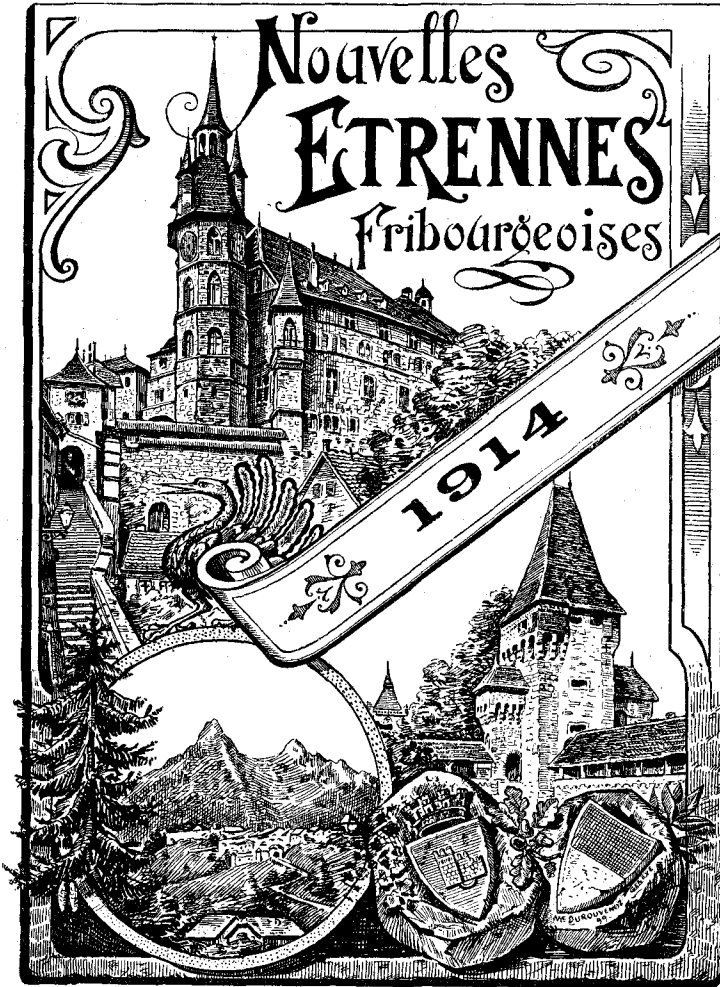


PRIX : 1 FRANC


QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE



FRIBOURG (SUISSE)

IMPRIMERIE FRAGNIÈRE FRÈRES

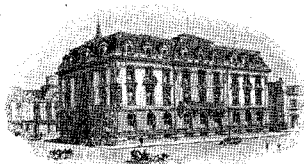
Banque Populaire Suisse

 **Capital versé et Réserves**
au 30 Juin 1913 : fr. 76,000,000.—

formant la garantie des Créanciers de la Banque 

Fondée en 1869

65,500 sociétaires



De nouveaux **sociétaires** sont
regus en tout temps; statuts et
rapports de gestion sont envoyés
sur demande.

Fribourg: Quartier St-Pierre.

Avances d'argent sur *billets* et en *compte-courant*, garanties par *cautionnement*, *nantissement de titres* ou *hypothèque*.

Réception de dépôts d'espèces à intérêt en *compte-courant*, sur *cartes d'épargne* (dépôts à partir de 50 centimes) et contre nos *obligations à terme*, avec coupons semestriels.

Encaissement d'effets, de coupons et titres remboursables.

Chèques et lettres de crédit sur les places principales de tous les pays.

Garde d'objets de valeur et de titres,

Location de casiers dans notre
chambre d'acier.

} Règlement spécial
à disposition.

Ordres de bourse aux bourses suisses et étrangères, aux meilleures conditions.

Achat et vente de *bons titres de placement*, de *monnaies* et *billets de banque étrangers*.

Gérance de fortunes. — **Placement de capitaux.**

Conditions favorables

Fribourg: Quartier Saint-Pierre.

Agents dans le canton:

Romont: Ch. Bosson, not.

Domdidier: }

Fortuné

Bulle: Calixte Gremaud.

Estavayer: }

Chardonnens.

Châtel-St-Denis: Olivier Perroud. **Villargiroud:** A. Berset, député.

Morat: Hans Herren.

Le Mouret: Pierre Dousse.

Banque **A. GLASSON & C^{IE}**

34, rue de Lausanne, FRIBOURG, rue de Lausanne, 34

Escompte de billets et effets de change

Encaissement de traites, coupons et titres sur
la Suisse et l'Étranger

Chèques et traites sur les principales places

Change de monnaies et billets de banque étrangers

Achat et vente de titres — — Ordres de bourse

==== Garde de titres et gérances =====

Ouverture de crédits en compte-courant

Réceptions de fonds en compte-courant et dépôt

==== **CARNETS D'ÉPARGNE** =====

Conditions favorables

Société suisse de Banque et de Dépôts

Capital: 25 millions de francs.

Siège social à LAUSANNE (Filiale de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE PARIS)

AGENCE DE FRIBOURG: 38, Avenue de la Gare

==== Principales branches d'opérations: =====

Avances sur titres.

Ordres de Bourse.

Chèques et virements^{sur} sur tous pays

Comptes-courants à intérêts.

Garde de titres et comptes joints.

Lettres de crédit et change de monnaies.

Escompte et encaissement d'effets de

commerce.

— x —
Correspondants dans le monde entier.



ANNALES FRIBOURGEOISES

REVUE D'HISTOIRE, D'ART ET
D'ARCHÉOLOGIE ○○○○○○○○○○○○

6 FASCICULES PAR AN, FOR-
MANT UN VOLUME D'ENVIRON
300 PAGES ○○○○○○○○○○○○

ABONNEMENT ANNUEL : 4.80
ÉTRANGER : 5.— ○○○○○○○○○○



Avec le numéro 6, 1913, les « Annales Fribourgeoises » ont commencé la publication d'une série de planches coloriées représentant les anciens costumes militaires fribourgeois. Cette collection, *absolument inédite*, sera accompagnée d'un aperçu historique sur les principaux corps militaires fribourgeois. Première étude: *La garde d'Etat*, par Max de Diesbach.

LES ÉDITEURS.

NOUVELLES
ÉTRENNES
FRIBOURGEOISES
ALMANACH DES VILLES ET DES CAMPAGNES
1914

fondées par
L. GRANGIER, professeur,
sous le patronage de la
SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE
DE FRIBOURG

~~~~~  
**Quarante-huitième année**  
~~~~~



FRIBOURG
IMPRIMERIE FRAGNIÈRE FRÈRES

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

Aigle, le samedi — *Aarau*, le samedi. — *Aubonne*, le mardi et le samedi — *Avenches*, le vendredi. — *Bâle*, le vendredi, aussi pour le bétail. — *Berne*, le mardi — *Bex*, le jeudi. — *Bienne*, les mardi, jeudi et samedi. — *Bulle*, le jeudi. — *Carouge*, les mercredi et samedi. — *Cerlier*, le samedi. — *Couvet*, le samedi. — *Château-d'Œx*, le jeudi. — *Chaux-de-Fonds*, le mercredi et le vendredi. — *Châtel-St-Denis*, le lundi. — *Cossonay*, le jeudi. — *Delémont*, le mercredi et le samedi. — *Echallens*, le jeudi. — *Estavayer*, le mercredi. — *Evian*, le lundi. — *Fleurier*, le vendredi. — *Fribourg*, le samedi. — *Genève*, les lundi, mardi et vendredi. — *Langenthal*, le mardi. — *Langnau*, le vendredi. — *Laupen*, le lundi. — *Lausanne*, le samedi grand marché, et les lundi et mercredi. — *Loche*, les mardi et samedi. — *Lucens*, le samedi. — *Lucerne*, le mardi, aussi pour le bétail. — *Lutry*, le vendredi. — *Lyss*, le vendredi. — *Martigny-B.*, le lundi. — *Morat*, les mercredi et samedi ; marché au bétail le 1^{er} mercredi de chaque mois. — *Monthey*, le mercredi. — *Morges*, le mercredi. — *Moudon*, le lundi pour graines et le vendredi pour légumes. — *Moutiers-Grandval*, le samedi. — *Neuchâtel*, le jeudi, grand marché, le mardi et le samedi. — *Nidau*, le lundi. — *Noirmont*, le mardi. — *Nyon*, le mardi, jeudi et samedi. — *Olten*, le samedi. — *Orbe*, le lundi. — *Payerne*, le jeudi. — *Porrentruy*, le jeudi. — *Rolle*, le vendredi. — *Romont*, le mardi. — *Saignelégier*, le samedi. — *Sion*, le samedi. — *Soleure*, le samedi. — *St-Imier*, le vendredi. — *St-Maurice*, le mardi. — *Thoune*, le samedi. — *Thonon*, le jeudi. — *Vevey*, le mardi grand marché, et le samedi. — *Yverdon*, le mardi grand marché, et le samedi.

PHÉNOMÈNES ASTRONOMIQUES

et calculs du temps pour l'an de grâce 1914

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	15	Indiction romaine	12
Epacte	III	Lettre dominicale	D
Cycle solaire	19	Lettre du martyrologe	c

Fêtes mobiles.

Septuagésime, le 8 février.	Pentecôte, le 31 mai.
Les Cendres, le 25 février.	Trinité, le 7 juin.
Pâques, le 12 avril.	Fête-Dieu, le 11 juin.
Rogations, 18, 19 et 20 mai.	Premier dimanche de l'Avant, le 29 novembre.
Ascension, le 21 mai.	


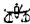














Commencement des quatre saisons.

Printemps, le 21 mars, à 0 h. 11 m. du soir. Bélier.
 Été, le 22 juin, à 7 h. 55 m. du matin. Écrevisse.
 Automne, le 23 septembre, à 10 h. 34 m. du soir. Balance.
 Hiver, le 22 décembre, à 5 h. 43 m. du matin. Capricorne.

Quatre-Temps.

Mars les 4, 6 et 7. | Septembre, les 16, 18 et 19.
 Juin les 3, 5 et 6. | Décembre, les 16, 18 et 19.

Signes explicatifs de la lune et du zodiaque.

Bélier		Balance		Poissons	
Taureau		Scorpion		Nouvelle lune	
Gémeaux		Sagittaire		Premier quartier	
Écrevisse		Capricorne		Pleine lune	
Lion 	Vierge 	Verseau		Dernier quartier	

Eclipses en 1914.

En 1914, il y aura deux éclipses de soleil, deux éclipses de lune et un passage de la planète Mercure devant le soleil. La première éclipse de lune, les deux éclipses de soleil et le passage de Mercure seront visibles dans nos contrées.

1. La première éclipse est une éclipse annulaire de soleil. Elle aura lieu dans la nuit du 24 au 25 février de 10 heures 46 min. du soir jusqu'à 3 h. 41 min. du matin. Elle sera visible à la pointe Sud de l'Amérique du Sud, sur la moitié du Sud de l'Océan Pacifique, dans la moitié du Sud de la nouvelle Zélande et dans les contrées polaires du Sud.

2. La seconde éclipse est une éclipse partielle de lune sur les $\frac{9}{10}$ du diamètre de la lune. Elle aura lieu le 12 mars de 3 h. 42 min. du matin à 6 h. 44 min. Visible en Arabie, dans l'Asie Mineure, en Europe, en Afrique, sur l'Océan Atlantique, en Amérique et dans la partie Est du Grand Océan.

3. La troisième éclipse est une éclipse totale de soleil. Elle aura lieu le 21 août de 11 h. 12 min. du matin à 3 h. 57 min. du soir. Elle sera visible au Nord-Est de l'Amérique du Nord, au Nord de l'Océan Atlantique, en Europe, dans la moitié du Nord de l'Afrique, dans la moitié de l'Ouest de l'Asie et dans la partie Nord-Ouest de l'Océan indien.

4. La quatrième éclipse est une éclipse partielle de lune sur les $\frac{9}{10}$ du diamètre de la lune. Elle aura lieu le 4 septembre de 1 h. 16 min. à 4 h. 33 min. du soir. Visible à l'Ouest de l'Amérique du Nord, en Australie, en Asie, sur l'Océan indien et dans l'Est de l'Afrique.

5. Le passage de Mercure sur le disque du soleil aura lieu le 7 novembre de 10 h. 57 min. du matin jusqu'à 3 h. 9 min. du soir. On pourra l'observer dans la moitié Ouest de l'Asie, en Europe, en Afrique, sur l'Océan Atlantique, dans l'Amérique du Sud, dans la moitié Est de l'Amérique du Nord, dans la moitié du Sud-Est de l'Océan Pacifique et dans les contrées polaires du Sud. Dans nos contrées, cet intéressant phénomène pourra être observé pendant toute sa durée.

Janvier



31 jours.

1.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
1.		
Judi	1 CIRCONCISION. s. Odilon.	☾ Prem. quart. le 4, à 2 h. 9 s.
Vendr.	2 s. Adélarde, s. Macaire, a.	
Samedi	3 ste Geneviève, v., s. Florent	
2	Dimanche avant l'Epiphanie	
DIM.	4 s. Rigobert, év., s. Prisque.	☽ Pleine lune le 12, à 6 h. 9 m.
Lundi	5 s. Téléphore, s. Emilien.	
Mardi	6 EPIPHANIE. s. Gasp. CARN.	
Mercr.	7 s. Lucien, s. Clerc.	
Judi	8 s. Séverin, s. Erard, év.	
Vendr.	9 s. Julien, m., ste Basillise.	
Samedi	10 s. Guillaume, év., s. Agathon	
3.	Premier dimanche après l'Epiphanie	
DIM.	11 s. Hygin, s. Théodose.	☽ Dern. quart. le 19, à 1 h. 30 m.
Lundi	12 s. Arcade, ste Tatienne.	
Mardi	13 s. Léonce, s. Hermyle, m.	
Mercr.	14 s. Hilaire, év., s. Félix.	
Judi	15 s. Paul, er., s. Maur, a.	
Vendr.	16 s. Marcel, p., ste Priscille.	
Samedi	17 s. Antoine, a., s. Sulpice.	
4.	Deuxième dimanche après l'Epiph	
DIM.	18 Chaire de s. Pierre à Rome	☽ Nouvelle lune le 26, à 7 h. 34 m.
Lundi	19 s. Sulpice, s. Canut.	
Mardi	20 ss. Fabien et Sébastien.	
Mercr.	21 ste Agnès, s. Meinrad.	
Judi	22 ss. Vincent et Anastase.	
Vendr.	23 ste Emerance, s. Idelphonse	
Samedi	24 s. Timothée, év., s. Babilas.	
5.	Troisième dimanche après l'Epiph.	
DIM.	25 CONVERSION DE S. PAUL.	☽ Nouvelle lune le 26, à 7 h. 34 m.
Lundi	26 FÊTE DE LA SAINTE FAMILLE	
Mardi	27 s. Jean Chrysostome.	
Mercr.	28 s. Amédée, s. Cyrille.	
Judi	29 s. François de Sales.	
Vendr.	30 ste Martine, ste Hyacinthe	
Samedi	31 P. Nolasque, ste Marcelle.	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 4 minutes.

Foire de janvier.

Aarau	18	Laufon	6	Unterseen	2, 28
Aarberg	28	Lausanne	14	Vevey	27
Æschi (Berne)	13	Le Locle	13	Viège	7
Aigle	17	Liestal	14	Zofingen	8
Anet	28	Martigny-B.	12		
Baden (A.)	6	Meiringen	8		
Berne	6, 20	Morat	7	<i>Marchés au bétail.</i>	
Berthoud	2	Moudon	26	Aarberg	28
Bex	29	Ensingen (Sol.)	19	Berthoud	jeudi.
Bienne	8	Ollon	9	Bex	jeudi.
Bulle	8	Payerne	15	Fribourg	24
Châtel-St-D.	19	Porrentruy	19	Genève	lundi,
Chiètres	29	Romont	13		mardi et ven-
Delémont	28	Rougemont	17		dredi.
Estavayer	14	Rue	21	Langnau	vendredi.
Fribourg	12	Saignelégier	5	Langenthal	mardi
Landeron	19	St-Ursanne	—	Nyon	mardi.
Langenthal	20	Soleure	12	Sion	samedi.
Langnau	—	Thoune	21		
La Roche	26	Tramelan	14		

PENSÉES ET MENUS PROPOS

Un négociant de Strassbourg, voulant liquider son commerce, avait affiché sur sa devanture un placard : *Liquidation totale*. Un policier grincheux passant devant la boutique intima l'ordre au marchand de mettre son affiche en allemand. Celui-ci pour s'exécuter avec le moins de frais possible ne fit que transposer les deux mots et de française qu'elle était l'affiche devint allemande en se lisant : *Totale Liquidation*.

Au théâtre

Lui. — Comment! tu ne vois rien? tu n'as donc pas apporté les jumelles?

— Si, mais je ne puis pas m'en servir.

— Pourquoi?

— J'ai oublié mes bagues.

— Madame, voilà la troisième fois que vous me mettez votre plumet dans l'œil.

— Enfin, monsieur, il faut pourtant bien que je le mette quelque part.

Février



28 jours.

2.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
6.	Quatrième dimanche après l'Epiph.	
DIM.	1 s. Ignace, év., ste Brigitte	☾ Prem. quart. le 3, à 11 h. 33 m.
Lundi	2 PURIFICATION. s. Fortuné.	
Mardi	3 s. Blaise, év. m., Auschaire	
Mercr.	4 André Corsini, Véronique	
Jeudi	5 ste Agathe, v. m., s. Avit.	
Vendr.	6 s. Odilon, ste Dorothée.	
Samedi	7 s. Romuald. s. Richard.	
7.	Dimanche de la Septuagésime.	
DIM.	8 SEPT. s. Jean de Matha.	☽ Pleine lune le 10, à 6 h. 35 s.
Lundi	9 s. Maire, ste Apolline.	
Mardi	10 ste Scholastique.	
Mercr.	11 s. Adolphe, s. Désiré.	
Jeudi	12 ste Eulalie, s. Candide.	
Vendr.	13 s. Lézin, s. Martinien.	
Samedi	14 s. Valentin, s. Eleucade	
8.	Dimanche de la Sexagésime.	
DIM.	15 SEX. s. Faustin, Raimund.	☾ Dern. quart. le 17, à 10 h. 23 m.
Lundi	16 s. Grégoire X, Onésime.	
Mardi	17 ste Julienne, s. Silvin.	
Mercr.	18 s. Cyrille, s. Siméon	
Jeudi	19 s. Boniface, évêque.	
Vendr.	20 s. Eucher. év., s. Sadoth.	
Samedi	21 s. Maximien, s. Rand.	
9.	Dimanche de la Quinquagésime.	
DIM.	22 QUINQ. Chaire de s. P. à A.	☽ Nouv. lune le 25, à 1 h. 2 m.
Lundi	23 Pierre Damien, Romaine.	
Mardi	24 s. MATHIAS, s. Modeste.	
Mercr.	25 CENDR. Césaire, Walburge	
Jeudi	26 s. Nestor, s. Alexandre	
Vendr.	27 s. Léandre, ste Honorine	
Samedi	28 s. Romain, s. Oswald.	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 31 minutes.

Abréviations au calendrier des saints: a. — abbé; ab. — abbesse; ap. — apôtre; c. — confesseur; er. — ermite; év. — évêque; m. — martyr; p. — pape; — pr. — prêtre; r. — roi; — ri. reine; s. — soldat; v. — vierge; vv. — veuve.

Foire de février.

Aarau	18	Landeron	16	Sion	28
Aarberg	11	Langnau	6, 25	Soleure	9
Affoltern-a.-A.	16	Langenthal	17	Thoune	18
Aigle	21	Laufon	16	Tramelan	11
Aubonne	3	Lausanne	11	Unterseen	6
Baden	3	Liestal	11	Yverdon	3
Berne	3, 17, 24	Lignières	9	Zofingen	12
Berthoud	5	Locle	10	Zweismimmen	12
Bex	19	Lyss	23		
Buren	25	Martigny-B.	16	<i>Marchés au bétail.</i>	
Bienne	5	Meiringen	5	Baden le 1 ^{er} mardi	
Bulle	12	Monthey	4	Bâle les vendredis	
Château-d'Œx	5, 19	Morges	4	Berne, 1 ^{er} mardi	
Châtel-St-Denis	23	Morat	4	Berthoud, 1 ^{er} jeudi	
Chiètres	26	Moudon	23	Fribourg	21
Cossonay	12	Ollon	20	Frutigen, 1 ^{er} jeudi	
Delémont	17	Orbe 9	Oron 4	Genève, tous les	
Echallens	5	Payerne	19	lundis, mardis et	
Estavayer	11	Porrentruy	16	vendredis.	
Fenin (N.)	23	Rolle	—	Langenthal 3 ^e mardi	
Fribourg	9	Romont	3	Neuchâtel marché	
Gelterkinden	4	Rue	18	mardi, jeudi, sam	
Gessenay	10	Saignelégier	2	Vevey le dernier	
Gorgier	12	St-Triphon	20	mardi.	

Lors de la fête de gymnastique, une maîtresse de pension dit à un de ses étudiants :

— Ne voulez-vous pas venir à la fenêtre de la cuisine pour voir passer le cortège ? vous y serez bien.

— Non, merci, je suis mieux ici.

— C'est possible, mais... c'est que... j'ai loué votre fenêtre à des messieurs de Lausanne.

M. X., entrant chez un baryton de ses amis, le trouve en train d'avaler une demi douzaine d'œufs frais.

— Pourquoi cette étrange consommation ?

— Je chante Hamlet ce soir, et alors....

— Ah ! oui ! vous ne pouvez pas faire Hamlet sans casser des œufs !!!

— Mademoiselle Minodier, voulez-vous répondre à l'enquête « A quel âge doit-on se marier ? »

— Hélas ! voilà quarante-neuf ans que je me posais cette question.... écrivez : « le plus tôt possible ! »

Mars



31 jours.





3.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
10.	Premier dimanche du carême.	
DIM.	1 s. Albin, ste Eudoxie.	 Prem. quart. le 5, à 6 h. 3 m.
Lundi	2 ste Janvière, s. Simplicie.	
Mardi	3 s. Titien, s. Astère.	
Mercur.	4 Q.-T. s. Casimir, Lucien.	
Jeudi	5 s. Théophile, év.	
Vendr.	6 Q.-T. s. Fridolin, Colette.	
Samedi	7 Q.-T. s. Thomas d'Aquin.	
11.	Deuxième dimanche du carême.	
DIM.	8 s. Jean de Dieu, conf.	 Pleine lune le 12, à 5 h. 19 $\frac{1}{2}$ m.
Lundi	9 ste Françoise Romaine.	
Mardi	10 Les 40 martyrs.	
Mercur.	11 s. Fridolin, s. Firmin	
Jeudi	12 s. Grégoire, p., Maximilien	
Vendr.	13 s. Humbert, Patrice.	
Samedi	14 ste Mathilde, s. Euphrose	
12.	Troisième dimanche du carême.	
DIM.	15 s. Longin, m., s. Probe.	 Dern. quart. le 18, à 8 h. 40 s.
Lundi	16 s. Héribert, s. Tatien.	
Mardi	17 s. Patrice, ste Gertrude.	
Mercur.	18 s. Narcisse, s. Gabriel,	
Jeudi	19 s. JOSEPH.	
Vendr.	20 s. Vulfran, s. Joachim.	
Samedi	21 s. Benoît, a., s. Béril, év.	
13.	Quatrième dimanche du carême.	
DIM.	22 B. Nicolas de Flue.	 Nouv. lune le 26, à 7 h. 9 s.
Lundi	23 s. Victorien, martyr.	
Mardi	24 s. Gabriel, s. Siméon.	
Mercur.	25 ANNONCIATION. s. Herbrand.	
Jeudi	26 s. Emmanuel, s. Ludger.	
Vendr.	27 s. Jean Damascène.	
Samedi	28 Jean Capistr., s. Gontran	
14.	Dimanche de la Passion.	
DIM.	29 PAS. s. Ludolphe, Gontran.	
Lundi	30 s. Quirin, mart. s. Omnin	
Mardi	31 ste Balbine, ste Cornélie.	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 47 minutes.

Avril



30 jours.

4.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Mercr. 1 Jeudi 2 Vendr. 3 Samedi 4	s. Hugues, ste Théodora. s. François de Paule. s. Richard, ste Agape. s. Isidore, s. Zosime.	 Prem. quart. le 3, à 8 h. 42 r.
15.	Dimanche des Rameaux.	
DIM. 5 Lundi 6 Mardi 7 Mercr. 8 Jeudi 9 Vendr. 10 Samedi 11	RAM. s. Vincent Ferr, Irène s. Célestin, pape, s. Sixte. N.-D. 7 Doul., s. Herman s. Amance, s. Edèse. ste Valtrude. s. Acace. ste Mechtilde, Térènce. s. Léon, p., s. Isaac	 Pleine lune le 10, à 2 h. 28 s.
16.	Dimanche de Pâques.	
DIM. 12 Lundi 13 Mardi 14 Mercr. 15 Jeudi 16 Vendr. 17 Samedi 18	PAQUES. s. Jules, Constantin s. Herménégilde, s. Justin s. Tiburce, s. Lambert. ste Anastasie. s. Eutichès. s. Dreux, s. Benoit Labre. s. Rodolphe. s. Anicet. s. Apollone, s. Parfait.	 Dern. quart. le 17, à 8 h. 52 m.
17.	Dimanche de Quasimodo.	
DIM. 19 Lundi 20 Mardi 21 Mercr. 22 Jeudi 23 Vendr. 24 Samedi 25	QUAS. s. Léon IX, Ursmar. s. Théotime, s. Théodore, c. s. Anselme, s. Usthasat. ss. Soter et Cajus, p. et m. s. Georges, s. Adalbert. s. Fidèle, c. m. s. Honoré. s. MARC, évangéliste.	 Nouv. lune le 25, à 0 h. 22 s.
18.	Deuxième dimanche après Pâques.	
DIM. 26 Lundi 27 Mardi 28 Mercr. 29 Jeudi 30	ss. Clet et Marcellin. B. P. Canisius, ste Zite. s. Paul de la Croix, s. Vital s. Pierre, s. m., s. Robert, a. Catherine de S., ste Sophie	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 39 minutes.

Foire d'avril.

Aarberg	8	Langenthal	21	Rue	8
Aarau	15	Langnau	29	Saignelégier	7
Aigle	14	La-Roche	27	Sierre	27
Aubonne	17	La-Sarraz	28	Sion	—
Baden (A.)	7	Laufenburg	13	Sissach	22
Berne	7, 21	Laufon	7	Soleure	13
Berthoud	2	Lausanne	8	Tavannes	29
Bex	9	Liestal	8	Thoune	1
Bienne	2	Locle	14	Tramelan	1
Brigue	16, 23	Lyss	27	Val d'Illiez	—
Bulle	2	Martigny-B.	6	Vevey	28
Cernier	20	Martigny-V.	27	Wimmis	21
Château-d'Éx	2, 16	Meiringen	2, 14	Yverdon	7
Châtel-St-Den.	20	Monthey	15	Zofingen	16
Chaux-de-F.	1	Morat	1	Zweisimmen	7
Chiètres	30	Môtiers	13		
Cossonay	9	Moudon	27		
Courtelay	7	Moutier (Jura)	9	<i>Marchés au bétail.</i>	
Delémont	21	Otten	6	Bâle les vendredis	
Echallens	23	Önsingen	27	Fribourg	18
Einsiedeln	27	Orbe	6	Langenthal le 3 ^e	
Estavayer	8	Oron	1	mardi.	
Fribourg	6	Payerne	16	Lyss le dernier	
Gimel	13	Planfayon	15	vendredi.	
Gorgier	27	Porrentruy	20	Nyon le 1 ^{er} jeudi.	
Kallnach	24	Provence (V.)	20	Thoune chaque	
Landeron	13	Rochefort	6	samedi.	
		Romont	21		

— Hé bien, madame Mouchu, depuis que votre mari est pensionné il doit mener une vie bien agréable. La vie de rentier ce que ça doit être chic.

— Oui, mais comment voulez-vous, il ne voit plus, il n'entend plus, il est à moitié paralysé. Il aurait mieux fait de rester encore quelques années à son bureau.

— Ah! Docteur.... ça va tout à fait bien.... je n'oublierai jamais que je vous dois la vie!

— Mais non.... vous exagérez.... vous me devez tout au plus une trentaine de visites.

— Mais oui, ma chère cousine, je me remarie.

— Oh! tenez.... je trouve cela abominable.... Vous n'étiez pas digne d'être veuf.

Mai



31 jours.

5.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Vendr.	1 ss. PHILIPPE ET JACQUES.	☾ Prem. quart. le 3, à 7 h. 29 m.
Samedi	2 s. Athanase, s. Walbert.	
19.	Troisième dimanche après Pâques.	
DIM.	3 Inv. STE CROIX. s. Alexand.	☽ Pleine lune le 9, à 10 h. 31 s.
Lundi	4 ste Monique, s. Gothard.	
Mardi	5 s. Pie V, ss. Anges.	
Mercr.	6 s. Jean dev. Porte-Latine.	
Jeudi	7 s. Stanislas, ste Euphros.	
Vendr.	8 APPARITION SAINT MICHEL	☾ Dern. quart. le 16, à 11 h. 12 s.
Samedi	9 TRANSL. S. NICOLAS. Béat.	
20.	Quatrième dimanche après Pâques.	
DIM.	10 s. Antonin, s. Isidore, lab.	☽ Nouv. lune le 25, à 3 h. 35 m.
Lundi	11 s. Mamert, s. Grégoire.	
Mardi	12 s. Pancrace, ste Domitille.	
Mercr.	13 ss. Servatius et compag.	
Jeudi	14 s. Boniface, ste Couronne.	
Vendr.	15 s. Ségond, ste Euphrasie.	☾ Dern. quart. le 16, à 11 h. 12 s.
Samedi	16 s. Jean Népom. s. Adalbert	
21.	Cinquième dimanche après Pâques.	
DIM.	17 s. Pascal Baylon, ste Restit.	☽ Nouv. lune le 25, à 3 h. 35 m.
Lundi	18 Rog. s. Félix Cantal.	
Mardi	19 s. Pierre Célestin, pape.	
Mercr.	20 s. Bernardin de S., Basile.	
Jeudi	21 ASCENSION. Hospice, Second.	
Vendr.	22 ss. Heraclius et compag.	☾ Dern. quart. le 16, à 11 h. 12 s.
Samedi	23 s. Didier, s. Florent	
22.	Sixième dimanche après Pâques.	
DIM.	24 N.-D. BON-SEC. J. d'Arc.	☽ Nouv. lune le 25, à 3 h. 35 m.
Lund	25 s. Grégoire VII, s. Urbain.	
Mardi	26 s. Philippe Néri.	
Mercr.	27 ste Madeleine de Pazzi.	
Jeudi	28 s. Germain, s. Augustin.	
Vendr.	29 s. Maximin, év.	☾ Dern. quart. le 16, à 11 h. 12 s.
Samedi	30 s. Félix, Emmél.	
23.	Dimanche de la Pentecôte.	
DIM.	31 PENTECOTE. Angèle, Pétron.	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 17 minutes.

Foire de mai.

Aarau	20	Gessenay	1	Porrentruy	18
Aarberg	13	Gimel	25	Romont	12
Anet	27	Glis	20	Rue	20
Aigle	16	Grandson	27	St-Blaise	10
Aubonne	19	Huttwyl	6	Ste-Croix	20
Baden	5	Landeron	4	Soleure	11
Bagnes	20	Langenthal	19	Thoune	13
Bassecourt	12	Langnau	1	Tramelan	6
Begnins	18	La Sarraz	26		
Berne	19	Laufon	5	<i>Marchés au bétail.</i>	
Berthoud	7, 22	Laupen	20	Bâle les vendredis	
Bevaix	25	Lausanne	13	Fribourg	16
Bex	14	Liestal	27	Neuchâtel mardi,	
Bienne	7	Locle	12	jeudi, samedi	
Bözingen	11	Lyss	25	Planfayon	20
Boudevilliers	25	Martigny-B.	11	Rue	20
Breuleux	19	Martigny-V.	27	Saignelégier	4
Bulle	14	Meiringen	7	St-Imier	15
Buren	6	Mézières, V.	14	St-Maurice	25
Carouge	12	Montfaucon	20	Stalden	14
Cerlier	13	Monthey	15	Schwytz	4
Charmey	5	Morat	6	Sion	2, 9
Châtel-St-Denis	11	Morges	27	Soleure	11
Château-d'Ex	7, 22	Moudon	25	Sumiswald	8
Chaux-de-F.	6	Moutier	14	Thoune	13
Chiètres	28	Neuveville	27	Tramelan	6
Combremont-G.	20	Nyon	7	Unterseen	1, 6
Cossonay	14	Œnsingen	25	Valangin	29
Delémont	19	Ollon	15	Vallorbe	9
Dombresson	18	Olten	4	Verrières	18
Echallens	27	Orbe	18	Yverdon	12
Erlenbach	12	Ormont-dessus	11	Zweisimmen	2
Evionnaz	20	Oron	6		
Estavayer	13	Payerne	28		
Fribourg	4	Planfayon	20		

— Et qu'est ce que vous feriez, Rosalie, si vous gagniez le gros lot ?

— Oh ! je ne serais pas fière, allez... si madame se trouvait dans le malheur, je la prendrais à mon service.






— C'est vrai, maman, que quand je serai grand j'aurai un gros nez comme grand papa ?

— Oui, mon enfant, mais si tu es bien sage.

Jun



30 jours.

6.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	1 s. Fortunat. 2 s. Eugène, ste Blandine 3 Q.-T. ste Clotilde, Olive. 4 s. François C. 5 Q.-T. s. Boniface, Zénaïde. 6 Q.-T. s. Claude, s. Norbert.	 Prem. quart. le 1, à 3 h. 3 s.
24.	Dimanche de la Trinité.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	7 TRINITE. Licarion, Robert. 8 ss. Eutychès et c., Médard. 9 s. Amant, ste Pélagie. 10 ste Marguerite. s. Maurin 11 FETE-DIEU. s. BARNABÉ, ap. 12 Jean de St-Facond. 13 s. Antoine de Padoue.	 Pleine lune le 8, à 6 h. 18 m.
25.	Deuxième dimanche après Pentecôte	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	14 s. Basile-le-Grand. 15 s. Bernard de Menthon. 16 ss. Ferréol et Fergeux. 17 s. Rainier, s. Adolphe. 18 ss. Marc et Marcell. 19 ste Julienne de Falconieri. 20 st. Silvère, ste Florentine.	 Dern. quart. le 15, à 3 h. 20 s.
26.	Troisième dimanche après Pentecôte.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	21 s. Louis de Gonzague. 22 SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS. 23 ste Audrie, ste Agrippine. 24 s. JEAN-BAPTISTE. 25 s. Guillaume, s. Prosper. 26 ss. Jean et Paul, mm. 27 s. Anthelme, s. Ladislas.	 Nouv. lune le 23, à 4 h. 33 s.
27.	Quatrième dimanche après Pentecôte	
DIM. Lundi Mardi	28 s. Léon II, p., s. Irénée. 29 ss. PIERRE ET PAUL, ap. 30 Comm. s. Paul. s. Martial.	 Prem. quart. le 30, à 8 h. 25 s.

Les jours crois. de 18 m. du 1 au 21 et décr. de 4 m. du 22 au 30.

Faires de juin.

Aarau	17	Laufenburg	1	Travers	15
Aarberg	13, 27	Laufon	2	Yverdon	2
Aigle	16	Lausanne	13	Verrières	17
Aubonne	19	Locle	9		
Baden	2	Lyss	22	<i>Marchés au bétail.</i>	
Bagnes	20	Meiringen	4	Bâle les vendredis	
Berthoud	7	Martigny-B.	8	Baden (A.)	2
Bienne 4	Brigue 4	Montfaucon	25	Berthoud tous les	
Bulle	14	Monthey	3	jeudis.	
Chiètres	25	Morat	3	Fribourg	20
Cossonay	11	Môtiers	8	Genève chaque	
Couvét	1	Moudon	29	jour marché au	
Delémont	16	Olten 1	Oron 3	petit bétail à l'a-	
Estavayer	10	Payerne	18	battoir.	
Fenin	1	Porrentruy	15	Langnau	5
Fribourg	8	Romont	9	Lausanne les mer-	
Huttwyl	6	Rue	17	credis.	
Landeron	15	Saignelégier	2	Neuchâtel mardi,	
Langenthal	16	St-Aubin, N.	8	jeudi, samedi	
Langnau	5	Soleure	8	Nyon le 1 ^{er} jeudi.	

Un pauvre diable de chasseur, qui avait été pris, dans la plaine, d'un refroidissement, éprouvait une douleur si violente au côté qu'il se décida à aller consulter un médecin.

Celui-ci l'examina, l'ausculta, lui tâta le poulx, lui demanda si ses parents n'étaient pas morts d'un mal héréditaire, s'il n'avait pas eu de crises de santé dans sa jeunesse, après quoi, doctoralement, il conclut : Vous avez une *pneumonie*.

— D'où cela vient-il, fit le chasseur ?

Et le médecin de répondre : Cela vient du grec.

— Et c'est ?

— C'est vingt francs.

— Je la pousse du côté de la peinture.

— Amélie avait des dispositions ?

— Aucune, mais je supporte mieux l'odeur de l'huile que le bruit du chant et le vacarme du piano.





Une artiste dilettante déclare : — Moi, je ne peins que pour le plaisir.

Le critique. — Pour le vôtre, naturellement.

Juillet



31 jours.

7.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Mercr. 1 Jeudi 2 Vendr. 3 Samedi 4	1 s. Théobald, s. Rumold. 2 VISITATION. s. Otto, év. 3 PRÉCIEUX SANG. s. Irénée. 4 s. Udalric, ste Berthe.	
28.	Cinquième dimanche après Pentecôte.	
DIM. 5 Lundi 6 Mardi 7 Mercr. 8 Jeudi 9 Vendr. 10 Samedi 11	5 ss. Cyrille et Méthode. 6 s. Isaïe, ste Dominique. 7 s. Guillebaud. ste Aubierge 8 ste Elisabeth, s. Kilien. 9 ste Véronique, ste Anatolie 10 7 frères mart., ste Rufine 11 s. Ulric c., s. Pie I p.	 Pleine lune le 7, à 3 h. 0 s.
29.	Sixième dimanche après Pentecôte.	
DIM. 12 Lundi 13 Mardi 14 Mercr. 15 Jeudi 16 Vendr. 17 Samedi 18	12 s. Jean-Gualbert, s. Nabor 13 s. Anaclel, p., ste Muritte 14 s. Bonaventure, év., s. Cyr 15 s. Henri, ste Bonose. 16 s. Reinelde, s. Faustin. 17 s. Alexis, ste Marcelline. 18 s. Camille, s. Frédéric.	 Dern. quart. le 15, à 8 h. 32 m.
30.	Septième dimanche après Pentecôte.	
DIM. 19 Lundi 20 Mardi 21 Mercr. 22 Jeudi 23 Vendr. 24 Samedi 25	19 SCAP. s. Vincent de Paul. 20 s. Jérôme, ste Marguerite. 21 ste Praxède, s. Daniel. 22 ste Marie-Madeleine. 23 s. Apollinaire, s. Liboire. 24 B. Louise de Savoie, vv. 25 s. JACQUES, ap., s. Christop.	 Nouv. lune le 23, à 3 h. 39 m.
31.	Huitième dimanche après Pentecôte.	
DIM. 26 Lundi 27 Mardi 28 Mercr. 29 Jeudi 30 Vendr. 31	26 ste ANNE, s. Eraste. 27 s. Vandrille, ste Nathalie. 28 ss. Nazaire et Celse, Victor. 29 ste Marthe, s. Loup, év. 30 ss. Abdon et Sennen, mm. 31 s. Ignace Loyola, Germain	 Prem. quart. le 30, à 0 h. 51 m.

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 58 m.

Foire de juillet.

Aarau	15	Landeron	20	Sissach	22
Aarberg	8, 29	Langenthal	21	Sion	—
Aubonne	21	Langnau	3	Soleure	13
Berthoud	2, 9	Lausanne	8	Vevey	28
Bienne	2	Liestal	1	Yverdon	14
Bözingen	21	Loche	14	Zofingen	9
Brévine	—	Madiswyl	—		
Buren	1	Meiringen	—		
Bulle	23	Morat	1	<i>Marchés au bétail.</i>	
Chiètres	31	Moudon	27		
Cossonay	9	Nyon	2	Baden	7
Delémont	21	Ensingen (Sol.)	20	Bâle, chaque jour.	
Echallens	24	Olten	6	Berne	—
Fiez (V.)	—	Orbe	13	Fribourg	25
Estavayer	8	Oron	1	Lyss dern. vendredi	
Fribourg	13	Payerne	16	Neuchâtel	mardi,
Gimel	20	Porrentruy	20	jeudi, samedi	
Herzogenbuch.	1	Romont	21	Sion	chaque
Kallnach (B.)	17	Rue	15	samedi.	
Laufon	7	Saignelégier	6	Unterseen	3

Ces demoiselles.

Un vieux maître était attaché à une école supérieure de jeunes filles et à une école supérieure de garçons. Ces demoiselles étaient quelque peu turbulentes.

— Ah ! dit le maître, je changerais volontiers dix des plus bruyantes d'entre vous contre dix garçons.

Une voix lui répondit : Nous aussi, monsieur.

Le notaire lit à un malade le texte définitif de son testament que sa femme, personne de tête et de décision a dressé et qui se termine par la formule consacrée : Ceci est ma dernière volonté.

Le malade : — Pour l'amour de Dieu, retranchez cette dernière phrase, sinon je n'aurai pas de repos, même dans la tombe.

Proverbe moderne.

Ne renvoie jamais au lendemain ce que tu peux faire faire tout de suite par un autre.

— Je t'assure, ma chère, que les affaires ne vont pas, il nous faut faire des économies, beaucoup d'économies.

— Oh ! que tu es bête.... tu parles comme si tu étais au Grand Conseil.

Août



31 jours.

8.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Samedi	1 s. PIERRE AUX L. Ethelwold	
32.	Neuvième dimanche après Pentecôte.	
DIM.	2 PORTIONC. s. Alphonse Lig.	
Lundi	3 INVENT. s. ETIENNE. Lydie.	
Mardi	4 s. Dominique, s. Tertulien.	☉ Plaine lune le 6, à 1 h. 41 m.
Mercur.	5 N.-D. DES NEIGES. Oswald	
Jeudi	6 TRANSFIGURATION. s. Sixte	
Vendr.	7 s. Gaétan, c., s. Albert, c.	
Samedi	8 B. Pierre Faber, Cyriaque	
33.	Dixième dimanche après Pentecôte.	
DIM.	9 s. Germain, s. Romain.	
Lundi	10 s. LAURENT, m., ste Astérie	☾ Dern. quart. le 14, à 1 h. 56 m.
Mardi	11 B. Pierre Lefèvre. Tiburce	
Mercur.	12 ste Claire, ste Eunomie.	
Jeudi	13 ss. Hippolyte et Cassien.	
Vendr.	14 s. Eusèbe, ste Athanasie.	
Samedi	15 ASSOMPTION. s. Alfred.	
34.	Onzième dimanche après Pentecôte.	
DIM.	16 s. Théodule, évêque conf.	
Lundi	17 s. Libérat, m., s. Amor, a.	☽ Nouv. lune le 21, à 1 h. 27 s.
Mardi	18 s. Hyacinthe, ste Hélène.	
Mercur.	19 s. Sébald, c., s. Rufin, c.	
Jeudi	20 s. Bernard, a. d. Philibert	
Vendr.	21 s. Joachim, ste Jeanne Ch.	
Samedi	22 s. Symphorien, Timothée.	
35.	Douzième dimanche après Pentecôte.	
DIM.	23 s. Philippe-Béniti, Sidoine	
Lundi	24 s. BARTHÉLEMY, ste Aure.	☽ Prem. quart. le 28, à 5 h. 53 m.
Mardi	25 s. Louis, roi, ste Patrice	
Mercur.	26 s. Samuel, s. Zéphirin, p.	
Jeudi	27 ste Eulalie.	
Vendr.	28 s. Augustin, s. Garin.	
Samedi	29 Décol. s. Jean, ste Sabine.	
36.	Treizième dimanche après Pentecôte.	
DIM.	30 DÉD. ST-NIC. Rose de L.	
Lundi	31 s. Raymond.	

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 36 minutes.

Foires d'août.

Aarau	19	Lignières (N.)	3	Unterseen	3
Aarberg	26	Locle	11	Val d'Iliez	18
Adelboden	31	Meiringen	—	Viège	—
Anet	26	Morat	5	Yverdon	25
Aubonne	4	Moudon	31	Zofingen	13
Begnins (V.)	17	Moutier	13		
Bienne	6	Neuveville	26		
Bulle	27	Noirmont	3	<i>Marchés au bétail.</i>	
Chiètres	27	Olten	3	Aarberg, dernier	
Cossonay	13	Oron	5	mercredi.	
Delémont	18	Payerne	20	Baden (A.)	4
Echallens	20	Porrentruy	17	Berne	4, 18
Estavayer	12	Romont	18	Berthoud	6
Fribourg	3	Rue	12	Fribourg	14
Gimel	31	Saignelégier	4	Langenthal 3 ^e mardi	
Gorgier	17	St-Ursanne	—	Langnau 1 ^{er} vendr.	
Grandson	—	Sion	—	Lausanne	12
Landeron	17	Sissach	26	Lyss, le dernier	
Langenthal	25	Soleure	10	vendredi.	
Langnau	7	Thoune	26	Neuchâtel mardi	
Laufon	4	Tourtemagne	13	jeudi, samedi	
Liestal	12	Tramelan	19	St-Imier vendredi.	

M. Jaurès, le souverain pontife des socialistes français, était allé faire, à Nice, un grand discours ministre sur l'évangile socialiste. On sait que ce fut un four. Deux hommes politiques, commentant l'événement, se demandaient ce qu'allait faire le grand homme.

— Il paraît, dit l'un d'eux, qu'il va transformer son discours en un article dans son journal, article sensationnel intitulé :

« Aux Niçois qui mal y pensent. »

Chez le marchand de chiens.

— Vous m'avez pas mal engueusé avec votre caniche; il était brave, fidèle, c'est vrai, mais il n'a pas de race.

— Et s'il avait de la race qu'auriez-vous de plus? Il y a longtemps qu'on vous l'aurait volé, voilà tout!

Le comble de la distraction.

Arrivé au pôle sud, après d'indicibles fatigues, le professeur se demande :

— Mais, au fait, qu'est-ce que je suis bien venu chercher ici?

Septembre



30 jours.

9.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	1 ste Vèrène, v., s. Gilles, a. 2 s. Etienne, r., ste Maxime 3 s. Guarin, év. c. Sérapie. 4 ss. Anges gar. ste Rosalie. 5 s. Laurent Just., s. Victorin	☾ Pleine lune le 4, à 3 h. 1 s.
37.	Quatorzième dimanche ap. Pentecôte.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	6 s. Magne, s. Donatien. 7 s. Grat, év., ste Reine. 8 NATIVITÉ NOTRE-DAME. 9 ste Séraphine, veuve. 10 s. Gorgon, s. Rufin. 11 s. Félix et Régule. Prothus 12 s. Guy, c., s. Serdat, év.	☾ Dern. quart. le 12, à 6 h. 48 s.
38.	Quinzième dimanche apr. Pentecôte.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	13 s. Aimé, év., s. Euloge. 14 Ex. s. CROIX., s. Materne 15 s. Nicodème, s. Evre. 16 Q.-T. s. Cyprien, mart. 17 SRIPT. DE S. FRANÇOIS. 18 Q.-T. N.-D. DES 7 DOUL. 19 Q.-T. Janvier, Constance	☽ Nouvelle lune le 19, à 10 h. 33 s.
39.	Seizième dimanche apr. Pentecôte.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	20 FÊTE FÉD. Eustache, Cand. 21 s. MATTHIEU, apôtre. 22 s. Maurice, martyr. 23 s. Lin, ste Thècle. 24 NOTRE-DAME DE LA MERCI 25 s. Thomas de Villeneuve. 26 ss. Valérien et compagnons	☽ Prem. quart. le 26, à 1 h. 3.
40.	Dix-septième dimanche ap. Pentecôte	
DIM. Lundi Mardi Mercr.	27 ss. Côme et Damien, mm. 28 s. Venceslas, s. Exupère. 29 s. MICHEL, arch., Ludwin 30 s. Jérôme, Ours et Victor.	

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 42 m.

Foire de septembre.

Aarau	16	Herzogenbuch.	9	Reichenbach	15
Aarberg	9	Landeron	21	Romont	8
Aigle	26	Langenthal	29	Rue	16
Albeuve	21	Langnau	16	Saignelégier	1
Aubonne	8	Laufenburg	29	Schwarzenbourg	17
Baden	1	Laufon	1	Schwytz	26
Bâle	17	Lausanne	9	St-Blaise	14
Berne	1	Locle	8	St-Cergues	17
Berthoud	3	Lyss	28	Ste-Croix	16
Bienne	10	Malleray	28	St-Nicolas	21
Bulle	22, 23, 24	Martigny-V.	28	Sembrancher	21
Buren	2	Meiringen	23	Simplon	28
Cerlier	9	Montfaucon	14	Sion	—
Champéry	16	Monthey	9	Soleure	14
Charmey	21	Morges	16	Sumiswald	25
Château-d'Œx	17	Morgins	7	Tavanne	17
Chatel-St-Denis	21	Morat	2	Thoune	30
Chaux-de-F.	2	Moudon	28	Tramelan	23
Chiètres	24	Nyon	24	Unterseen	4, 25
Cossonay	10	Œnsingen	21	Valangin	25
Courtelary	24	Olten	7	Val d'Illiez	23
Delémont	15	Orbe	7	Verrières	15
Echallens	24	Ormont-dessous	8	Viège	28
Estavayer	9	Ormont-dessus	22	Yverdon	15
Erlenbach	2, 3	Oron	2	Zermatt	—
Fontaines (N.)	21	Payerne	17	Zofingen	10
Fribourg	7	Planfayon	21	Zweisimmen	2
Frutigen	8	Porrentruy	21		
Gessenay	1	Pont-de-Martel	1	<i>Marchés au bétail</i>	
Gruyères	—	Provence	21	Fribourg	19

Les méfaits du lundi.

Un compositeur typographe, profondément impressionné par les brouillards du lundi, livrait à son journal une annonce de mariage ainsi conçue :

Une veuve de 10000 ans, avec 33 enfants et une fortune de 4 francs, cherche à se remarier, etc.

L'huissier se présente au domicile d'un peintre, pour opérer une saisie.

Le peintre. — Ah ! bien, veuillez prendre place, c'est à peu près tout ce que vous pourrez prendre ici.

Octobre



31 jours.

10.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Jeudi Vendr. Samedi	1 s. Remi, s. Bavon 2 s. Léger, évêque, s. Guérin 3 s. Candide, s. Ewalde.	
41.	Dix-huitième dimanche ap. Pentecôte	
DIM.	4 ROSAIRE. François d'Assise.	
Lundi	5 ss. Placide et compagnons	☽ Pleine lune le 4, à 6 h. 59 m.
Mardi	6 s. Bruno, fond., ste Foi.	
Mercr.	7 s. Serge, m., s. Auguste.	
Jeudi	8 ste Brigitte, ste Laurence	
Vendr.	9 MATERNITÉ STE-VIERGE.	
Samedi	10 s. François de Borgia, c.	
42.	Dix-neuvième dimanche ap. Pentecôte	
DIM.	11 ste Placidie, s. Gommer.	
Lundi	12 s. Maximilien, ste Herlinde	☾ Dern. quart. le 12, à 10 h. 33 m.
Mardi	13 s. Edouard, r., s. Hugolin.	
Mercr.	14 s. Callixte, p., s. Burcard	
Jeudi	15 ste Thérèse, s. Roger.	
Vendr.	16 PURETÉ SAINTE-VIERGE.	
Samedi	17 B. Marg.-Marie Alacoque.	
43.	Vingtième dimanche ap. Pentecôte.	
DIM.	18 s. LUC, évang, s. Athénodore	
Lundi	19 s. Pierred'Anc., ste Frévisse	☽ Nouvelle lune le 19, à 7 h. 33 m.
Mardi	20 s. Jean de Kanty.	
Mercr.	21 ste Ursule, s. Hilarion.	
Jeudi	22 ste Alodie, ste Cordule.	
Vendr.	23 FÊTE SAINTES RELIQUES.	
Samedi	24 s. Raphael, s. Hevergiste.	
44.	Vingt-unième dimanche ap. Pentecôte.	
DIM.	25 ss. Chrys. et Crépin.	
Lundi	26 s. Evariste, s. Bernwald.	☽ Premier quart. le 25, à 11 h. 44 s.
Mardi	27 s. Frumence, év. Florentin	
Mercr.	28 ss. SIMON ET JUDE, ap.	
Jeudi	29 ste Ermélinde, ste Eusébie	
Vendr.	30 ste Zénonie, s. Sérapion.	
Samedi	31 s. Loup, év., ste Lucille.	

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 44 m.

Foire d'octobre.

Aaran	21	Fribourg	5	Oron	7
Adelboden	1	Frutigen	27	Payerne	15
Aigle	31	Gessenay	21	Planfayon	21
Alpnach	7	Gimel	5	Porrentruy	19
Anet	28	Grandson	28	Reichenbach	20
Aarberg	14, 28	Huttwyl	14	Romont	13
Baden	6	Kallnach	16	Rue	21
Bagnes	26	Landeron	19	Saignelégier	5
Berne	20, 27	Langenthal	20	Schwarzenb.	22
Bex	15	Langnau	2	Schwytz	12
Bienne	8	La-Roche	12	Sépey	20
Bözingen	26	La-Sarraz	20	Sion	3, 10, 17
Brienz	7	Laufenburg	28	Soleure	19
Brigue	6, 16, 22	Laufon	6	Ste-Croix	21
Bulle	14	Lausanne	14	St-Imier	16
Buren	28	Liestal	21	St-Maurice	13
Château-d'Œx	1, 9, 15	Locle	13	Tramelan	14
Châtel-St-D.	19	Louèche-V.	12	Thoune	21
Chaux-de-Fonds	7	Lyss	26	Val d'Illier	15
Chavornay	7	Martigny-B.	19	Vevey	27
Chiètres	29	Meiringen	28	Yverdon	13
Combremont-G.	28	Monthey	14, 28	Zweisimmen	7, 29
Cossonay	8	Morat	7		
Delémont	20	Moudon	26	<i>Marchés au bétail.</i>	
Echallens	22	Moutier	1	Bâle, les vendr.	
Erlenbach	7, 8	Ollon	9	Fribourg	17
Estavayer	14	Orbe	12	Langenthal le 3 ^e	
Evolènes	—	Ormont-dessus	7, 19	mardi.	

A l'agence matrimoniale.

L'agent. — La dame est sans doute colossalement laide, mais la fortune est en rapport direct avec l'extérieur de la dame.

— Oh! c'est l'essentiel, espérons seulement qu'on n'a pas flatté le portrait.

Sous la pantoufle.

— Alors votre mari se laisse pousser la barbe à présent?

Elle — Se laisse pousser! vous voulez dire que je la lui laisse pousser. Oui, c'est vrai.

— Quand il y a du monde, Eugénie, vous avez l'air de rougir de moi, vous prenez l'air ennuyé....

— Croyez-vous que je m'amuse davantage quand nous sommes seuls?

Novembre



30 jours.

11.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
45.	Vingt-deux. dimanche ap. Pentecôte.	
DIM.	1 LA TOUSSAINT. s. Amable.	☾ Pleine lune le 3, à 0 h. 49 m.
Lundi	2 COMM. DES TRÉPAS. s. Tobie	
Mardi	3 ste Ida, v. v., s. Hubert.	
Mercur.	4 s. Charles Borromée, card.	
Jeudi	5 ss. Zacharie et Esabetli.	
Vendr.	6 s. Protais, év., s. Léonard.	
Samedi	7 s. Ernest, a., s. Engelbert.	
46.	Vingt-trois. dimanche ap. Pentecôte.	
DIM.	8 Les 4 couronnés, Godefroi.	☾ Dern. quart. le 11, à 0 h. 37 m.
Lundi	9 s. Théodore, m. s. Oreste.	
Mardi	10 s. André Avel., ste Florenc ^e	
Mercur.	11 s. Martin, év., s. Véran.	
Jeudi	12 s. Martin, p., s. Ruf.	
Vendr.	13 PATRON. SAINTE-VIERGE.	
Samedi	14 s. Imier, ste Vénérande.	
47.	Vingt-quat. dimanche ap. Pentecôte.	
DIM.	15 ste Gertrude, s. Léopold.	☾ Nouvelle lune le 17, à 5 h. 2 s.
Lundi	16 s. Othmar, s. Fidence.	
Mardi	17 s. Grégoire le Thaumatur.	
Mercur.	18 DÉD. BASIL. ss. PIER. ET P.	
Jeudi	19 ste Elisabeth, s. Pontien.	
Vendr.	20 s. Félix de Valois, Edmond	
Samedi	21 PRÉSENTATION N.-D.	
48.	Vingt-cinq. dimanche apr. Pentecôte	
DIM.	22 ste Cécile, s. Philémon.	☾ Prem. quart. le 24, à 2 h. 39 s.
Lundi	23 s. Clément, ste Félicité.	
Mardi	24 s. Jean de la Croix, Flore.	
Mercur.	25 ste Catherine, ste Juconde.	
Jeudi	26 s. Pierre d'Al., s. Conrad.	
Vendr.	27 s. Josaphat, s. Colomban.	
Samedi	28 s. Sosthène, s. Hortulan.	
49.	Premier dimanche de l'Avent.	
DIM.	29 Avent. Illuminée, Saturnin.	☾
Lundi	30 s. ANDRÉ, apôt., s. Zozime.	

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 18 m.

Foire de novembre.

Aarau	18	Grandson	25	Ormont-dessus	7
Aarberg	11, 25	Gimel	2	Payerne	19
Aigle	21	Herzogenbuch.	11	Porrentruy	16
Anet	25	Landeron	16	Rolle	20
Aubonne	3	Langenthal	24	Romont	10
Baden (A.)	3	Langnau	4, 6	Rougemont	13
Berne	23	La Sarraz	17	Rue	18
Berthoud	5	Laufon	3	Saignelégier	3
Bex	7	Laupen	5	St-Aubin, N.	2
Bienne	12	Lausanne	11	Sierre	26
Brienz	11	Locle	10	Sépey	25
Brigue	19	La-Roche	30	Soleure	9
Bulle	12	Lucens	11	Sumiswald	6
Buren	18	Lyss	23	Unterseen	6, 18
Cerlier	25	Martigny-V.	9	Thcune	11
Château-d'Ex	6, 19	Meiringen	5, 16	Tramelan	11
Châtel-St-D.	16	Monthey	18	Vevey	24
Chiètres	26	Morat	4	Viège	12
Cossonay	12	Morges	18	Villeneuve	19
Couvvet	10	Moudon	30	Yverdon	17
Delémont	17	Montier	5	Zofingue	12
Echallens	26	Neuveville	25	Zweisimmen	13
Estavayer	11	Nyon	5		
Erlenbach	10	Ensingen (Sol.)	30	<i>Marchés au bétail.</i>	
Fribourg	9	Ollon	20	Fribourg	21
Frutigen	20	Olten	16	Neuchâtel, mardi	
Gessenay	14	Orbe	16	jeudi, samedi	

— Où cours-tu si vite?
 — Je vais signer une pétition.
 — Quelle pétition?
 — Je ne sais pas, c'est ma femme qui s'est mis cela dans la tête.

Prudent.

— Alors vous me garantissez l'absolue sûreté du travail de ce camion automobile.

— Absolument, seulement vous feriez bien de ne pas vendre tout de suite vos chevaux.

— Misérable!

— Canaille!

— Messieurs, messieurs, je vous en prie, j'ai déjà défendu plusieurs fois qu'on causât politique dans mon salon.

Décembre



31 jours.

12.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Mardi	1 s. Eloi, s. Diodore.	☾ Pleine lune le 2, à 7 h. 21 s.
Mercur.	2 ste Bibiane, ste Pauline	
Jeudi	3 s. François-Xav., ste Luce	
Vendr.	4 ste Barbe, s. Osmond.	
Samedi	5 s. Pierre Chrysol., év.	
50.	Deuxième dimanche de l'Avent.	☾ Dern. quart. le 10, à 0 h. 32 s.
DIM.	6 s. NICOLAS, ste Denyse.	
Lundi	7 s. Ambroise, ste Fare.	
Mardi	8 IMMACULEE-CONCEPTION.	
Mercur.	9 ste Léocadie, s. Syr.	
Jeudi	10 Transl. ste Maison Lorette.	☾ Nouvelle lune le 17, à 3 h. 35 m.
Vendr.	11 s. Damase, p., s. Sabin.	
Samedi	12 s. Synèse, m.	
51.	Troisième dimanche de l'Avent.	
DIM.	13 ste Lucie, s. Josse.	
Lundi	14 s. Agnel, Eutropie.	☾ Prem. quart. le 24, à 9 h. 25 m.
Mardi	15 s. Célien, ste Chrétienne.	
Mercur.	16 Q.-T. s. Eusèbe, ste Albine.	
Jeudi	17 ste Adélaïde, s. Lazare.	
Vendr.	18 Q.-T. ATT. DIV. ENF. MAR.	
Samedi	19 Q.-T. s. Némèse, s. Darius	☾ Dimanche après Noël
52.	Quatrième dimanche de l'Avent.	
DIM.	20 s. Ursanne, s. Ammon.	
Lundi	21 s. THOMAS, s. Festus.	
Mardi	22 s. Florus, s. Zénon.	
Mercur.	23 ste Victoire, s. Dagobert.	
Jeudi	24 s. Delphin, ste Irmine.	
Vendr.	25 NOEL. ste Eugénie, Anastas.	
Samedi	26 s. ETIENNE, diacre m.	
53.	Dimanche après Noël	☾ s. SYLVESTRE, p, ste Mélanie
DIM.	27 s. JEAN, ap., s. Théophile.	
Lundi	28 ss. INNOCENTS, s. Abel.	
Mardi	29 s. Thomas Cant., ste Eléon	
Mercur.	30 s. Sabin, év., s. Libère, év.	
Jeudi	31 s. SYLVESTRE, p, ste Mélanie	

Les jours décroissent de 20 minutes du 1^{er} au 21,
et croissent de 4 minutes du 22 au 31.

Foire de décembre.

Aarau	16	Langnau	4, 9	Rue	16
Aarberg	9, 30	Laufenburg	28	Saignelégier	7
Aigle	19	Laufon	1	Schwarzenb.	24
Aubonne	1	Laupen	31	Sion	—
Bâle	17	Liestal	2	Soleure	14
Baden (A.)	1	Locle	8	Sumiswald	26
Berthoud	3	Martigny-B.	7	Thoune	16
Bex	10	Monthey	31	Tramelan	16
Bienne	31	Morat	2	Unterseen	4, 15
Bulle	3	Morges	30	Yverdon	26
Buren	16	Moudon	28	Zweisimmen	10
Châtel-St-D.	21	Neuveville	30		
Chiètres	31	Nidau	8	<i>Marchés au bétail.</i>	
Cossonay	26	Nyon	3	Bâle, les vendred.	
Delémont	15	Ollon	18	Berne, les mardis	
Echallens	24	Olten	21	Fribourg	19
Estavayer	9	Orbe	21	Interlaken vendr.	
Fribourg	7	Oron	2	Lausanne	9
Grandson	23	Payerne	17	Neuchâtel mardi	
Huttwyl	2, 30	Porrentruy	21	jeudi, samedi	
Landeron	21	Reichenbach	8	Nyon mardi.	
Langenthal	29	Romont	1	Sion samedi.	

Deux auteurs causent; — Il paraît, dit l'un deux, que les Anglais ont trouvé le moyen de fabriquer des scies avec du papier.

— Je connais plusieurs de nos confrères qui l'avaient déjà fait.

Chez la devineresse.

— C'est merveilleux et qu'est ce que vous trouvez ordinairement dans toutes les mains?

— Vingt francs.

— Vous me disiez que personne n'était monté sur ce sommet avant moi, et voici une femme.

— Ah! ça ne compte pas... c'est la marchande de cartes postales.

— La mère de ma femme?... une véritable perle.

— Tu as de la veine!

— En effet... du reste, je ne l'ai pas connue: la pauvre femme était morte quand j'ai épousé sa fille!

A V I S

Les rédacteurs des *Etrennes fribourgeoises* ont l'honneur de rappeler qu'ils acceptent toujours avec reconnaissance les articles que l'on veut bien leur envoyer, surtout lorsqu'ils rentrent dans le domaine de notre histoire nationale, de l'archéologie, de la géographie, de la statistique, des sciences naturelles, de l'hygiène, de notre vie littéraire et artistique, etc. Mais, en même temps, ils prient instamment MM. les collaborateurs de bien vouloir leur annoncer d'avance leurs travaux et de les leur faire parvenir dès les premiers jours de juillet et plus tôt si possible, un trop grand retard les mettant dans le cas ou de refuser, bien à regret, les articles qui leur sont présentés, ou de différer outre mesure la publication de nos *Etrennes*.

Afin que l'état des foires et marchés paraisse d'une façon aussi complète et exacte que possible, les autorités locales de la région sont priées de nous adresser la liste des foires qui se tiennent dans leur commune, de nous indiquer les changements survenus, ainsi que les erreurs qui auraient pu se glisser dans la présente édition.

Quant à la liste des autorités et des fonctionnaires de l'Etat, bien que dressée avec tout le soin possible, elle ne saurait rester rigoureusement exacte, vu les nombreux changements qui ne manquent jamais de survenir entre l'époque où cet opuscule sort de presse et le commencement de l'année suivante.

AUTORITÉS FÉDÉRALES

Conseil fédéral.

- MM. Muller, Edouard, de Nidau (Berne), président.
 Hoffmann, Arthur, de St-Gall, vice-président.
 Forrer, Louis, de Bâretswyl (Zurich).
 Motta, Joseph, d'Airolo.
 Décoppet, Camille, de Lausanne.
 Schulthess, d'Argovie.
 Calonder, Grisons.

Tribunal fédéral.

MEMBRES.

- MM. D^r Favey, Georges, de Pompaple (Vaud), président.
 D^r Honegger, Henri, de Zurich, vice-président.
 D^r Merz, Viktor, Hägendorf (Sol.) et Thoune.
 Clausen, Félix, de Mühlebach (Valais).
 Soldati, Auguste, de Neggio (Tessin).
 Monnier, Fréd.-Aug., de Neuchâtel.
 D^r Perrier, Emile, de Châtel-St-Denis (Fribourg).
 D^r Jæger, Charles, de Pfæfers.
 D^r Ursprung, Albert, d'Ueken et Zurzach (Argovie).
 D^r Ostertag, Fritz, Bâle.
 D^r Schmid, François, d'Altdorf (Uri).
 D^r Picot, Ernest, de Genève.
 D^r Affolter, Albert, de Gerlafingen (Soleure).
 D^r Schurter, Emile, de Bachenbülach (Zurich).
 Reichel, A.-K., d'Oberburg (Berne).
 D^r Stooss, Alfred, de Berne.
 D^r Gottofrey, Vincent, d'Estavayer (Fribourg).
 D^r Kirchhofer, à Schaffhouse.
 D^r Weiss, Théodore, de Zurich.
 Hauser, Victor, de Horgen (Zurich).
 D^r Oser, Hugo, de Schönenbach (Bâle-Camp.).
 D^r Murri, Hans, de Schinznach.
 Thélin, Henri, de Bioley-Orjulaz.
 Rossel, Virgile, de Tramelan.
-

AUTORITÉS LÉGISLATIVES

GRAND CONSEIL

Elections du 3 décembre 1911

Cercle de la Sarine. — 32 députés.

Classés d'après le nombre de voix obtenu.

- MM. Michel, Ernest, négociant, à Fribourg.
 Lapp, Guillaume, pharmacien, à Fribourg.
 Comte, Ignace, négociant, à Fribourg.
 Biolley, Udalrich, syndic, au Mouret.
 Reynold, Alfred, colonel, à Nonan.
 Menoud, Paul, négociant, à Fribourg.
 Jaquet, Isidore, syndic, à Grolley.
 Ducrest, Joseph, à Rossens.
 Gobet, François, à Noréaz.
 Rosset, Alexis, caissier, à Prez.
 Gross, Alphonse, syndic, à Arconciel.
 Chatagny, Louis, syndic, à Corserey.
 Cardinaux, Louis, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Chavaillaz, Joseph, syndic, à Ecuwillens.
 Théraulaz, Alphonse, à Fribourg.
 Despond, Adrien, à Corminbœuf.
 Reynaud, Balthasar, juge de paix, à Farvagny.
 Wicht, Philippe, à Marly.
 Weck, Robert, juge cantonal, à Fribourg.
 Bersier, Adrien, syndic, à Cormagens.
 Weck, Ernest, syndic, à Fribourg.
 Roulin, Paul, juge de paix, à Treyvaux.
 Berset, Maurice, président, à Fribourg.
 Genoud, Léon, à Fribourg.
 Eby, Stanislas, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Zimmermann, Jules, à Fribourg.
 Margueron, Maurice, syndic, à Cottens.
 Montenach, Georges, à Fribourg.
 Schenevey, Etienne, à Belfaux.
 Maillardoz, Albert, à Fribourg.
 Zurkinden, Pierre, à Fribourg.
 Daguet, Léon, à Fribourg (élection partielle).

Cercle de la Singine. — 17 députés.

- MM. Boschung, François, à Ueberstorf.
 Zurkinden, Jean, à Guin.
 Diesbach, Max, à Villars-les-Jonc
 Rapo, Jean, à Böesingen.

MM. Spicher, François, président, à Tavel.
 Wæber, Ulrich, à Schmitten.
 Weck, Louis, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Blanchard, Nicolas, syndic, à Tavel.
 Andrey, Amédée, à Ameismühle (Tavel).
 Jungo, Pierre, à Schmitten.
 Bæriswyl, Jean, à Alterswyl.
 Lauper, Joseph, à Plasselb.
 Offner, Pierre, à Planfayon.
 Schwaller, Martin, St-Antoine.
 Perler, Joseph, à Wunnenwyl.
 Jungo, Joseph, notaire, à Fribourg.
 Piller, Jost, à Oberschrot.

Cercle de la Gruyère. — 21 députés.

MM. Morard, Antoine, à Pont-en-Ogoz.
 Mossu, Louis, syndic, à Broc.
 Pasquier, Joseph, notaire, à Bulle.
 Musy, Jean, à Bulle.
 Yerly, Louis, à Bulle.
 Barras, Auguste, à Bulle.
 Fracheboud, Pierre, Lessoc.
 Buchs, Paul, à Bellegarde.
 Gremion, Jean, à Gruyères,
 Gremaud, Constant, à Morlon.
 Overney, Calybite, à Charmey.
 Pasquier, Jean, à Sales.
 Reichlen, Alfred, juge de paix, à Bulle.
 Despond, Pierre, officier d'état civil, à Vuadens.
 Rigolet, Sylvestre, à La-Roche.
 Charrière, Louis, à Cerniat.
 Villosz, Pierre, à Sorens.
 Romanens, Théophile, à Vuippens.
 Morard, Louis, président du tribunal, à Bulle.
 Delatena, Joseph, avocat, à Bulle.

Cercle du Lac. — 13 députés.

MM. Ræmy, Paul, à Pensier.
 Perrottet, Jean, à Cormérod.
 Liechty, Hermann, à Morat.
 Friolet, Max, à Morat.
 Gutknecht, Hans, à Morat.
 Notz, Emile, à Chiètres.

- MM. Gutknecht, Jakob, à Ried.
 Herren, Fritz, à Lourtens.
 Gross, Emile, avocat, à Fribourg.
 Gutknecht, Jean, à Agrimoine.
 Noyer, Auguste, à Praz.
 Guillaud, Louis, à Môtier.
 Bartsch, Wilhelm, avocat, à Fribourg.

Cercle de la Glâne. — 12 députés.

- MM. Crausaz, Joseph, médecin à Romont.
 Grand, Eugène, avocat, à Romont.
 Gobet, Alphonse, à Massonnens.
 Joye, Léandre, à Torny-le-Grand.
 Deschenaux, Eugène, conseil. d'Etat, à Fribourg.
 Chatton, Eugène, à Romont.
 Dutoit, Joseph, à Prez-vers-Siviriez.
 Berset, André, à Villargiroud.
 Conus, François, notaire, à Rue.
 Jaccoud, Joseph, à Promasens.
 Dumas, Claude, à Villariaz.
 Dévaud, Josen, à Villaz-St-Pierre.

Cercle de la Broye. — 13 députés.

- MM. Francey, Alexandre, à Cousset.
 Kælin, Joseph, président, à Estavayer.
 Moret, Eloi, juge, à Ménières.
 Torche, Fernand, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Grandgirard, Isidore, syndic, à Cugy.
 Python, Georges, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Pillonel, Jules, syndic, à Cheyres.
 Bæchler, Louis, à Vallon.
 Broye, Donat, syndic, à Nuvilly.
 Progin, Eugène, syndic, à Léchelles.
 Dessibourg, Honoré, officier d'état civ., à St-Aubin.
 Chassot, Charles, géomètre, à Fribourg.

Cercle de la Veveyse. — 7 députés.

- MM. Genoud, Oscar, syndic, Châtel-St-Denis.
 Genoud, Victor, notaire, à Châtel-St-Denis.
 Esseiva, Louis, à Fiaugères.
 Currat, Alexandre, au Crêt.
 Perrin, Léon, syndic, à Semsales.
 Philipona, Joseph, prés. du trib., à Châtel-St-Denis.
 Monnard, Pierre, à Attalens.

AUTORITÉ EXÉCUTIVE ET ADMINISTRATIVE**CONSEIL D'ÉTAT**

Le Pouvoir exécutif et administratif est confié à un Conseil d'Etat nommé par le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat est composé de sept membres. La durée de ses fonctions est de cinq ans. Après chaque renouvellement du Grand Conseil, il y a un renouvellement intégral du Conseil d'Etat.

(Const., art. 49 et 50.)

MM. Torche, Fernand, président.
 Python, Georges, vice président.
 Aeby, Stanislas, conseiller d'Etat.
 Cardinaux, Louis, >
 Deschenaux, Eugène, >
 Musy, Jean, >
 Savoy, Emile, >

Chancellerie d'Etat.**CHANCELIER.**

M. Godel, Charles.

RÉGISTRATEUR.

M. Muller, Albin.

BURALISTES.

MM. Berguin, Xavier.
 David, Louis.
 Dousse, Joseph.

HUISSIERS D'ÉTAT.

MM. Corminboeuf, Eloi. **MM.** Bise, Emile.
 Cuennet, Nicolas. Droux, Joseph.

CONCIERGE : M. Cuennet, Nicolas.

DIRECTIONS DU CONSEIL D'ÉTAT

ET FONCTIONNAIRES QUI EN DÉPENDENT.

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES ARCHIVES

<i>Directeur.</i>	MM. Python, Georges, conseiller d'Etat.
<i>Suppléant.</i>	Savoy, Emile, conseil. d'Etat.
<i>Chefs de service.</i>	Gremaud, Emile.
»	Barbey, Firmin.
»	.

Département de l'Instruction publique**Commission des études.**

Section française.

- MM.** Python, directeur de l'Instruction publique, président.
 Bise, Emile, receveur.
 Esseiva, Léon, R^{me} Prévôt.
 D^r Dévaud, Eugène.
 Plancherel, Michel, professeur.

Section allemande.

- MM.** D^r Schnürer, Gustave, professeur.
 Perroulaz, Robert, curé à Guin.
 Passer, Jean, à Tavel.

Section technique.

- MM.** D^r Daniëls, François, professeur.
 Daguet, Léon, chimiste.

Section de Morat.

- MM.** Python, directeur de l'Instruction publique, président.
 Lademann, préfet, vice-président, à Morat.
 Müller, Samuel, au Löwenberg.
 Hug, Gustave-Théodore, greffier, à Morat.
 D^r Richard, Auguste, à Morat.
 Wutrich, Fréd., pasteur, à Chiètres.
 Merz, Richard, inspecteur, à Meyriez, secrétaire.

Bibliothèque cantonale et universitaire.

- MM.** Diesbach, Max, directeur.
 Handrick, F., 1^{er} bibliothécaire.
 Dubois, Frédéric, 2^{me} bibliothécaire.
 Ducrest, François, sous-bibliothécaire.

Conservateur des Musées.

- MM.** Musy, prof., conserv. du musée d'histoire naturelle.
 Boccard, Raymond, conservateur du musée historique
 et artistique.
 Ducrest, François, conservateur du médailler.
 Peissard, Nicolas, à Fribourg, archéologue cantonal.

Commission des Musées scientifiques.

MM. D^r Cuony, Xavier, présid. **MM.** D^r Kathariner, L., prof.
 Castella, F., doyen. D^r Ursprung, Alfr., prof.
 D^r Baumhauer, H., prof. Musy, Maur., prof., secr.
 D^r Girard, R., prof.

Université de Fribourg.

Recteur de l'Université : Girard, Raymond.

Doyen de la Faculté de Théologie : R. P. Zapletal.

» » *de Droit* : M. le D^r Zehntbauer.

» » *des Lettres* : M. le pr. Masson.

» » *des Sciences* : M. D^r v. Estreicher.

Chancelier de l'Université : M. Weyrich, Nicolas.

PROFESSEURS.

Faculté de Théologie.

Mgr Kirsch, J.-P. (Patrologie et Archéologie).

Rév. P. del Prado (Dogmatique spéculative).

P. Mandonnet (Histoire ecclésiastique).

D^r Beck (Pastorale et Liturgie).

P. Zapletal, Vincent (Exégèse de l'ancien Testament).

P. Weiss, Albert (Apologétique).

P. Sales, Marco (Dogmatique positive).

D^r Speiser (Droit ecclésiastique).

P. Jordan de Langen-Wendels (Morale pratique).

P. Allo, Bernard (Exégèse du nouveau Testament).

R. P. Prummer, Dominik (Morale pratique).

R. P. Manser, Gall (Philosophie).

R. P. Knar, Maurus (Histoire ecclésiastique).

R. P. Montagne, Ambroise (Philosophie).

R. P. Rowan, Vincent (Exégèse).

Faculté de Droit.

MM. D^r Fietta, Paul, professeur honoraire.

Clerc, Cyprien (Droit civil, droit fédéral privé).

Philipona, Fr., juge cantonal, (Procédure civile, droit public fédéral, poursuites et faillites).

D^r Favre (Médecine légale).

Bise, Emile (Droit pénal et droit des gens).

D^r Jaccoud, Jean (Droit naturel, économie politique).

D^r Legras, Henri (Droit civil français).

D^r Pedrazzini, Martin (Droit public général et ecclés.).

D^r Siegwart, Alfred, (Droit fédéral et cantonal privé).

- MM. D^r Hauptmann, Félix (Encyclopédie et méthodologie du droit).
 D^r von Overbeck, Alfred (Droit pénal, procédure civile et pénale).
 D^r Lampert (Droit ecclésiastique et droit public. Philosophie du droit).
 D^r Gariel Georges (Econ. polit. et science des finances).
 D^r Meyer, Hans (Economie politique).
 D^r Liesker, Gerhard (Philosophie du droit et histoire de la philosophie du droit).
 D^r Tuor, Pierre (Droit romain).
 D^r Zehnbauer, Richard (Droit privé allemand et histoire du droit germanique).
 D^r Schorer, Hans (Statistique).
 D^r Turmann, Max (Sciences commerciales).
 D^r Æby, Pierre (Droit civil suisse).
 Assistant : Nepper, Jules (Sciences commerciales).
 D^r Focherini, Attilio (Droit international).

Faculté des Lettres.

- MM. D^r Steffens, Franç. (Paléographie et diplomatique).
 D^r Schnürer, Gustave (Histoire du moyen âge. Histoire moderne).
 D^r Dobrzycki, Stanislas (Langues et littératures slaves).
 D^r Büchi, Alb. (Histoire suisse. Histoire de l'antiquité).
 R. P. Michel, Léo (Philosophie).
 Giraud, Victor (Littérature française). En congé.
 de Munnynck, Marc (Philosophie).
 D^r Wagner, Pierre (Science et histoire de la musique).
 D^r Piccardt, Antoine (Philologie et archéologie class.).
 Nadler, Joseph (Littérature allemande moderne).
 Oehl, Wilhelm (Langue et littérature allemande anciennes).
 D^r Arcari, Paul (Langue et littérature italiennes).
 D^r Bertoni, Jules (Philologie romane).
 Roussel, Alfred (Sanskrit et philologie indienne).
 Leitschuh, Fr.-Frédéric (Histoire de l'art).
 Champagne de Labriolle, Pierre-Henri (Langue latine).
 Masson, Pierre-Maurice (Littérature française).
 D^r Decurtins, Gaspard (Histoire de la civilisation).
 Zeiller, Jacques (Histoire de l'antiquité).
 Vogt, Albert (Histoire moderne).
 van Cauwelaert, Franz (Pédagogie et Psychol. expérim.).
 En congé.

- MM.** D^r Besson, Marius (Histoire).
 D^r Dévaud (Pédagogie).
 Lecteurs: D^r Girardin, Joseph (Français).
 Lombriser, Joseph (Allemand).
 Francis Benett (Anglais).
 Sanial, Louis (Latin).

Faculté des Sciences.

- D^r J. Brunhes, professeur honoraire.
 D^r de Kowalski, Joseph (Physique).
 D^r Baumhauer, Henri (Minéralogie).
 D^r Dhéré, Ch. (Physiologie).
 D^r Bistrzycki, Augustin (Chimie analytique et organique pure et appliquée).
 D^r Estreicher de Rozbierski, Thaddée (Chimie générale et inorganique).
 D^r Daniëls, François (Mathématiques appliquées).
 D^r Girard, Raymond (Géologie et Paléontologie).
 D^r Kathariner, L. (Anatomie comparée et Zoologie).
 D^r Gockel, Alb. (Chimie physique et météorol.)
 D^r Ursprung, Alfred (Botanique).
 D^r Girardin, Paul (Géographie).
 Breuil, Henri (Ethnographie). En congé.
 D^r Glücksmann, Sigismond (Bactériologie et Hygiène).
 D^r Gyr (Chimie). En congé.
 D^r Plancherel, Michel (Mathématiques).
 D^r Joye, Paul (Physique)

Collège cantonal St-Michel.

- | | |
|--------------------------------------|--|
| <i>Recteur.</i> | MM. D ^r Jaccoud, Jean. |
| <i>Préfet du Collège.</i> | Schwaller, Victor. |
| <i>Préfet de l'Internat.</i> | Pasquier, Jos. |
| <i>Préfet du Pens. du P. Girard.</i> | R. P. Ruthig, Joseph. |
| <i>Surveillant du collège.</i> | Wolhauser, Alphonse. |

Cours académique du Lycée.

- | | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| <i>Apologétique et esthétique</i> | MM. D ^r Jaccoud. |
| <i>Philosophie.</i> | R. P. Claverie, Alb. |
| | Sausser, Léon. |
| <i>Histoire de la philosophie.</i> | R. P. Montagne, Amb. |
| <i>Physique et chimie.</i> | Ræmy, Joseph. |
| <i>Chimie organique.</i> | D ^r Haas, Alexandre. |
| <i>Histoire naturelle.</i> | Musy, Maurice. |
| <i>Mathématiques.</i> | Wæber, Maurice. |

Histoire.
Littérature française.
Langue allemande.

Géographie physique.
Langues anciennes.
Préparateur d'histoire naturelle.
Préparateur de physique et chimie.

MM. Bondallaz, Jules.
D^r Feugère, Anatole.
Lombriser, J.
D^r Stadelmann, J.
D^r Michel, Gaston.
D^r Girardin, Joseph.
Kolly, Max.

Gymnase français (latin-grec et latin-sciences).

1^{re} classe.

2^{me} >

3^{me} >

4^{me} >

5^{me} >

6^{me} >

Langue anglaise.

Langue italienne.

Histoire.

Mathématiques.

Physique et chimie.

Histoire naturelle.

Langue allemande.

>

Géographie.

Dessin d'imitation.

Dessin technique.

MM. Richoz, Léon.
Crausaz, Antonin
Sausser, Léon.
Genoud, J.
Morand, Elie.
Charpine, Albert.
Freely, J.-G.
D^r Stadelmann, J.
Bondallaz, J.
Wæber, M.
Chaney, Jules.
Ræmy, J.
Musy, Maurice.
Derungs, Léon-Ant.
Lombriser, Joseph.
Richoz, Léon.
Ritter, Louis, art. peintre.
Reichlen, Eugène.
Schaller, Romain.
Meneghelli, Pierre.

Gymnase allemand.

1^{re} classe.

2^{me} >

3^{me} >

4^{me} >

5^{me} >

6^{me} >

Langue française.

Histoire nat. et géographie.

Mathématiques.

Histoire.

Dessin.

R. P. Hermann, Georges.
M. Zurkinden, Joseph.
R. P. Scheuring, Martin.
R. P. Wickl, Placide.
R. P. Rùthig, Joseph.
R. P. Kapper, Albert.
MM. D^r Girardin, Joseph.
Reidy, Pierre
MM. Hug, Albert.
Lombriser, Joseph.
Reichlen, Eugène.

Ecole commerciale.

<i>Instruction religieuse.</i>	MM. Richoz, Léon. Wæber, L.
<i>Sciences commerciales.</i>	Nepper, Jules. Rotzetter, Jean.
<i>Littérature française.</i>	
<i>Langue française.</i>	Charpine, Albert. D ^r Bays, Séverin. Schorro, Albin.
<i>Langue allemande.</i>	Derungs, Jean-Ant. D ^r Haas, Alex.
<i>Cours spécial de français aux allemands</i>	D ^r Stadelmann, J.
<i>Langue anglaise.</i>	Freely, J.-G. Benett, Francis.
<i>Langue italienne.</i>	D ^r Arcari, Paul. D ^r Stadelmann, J.
<i>Histoire.</i>	Peissard, Nicolas.
<i>Géographie.</i>	Richoz, Léon. D ^r Michel, Gaston.
<i>Géographie commerciale.</i>	D ^r Girardin, Paul.
<i>Mathématiques.</i>	D ^r Bays, Séverin. Schorro, Albin. Fontaine, Emile. D ^r Haas, A. Evéquo, Adrien.
<i>Physique et histoire naturelle.</i>	D ^r Michel, Gaston.
<i>Chimie.</i>	Fontaine, E.
<i>Economie politique.</i>	Syring, A.
<i>Cours administratif.</i>	Roulin, Pierre.
<i>Sténographie et dactylographie.</i>	
<i>Ecole préparatoire de l'Internat.</i>	

Professeurs et Maîtres attachés à l'établissement.

<i>Religion pour les élèves réformés.</i>	MM. Schwarz, pasteur. Hartmann, Ant. Bovet, Joseph. Haas, Paul. Stœcklin, L. Vonderweid, L.
<i>Chant et musique.</i>	
<i>Gymnastique.</i>	Sterroz, Guillaume.

Technicum (Ecole des Arts et Métiers).*Commission de surveillance.*

MM. Python, conseiller d'Etat, directeur de l'Instruction publique.
D ^r Kowalski, J., professeur à l'Université.

- MM.** Broillet, Frédéric, architecte.
 Schaller, Romain, architecte, professeur.
 Maurer, Jean, ing., direct. de l'usine Thusy-Hauterive.
 Delisle, François, ingénieur, Fribourg.
 Weck, Romain, conseiller communal.
 Nouveau, Victor, conseiller communal.
 Gremaud, Emile, secrétaire.
 Genoud, Léon, directeur.

Personnel enseignant.

- MM.** Andrey, Joseph : géométrie pratique, législation.
 Dr Barone, Henri, professeur : mathématiques.
 Baudère, Léo, prof. : français et surveillance.
 Berchier, Jean, prof : calligraphie, dessin à vue, projections.
 Bondallaz, abbé : religion et économie sociale,
 Cattani, Eugène, ingénieur : électrotechnique.
 Clément, Jules, ingénieur ; mécanique pratique et dessin technique.
 Donzelli, Humbert, ingénieur : construction civile, technologie.
 Garnier, Charles, assistant à l'université : chimie.
 Gerber, Paul, ingénieur-géomètre : géodésie, géométrie pratique, construction civile.
 Keel, Charles, ingénieur : construction, mécanique.
 Pilloud, Oswald, peintre : composition décorative, étude de la plante, ornement plat et en relief, aquarelle et peinture à l'huile.
 Regazzoni, Ampellio, statuaire : modelage, sculpture.
 Robert, Henri, professeur : composition décorative, arts graphiques, cours d'art, anatomie.
 Schläpfer, Conrad, professeur : ronde bosse, modèle vivant, méthodologie.
 Schwarz, Gottlieb, pasteur : religion réformée.
 Struby, G., professeur : chant.
 Stucky, Louis, géomètre dessinateur : calligraphie et dessin topographique.
 Troller, Joseph, architecte : construction du bâtiment.
 Vauthey, Félix, professeur : physique, mathématiques.
M^{mes} Illing, Marie, professeur : plante, composition décorative,
 Comte, Julia : broderie.
 Gosselin, Valérie : dessin, section féminine.
Aumônier : M. l'abbé Gremaud, Joseph.

Chefs d'ateliers.

Ecole-atelier de mécanique : M. Clément, Jules, ingénieur.

Ecole-atelier de menuiserie : M. Andrey, menuisier.

Ecole-atelier de broderie : M^{me} Comte. Julia.

» » M^{ne} Illing, Marie, profes : plante,
composition décorative.

Institut agricole de Fribourg.

PÉROLLES-GRANGENEUVE.

MM. de Vevey, Emmanuel, directeur de l'Institut.
Walther, directeur de la section de Grangeneuve.
Hauterive.

Bremond, Rodolphe, professeur.

Mariaux, professeur.

Busch, professeur.

D^r Wirz, professeur.

Folly, Alexis, professeur.

Carl, Alexandre, professeur.

Waag, Jean, professeur.

Chardonnens, Auguste, professeur.

Ræmy, Jules, horticulteur.

Baudère, Léo, professeur.

Risse, Jean, surveillant.

COMMISSIONS DE L'INSTITUT AGRICOLE.

A. Station laitière.

MM. Python, conseiller d'Etat, président.

Roulin, Paul, député, à Treyvaux.

Lutz, Adolphe, à Greng-Morat.

Barras, Auguste, à Bulle.

B. Ecole d'agriculture.

MM. Chatagny, Louis, député, à Corserey.

Chatton, Eugène, député, à Romont.

Blanchard, Nicolas, député, à Tavel.

Musée industriel.

Directeur. M. Genoud, Léon.

Office central des apprentissages.

Président. MM. Python, conseiller d'Etat Chef du Département de l'Instruction publique.

Secrétaire. Gremaud, Emile, à Fribourg.
Genoud, Léon, directeur, à Fribourg.
Montenach, Georges, »

MM. Comte, Ignace, négociant, à Fribourg.
 Schenker, Emile, négociant, »
 Struby, P.-Martin, imprimeur, à Morat.
 Brulhart, Jean, directeur.
 Erlebach, Reynold, serrurier.
 Audergon, Théodore, typographe.
 Rauber, Philippe, inspecteur des apprentissages.

Commission du fonds cantonal des apprentissages.

MM. Python, conseiller d'Etat Chef du Département de l'Instruction publique.
 Gremaud, Emile, secrétaire.
 Daguet-Pauly, ferblantier.

**Conservatoire de musique de Fribourg
 228, rue de Morat.**

Conseil d'administration

Directeur : MM. Hartmann, Antoine.
Président : Bovet, Joseph.
Vice-président : Eggis, Adolphe.
Membres : le D^r Cuony.
 le prof. D^r Daniels.
 Droux, Paul, notaire.
 Helfer, Gottlieb.
 le prof. Lombriser.
 le D^r Schaller.
Administrateur : Henseler, Eric.

Instruction secondaire.

Ecole d'Hauterive.

MM. Dessibourg, Jules, directeur, professeur.
 Favre, Julien, aumônier.
 Aebischer, Pierre-Joseph, professeur.
 Levet, Alexandre, professeur.
 Berset, Maxime, professeur et surveillant.
 Pidoud, Louis, professeur.
 Bovet, Joseph, professeur de musique.
 Cathomen, Mathias, section allemande.
 Dillier, professeur, »
 Regli, Oscar, »
 Stritt, Joseph.
 Sterroz, Guillaume, professeur de gymnastique.

Ecole secondaire professionnelle.

- MM.** Moser, Othmar, directeur.
 Schaller, Romain, professeur.
 Buman, René, »
 Grandgirard, Louis, »
 Reichlen, Eugène, »
 Cardinaux, Ferdinand, architecte, prof.
 Schoenenberger, Fridolin, professeur de religion.
 Schorro, Albin, »
 Galley, Léon, gymnastique.

Ecole secondaire des jeunes filles de Fribourg.

- M.** Quartenoud, Jean, directeur et professeur.
M^{mes} Moser, Louise, institutrice.
 Overney, Marie, »
 Bourqui, Ernestine, »
 Perrier, Germaine, »
 Barone, Blanche, maîtresse de dessin.
 Moore, Grace, maîtresse d'anglais.
MM. Ræmy, J., professeur de physique.
 Galley, Alphonse, maître de chant.
M^{ne} Perrier, Lucie, maîtresse de gymnastique.
 Delley, Léon, professeur de comptabilité.
M^{mes} Neumeyer, Marie, maîtresse de coupe.
 Loffing, Jeanne, »
 Pasquier, Emma, maîtresse de lingerie.
 Torche, Hélène, »
 Sermoud, Elisa, maîtresse de modes.
 Bonabry, Céline, maîtresse de cuisine.
 Kaiser, Louise, »
 Vacheron, Laure, »

Ecole secondaire de Bulle.

- MM.** Demierre, Pierre, directeur et professeur.
 Folly, Auguste, professeur.
 Reichlen, Henri, professeur.

Ecole secondaire de Morat.

- MM.** Meyer, Jakob, directeur.
 Guggisberg, Frédéric, professeur.
 Blaser, Reinhold, »
 Maier, Emmanuel, »
 Jacky, Théodore, »
 Auer, Samuel, »

- MM. Pantillon, Edouard, professeur,
 Flückiger, Ernest, »
 Thiébaud-Vögtlin, Louis, professeur.
 Reidenbach, Wilhelm, »
 Liniger, Samuel, instructeur des cadets.

Ecole secondaire de la Broye.

- MM. Renevey, Alphonse, directeur, professeur.
 Fischli, Fritz, professeur.

Ecole secondaire de la Glâne.

- MM. Repond, Pierre, chanoine, professeur, directeur.
 Overney, Pierre, professeur.
 Rouiller, Joachim, »
 Pasquier, Léon, »

Ecole secondaire de la Veveyse.

- MM. Dessarzin, Dominique, directeur.
 Barbey, Louis, professeur.

.

Ecole régionale de Guin.

- M. Thurler, Léonard, maître.

Ecole régionale de Planfayon.

- M. Meuwly, Rodolphe, maître.

Ecole régionale d'Attalens.

- M. Bovet, Jules, maître.

Ecole régionale de Courtion.

- M. Mivelaz, Alexandre, maître.

Ecole régionale de Cormondes.

- M. Ræmy, Vincent, maître.

Ecole régionale de Domidier.

- M. Vorlet, Henri, maître.

Ecole régionale d'Alterswyl.

- M. Burry, Pierre, maître.

Ecole régionale de Treyvaux.

- M.

Ecole régionale de Chiètres.

- M Sarbach, Frédéric-Adolphe, maître.

Ecole régionale de Gruyères.

- M. Collaud, Vincent, maître.

INSPECTEURS DES ÉCOLES

Arrondissements scolaires.

- I^{er} ARR. MM. Bonfils, Louis, à Domdidier.
 II^{me} ARR. Merz, Richard, à Meyriez.
 III^{me} ARR. Schuwey, Aloys, à Heitenried.
 IV^{me} ARR. Section A Ecoles françaises ; M. Barbey, Firmin,
 Ecoles allemandes : M. Moser, Othmar.
 » B M. Perriard, Alex., à Belfaux.
 V^{me} ARR. MM. Currat, Hyacinthe, à Morlon.
 VI^{me} ARR. Crausaz, Joseph, à Lussy.
 VII^{me} ARR. Barbey, Jules, à Vuadens.

Inspectrices de l'enseignement des travaux manuels.

- I^{er} ARR. M^{me} Pasquier, Joséphine.
 II^e ARR. M^{lle} Daguét, Jeanne.
 III ARR. Gremaud Lucie.
 IV^e ARR. Koller, Marie.

Administrateur du dépôt scolaire central à Fribourg.

- M. Perroset, Placide, section A.
 M^{lle} Daguét, Rosa, section B.

Département des archives

ARCHIVES D'ÉTAT.

- MM. Ræmy, Tobie, archiviste.
 Oberson, Octave, sous-archiviste.

**DIRECTION DE LA JUSTICE, DES CULTES, DES COMMUNES
 ET PAROISSES.**

- Directeur.* MM. Deschenaux, Eugène, cons. d'Etat
Suppléant. Torche, Fern., conseiller d'Etat.

Département de la Justice

- Chef de bureau.* MM. Hartmann, Romain-Ch., notaire.
Expéditionnaire. Zuber, Auguste.

**A. — COMMISSIONS ET OFFICIERS PUBLICS
 RELEVANT DU DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE.**

Ministère public.

- MM. Perrier, Ernest, procureur général.
 Schuh, Rodolphe, substitut

Avocats patentés.

- MM. Girod, Ernest, à Fribourg.
 Cosandey, Joseph, à Fribourg.
 Blanc, Alfred, à Fribourg.
 Wattelet, Hans, à Morat.
 Gottrau, Georges, à Fribourg.
 Egger, Charles, à Fribourg.
 Dupraz, Emmanuel, à Fribourg.
 Delatena, Joseph, à Bulle.
 Grand, Eugène, à Romont.
 Gross, Emile, à Fribourg.
 Bourgknecht, Louis-Alfred, à Fribourg.
 Auderset, Albert, à Fribourg.
 Wohlhauser, François, à Fribourg.
 Bartsch, Wilhelm, à Fribourg.
 Genoud, Oscar, à Châtel-St-Denis,
 Friolet, Max, à Morat.
 Magne, Victor, à Fribourg.
 Clémence, Louis, à Fribourg.
 Gaudard, Emile, à Bulle.
 Morard, Paul, à Bulle.
 Æby, Pierre, à Fribourg.
 Mettraux, Urbain, à Fribourg.
 Chassot, Aloys, à Fribourg.
 Dunand, Louis, à Fribourg.

Agents d'affaires.

- Fribourg.* MM. Reichlen, François. Gottrau, Philippe.
Bulle. M. Pasquier, Henri.
Morat. M. Willenegger, Frédéric.

Chambre des notaires.

- MM. Michaud, notaire, à Fribourg, président ; Droux, Paul, vice-président ; Hartmann, secrétaire ; Ræmy, Jules, caissier ; Morard, Louis ; Butty, Léon, à Estavayer ; Willenegger, Fritz, à Morat ; Genoud, Vict., à Chât.-St-Den. ; Meyer, Ch., à Tavel

CANTONNEMENT DES NOTAIRES.

District de la Sarine.

- MM. Michaud, Pierre, à Fribourg.
 Blanc, Edouard, »
 Gottrau, Ernest, »
 Droux, Paul, »
 Bourgknecht, Alphonse, à Fribourg.
 Ræmy, Jules, »
 Hartmann, Romain-Charles, »

District de la Singine.

- MM. Jungo, Joseph, à Fribourg.
 Meyer, Charles, à Guin.
 Spicher, Franz, à Fribourg.
 Wohlhauser, Franz, à Fribourg.

District de la Gruyère.

- MM. Menoud, Joseph, à Bulle.
 Andrey, Alexandre, »
 Morard, Louis, »
 Pasquier, Henri, »
 Pasquier, Joseph, »

District de la Glâne.

- MM. Conus, François, à Rue.
 Bosson, Charles, à Romont.
 Grand, Charles, »
 Chatton, Romain, »

District de la Broye.

- MM. Holz, Georges, à Estavayer.
 Wuilleret, Léon, »
 Derron, Henri, fils, à Morat.

District du Lac.

- MM. Derron, Henri, à Morat.
 Tschachtli, Alfred, »
 Willenegger, Fritz, à Morat.
 Emery, Jules, à Fribourg.
 Friolet, Max, à Morat.

District de la Veveyse.

- MM. Genoud, Victor, à Châtel-St-Denis.
 Corminbœuf, Eloi, à Fribourg.

Commission examinatrice des aspirants au notariat.

- MM. Deschenaux, conseiller d'Etat, président.
 Clerc, Cyprien, juge cantonal.
 Philipona, François, professeur de droit.
 Bise, Emile, professeur de droit.

Droux, Paul, notaire.
 Vacheron, Max, juge cantonal.
 Jungo, Joseph, notaire,
 Hartmann, Romain-Charles, secrétaire.

Commission examinatrice des aspirants au barreau.

MM. Weck, conseiller d'Etat, président.
 Clerc, Cyprien, juge cantonal.
 Philipona, François, professeur de droit.
 Bise, Emile, professeur de droit.
 Pedrazzini, Martin, professeur de droit.
 Weck, Robert, juge cantonal.

Hartmann, Romain-Charles, secrétaire.

COMMISSION CANTONALE

de surveillance des offices de poursuite et de faillite.

MM. Weck, Romain, président.
 Buclin, Léon, membre.
 Michaud, Pierre, »
 Merz, Alfred, suppléant.
 Piller, Joseph, »
 Hartmann, Romain-Charles, secrétaire.

Préposés des offices de poursuites.

<i>Sarine.</i>	MM. Meyer, Louis, à Fribourg.
<i>Singine.</i>	Blanchard, Philippe, à Tavel.
<i>Gruyère.</i>	Pasquier, Joseph, à Bulle.
<i>Lac.</i>	Meuwly, Augustin, à Morat.
<i>Broye.</i>	Bellenot, Joseph, à Estavayer.
<i>Glâne.</i>	Badoud, Victor, à Rue.
<i>Veveyse.</i>	Monnard, Alfred, à Châtel.

**Préposés des offices de faillite et substituts des préposés
des offices de poursuite.**

<i>Sarine.</i>	MM. Vonderweid, Aloys, greffier, à Fribourg.
<i>Singine.</i>	Poffet, Lucien, greffier, à Tavel.
<i>Gruyère.</i>	Savoy, Amédée, greffier, à Bulle.
<i>Lac.</i>	Seydoux, Fernand, greffier, à Morat.
<i>Broye.</i>	Wuilleret, Léon, greffier, à Estavayer.
<i>Glâne.</i>	Ayer, Alexandre, greffier, à Romont.
<i>Veveyse.</i>	Genoud, Victor, greffier, à Châtel.

Département des Cultes, des Communes et Paroisses

Chef de bureau : M. Emery, Jules.

Vérificateur des comptes : M. Michel, Louis.

Aide :

B. — COMMISSION RELEVANT DU DÉPARTEMENT DES CULTES, DES COMMUNES ET PAROISSES

I. — CULTE CATHOLIQUE.

Commission de surveillance des biens du clergé catholique.

MM. Deschenaux, conseiller d'Etat, président.
Colliard, Placide, chancelier de l'Evêché.
D^r Castella, Amédée, professeur.
Boccard, Alphonse, à Villars-sur-Glâne.
Emery, Jules, secrétaire.

Chapitre de St-Nicolas.

MM. Esseiva, Léon, R^{me} Prévôt.
Badoud, Adolphe, R^d Doyen.
Bornet, Jean, R^d curé.
Quartenoud, Jean, R^d chanoine.
Conus, Pierre-Jules, »
Brasey, Gustave, »
Bossens, Lucien, »
Castella, Amédée, »
Schœnberg, Fridolin, »

Administrateur de la Caisse des bâtiments du Chapitre de St-Nicolas.

M. Weck, Hippolyte, à Fribourg.

II. — COMMISSION SYNODALE RÉFORMÉE.

MM. Liechti, H., à Morat, président.
Lauterburg, pasteur, Ferenbalm, secrétaire.
Muller, R., instituteur, à Fribourg.
Leicht, F., député, à Salvagny.
Pellet, J., à Praz.
Guttknecht, F., à Agrimoine.
Stahel, J., pasteur, à St-Antoine.
Derron, pasteur, à Meyriez.

III. DIRECTION DES FINANCES.

Directeur. MM. Musy, conseiller d'Etat.
Suppléant. Aeby, Stanislas, conseiller d'Etat.
Secrétaire. Hæring, Jacques.
Copiste-expéd.

Direction de l'enregistrement et bureau du contentieux fiscal.

MM. Hafner, Hugo, à Fribourg.
 Cardinaux, Emile, secrétaire.
 Stempfel, Joseph, aide.

Bureau central de l'impôt.

Secrétaire-chef de bureau. MM. Emmenegger, Joseph.
1^{er} aide. Egger, Philippe.
2^me » Eichorn, Alfred.

Trésorerie d'Etat.

MM. Emery, Emile, trésorier.
 Clément, Henri, receveur-général.
 Sudan, Louis, 1^{er} secrétaire-comptable.
 Kolly, Jean, 2^e secrétaire-comptable.
 Gremaud, Laurent, comptable surnuméraire.

Receveurs d'Etat.

Sarine. MM. Bise, Emile à Fribourg.
Singine. Poffet, Joseph à Tavel.
Gruyère. Gremaud, Ignace, à Bulle.
Glâne. Deschenaux, Emile, à Romont.
Broye. 1^{er} arrondis. Butty, Henri, à Estavayer.
2^me » Plancherel, Joseph, à Dombidier.
Lac. Michaud, Adrien, à Morat.
Veveyse. Cardinaux, Edouard, à Châtel.

Commissariat général.

MM. Andrey, Joseph, à Fribourg, commissaire général.
 Pauchard, Cyprien, secrétaire.

Commissaires géomètres.

MM. Andrey, Joseph, commissaire général.
 Crausaz, Simon, à Fribourg.
 Bertschy, Jean-Baptiste, à Murist.
 Winkler, Auguste, à Morat.
 Weck, Paul, à Fribourg.
 Michaud, Alphonse, à Estavayer.

- MM. Donzallaz, Jean à Romont.
 Gendre, Louis, à Fribourg.
 Chassot, Charles, à Fribourg.
 Villard, Sévère, à Fribourg.
 Pochon, Emile, à La Tour-de-Trême.
 Joye, Joseph, à Romont.
 Fasel, Conrad, à Guin.
 Tercier, Auguste, à Fribourg.
 Perroud, Victor, à Châtel-St-Denis.

Conservateurs du Registre foncier

ET PERCEPTEURS DE L'ENREGISTREMENT.

I^{er} arrondissement (Fribourg).

- MM. Weck, Frédéric. à Fribourg, contrôleur.
 Ræmy, Ch.-Aug., substitut.

II^{me} arrondissement (Favagny).

- M. Uldry, Arnold, à Favagny, contrôleur.
 substitut.

III^{me} arrondissement (Le Mouret).

- M. Dousse, Jean-Baptiste, au Mouret, contrôleur.
 substitut.

IV^{me} arrondissement (Tavel).

- MM. Passer, Jean, à Tavel, contrôleur.
 Zosso, Franz, à Tavel, substitut temporaire.

V^{me} arrondissement (Bulle).

- MM. Schwartz, Raymond, à Bulle, contrôleur.
 Muller-Chiffelle, Ernest, substitut.

VI^{me} arrondissement (Gruyères).

- MM. Bovet, Alexandre, à Gruyères, contrôleur.
 Rime, Tobie, à Gruyères, substitut temp.

VII^{me} arrondissement (Morat).

- MM. Mülleg, Frédéric, à Morat, contrôleur.
 Hug, Gustave-Théodore, à Morat, subst. tempor.

VIII^{me} arrondissement (Romont).

- MM. Ayer, Alphonse, à Romont, contrôleur.
 Donzallaz, Jean, subst. tempor. et provisoire.

IX^{me} arrondissement (Rue).

- MM. Dupraz, François, à Rue, contrôleur.
 Rosset, Arthur, à Rue, substitut tempor.

X^me arrondissement (Domdidier).

- MM. Plancherel, Joseph, à Domdidier, contrôleur.
Chardonnens, Fortuné, à Domdidier, substitut.

XI^me arrondissement (Estavayer).

- MM. Butty, Louis, à Estavayer, contrôleur.
Bondallaz, Lucien, » substitut.

XII^me arrondissement (Surpierre). — Desservi par Estavayer.**XIII^me arrondissement (Châtel-St-Deais).**

- MM. Cardinaux, Ignace, à Châtel, contrôleur.
Colliard, Eugène, à Châtel, substitut.

Commission cantonale des péréquateurs.

- MM. Hafner, Hugo, président.
Benninger, Jean, à Salvagny.
Bonny, César, à Fribourg.

Commission cantonale de l'impôt.

- MM. Musy, conseiller d'Etat, président.
Grolimond, Joseph, à Fribourg.
Biadi, Joseph, à Fribourg.
Hafner, Hugo, secrétaire.

Commission des zones.

- MM. Barras, Paul, président.
Moret, Eloi, à Ménières, vice-président.

Zône intermédiaire.

- MM. Moret. Eloi, à Ménières, 1^{er} membre.
Bæriswyl, Jean, à Alterswyl, 2^e membre.
Bosson, Antoine, à Ursy, 1^{er} suppléant.
Jungo, Joseph, à Guin, 2^e »
Chavaillaz, Joseph, à Ecuwillens, 3^e »
Chatton, Eugène, à Romont, 4^e »
Villoz, Pierre, à Sorens, 5^e »
Lottaz, Edouard, à Belfaux, 6^e »
Moret, Louis, à Vuadens, 7^e »
Chatagny, Louis, à Corserey, 8^e »
Ecoffey, Jean, Rueyres-Treyf, 9^e »

Zône de la Broye.

- MM. Gutknecht, Jacob, à Ried, 1^{er} membre.
Folly, Adolphe, à Villar., 2^e »
Progin, Eugène, à Léchelles, 1^{er} suppléant.
Vollery, Pl., à Aumont, 2^e »
Corminboeuf, André, à Domdid., 3^e »
. 4^e »

Zône alpestre.

- MM. Mossu, Anselme, à Broc, 1^{er} membre.
 Jaquet, Louis, à Estavannens, 1^{er} suppléant.
 Grangier, Félicien, à Montbovon, 2^e »
 Théraulaz-Allaman, à La-Roche, 3^e »
 Suchet, Théophile, à Semsales, 4^e »
 Purro, Joseph, à Planfayon, 5^e »
 Mooser, Martin, à Bellegarde, 6^e »

Zône vinicole.

- MM. Guillod, Louis, à Praz, 1^{er} membre.
 Liardet, Auguste, à Font, 2^e »
 Pillonel, Jules, à Cheyrès, 1^{er} suppléant.
 Guillod, Henri, à Nant, 2^e »

INTENDANT DES SELS.

- M. Sudan, Louis, à Fribourg.

FACTEURS DES SELS.

- | | |
|-------------------|------------------------------|
| <i>Fribourg.</i> | MM. |
| <i>Morat.</i> | Reinhardt, Jacob, à Morat. |
| <i>Romont.</i> | Grand, Charles, à Romont. |
| <i>Bulle.</i> | Menoud, Louis, à Bulle. |
| <i>Estavayer.</i> | Carrard, Aloys, à Estavayer. |

**IV. DIRECTION DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE,
 DE LA STATISTIQUE ET DU COMMERCE**

- Directeur.* MM. Torche, Fernand, cons. d'Et.
Suppléant. Musy, Jean, »

Département de l'Intérieur

- Chef de bureau.* MM. Merz, Alfred.
Secrétaire.

Commission de l'Hospice cantonal.

- MM. Torche, Fernand, conseiller d'Etat, président.
 Esseiva, L., R^{me} Prévôt de St-Nicolas.
 Glasson, Paul, banquier.
 Castella, Amédée, abbé, à Fribourg.
 Ducrest, François, professeur, à Fribourg.
 Eggis, Adolphe, banquier, à Fribourg.

Commission administrative de l'Hospice d'aliénés de Marsens.

- MM.** Torche, Fernand, conseiller d'Etat, président.
 Magnin, P.-Etienne, Rd curé, à Echarlens.
 Schwartz, Raymond, à Bulle.
 Morard, Antoine, député, à Bulle.
 Crausaz, Joseph, médecin, à Romont
 Weck, Ernest, syndic de Fribourg.
 Glasson, Alphonse, juge, à Fribourg.

Hospice de Marsens.

- MM.** D^r Bonhomme, directeur.
 Remy, Félix, à Bulle, médecin-adjoint.
 Reichlen, Charles, abbé, aumônier.
 Rey, François, économe.
 Dumont, Charles, secrétaire-comptable.

Curatorium d'Humilimont.

- M. le D^r Guisan.

PRÉFECTURES.**Sarine.**

- MM.** Wuilleret, Charles, préfet.
 Menoud, Paul, lieutenant de préfet.
 Macherel, Ferdinand, 1^{er} secrétaire.
 Folly, Jacques, 2^e secrétaire.

Singine.

- MM.** Wuilleret, Rodolphe, préfet.
 Eby, Jean, lieutenant de préfet.
 Klaus, Jean, secrétaire.

Gruyère.

- MM.** Gaudard, Pierre, préfet.
 Menoud, Louis, lieutenant de préfet.
 Barras, Louis, secrétaire.

Veveyse.

- MM.** Oberson, Tobie, préfet.
 Genoud, Victor, lieutenant de préfet.
 Gaudard, Pierre, secrétaire.

Glâne.

- MM. Mauroux, Adrien, préfet.
Grand, Charles, notaire, lieutenant de préfet.
Fontaine, Joseph, secrétaire.

Broye.

- MM. Corboud, Théodore, préfet.
Jemmely, Henri, lieutenant de préfet.
Grangier, Ernest, secrétaire.

Lac.

- MM. Lademann, Hans, préfet.
Michaud, Adrien, lieutenant de préfet.
Beeli, François, secrétaire.

Département de l'Agriculture

- Chef de service.* MM. Collaud, Bât.
Experts agricoles. Brémoud, Rodolphe, professeur.
Wirz, J., professeur.
Chardonnens, Auguste, professeur.

Commission cantonale de viticulture.

- MM. Torche, Fernand, cons. d'Etat, président.
Barras, P., inspecteur en chef des forêts, vignes
et domaines.
Javet, Jules, commissaire, à Môtiers.
Devevey, Ch., à Châbles.
Collaud, Bât, chef de service, secrétaire.

COMMISSIONS PHYLLOXÉRIQUES.

District de la Broye.

- MM. Devevey, Charles, commissaire cantonal.
Pillonel, Jules, à Cheyres.
Monney, Louis, à Châbles.
Thévoz, Félix, à Fribourg,
Liardet, Auguste, à Font.

District du Lac.

- MM. Javet, commissaire cant., à Môtiers.
Æschbacher, Louis, à Morat.
Guillod, Louis, à Praz.
Guillod, Henri, à Nant.
Cornuz, Henri, à Motier.

Cantonnements des Vétérinaires.

- Sarine,* 1^{er} cant. MM. Maillard, Gaston, à Fribourg.
» 2^o » Strebel, Louis, à Praroman.

<i>Singine</i> ,	1 ^{er} cant.	MM. Kiener, Walther, à Planfayon.
»	2 ^e »	Bertschy, Meinrad, à Guin.
<i>Gruyère</i> ,	1 ^{er} »	Strebel, Ad., fils, à la Tour-de-T.
»	2 ^e »	Mettraux, Philémon, à Bulle.
»	3 ^e »	Cottier, Joseph, à Charmey.
<i>Glâne</i> ,	1 ^{er} »	Criblet, Alfred, à Romont.
	2 ^e »	Criblet, Alfred, à Romont, prov.
<i>Broye</i> ,	1 ^{er} cant.	Verdon, Ant., à St-Aubin.
»	2 ^e »	Michaud, Charles, à Estavayer.
<i>Lac</i> ,		Vollmar, Edouard, à Morat.
<i>Veveyse</i> ,		Jungo, Hub., à Châtel.

COMMISSION CANTONALE DE RECOURS POUR LES PATENTES
DE COMMERCE DE BESTIAUX

MM. Torche, Fernand, cons. d'Etat, président.
Grolimond, Joseph, juge, à Fribourg.
Margueron, M., député, à Cottens.
Collaud, Béat, secrétaire.

Génie agricole.

Chef de bureau. MM. Techtermann, Louis.
Ingénieur adjoint.
Dessinateur. Eby, Louis.

Département de la Statistique

Chef. MM. Schorer, Hans.
Secrétaire. Bossy, Raymond.

Département du Commerce

Secrétaire. M. Merz, Alfred.

Vérificateurs des poids et mesures.

1^{er} arrond. (*Sarine, Singine, Broye et Lac*).
M. Berchtold, Victor, à Fribourg.
1^{er} sous-arrond. (*Sarine et Singine*).
M. Berchtold, Victor, à Fribourg.
2^{me} sous-arrond. (*Broye*).
M. Marmy, Antonin, à Autavaux.
3^{me} sous-arrond. (*Lac*).
M. Maurer, Oswald, à Morat.

- 2^{me} arrond. (*Gruyère, Glâne et Veveyse*).
 M. Mauron, Nestor, à Romont.
 4^{me} sous-arrond. (*Gruyère*).
 M. Jolliet, Constant, à Bulle.
 5^{me} sous-arrond. (*Glâne*).
 M. Mauron, Nestor, à Romont.
 6^{me} sous-arrond. (*Veveyse*).
 M. Perrin, Léon, à Semsales.
 7^{me} sous-arrond. (*Verrerie de Semsales*).
 M. Zumkeller, Benoit, dit Toni.

V. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.

- Directeur.* MM. Cardinaux, Louis, cons. d'Etat.
Suppléant. Deschenaux, Eugène.
Secrétaire. D' Ems, Emile.
Copiste-expédition. Barras, Narcisse.

I. Département: Ponts et Chaussées

- Chef de département.* MM. Chuard, Joseph.
Ingénieur adjoint. Lehmann, Jean, à Fribourg.
Dessinateurs. Æby, Bernard.
Techniciens. Meuwly, Aloys.
 Badoud, Sylvain.
 Dreyer, Joseph.
Secrétaire. Droux, Louis.
Aide. Lenweiter, Antonin.

- Surveillants des travaux.* Kæser, Joseph.
 Mauron, Charles.

Contrôleurs des routes.

- 1^o arrond. *Sarine.* MM. Joye, Charles, à Fribourg.
 2^o » *Lac.* Fasnacht, Gustave, à Morat.
 3^o » *Broye.* Burgisser, Vincent, à Murist.
 4^o » *Glâne.* Chatton, Eugène, à Romont.
 5^o » *Gruyère.* Gauderon, Alphonse, à Gumefens.
 6^o » *Veveyse.* Cardinaux, Ignace, à Châtel, prov.
 7^o » *Singine.* Jungo, Pierre, à Schmitten.

II. Département: Bâtiments.

- Intendant ad inter.* MM. Sattler, Edouard.
Dessinateur.
Secrétaire-piqueur. Chassot, Ferdinand.

III. Département : Services industriels

Commission administrative

- MM. Louis Cardinaux, conseiller d'Etat, président
 G. Python, conseiller d'Etat, vice-président.
 Musy, Jean, conseiller d'Etat.
 J. de Kowalski, professeur.
 Ch. Gottrau, administrateur.
 H. Maurer, ingénieur.
 Gremaud, Nicolas, secrétaire.

Service administratif

MM. Ch. Gottrau, administrateur; Gremaud, chef du personnel; F. Menétrey, caissier; H. Dolbec, secrétaire; Ed. Jenny, comptable; Eug. Reeb, comptable; Laurent Bersier; Layaz, Léon; M. Progin, encaisseur; F. Goetschmann, encaisseur; Monney, Louis, encaisseur; L. Sieber, encaisseur; E. Pauchard, commis; F. Crausaz, commis; Jonas Perroulaz, commis; V. Philipona, chef de l'usine hydraulique; L. Hess, préposé au service des eaux; Jos. Burky, contremaitre de la scierie.

Eaux et Forêts.

MM. F. Reyff, ingénieur, chef d'exploitation; M. Oberson, dessinateur; G. Buntschu, dessinateur; L. Kollep; X. Kessler; N. Eltschinger; E. Emmenegger; Marro, Albert, technicien; Louis Challamel; Th. Bersier.

Entreprise Thusy-Hauterive.

MM. H. Maurer, ingénieur en chef; Aug. Wæber, suppléant de l'ingénieur en chef; Henri Weber, adjoint du chef d'exploitation; Paul Zahn, chef de réseau II; H. Carrard, chef de réseau III; Piller, Jules, chef de dessin; Bärchtold, Aug.; Buntschu, Georges, dessinateurs; Blanc, Léon; Niddegger, Jean; Widder, Joseph; Equey, André; Meggert, Hans, correspondant allemand; Wolf, Blanche, correspondante française.

Usine B.

- MM. Baur, Jacques, chef d'usine.
 Knapp, James, chef d'atelier.

Bureau d'études C.

- Scherly, Georges, dessinateur.
 Muller, Louis, »

IV. Département: Chemins de fer

Chef du Département. M.

**VI. DIRECTION DE LA POLICE, DE LA SANTÉ PUBLIQUE
ET DU COMMERCE**

Directeur. MM. Savoy, Emile, conseil. d'Etat.
Suppléant. Cardinaux, Louis, cons. d'Etat.

Département de la Police

Secrétaire chef de service. MM. Thévoz, Félix.
Secrétaire-adjoint. Progin, Isidore.

Police centrale.

Secrétaire. MM. Haymoz, François.
Copiste-planton. Murith, Christophe, sergent.

Gendarmerie.

MM. Vonderweid, Honoré, commandant.
Seydoux, Alphonse, adjudant sous-officier.

Maisons pénitentiaires.

MM. Bongard, Léon, directeur de la maison de force.
Brulhart, Jean, directeur de la maison de correction.
MM. Schœnberg, chanoine, aumônier catholique.
Bossens, » »
Schwarz, G., pasteur, aumônier réformé.
D^r Oberson, officier de santé.

Gardiens de districts.

Gendarmerie, à Fribourg.
» Tavel.
» Bulle.
» Romont.
» Estavayer.
» Morat.
» Châtel.

Commission d'assurance des bâtiments contre l'incendie.

MM. Savoy, Emile, conseiller d'Etat, président.
 Andrey, Joseph, commissaire-général.
 Boccard, Alphonse.
 Broillet, Frédéric, architecte.
 Gottrau, Tobie, à Léchelles.
 Pachoud, Philippe, secrétaire.

COMMISSION DES TAXES POUR L'ASSURANCE
 DES BATIMENTS.

I. Arrond. District de la Sarine.

Taxateur d'arrond. **MM.** Weck, Paul, com. à Fribourg.
Suppléant. Tercier, Aug., com. géom., Frib.
Taxateurs de district. Thalmann, Barthélemy, maçon,
 à Fribourg.
 Egger, Etienne, charpentier, à
 Avry-sur-Matran.
Suppléants. Bodevin, J., entrep. à Fribourg.
 Guillet, J., charp., à Treyvaux.
 Pittet, Joseph, entrep., à Corpat.
 Grand, Ant., maître charpentier,
 à Vuisternens-en-Ogoz.

II. Arrond. District de la Singine.

Taxateur d'arrond. **MM.** Schmutz, Jean, à Ueberstorf.
Suppléant. Rapo, Jean, à Bcesingen.
Taxateurs de district. Gobet, Jacob, charp., à Lanthen.
 Piller, Jos., à Ried (Oberschr.).
Suppléants. Perler, Jos., à Wunnewyl.
 Klaus, Victor, à Planfayon.
 Vonlanthen, J.-J., à Ried (Schm.).
 Schaller, Louis, à Ried (Guin).

III. Arrond. District de la Broye.

Taxateur d'arrond. **MM.** Fivaz, François, à Portalban.
Suppléant. Michaud, Alphonse, à Estavayer
Taxateurs de district. Curty, Louis, à Cousset.
 Bise, Hippolyte, à La Vounaise.
Suppléants. **MM.** Torche, Isidore, à Estavayer.
 Corboud, Alfred, charp., La Voune.
 Marmy, Hubert, entrepr., Estav.

IV. Arrond. Districts de la Glâne.

<i>Taxateur d'arrond.</i>	MM. Badoud, Victor, à Romont.
<i>Suppléant</i>	Donzallaz, Jean, à Romont.
<i>Taxateurs de district.</i>	Jæger, Adrien, à Romont. Mauron, Franc, à Villaraboud.
<i>Suppléants.</i>	Bosson, Antoine, à Ursy. Sallin, Ernest, à Villaz-St-P. Modoux, Fridolin, à Promasens. Franc, Alfred, à Massonnens.

V. Arrond. District de la Gruyère.

<i>Taxateur d'arrond.</i>	MM. Ecoffey, Emile, à Villars-s.-Mont.
<i>Suppléant.</i>	Murith, Robert, à Gruyères.
<i>Taxateurs de district.</i>	Gachet, Jules, à Gruyères. Rime, Isidore, à Charmey.
<i>Suppléants.</i>	Mossu, François, à Broc. Bochud, André, à Bulle. Ducrest, Louis, à Morlon.

VI. Arrond. District du Lac.

<i>Taxateur d'arrond.</i>	MM. Petitpierre, Hugo, à Morat.
<i>Suppléant.</i>	Spinelli, Mario, à Morat.
<i>Taxateurs de district.</i>	Casanova, Séraphin, à Morat. Humbert, Jul., entr., à Courtion.
<i>Suppléants.</i>	Herren, Fritz, à Lourtens. Johner, Gottlieb, marc., Chiètres.

VII. Arrondissement. District de la Veveyse.

<i>Taxateur d'arrond.</i>	MM. Perrin, Léon, à Semsales.
<i>Suppléant.</i>	Suchet, Jean, à Semsales.
<i>Taxateurs de district.</i>	Pesse, Joseph, à Tatroz. Villard, Charles, à Châtel.
<i>Suppléants.</i>	Suard, Joseph, à Progens. Vuagnaux, Lucien, à St-Martin. Vuichard, Edouard, à Semsales. Cardinaux, Hilaire, à Fruence.

Département de la Santé publique

Secrétaire. M. le D^r Glucksmann, Sigism.-Jacob.

Commission de santé.

Président.
Membres.

MM. Deschenaux, Eugène, cons. d'Et.
Treyer, Adolphe, D^r, à Fribourg.
Crausaz, Joseph, D^r, à Romont.
Dhéré, P., D^r, à Fribourg.
Glucksmann, Sigism.-Jacob, D^r,
à Fribourg.

Denrées alimentaires

Laboratoire de chimie

Directeur.
Assistant.

MM. Evêquoz, A., chimiste cantonal.
Häussler, Paul.

Inspecteur des denrées alimentaires

M. Barras, Adolphe, à Fribourg.

VII. DIRECTION MILITAIRE

Directeur.
Suppléant.
Chef du personnel.
Secrétaires.

MM. Aeby, Stanislas, conseiller d'Etat.
Python, Georges, »
Reynold, Alfred, colonel.
Otto, Emile, capitaine.
.....

Bureau des contrôles.

Chef.
Secrétaire.

M. Stemmer, Conrad.
.....

Arrondissements de recrutement 7 et 10 a.

Command. d'arrond. MM. Dénervaud, Paul, capitaine.
Secrétaire. Rime, Jules.

Bureau des taxes militaires.

Chef.
Secrétaire.

M. Gendre, Henri.
.....

Commissariat des guerres et intendance des arsenaux.

Commissaire des guerres MM. Weck, Maurice, major.
Intendant des arsenaux
Secrétaire. Rohrbasser, Pierre.

Médecin de place.

M. D^r Cuony, Xavier, capitaine.

Commission cantonale de la taxe militaire.

MM. Aeby, conseiller d'Etat, président.

Grolimond, Jos., à Fribourg.

Biadi, Joseph, à Fribourg.

Gendre, Henri, à Fribourg, secrétaire.

Département des Forêts, Vignes et Domaines*Chef de service.* M. Barras, Paul.**INSPECTEURS DES FORÊTS.**

MM.		Barras, Paul, inspecteur en chef.
1 ^{er}	Arrond.	Vonderweid, Marcel, à Fribourg.
2 ^e	»	Gendre, Pierre, à Fribourg.
3 ^e	»	Remy, Alfred, à Bulle.
4 ^e	»	Liechti, Ed., à Fribourg.

SYNDICS DU CANTON

(Avec la population d'après le recensement de 1910).

District de la Sarine. Population 38,977.

Ville de Fribourg	MM. Weck, Ernest	20,297
Arconciel	Gross, Alphonse	427
Autafond	Bossy, Alphonse	112
Autigny	Berset, Zéphyrin	527
Avry-sur-Matran	Rossier, Claude	363
Belfaux	Quiot, Jean	608
Bonnefontaine	Piller, Maxime	291
Chérens	Nicolet, Dominique	326
Chésalles	Brugger, Jacques	99
Chésopelloz	Chenaux, Jean	129
Corbaz (la)	Bersier, Adrien	169
Corjolens	Dorand, François	105
Cormagens	Bersier, Adrien	123
Corminboeuf	Angéloz, Alexandre	428
Corpataux	Clerc, Louis	355
Corserey	Chatagny, Louis	244
Cottens	Margueron, Maurice	484
Cutterwyl	Gavillet, Alexis	93
Ecuwillens	Chavaillaz, Pacifique	561
Ependes	Clément, François	397
Essert	Kolly, Maxime,	207
Estavayer-le-Gibloux	Chappuis, Léon	298
Farvagny-le-Grand	Rolle, Honoré	440
Farvagny-le-Petit	Cottet, Amédée	151
Ferpicloz	Horner, Baptiste	153

LXVI

Givisiez	MM. Boccard, Hubert	450
Granges-Paccot	Delley, Joseph	328
Grenilles	Clerc, Eugène	118
Grolley	Jaquet, Isidore	408
Illens	Clerc, Victor	14
Lentigny	Morel, Lucien	410
Lossy et Formangueires	Barras, Joseph	210
Lovens	Yerly, Alfred	195
Magnedens	Chappuis, Joseph	87
Marly-le-Grand	Chenaux, Victor	371
Marly-le-Petit	Bilan, Jean	159
Matran	Roubaty, Joseph	335
Montécu	Piller, Maxime	76
Montévraz	Wicht, Léon	267
Neyruz	Dafflon, Jean	620
Nierlet	Cuennet, Paul	137
Noréaz	Gobet, François	568
Oberried	Thoos, Nicolas	236
Onnens	Chatagny, Isidore	252
Pierrafortscha	Cochard, Isidore	218
Ponthaux	Mottaz, Nicolas	234
Posat	Reynaud, Auguste	89
Posieux	Magnin, Joseph	542
Praroman	Biolley, Ulrich	449
Prez	Chollet, Jules	552
Rossens	Clerc, Victor	381
Rueyres-St-Laurent	Page, Henri	245
Sales	Bongard, Auguste	204
Senèdes	Spielmann, Léon	91
Treyvaux	Peiry, Pierre	1,031
Villars-sur-Glâne	Roubaty, Aimé	907
Villarlod	Perritaz, Casimir	215
Villarsel-le-Gibloux	Gobet, Joseph	204
Villarsel-sur-Marly	Zimmermann, Gottf.	95
Vuisternens-en-Ogoz	Marchon, Joseph	589
Zénauva	Wicht, Louis	107
District de la Singine (Population 20,992).		
Alterswyl	MM. Stritt, Martin	1511
Besingen	Rapo, Jean	1662
Brunisried	Zbinden, Jacques	431
Chevrilles	Schwarz, Jean	661
Dirlaret	Egger, Joseph	1178
Guin	Wæber, Ulrich	3956
Heitenried	Æbischer, Pierre	811

Neuhaus	MM. Lauper, Christophe	30
Oberschrot	Piller, Jost	682
Planfayon	Offner, Pierre	1315
Plasselb	Lauper, Christophe	479
St-Antoine	Sturny, Joseph	1659
St-Ours	Stritt, Pierre	1067
St-Sylvestre	Jelk, Jean	604
Tavel	Poffet, Joseph	1280
Tinterin	Corpataux, Chr.	402
Ueberstorf	Boschung, François	1476
Wünnenwyl	Perler, Joseph	1542
Zumholz	Ackermann, Aloys	246

District de la Broye (Population, 15,259).

Aumont	MM. Volery, Placide	462
Autavaux	Marmy, Antonin	139
Bollion	Bise, Hippolyte	138
Bussy	Plancherel, Gaston	273
Châbles	De Vevey, Charles	314
Chandon	Pauchard, Edouard	173
Chapelle	Andrey, Louis	103
Châtillon	Carrard, Jean	144
Cheiry	Torche, Henri	262
Cheyres	Pillonel, Jules	407
Cugy	Grandgirard, Isidore	725
Delley	Delley, Joseph	305
Domdidier	Corminbœuf, André	1018
Dompierre	Pochon, Jules	556
Estavayer	Butty, Henri	1958
Fétigny	Renevey, Jean	374
Font	Brasey, Ernest	218
Forel	Duc, Emile	179
Franex	Demierre, Xavier	118
Frasses	Mændly, Raymond	112
Les Friques	Guerry, Emile	69
Gletterens	Dubey, Arthur	245
Granges-de-Vesin	Mauroux, Louis	159
Léchelles	Progin, Eugène	329
Lully	Banderet, Jules	97
Mannens, Grandsivaz	Joye, Antoine	401
Ménières	Moret, Eloi	282
Montagny-la-Ville	Joye, Ernest	389
Montagny-les-Monts	Francey, Pierre	759
Montborget	Lambert, Arthur	142
Montbrelloz	Ansermet, Jean	191

LXVIII

Montet	MM. Chaney, Joseph	384
Morens	Vesy, Louis	153
Murist	Rise, Antonin	302
Nuvilly	Broye, Donat	353
Portalba	Collomb, Georges	154
Praratoud	Thierrin, Henri	92
Prévondavaux	Maudonnet, Placide	134
Rueyres-les-Prés	Butty, Louis	212
Russy	Panchard, Philippe	221
St-Aubin	Collaud, Albin	622
Seiry	Pillonel, Constant	176
Sévaz	Losey, Jules	84
Surpierre	Thierrin, Louis	206
Vallon	Bæchler, Albert	207
Vesin	Ansermet, Philippe	262
Villeneuve	Vorlet, André	251
La-Vounaise	Losey, Philibert	151
Vuissens	Fasel, Alphonse	274

District de la Gruyère (Population, 25,279).

Albeuve	MM. Castella, Joseph	557
Avry-devant-Pont	Liard, Séraphin	415
Bellegarde	Buchs, Paul	802
Botterens	Gillard, Adolphe	178
Broc	Mossu, Louis	1708
Bulle	Glasson, Félix	4035
Cerniat	Charrière, Louis	749
Charmey	Rime, Raymond	1270
Châtel-SMT-Montsalvens	Retornaz, Edouard	160
Corbières	Blanc, Gilbert	214
Crésuz	Ruffieux, Alphonse	177
Echarlens	Gremaud, Tobie	431
Enney	Grandjean, Louis	390
Estavannens	Jacquet, Louis	299
Grandvillard	Borcard, Marc	561
Gruyères	Gremion, Jean	1502
Gumefens	Gauderon, Alphonse	423
Hauteville	Sudan, Léon	476
Lessoc	Fracheboud, Pierre	295
Marsens	Gapany, Auxence	707
Maules	Michel, Joseph	227
Montbovon	Grangier, Félicien	516
Morlon	Gremaud, Constant	359
Neirivue	Pythoud, Nicolas	274
Pâquier (le)	Morand, Louis	404

LXIX

Pont-en-Ogoz	MM. Bertschy, Amédée	214
Pont-la-Ville	Tinguely, Louis	365
Riaz	Pugin, Pierre	728
Roche (la)	Brodard, Olivier	1020
Romanens	Frossard, François	325
Rueyres-Treyfayes	Blanchard, André	226
Sales	Pasquier, Jean	461
Sorens	Ropraz, Joseph	806
Tour-de-Trême (la)	Dupasquier, Emile	1225
Vaulruz	Chollet, Placide	743
Villarbeney	Gillard, Adolphe	75
Villars-d'Avry	Bertschy, Léon	101
Villars-sous-Mont	Ecoffey, Emile	137
Villardvolard	Repond, Joseph	254
Vuadens	Dupasquier, Gust.	1203
Vuippens	Romanens, Théophile	267

District de la Glâne (Population, 14,930).

Auboranges	MM. Bovet, Hilaire	183
Berlens	Lienard, Pierre	161
Billens	Sugnaux, Victor	308
Bionnens	Vaucher, Louis	71
Blessens	Surchat, Jean	133
Chapelle	Auguet, Pierre	137
Châtelard (le)	Delabays, Bernardin	430
Châtonnaye	Débieux, Joseph	417
Chavannes-les-Forts	Menétrey, Antonin	361
Chavannes-s.-Orsonnens	Dubey, André	259
Ecasseys (les)	Menoud, Emile	87
Ecublens	Conus, Hilaire	189
Eschiens	Conus, Hilaire	64
Esmonts	Gavillet, Jules	201
Estévenens	Oberson, Marcel	193
Fuyens	Vauthey, Jacques	90
Gillarens	Périsset, Victor	234
Les-Glânes (les)	Martin, Edouard	115
Grangettes	Python, Tobie	186
Hennens	Maillard, Jules	169
Joux (la)	Menoud, François	420
Lieffrens	Dougoud, Emile	91
Lussy	Jordan, Victor	288
Macconnens	Morel, Antoine	102
Magne (la)	Menoud, Joseph	60
Massonnens	Gobet, Alphonse	390
Mézières	Lhomme, Félix	426

Middes-Torny-Pittet	MM. Python, Charles	379
Montet	Demierre, Antonin	158
Morlens	Lugrin, Jean	69
Mossel	Monney, François	203
Neirigue (la)	Oberson, Joseph	67
Orsonnens	Chassot, Ant.	442
Prez-vers-Siviriez	Dutoit, Joseph	356
Promasens	Jaccoud, Joseph	250
Romont-Arruffens	Comte, Louis	2303
Rue	Prélaz, Joseph	459
Saulgy (le)	Conus, Isidore	68
Siviriez	Simon, Ernest	606
Sommentier	Menoud, Joseph	306
Torny-le-Grand	Joye, Léandre	350
Ursy	Deschenaux, Joseph	219
Vauderens	Richoz, Hilaire	320
Villageaux	Conus, Hilaire	57
Villaraboud	Mauron, Ernest	321
Villaranon		104
Villargiroud	Berset, André	222
Villariaz	Gret, Auguste	242
Villarimboud	Curty, Pierre	382
Villarsiviriaux	Berset, Antoine	234
Villaz-St-Pierre	Sallin, Henri	435
Vuarmarens	Conus, Vincent	241
Vuisternens-dev.-Romont	Oberson, Antonin	363

District de la Veveyse (Population, 8,863).

Attalens.	MM. Dewarrat, Vincent	1191
Besencens	Vial, Joseph	157
Bossonnens	Cottet, Alphonse	338
Bouloz	Dénervaud, Jean	281
Châtel-St-Denis	Genoud, Oscar	2708
Crêt (le)	Favre, Alfred	473
Fiangères (les)	Esseiva, Paul	288
Granges	Vienne, Jean	369
Grattavache	Esseiva, Pierre	210
Pont	Monney, Alphonse	149
Porsel	Perriard, Alfred	372
Progens	Suard, Alphonse	460
Remaufens	Genoud, Alfred	441
La-Rougève (la)	Maillard, Léon	75
St-Martin	Molleyres, Louis	425
Semsaies	Perrin, Léon	926

Distriet du Lac (Population, 15,354).

Agrimoine	MM. Scheurer, Frédéric	145
Barberèche	Ræmy, Paul	531
Bœsingen-le-Petit	Hayoz, Joseph	266
Buchillon	Lehmann, Samuel	153
Champagny	Mœri, Samuel	198
Chandossel	Minnoud, Julien	159
Charmey (Galmitz)	Bula, Alfred	434
Châtel (Bourg)	Stöckli, Rodolphe	225
Chiètres	Schwab, Rodolphe	1444
Cordast		370
Cormérod	Perrotet, Jules	204
Cormondes-le-Grand	} Meuwly, Adolphe	502
Cormondes-le-Petit		98
Corsalettes	Singy, Alfred	88
Courgevaux	Wuillemin, David	429
Courlevon	Helper, Alfred	172
Cournillens	Gendre, Jean	320
Courtaman	Folly, Arsène	196
Courtepin	Meuwly, Ernest	365
Courtion	Progin, Antoine	228
Coussibérlé	Helper, Alfred	79
Cressier	Muller, Ernest	377
Frasses (Freschels)	Kramer, Samuel	292
Guschelmuth-le-Grand	} Burgy, Jean	118
Guschelmuth-le-Petit		100
Greng	Moccand, Frédéric	72
Hauteville	Vogel, Frédéric	126
Jentes	Benninger, Jean	248
Liebistorf	Hayoz, Joseph	353
Lourtens	Mæder, Jacob	202
Meyriez	Moccand, Frédéric	237
Misery	Progin, Ernest	279
Monterschu	Meuwly, Adolphe	100
Montilier	Dinichert, Constant	507
Morat	Wegmüller, Walther	2067
Ormev	Meyer, Frédéric	350
Ried	Gutknecht, Jacob	523
Salvagny	Wieland, Peter	385
Villarepos	Folly, Emile	292
Vully-le-Bas	Javet, Samuel	1052
Vully-le-Haut	Guilland, Louis	702
Wallenbuch	Siffert, Jakob	62
Wallenried	Castella, Albert	299

Total de la population du canton : 139,654.

Pouvoir judiciaire.

Tribunal cantonal.

Jours de séance : Lundi, mardi et mercredi.

- MM.** Clerc, Cyprien, président.
 Weck, Robert, vice-président.
 Birbaum, Joseph.
 Vacheron, Max.
 Uldry, Nicolas.
 Philipona, François.
 Bourgknecht, Louis.
 Buclin, Léon, greffier.
 Droux, Paul, greffier adjoint.
 Spielmann, Félix, expéditionnaire.
 Oberlin, Joseph, huissier.

SUPPLÉANTS.

- MM.** Morard, Louis, président, à Bulle.
 Tschachtli, Alfred, président, à Morat.
 Chatton, Romain, président, à Romont.
 Derron, Henri, notaire, à Morat.
 Bise, Emile, receveur, à Fribourg.
 Philipona, Joseph, président, à Châtel.
 Reichlen, Alfred, juge de paix, à Bulle.
 Jungo, Joseph, notaire, à Fribourg.
 Spicher, Franz, président, à Fribourg.
 Berset, Maurice, président, à Fribourg.
 Genoud, Victor, notaire, à Châtel.
 Vonderweid, Aloys, greffier, à Fribourg.
 Kælin, Joseph, président, à Estavayer.

Tribunaux d'arrondissements.

I. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Sarine.

*Jours de séance : Affaires civiles le jeudi,
 affaires pénales le mercredi.*

- MM.** Berset, Maurice, à Fribourg, président.
 Grolimond, Joseph, à Fribourg, vice-président.
 Bérard, Célestin, à Givisiez.
 Weck, Henri, à Fribourg.
 Glasson, Alphonse, à Fribourg.
 Vonderweid, Aloys, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Biolley, Maxime, à Treyvaux.
Comte, Joseph, à Fribourg.
Piller, Joseph, à Fribourg.
Bondallaz, Paul, licencié en droit.

II. Tribunal de Parrondissement judiciaire de la Singine.

Jours de séance : Affaires civiles le 2^e et le 4^e mardi du mois.
affaires pénales le 1^{er} et le 3^e mardi du mois.

- MM. Spicher, Franz, à Fribourg, président.
Meyer, Charles, vice-président.
Bæriswyl, Jean, député, à Alterswyl.
Lauper, Christophe, à Plasselb.
Fasel, Jean, à Böesingen.
Poffet, Lucien, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Zbinden, Rodolphe, à Oberschrot.
Sturny, Joseph, à St-Antoine.
Anteino, Jos., à Rohr.
Muller, Joseph, à Schmitten.

III. Tribunal de Parrondissement judiciaire de la Gruyère.

Jours de séance : Affaires civiles le 1^{er} et le 3^e samedi du mois,
affaires pénales le 2^e et le 4^e samedi du mois.

- MM. Morard, Louis, président.
Bovet, Alexandre, à Gruyères, vice-président.
Peyraud, Léopold, à Bulle.
Rime, Tobie, à Gruyères.
Bapst, Xavier, à Pont-la-Ville.
Savoy, Amédée, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Pasquier, Jean, à Sales.
Théraulaz-Allaman, Jean-Joseph, à La-Roche.
Muller-Chiffelle, Ernest, à Bulle.
Rime, Auguste à Charmey.

IV. Tribunal de Parrondissement judiciaire du Lac.

Jours de séance : Affaires civiles le 2^e et le 4^e vendredi du
mois, affaires pénales le 1^{er} et le 3^e vendredi du mois.

- MM. Tschachtli, Alfred, président.
Leicht, Fritz, à Salvagny, vice-président.
Hayoz, Alphonse, à Liebistorf.
Guillod, Louis, à Praz.
Helfer, Edouard, à Châtel.
Seydoux, Fernand, à Morat, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Gutknecht, Samuel, à Chiètres.
 Biolley, Victor, à Lugnorre.
 Meuwly, Joseph, à Cormondes.
 Auderset, Léon, à Cressier-sur-Morat.

V. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Glâne.

Jours de séance : Affaires civiles le 1^{er} et le 3^e lundi du mois
 affaires pénales le 2^e et le 4^e lundi du mois.

- MM. Chatton, Romain, à Romont, président.
 Gobet, Alphonse, à Massonnens, vice-président.
 Bosson Antoine, à Ursy.
 Vaucher André, à Villariaz.
 Grand, Charles, notaire, à Romont.
 Ayer, Alexandre, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Deillon, Ernest, à La-Joux.
 Chatton, Eugène, à Romont.
 Dévaud, Joson, à Villaz-St-Pierre.
 Jaccoud, Joseph, syndic, à Promasens.

VI. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Broye.

Jours de séance : Affaires civiles le 1^{er} et le 3^e vendredi du
 mois, affaires pénales le 2^e et le 4^e vendredi du mois.

- MM. Kælin, Joseph, à Estavayer, président.
 vice-président.
 Catillaz, Louis, à Cugy.
 Progin, Eugène, à Léchelles.
 Vorlet, Elie, Fétigny.
 Wuilleret, Léon, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Volery, Oswald, à Aumont.
 Dubey, Auguste, à Gletterens.
 Rey, Louis, à St-Aubin.
 Miedinger, Théodore, à Estavayer.

VII. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Veveysse.

Jours de séance : Affaires civiles le 2^e et le 4^e mercredi du mois,
 affaires pénales le 1^{er} et le 3^e mercredi du mois.

- MM. Philipona, Joseph, à Châtel, président.
 Suchet, Jean, à Semsales, vice-président.
 Savoy, Célestin, à Attalens.
 Suard, Joseph, à Progens.
 Pilloud, Casimir, du Caro, à Châtel.
 Bonjour, Georges, greffier.

SUPPLÉANTS.

MM. Esseiva, Louis, aux Fiaugères.
 Cardinaux, Ignace, à Châtel.
 Perroud, Louis, à Prayoud.
 Cottet, Alphonse, à Bossonnens.

Cour d'assises.**1^{er} ressort.**

Président. **MM.** Morard, Louis, à Bulle.
Suppléant. Chatton, Romain, à Romont.

2^{me} ressort.

Président. **MM.** Berset, Maurice, à Fribourg.
Suppléant. Kælin, Joseph, à Estavayer.

3^{me} ressort.

Président. **MM.** Tschachtli, Alfred, à Morat.
Suppléant. Spicher, Franz, à Fribourg.

Justice de Paix.**Arrondissement de la Sarine.****1^{er} cercle. Chef-lieu: Farvagny.**

Séance le 1^{er} et le 3^e mercredi du mois.

Juge de paix. **MM.** Reynaud, Balthasar, à Farvagny.
1^{er} assesseur. Chavaillaz, Joseph, à Ecuwillens.
2^e » Ducrest, Joseph, à Rossens.
Suppléants. Perritaz, Casimir, à Villarlod.
 Cottet, François, à Farvagny-le-Petit.
Greffier. Marchon, Jos., à Vuisternens-en-Ogoz.
Huissier. Gobet, Joseph, à Villarlod.

2^{me} cercle. Chef-lieu: Prez.

Séance le 2^e et le 4^e mardi du mois.

Juge de paix. **MM.** Margueron, Maurice, à Cottens.
1^{er} assesseur. Chatagny, Louis, à Corserey.
2^e » Gobet, François, à Noréaz.
Suppléants. Buchs, Wendelin, à Nierlet.
 Dafflon, Félix, à Neiruz.
Greffier. Chatagny, Isidore, à Onnens.
Huissier. Cuennet, Edouard, à Nierlet.

3^e cercle. Chef-lieu : Belfaux.Séance le 2^e et le 4^e lundi du mois.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Jaquet, Isidore, à Grolley.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Mauron, Joseph, à Villars-sur-Glâne.
<i>2^e »</i>	Bochud, Alphonse, à Corminbœuf.
<i>Suppléants.</i>	Chatton, Etienne, à La-Corbaz. Bersier, Adrien, à Cormagens.
<i>Greffier.</i>	Bossy, Louis, à Autafond.
<i>Huissier.</i>	Dafflon, Maurice, à Belfaux. Oberson, Joseph, à Corminbœuf.

4^e cercle. Chef-lieu : Fribourg.Séance du juge de paix : lundi matin ; de la justice de paix
vendredi matin pour affaires pupillaires ; vendredi matin
pour affaires civiles

<i>Juge de paix.</i>	MM. Buman, Henri, à Fribourg.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Kolly, Louis, »
<i>2^e »</i>	Perriard, Antoine, »
<i>Suppléants.</i>	Bonny, César, » Schneuwly, Joseph, »
<i>Greffier.</i>	Michaud, Pierre, notaire, à Fribourg,
<i>Huissiers.</i>	Piller, Pierre, à Cormanon. Savoy, Jean, à Fribourg.

5^e cercle. Chef-lieu : Le Mouret.Séance du juge de paix le 2^e et le 4^e mardi du mois du 1^{er}
mai au 1^{er} octobre, et le 1^{er} et le 3^e mardi du mois du 1^{er}
octobre au 1^{er} mai.Séance de la justice de paix le 1^{er} et le 3^e mardi du mois.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Roulin, Paul, à Treyvaux.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Richard, Louis, à Zénauva.
<i>2^e »</i>	Gross, Alphonse, à Arconciel.
<i>Suppléants.</i>	Peiry, Pierre-Maxime, à Treyvaux. Bongard, Félix, à Sâles.
<i>Greffier.</i>	Dousse, J.-Bapt., au Mouret.
<i>Huissier.</i>	Piller, Maxime, à Bonnefontaine.

Arrondissement de la Singine.**1^{er} cercle. Chef-lieu : Dirlaret.**Séance le 2^e et le 4^e lundi du mois.

<i>Juge de paix.</i>	M. Schwarz, Jean, à Chevrilles.
----------------------	---------------------------------

1^{er} assesseur. MM. Lauper, Jean-Jacques, à Plasselb.
 2^e Tinguely, Edouard, à Dirlaret.
 Suppléants. Offner, Pierre, à Planfayon.
 Jelk, Jean, à St-Sylvestre
 Greffier. Jungo, Joseph, à Fribourg.
 Huissier. Vaucher, Joseph, à Ziegelhaus, prov.

2^e cercle. Chef-lieu : Tavel.

Séance le 2^e et le 4^e jeudi du mois.

Juge de paix. MM. Vogelsang, Joseph, à Alterswyl.
 1^{er} assesseur. Lauper, Jean-Joseph, à St-Ours.
 2^e Wohlhauser, Nicolas, à Lehwyl.
 Suppléants. Blanchard, Joseph, à Tavel.
 Jenny, Jacques, Niedermonten.
 Greffier. Meyer, Charles, à Guin.
 Huissiers. Vaucher, Joseph, à Alterswyl,
 Bumann, Jean-Pierre, à Tavel.
 Schuwey, Pierre, à Tavel.

3^e cercle. Chef-lieu : Schmitten.

Séance le 1^{er} et le 3^e mercredi du mois.

Juge de paix. MM Wæber, Ulrich, à Schmitten.
 1^{er} assesseur. Rappo, Jean, à Böesingen.
 2^e Boschung, François, à Ueberstorf.
 Suppléants. Perler, Joseph, à Wünnenwyl.
 Roggo, Jean, à Buntels.
 Greffier. Jungo, Joseph, à Galmis.
 Huissier. Jungo, Pierre, à Lanthen.

Arrondissement de la Gruyère.

1^{er} cercle. Chef-lieu : Gruyères.

Séance le 1^{er} et le 3^e vendredi du mois.

Juge de paix. MM. Jaquet, Léon, à Estavannens.
 1^{er} assesseur. Dematraz, Gratien, à Broc.
 2^e Murith, Alfred, à Gruyères.
 Suppléants. Morand, Louis, au Pâquier.
 Geinoz, Clément, à Enney.
 Greffier. Mossu, Louis, à Broc.
 Huissier. Bussard, Jules, à Gruyères.

2^e cercle. Chef-lieu : Charmey.

Séance le 2^e et le 4^e lundi du mois.

Juge de paix. M. Repond, Jules, à Charmey.

1 ^{er} assesseur	MM. Cottier, Joseph, à Charmey.
2 ^e »	Charrière, Louis, à Cerniat.
Suppléants.	Meyer, Maxime, à Cerniat. Chapaley, François, à Charmey.
Greffier.	Ruffieux, Alphonse, à Crésuz.
Huissier.	Tornare, Félicien, à Charmey.

3^e cercle. Chef-lieu: Bulle.Séance le 1^{er} et le 3^e lundi du mois.

Juge de paix.	MM. Reichlen, Alfred, à Bulle.
1 ^{er} assesseur.	Corboz, Louis, à La-Tour.
2 ^e »	Gremaud, Léon, à Riaz.
Suppléants.	Grandjean, Alexandre, à Morlon. Perroud, Jules, à Bulle.
Greffier.	Gremaud, Calixte, à Bulle.
Huissiers.	Corboud, Joseph, à Bulle. Remy, Placide, à Bulle. Gauderon, Alphonse, à Gumefens.

4^e cercle. Chef-lieu: Vuippens.Séance le 2^e et le 4^e mercredi du mois.

Juge de paix.	MM. Bertschy, Léon, à Villars-d'Avry.
1 ^{er} assesseur,	Morard, Pierre, à Gumefens.
2 ^e »	Philipona, Firmin, à Vuippens.
Suppléants.	Gremaud, Joseph, à Echarlens. Romanens, Emile, à Sorens.
Greffier.	Tinguely, Olivier, à Marsens.
Huissier.	Romanens, François, à Sorens.

5^e cercle. Chef-lieu: La-Roche.Séance le 2^e et le 4^e mardi du mois.

Juge de paix.	MM.
1 ^{er} assesseur.	Rigolet, Alphonse, à Pont-la-Ville.
2 ^e »	Brodard, Joseph, à La-Roche.
Suppléants.	Repond, Joseph, à Villarvolard. Ruffieux, Célestin, à Corbières.
Greffier.	Grandjean, Albin, à La-Roche.
Huissier.	Brodard, Franç., »

6^e cercle. Chef-lieu: Vaulruz.Séance le 1^{er} et le 3^e mercredi du mois.

Juge de paix.	M. Moret, Louis, à Vuadens.
---------------	-----------------------------

1 ^{er} assesseur.	MM. Borcard, Maurice, à Vaulruz.
2 ^e »	Seydoux, Louis, à Sâles.
Suppléants	Pittet, Alphonse, à Romanens. Chollet, Placide, à Vaulruz.
Greffier.	Vionnet, Célestin, à Vaulruz.
Huissier.	Déforel, Louis à Vuadens.

7^e cercle. Chef-lieu: Albeuve.Séance le 1^{er} et le 3^e mardi du mois.

Juge de paix.	MM. Beaud, Isidore, à Albeuve.
1 ^{er} assesseur.	Moura, Henri, à Grandvillard.
2 ^e »	Castella, Henri, à Albeuve.
Suppléants.	Fracheboud, Pierre, à Lessoc. Geinoz, Félicien, à Neirivue.
Greffier.	Ecoffey, Emile, à Villars-sous-Mont.
Huissier.	Descuves, Arsène, à Albeuve.

Arrondissement du Lac.

1^{er} cercle. Chef-lieu: Cournillens.Séance le 1^{er} et le 3^e mardi du mois.

Juge de paix.	MM. Bise, Adolphe, à Cressier.
1 ^{er} assesseur.	Audergon, Louis, à Misery.
2 ^e »	Folly, Adolphe, à Villarepos.
Suppléants.	Werro, Alphonse, à Cormérod. Progin, Antoine, à Courtion.
Greffier.	Berset, Louis, à Cormérod.
Huissier.	Minguely, Jules, à Cournillens.

2^e cercle. Chef-lieu: Morat.Séance le 1^{er} et le 3^e jeudi du mois.

Juge de paix.	MM. Benninger, Pierre, à Salvagny.
1 ^{er} assesseur.	Mæder, Jacob, à Lourtens.
2 ^e »	Merz-Riesenmey, Edouard, à Châtel.
Suppléants.	Herren, Fritz, à Lourtens. Liniger, Edouard, à Courlevon.
Greffier.	Adolf, Jean, à Morat.
Huissiers.	Fasnacht, Gustave, à Morat. Reinhart, Jacob-Gottlieb, à Morat.

3^e cercle. Chef-lieu : ChiètresSéance le 2^e et le 4^e samedi du mois.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Gutknecht, Frédéric, à Ried.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Mæder, Joh., à Agrimoine.
<i>2^e »</i>	Gutknecht, Jean, à Chiètres.
<i>Suppléants.</i>	Etter, Emile, à Ormev.
	Kaltenrieder, Jacob, à Chiètres.
<i>Greffier.</i>	Kramer, Gottlieb, à Freschels.
<i>Huissier.</i>	Schwab, Frédéric, à Chiètres.

4^e cercle. Chef-lieu : Praz.Séance le 1^{er} et 3^e samedi du mois.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Gaillet, Charles, à Môtier.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Noyer, Louis, à Nant.
<i>2^e »</i>	Guillod, Henri, à Sugiez.
<i>Suppléants.</i>	Javet, Jules, à Môtier.
	Risold-Vacheron, Jean, à Praz.
<i>Greffier.</i>	Gassner, Jules, à Môtier.
<i>Huissier.</i>	Guillod, Jules, à Sugiez.

5^e cercle. Chef-lieu : Cormondes.Séance le 2^e et le 4^e lundi du mois.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Schorro, Rodolphe, à Liebistorf.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Burgy, Gaspard, à Cordast.
<i>2^e »</i>	Egger, Germain, à Guschelmuth.
<i>Suppléants</i>	Kilchoer, Jean, à Cormondes-le-Petit.
	Weber, Benoit, à Barberèche.
<i>Greffier.</i>	Meuwly, Joseph, à Cormondes.
<i>Huissier.</i>	Folly, Arsène, à Courtaman.

Arrondissement de la Broye.**1^{er} cercle. Chef lieu : Dompierre.**Séance le 1^{er} et le 3^e mardi du mois.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Ducry, Julien, à Dompierre.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Bæchler, Louis, à Vallon.
<i>2^e »</i>	Chardonnens, André, à Dombidier.
<i>Suppléants.</i>	Collomb. Georges, à Portalban.
	Joye, Pierre, à Mannens.
<i>Greffier.</i>	Francey, Alexandre, à Cousset.
<i>Huissiers.</i>	Pochon, Louis, à Dompierre.
	Curty, Louis, à Cousset.
	Cagnard, Lucien, à Vallon.

2^m cercle. *Chef-lieu* : Estavayer.

Séance le 1^{er} et 3^e samedi du mois.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Renevey, Alphonse, à Estavayer.
1 ^{er} <i>assesseur,</i>	Liardet, Auguste, à Font.
2 ^e »	Bovet, Baptiste, à Estavayer.
<i>Suppléants.</i>	Jemmely, Henri, à Estavayer.
<i>Greffier.</i>	Holz, Georges, à Estavayer.
<i>Huissiers.</i>	Balaman, Joseph, »
	Marmy, Emile »

3^m cercle. *Chef-lieu* : Cugy.

Séance le 2^e et le 4^e lundi du mois.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Moret, Eloi, à Ménières.
1 ^{er} <i>assesseur.</i>	Bersier, Amédée, à Cugy.
2 ^e »	Broye, Donat, à Nuvilly.
<i>Suppléants.</i>	Volery, Placide, à Aumont.
	Losey, Alfred, à La-Vounaise.
<i>Greffier.</i>	Vorlet, Elie, à Fétigny.
<i>Huissier.</i>	Berchier, Joseph, à Cugy.

4^m cercle. *Chef-lieu* : Surpierre.

Séance le 2^e et le 4^e samedi du mois.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Fasel, Alphonse, à Vuissens.
1 ^{er} <i>assesseur.</i>	Andrey, Cyprien, à Coumin.
2 ^m »	Torche, Amédée, à Cheiry.
<i>Suppléants.</i>	Thierrin, Louis, à Surpierre.
	Crausaz, François, à Villeneuve.
<i>Greffier.</i>	Dessarzin, Xavier, à Vuissens.
<i>Huissier.</i>	Catillaz, Eugène, à Chapelle.

Arrondissement de la Glâne.

1^{er} cercle. *Chef-lieu* : Villaz-St-Pierre.

Séance le 1^{er} et le 3^e mercredi du mois.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Joye, Léandre, à Torny-le-Grand.
1 ^{er} <i>assesseur.</i>	Sallin, André, à Villaz-St-Pierre.
2 ^e »	Berset, André, Villargiroud
<i>Suppléants.</i>	Jordan, Victor, à Lussy.
	Gillon, Henri, Chattonnaye.
<i>Greffier.</i>	Nicolet, Jacques, à Villarimboud.
<i>Huissier.</i>	Chammartin, Césaire, à Orsonnens.

2^{me} cercle. Chef-lieu: Romont.

Séance du Juge de paix : le 1^{er} et le 3^e samedi matin ; de la justice de paix ; le 1^{er} et le 3^e samedi après midi pour affaires civiles ; 2^e et 4^e samedi matin p^r affaires pupillaires.

Juge de paix. MM. Conus, Théodore, à Siviriez.
1^{er} assesseur. Menoud, Félicien, à La-Joux.
2^e » Demière, François, à Billens.
Suppléants. Delabays, Bernardin, Châtelard.
 Schmutz, Jules, à Romont.
Greffier. Bosson, Charles, notaire, à Romont.
Huissiers. Sugnaux, François, à Billens.
 Ayer, Paul, à Romont.

3^{me} cercle. Chef-lieu: Rue.

Séance du Juge de paix : le 1^{er} et 3^e jeudi du 1^{er} juin au 1^{er} octobre ; 2^e et 4^e jeudi du 1^{er} octobre au 1^{er} juin : justice de paix le 2^e et 4^e jeudi du mois.

Juge de paix. MM. Richoz, Louis, à Vanderens.
1^{er} assesseur. Dutoit, Joseph, à Prez-vers-Siviriez,
2^e » Perriard, Pierre, à Blessens.
Suppléants. Perriard, Charles, à Rue.
 Gavillet, Jules, à Esmonts.
Greffier. Conus, François, à Rue.
Huissier. Dougond, Jacques, à Rue.

Arrondissement de la Veveyse.*1^{er} cercle. Chef-lieu: Semsales.*

Séance le 1^{er} et le 3^e vendredi du mois.

Juge de paix. MM. Grand, Jean, à Semsales.
1^{er} assesseur. Molleyre, Joseph, à St-Martin.
2^e » Currat, Alexandre, au Crêt.
Suppléants. Dévand, Nicolas, à Porsel.
 Suard, Amédée, à Progens.
Greffier. Gaudard, Alphonse, à Semsales.
Huissier. Bard, Léon, à Semsales.

2^e cercle. Chef-lieu: Châtel-St-Denis.

Séance du Juge de paix : le 1^{er} et le 3^e samedi du mois ; justice de paix : le 2^e et le 4^e samedi matin.

Juge de paix. M.

1^{er} *assesseur.*2^e *Suppléants.**Greffier.*
Huissiers.

MM. Monnard, Pierre, à Attalens.
 Villard, Célestin, à Châtel.
 Chevalley, Georges, à Attalens.
 Tache, Louis, à Remaufens.
 Vauthey, Denis, à Remaufens.
 Perroud, Victor, à Châtel.
 Chaperon, Auguste, à Châtel.
 Millasson, Oscar, à Châtel.

COMMUNE DE FRIBOURG

Conseil communal nommé le 12 mars 1911

MM. Weck, Ernest, syndic-président.
 Brulhart, Jean, vice-président.
 Weck, Romain.
 Menoud, Paul.
 Nouveau, Victor.
 Chassot, Auguste.
 Friedinger, Edouard.
 Folly, Fritz.
 Bettin, Henri.

Secrétariat communal

MM. Piller, Joseph, secrétaire de ville.
 Kæch, François, secrétaire adjoint.
 Python, Félix, huissier communal.

Bureau de recensement

MM. Arnoux, Constant, préposé.
 Schœnenweid, Jules, adjoint.

Commission des finances

MM. Weck, Romain, président.
 Weck, Ernest.
 Friedinger, Edouard.

Employés

Reyff, Bertrand, chef de service.
 Hartmann, Ludovic, caissier.
 Bæchler, Jean, secrétaire de l'impôt.
 Schacher, Jean, comptable.
 Piller, Henri, expéditionnaire.

Inspecteur des forêts communales

M. Gendré, Pierre.

Commission des écoles

- MM. Bettin, Henri, président.
 Schorderet, Auguste, vice-président.
 Fragnière, Etienne, »
 Girard, Raymond, professeur.
 Brasey, Gustave, Rd chanoine.
 Conus, Jules, Rd chanoine-curé.
 Delaspre, Louis, imprimeur.
 Favre, Antonin, docteur médecin.
 Lampert, Ulrich, D^r professeur.
 Nouveau, Victor, conseiller communal.
 Bornet, Jean, Rd curé de ville.
 Broillet, Frédéric, architecte.
 Dévaud, Eugène, D^r professeur.
 Esseiva, Max, négociant.
 Hug, Albert, directeur.

Médecin scolaire

D^r Charles Favre, médecin.

Inspecteurs scolaires.

Barbey, Firmin.
 Moser, Othmar.

Employé

Brasey, Louis, secrétaire.

Commission d'hygiène scolaire.

Bettin, Henri, président.
 Menoud, Paul, vice-président.
 Nouveau, Victor, conseiller communal.
 Barbey, Firmin, inspecteur.
 Moser, Othmar, »
 Favre, Charles, docteur, médecin scolaire.
 Jungo, Léon, directeur des travaux.
 Brasey, Louis, secrétaire scolaire.

Direction de police

MM. Menoud, Paul, directeur.
 Weck, Romain, suppléant.

Employés

..... commissaire.
 Hayoz, Joseph, secrétaire.
 Bochud, Alexis, sergent-planton.

Sergents de ville.

MM. Repond, Laurent.
Schaller, Félix.

.

Publicateur.

Bochud, Alexis.

Affichage.

Société générale d'affichage, Genève,
agence Haassenstein et Vogler, rue du Tir, 6.

Hallier

.

Commissionnaires

MM. Chappuis, Pierre.
Wæber, Louis.
Henseler, François.
Zurkinden, Pierre.

Contrôle des assurances mobilières

MM. Friedinger, Edouard, préposé.
Nouveau, Victor, suppléant.

Commission de santé

MM. Menoud, Paul, président.
Weck, Paul, docteur-médecin.
Buman, Edouard, docteur-médecin.

Physiciens de ville

MM. Weck, Paul, docteur-médecin.
Buman, Edouard, »

Sages-femmes pensionnées

M^{mes} Vonlanthen, née Page.
Jendly, Marie.

.

Direction des cimetières

MM. Menoud, Paul, directeur.
Brulhart, Jean, suppléant.

Surveillants des cimetières

MM. Mivelaz, François, Gambach.
Python, Louis, St-Léonard.

Commission de l'Edilité et du feu

MN. Brulhart, Jean, président.
Menoud, Paul.
Bettin, Henri.

Employés

Jungo, Léon, directeur des travaux.
Robert, Louis, chef de la voirie.
Sutorius, Joseph, secrétaire.

Tutelles et curatelles

MM. Folly, Fritz, préposé.
Friedinger, Edouard, suppléant.

Commission de l'impôt

MM. Friedinger, Edouard, président.
Reynold, Alphonse.
Fragnière, Charles.
Perriard, Antoine.
Schubel, Otto.
Chollet, Ignace.
Glasson, Alphonse.

Employés

MM. Bæchler, Jean, secrétaire.
Piller, Henri, expéditionnaire.

Commission du gaz

MM. Folly, Fritz, président.
Brulhart, Jean, vice-président.
Weck, Romain, conseiller communal.
Crausaz, Simon, ing.-géomètre.
Kern, Jules, ingénieur.
Musy, Maurice, professeur.
Ræmy, Joseph, professeur.
Lapp, Guillaume, pharmacien.
Chiffelle, Aimé, négociant.

Employés

Schaller, Joseph, directeur.
Burgisser, Pierre, comptable.
Schneuwly, Henri, comptable-encaisseur.
Kæch, François, secrétaire.

Commission de la caisse d'épargne

- MM. Chassot, Auguste, président.
 Gottrau, Philippe, agent d'affaires.
 Kaiser, Adolphe, comptable.
 Challamel, Victor, comptable.
 Weck, Hippolyte, banquier.
 Thalmann, Barthélemy, entrepreneur.
 Boccard, Alphonse, à Villars.
 Desbiolles, Aloys, comptable.

Employés

- Ræmy, Jules, notaire. caissier.
 Kæch, François, secrétaire.

Officiers du corps des sapeurs-pompiers

- MM. Christinaz, Alphonse, commandant.
 Thurler, Eugène, capitaine-adjutant.
 Goetschmann, François, quartier-maître.
 Weck, Paul, capitaine-médecin.
 Comte, Louis, capitaine-médecin.
 Marro, Alfred, ingénieur-électricien.
 Dreyer, Arnold, 1^e compagnie.
 Wenger, Jean, 2^e compagnie.
 Thurler, Eugène, 3^e compagnie.
 Kæser, Casimir, 4^e compagnie.
 Bardy, Eugène, 5^e compagnie.
 Claraz, Fernand, lieut. compagnie de sauvetage.
 Zurkinden, Pierre, comm. du corps de sûreté.
 Winkler, Jules, lieut. >
 Lehmann, Jean, ingénieur, adjudant.

Commission générale des secours

- MM. Weck, Ernest, syndic, président.
 Nouveau, Victor, conseiller communal.
 Chassot, Auguste, >
 Weck, Philippe, rentier.
 Galley, Arthur, imprimeur.
 Esseiva, Max, négociant.
 Reynold, Alphonse, rentier.
 Pilloud, Emile, négociant.
 Weck, Paul, docteur-médecin.

Employés

- MM.** Gottrau, Georges, receveur.
 Gendre, Pierre, inspecteur des forêts.
 Boccard, Henri, administrateur.
 Bourgknecht, Alphonse, secrétaire.

Direction de la Régie.

- MM.** Weck, Romain, directeur.
 Chassot, Auguste, suppléant.

Employés

- Gendre Pierre, inspecteur des forêts.
 Reyff, Bertrand, receveur.
 Delpech, Ignace, commis.
 Kessler, Jules, commis.
 Python, Félix, secrétaire.
 Kessler, Jules, garde-forêts.

Hôpital des bourgeois

- MM.** Ræmy, Charles, aumônier.
 Schaller, Jean, docteur-médecin.
 Cuony, Xavier, docteur-médecin.
 Clément, Gustave, docteur-chirurgien-opérateur.
 Ræmy, Auguste, économiste.
 Boccard, Henri, administr. des vignes et domaines.

Chambre des pauvres

- MM.** Nouveau, Victor, président.
 Chassot, Auguste, suppléant.
 Weck, Paul, docteur-médecin, vice-président.
 Buman, Edouard, docteur-médecin.
 Bornet, Jean, Rd chanoine, curé de ville.
 Esseiva, Léon, Révérendiss. prévôt.
 Nidegger, Jean, ancien négociant.
 Schnewly, Joseph, négociant.
 Python, Félix, huissier.
 Winckler, Jules, entrepreneur.

Employés

- Gendre, Ernest, économiste.
 Bourgknecht, Alphonse, secrétaire.

Commission de Forphellnat

- MM. Weck, Ernest, syndic, président.
 Folly, Fritz, conseiller communal.
 Bornet, Jean, Rd curé.
 Fragnière, Etienne, imprimeur.
 Cuony, Xavier, docteur médecin.
 Gendre, Francis, receveur.
 Boccard, Alphonse, rentier.
 Daguët, Léon, directeur.
 Vonderweid, Marcel, inspecteur forestier.

Employés

- Hug, Albert, directeur.
 Schneuwly, Henri, caissier.
 Blanc, Arthur, secrétaire.

Chambre des Scolarques

- MM. Weck, Ernest, syndic, président.
 Fragnière, Joseph, supér. du Séminaire, v.-présid.
 Bornet, Jean, Rd curé.
 Bourgknecht, Louis, juge cantonal.
 Gottrau, Ernest, notaire.
 Esseiva, Léon, R^{im} Prévôt
 Schorderet, Auguste.

Employé

- Hartmann, Ludovic, secrétaire-caissier.

Commission du Technicum.

- MM. Weck, Romain, conseiller communal, délégué.
 Nouveau, Victor, " " "

Société économique et d'utilité publique, fondée en 1813.*Comité.*

- MM. Buman, Henri, président.
 Bise, Emile, premier, vice-président.
 Reichlen, François, second vice-président.
 Ræmy, Tobie, bibliothécaire.
 Weck, Henri, trésorier.
 Poffet, Joseph, secrétaire.

Commission des livres.

- MM. Diesbach, Max ; Reichlen, François ; Schorderet, Auguste ; Fragnière, Etienne.

ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT PUBLIC**BANQUE CANTONALE****Conseil de surveillance**

- MM. Wuilleret, Charles, préfet, président.
 Deschenaux, Eugène, cons. d'Etat, vice-président.
 Musy, Jean, directeur des finances.
 Grolimond, Joseph, vice-pr. du tribun., à Fribourg.
 Schmidlin, directeur, à Fribourg.
 Mayer, Paul, négociant.

Conseil d'administration.

- MM. Figi, Jean, directeur, président.
 Gottrau, Philippe.
 Vicarino, Eugène, négociant.
 Wuilleret, Charles, préfet.

Censeurs.

- MM. Biadi, Joseph, rentier.
 Comte, Ignace, négociant.

Personnel.

- MM. Figi, Jean, directeur.
 Macherel, Ernest, caissier.
 Æpli, Otto, chef comptable.
 Duc, Léon, caissier des titres.
 Monney, Jos. ; Bæriswyl, Emile ; Schneider, Charles ;
 Schupbach, Adolphe ; Hangartner, Walther ; Benz, Carl ;
 Rotzetter, Jos., Neuhaus, Louis, employés ; Vaucher, Jules,
 encaisseur.

Agences dans le canton.

- MM. Reichlen, Paul, à Bulle.
 Marmier, Jules, à Estavayer.
 Mesity, Hans, à Morat.
 Monnard, Alfred, à Châtel-St-Denis.
 Schwab. Gottlieb. à Chiètres.

CAISSE HYPOTHÉCAIRE**Conseil de surveillance.**

- MM. Glasson, Aloys, président.
 Diesbach, Max, colonel, cons. nat., vice-président.
 Musy, Jean, cons. d'Etat, directeur des Finances.
 Weissenbach, Auguste, censeur.
 Kæser, Arnold, négociant.
 Daler, Léon, banquier.

- MM. *Æby*, Stanislas, conseiller d'Etat.
Biadi, Joseph, censeur.
Christinaz, Alphonse, négociant.
Cuony, Xavier, docteur-médecin.
Hertling, Léon, architecte.
Deschenaux, Eugène, conseiller d'Etat.
Emery, Emile, trésorier d'Etat.

Direction.

- MM. *Weck*, Romain, Directeur.
Crausaz, Simon, administrateur.
Gottrau, Philippe, »
Gougain, Pierre, caissier.
Kolly, Pierre, administrateur suppléant.
Blancpain, Paul » »

Employés.

- Desbiolles*, Aloys, 1^{er} comptable.
Kaiser, Charles, 2^d »
Sausser, Antonin, correspondant.
Fæssler, Joseph, 1^{er} expéditionnaire.
Blanc, Henry, 2^e »
Sterroz, Léon, 3^e »

BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG

Direction.

- MM. *Schnyder* ; *Bullet*, sous-directeur hypothécaire ;
Hoffmann, Jules-Guido, sous-directeur commercial ;
Philipona, Joseph, secrétaire.

Comité d'administration.

- MM. *Schnyder* ; *Python*, conseiller d'Etat ; *Cardinaux*,
 conseiller d'Etat ; *E. Emery*, trésorier ; *Bullet*, sous-di-
 recteur ; *Hoffmann*, J.-G., sous-directeur ; *J. Philipona*,
 Fribourg, secrétaire. Le Président du Conseil assiste aux
 séances, avec voix consultative.

Conseil d'administration.

- MM. *Musy*, directeur des Finances du canton, président.
Cardinaux, conseiller d'Etat, à Fribourg.
Gremaud, Ignace, receveur, à Bulle.
Chatton, Isidore, notaire, à Romont.
Bise, Emile, receveur, à Fribourg.
Zurkinden, Jean, député, à Guin.
Chervet, Louis, à Praz.
Genoud, Oscar, avocat, syndie de Châtel-St-Denis.
J. Philipona, Fribourg, secrétaire.

Censeurs.

- MM. Morard, président, à Bulle.
 Buclin, Léon, greffier, à Fribourg.
 Grolimond, Joseph, à Fribourg.

Contrôleur des opérations de la Banque

M. Philipona, Joseph, à Fribourg.

Fondés de pouvoirs

- MM. Bullet, Albert, sous-directeur.
 Hoffmann, Jules-Guido, sous-directeur.
 Philipona, J., contrôleur.
 Kaiser, Adolphe, chef de la comptabilité.
 Birbaum, Joseph, 1^{er} caissier des espèces.
 Andergon, Jules, caissier des titres.

Agences.

- MM. A. Reichlen, à Bulle.
 F. Donzallaz, à Romont.
 H. Derron, à Morat.
 J. Philipona, à Châtel.
 A. Francey, à Cousset.
 Zbinden, David, à Tavel.
 A. Francey, Estavayer-le-Lac.

ADMINISTRATION DES FONDATIONS DE L'ÉVÊCHÉ.

M. Francis Gendre, rue des Alpes, 7, à Fribourg.

OFFICIERS D'ÉTAT CIVIL

SARINE. Spæth, Georges, à Fribourg. — Pasquier, Joseph, à Villars-sur-Glâne. — Leimbacher, Henri, à Matran. — Gendre, Pierre, à Neyruz. — Chavaillaz, Pacifique, à Ecuwillens. — Bovet, François, à Autigny. — Chappuis, Joseph, à Lentigny. — Berger, Louis, à Onnens. — Chollet, Jules, à Prez. — Schroetter, Albert, à Grolley. — Perriard, Armand, à Belfaux. — Bérard, Célestin, à Givisiez. — Wicht, César, à Marly. — Kolly, Alphonse, à Praroman. — Mauron, Joseph, à Ependes. — Python, Jules, à Arconciel. — Biolley, Max., à Treyvaux. — Descloux, Lucien, à Rossens. — Jolion-Marcel, à Farvagny-le-Grand. — Clerc, Jacques, à Estavayer-le-Gibloux. — Villet, Joseph, à Vuisternens-en-Ogoz. — Jaquat, Eugène, à Ponthaux. — Châtagny, Charles, à Corserey. — Piller, Maxime, à Bonnefontaine. — Clerc, François, à Corpataux. — Perritaz, Emile, à Villarled.

SINGINE. Eby, Jean, à Tavel. — Jungo, Joseph, à Guin. — Schaller Pierre, à Bösingen. — Tröcler, Jacques, à Wunnewyl. — Schmutz, J.-Jos., à Ueberstorf. — Zosso, Stephan, à Heitenried. — Egger, Jean, à Dirlaret. — Neuhaus, Joseph, à Chevrières. — Rotzetter, Alphonse, à St-Sylvestre. — Ruffieux, Jean, à Plasselb. — Brugger, Isidore, à Planfayon. — Jenny, Jacob, à St-Antoine. — Burry, Pierre, à Alterswyl. St-C., — Strit thristophe, à Ou.sr à

LXXXIII

GRUYÈRE. Menoud, Louis, à Bulle. — Duding, Michel, à Riaz. — Gremaud, Pierre, à Echarlens. — Philipona, Firmin, à Vuippens. — Villoz, Philippe, à Sorens. — Bovigny, Léon, à Avry-devant-Pont. — Rigolet, Simon, à Pont-la-Ville. — Grandjean, Albin, à La-Roche. — Passaplan, Aloys, à Hauteville. — Blanc, Alfred, à Corbières. — Repond, Pierer, à Villardvolland. — Delatena, Edouard, à Botterens. — Ruffieux, Alphonse, à Cré-suz. — Meyer, Maxime, à Cerniat. — Rime, Auguste, à Charmey. — Buchs, Siegfried, à Bellegarde. — Dématraz, Gratien, à Broc. — Rime, Tobie, à Gruyères. — Jaquet, Léon, à Estavannens. — Raboud, Henri, à Grandvillard. — Ecoffey, Emile, à Villars-sous-Mont. — Castella, Dominique, à Neirivue. — Beaud, Isidore, à Albeuve. — Facheboud, Albert, à Lessoc. — Gillet, Louis, à Montbovon. — Gremaud, Constant, à Morlon. — Ruffieux, Cyprien, à La-Tour-de-Trême. — Despond, Pierre, à Vuadens. — Borcard, Philippe, à Vaulruz. — Pasquier, Placide, à Sales.

LAC. Mesey, Hans, à Morat. — Moccand, Frédéric, à Meyriez. — Gassner, Jules, à Motier. — Etter, Jacob, à Chiètres. — Kung, Jean, à Buchillon. — Pauchard, François, à Villarepos. — Humbert, Félix, à Courtion. — Folly, Arsène, à Courtaman. — Hayoz, Joseph, à Cormondes. — Bise, Adolphe à Cressier.

BROYE. Bourqui, Antonin, à Estavayer. — Plancherel, Béat, à Montbrelloz. — Dubey, Emile, à Rueyres-les-Prés. — Chassot, Jules à Bussy. — Grandgirard, A., à Cugy. — Chaney, Joseph, à Montet. — Fontaine, Tertulien, à Fétigny. — Moret, Eloi, à Ménières. — Broye, Florentin, à Nuilly. — Bur-gisser, Célien, à Murist. — Rapo, Lucien, à Cheyres. — Liardet, Aug. à Font. — Carrard, Isidore, à Châtillon. — Thierrin, Placide, à Praratoud. — Fasel, Emile, à Vuissens. — Joye, Louis, à Mannens. — Francey, Pierre, à Montagny. — Michel, Théodore, à Léchelles. — Ducry, Charles, à Dompierre. — Dubey, Edouard, à Domdidier. — Dessibourg, Honoré, à St-Aubin. — Cantin, Louis, à Vallon. — Dubey, Léon, à Gletterens. — Delley, Albert, à Delley. — Vollery, Naziance, à Aumont. — Bise, Hippolyte, à Seiry.

GLANE. à Romont. — Péclat, Adrien, à Middel. — Joye, Léandre, à Torny-le-Grand. — Page, Théodore, à Châtonnaye. — Nicolet, Jacques, à Villarimboud. — Rhème, Isidore à Lussy. — Page, Pierre, à Orsonnens. — Berset, Pierre, à Villarsviriaux. — Gobet, Alphonse, à Massonnens. — Perroud, Alphonse, à Berlens. — Roch, Bernard, au Châtelard. — Python, Louis, à Grangettes. — Oberson, Joseph, à Vuisternens-devant-Romont. — Mauron, Ernest, à Villaraboud. — Demierre, Joseph, à Mézières. — Demierre, François, à Billens. — Conus, Théodore, à Siviriez. — Bosson, Ant., à Ursy. — Conus, François, à Rue. — Pache, Pierre, à Promasens. — Menoud, Félicien, à La-Joux.

VEVEYSE. Cardinaux, Ignace, à Châtel-St-Denis. — Savoy, Paul, à Attalens. — Tache, Maurice, à Remaufens. — Gaudard, Alphonse, à Semsales. — Sauteur, Jean-Félicien, à St-Martin. — Dévaud, Nicolas, à Porsel. — Grandjean, Ernest, au Crêt. — Bochud, Alfred, à Progens.

TAXES POSTALES

SUISSE

Lettres.

- a) *Lettres*, paquets de papiers, papiers d'affaires, petits paquets fermés ou non fermés et sans valeurs déclarées jusqu'à 250 grammes :
 Rayon local (10 kiln.) affranchies 05 cent. non affranchies 10 cent.
 Hors du rayon > 10 > 20 >
- b) Cartes postales simples 05 cent.
 Cartes postales doubles 10 >
- c) *Imprimés*, jusqu'à 50 grammes 02 cent. } Affranchissement
 de 50 à 250 grammes 05 > } partiel
 de 250 à 500 > 10 > } obligatoire.
- d) *Echantillons de marchandises*, jusqu'à 250 gr. 05 cent.
 de 250 à 500 grammes 10 >
- Tous ces envois peuvent être recommandés moyennant une taxe fixe d'inscription de 10 cent.

Mandats.

Les mandats sont admis jusqu'à un montant de fr. 1,000. Ils sont soumis aux taxes suivantes :

Jusqu'à fr. 20 fr. -->15	de fr. 500 à 600 fr. -->70
de fr. 20 à 100 > -->20	> 600 à 700 > -->80
> 100 à 200 > -->30	> 700 à 800 > -->90
> 200 à 300 > -->40	> 800 à 900 > 1>—
> 300 à 400 > -->50	> 900 à 1000 > 1>10
> 400 à 500 > -->60	

Les mandats télégraphiques sont admis jusqu'à un montant de fr. 1000. Récépissés gratuits.

Mandats d'encaissement

Admis jusqu'à un montant de fr. 1,000

Affranchissement : comme pour les lettres recommandées :

Rayon local (10 Kil.) 15 cent. Hors rayon 20 cent.

Il est déduit des sommes encaissées la taxe ordinaire des mandats, calculée sur le montant net, plus un droit d'encaissement uniforme de 10 cent.

Messagerie pour toute la Suisse.

Jusqu'à 500 grammes, affranchis	fr. -->15	} Non affranchis 10 cent. en plus.
de 500 à 2500 >	> -->25	
de 2500 à 5 kilogr. >	> -->40	
de 5 à 10 >	> -->70	
de 10 à 15 >	> 1>—	
de 15 à 20 >	> 1>50	

La taxe pour les articles excédant 20 kilogrammes est calculée d'après la distance et le poids, avec une surtaxe de 10 cent. pour tout envoi non affranchi.

Pour les colis avec valeur déclarée, il est ajouté, jusqu'à 300 fr. de valeur, une surtaxe de 5 cent.; de 300 fr. à 1000 fr., 10 cent.; et au-delà, pour chaque 1000 fr. en sus, 05 cent.

Les remboursements payent, outre la taxe ordinaire, les droits de provision suivants : jusqu'à 10 fr. de remboursement, 10 cent.; de 10 à 50 fr. 20 cent.; de 50 à 100 fr., 30 cent.; au-delà, chaque 100 fr. en sus, 10 cent.

Les remboursements sont admis jusqu'à un maximum de 1000 fr.

Il est perçu un droit de 05 cent. pour les récépissés, qui sur demande sont délivrés aux expéditeurs. Pour les articles de messagerie avec valeur déclarée, le récépissé est gratuit.

ÉTRANGER

Envois à l'étranger : Une lettre **AFFRANCHIE** coûte 25 cent. jusqu'à 20 grammes et 15 cent. par 20 grammes en plus. Une lettre **NON-AFFRANCHIE** le double. Pour les lettres **RECOMMANDÉES**, 25 cent. en sus du port ordinaire.

CARTE-CORRESPONDANCE SIMPLE pour ces mêmes pays, 10 cent. Double, 20 cent. **IMPRIMÉS, LIVRES, JOURNAUX, etc.**, 5 cent. par 50 grammes. Poids maximum 2000 grammes.

ECHANTILLONS, poids maximum, 350 grammes; 5 cent. par 50 grammes, mais 10 cent. au minimum. — Dimension maximum 30 centimètres de longueur, 20 de largeur et 10 d'épaisseur.

MANDATS DE POSTE, à destination de l'étranger: maximum 1000 fr. ou la somme équivalente en monnaie étrangère.

Taxes : a) Pour la Grande-Bretagne et ses colonies, la Russie sans la Finlande, le Canada, les Antilles danoises, le Mexique, par fr. 25=25 cent.

b) Pour les autres pays : Par f. 50=25 cent.

Les mandats ne sont pas admis pour l'Espagne et quelques pays hors d'Europe.

Mandats télégraphiques admis pour :

Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Bosnie, Bulgarie, Crète, Danemark, Egypte, France, Grande-Bretagne, Herzégovine, Indes néerlandaises, Italie, Japon, Luxembourg, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Salvador, Serbie, Suède, Tunisie.

Lettres avec valeur déclarée.

Elles sont admises pour tous les pays de l'Europe et pour la Belgique, le Brésil, le Chili, l'Égypte, le Japon, le Cameroun, Chine (certaines villes seulement), colonies danoises, françaises, italiennes, portugaises, Algérie, Inde britannique, Maroc, Tanger, Tripoli-ville, Tunisie : maximum 10000 francs; pour Ceylan, (maximum fr. 3000); pour les Pays-Bas (maximum fr. 25,000); l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, le Danemark, la Norvège, la Russie, la Roumanie, le Monténégro, la Russie, la Serbie, la Suède ne fixent pas de limite. Il en est de même pour les lettres avec valeur à destination de certaines villes de la Chine et de la Turquie. Elles sont passibles de la taxe des lettres recommandées et de la taxe à la valeur. Celle-ci est de 05 cent. par 300 fr. et par pays coopérant au transport. Pour les pays d'outre-mer, cette taxe est augmentée d'une légère surtaxe maritime.

Recouvrements pour l'étranger.

Admis dans l'échange avec les pays suivants : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Chili, Danemark, Égypte, France et Algérie, Indes néerlandaises, Italie, y compris l'Érythrée et le bureau de poste italien à Tripoli, à Bengasi, Scutari et Durazzo, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Serbie, Suède, Tunisie, Turquie (pour certains bureaux seulement).

Maximum 1000 fr.

Taxe : 25 cent. pour les premiers 20 gr., 15 cent. par 20 gr. en sus, plus un droit fixe de 25 cent. Il est déduit du montant encaissé la taxe ordinaire du mandat, plus une provision de 10 cent. par valeur recouvrée.

Service des chèques et virements postaux.

Toute personne peut se faire ouvrir un compte de chèques à la poste. Dépôt minimum 100 fr., productif d'intérêt (1,8 %). Les virements de sommes, du compte d'un titulaire sur le compte d'un autre titulaire, ne coûtent rien. Les versements payent 5 cent. par 100 fr., les prélèvements 5 cent. par 1000 fr. (5 cent. en plus si la somme doit être remise à domicile). Les taxes sont déduites de l'avoir du compte du titulaire. — Le fonctionnement est très simple. *Un bureau des chèques existe à Fribourg.* Il fournira volontiers tous renseignements désirables. Le service des chèques est d'une grande utilité pour toutes les personnes ayant un cercle d'affaires quelque peu étendu. Il constitue une grande économie de temps et simplifie les opérations de caisse. Ce bureau de chèques offre toute garantie de sûreté.

Ouverture des bureaux.

Les bureaux de la Poste sont ouverts, pendant la semaine, en été, de 7 heures du matin à 8 heures du soir; et, en hiver, (soit du 1^{er} octobre au 31 mars) de 8 heures du matin à 8 heures du soir. Exceptionnellement, les bureaux de Péroilles et de Bourguillon sont fermés de midi à 1 heure, et ceux de Beauregard et de la Neuveville de midi à 2 heures. Les samedis et veilles de fêtes principales, les bureaux sont fermés à 7 heures du soir.

Le dimanche, l'Ascension, la Fête-Dieu, le bureau principal :

De 10 à 12 heures.

Les offices au Bourg, à Péroilles, à Beauregard, à la Neuveville et à Bourguillon restent fermés.

On peut remettre à chaque facteur de messageries (spécialement à ceux utilisant des fourgons attelés) des colis destinés à être expédiés.

Taxes : On prélève par colis jusqu'au poids de 5 kg. 10 cts., au-dessus de 5 kg. jusqu'à 20 kg. 15 ct., au-dessus de 20 kg. 30 centimes.

Moyennant paiement d'une taxe spéciale de 30 cent. par envoi, on peut consigner en dehors des heures ordinaires d'ouverture des guichets des articles de messagerie et des objets recommandés de la poste aux lettres sans valeur déclarée et sans remboursement.

Le bureau principal est chargé de recevoir ces envois pendant la fermeture des guichets.

Le bureau principal du Télégraphe est ouvert, pendant la semaine, en été dès 7 heures et en hiver dès 8 heures du matin à 9 heures du soir; et la succursale, en été, dès 7 heures et en hiver dès 8 heures du matin à 8 heures du soir, sauf les samedis et veilles de fêtes principales, les bureaux ferment à 7 heures de soir.

Saison d'été 1^{er} avril-15 octobre; hiver: 16 octobre-31 mars.

Succursale changement le 1^{er} octobre et non le 15.

Le bureau principal est ouvert le dimanche comme les autres jours; la succursale, de 10 heures à midi.

LA CONJURATION DE VOGELSHAUS

1451-52

La période relativement courte qui suivit la guerre contre Berne et la Savoie (janvier à juillet 1448), et la la paix humiliante et onéreuse de Morat, est une des plus troublées et je dirai presque des plus angoissantes de l'histoire de Fribourg. La cité de Berchtold IV, qui passa tour à tour, depuis l'extinction des Zähringen, aux Kybourg, puis aux Habsbourg et à la Savoie, eut de ce fait à traverser bien des vicissitudes pénibles pour arriver à sa complète émancipation. Ce long et douloureux enfantement de son indépendance avec son entrée dans la famille helvétique, a été magistralement exposé par M. le prof. Dr Buchi dans son travail si remarquable et d'une documentation si complète intitulé : « *Freiburgs Bruch mit Oesterreich, sein Uebergang an Savoyen und Anschluss an die Eidgenossenschaft* », publié dans le volume 7 des « *Collectanea friburgensia.* » Avant lui, M. A. Daguët, dans son « *Histoire de la ville et seigneurie de Fribourg,* » avait déjà traité ce sujet d'une façon intéressante et avec des détails qui, au moment où cet ouvrage parut ¹⁾, étaient encore plus ou moins inédits.

La ville de Fribourg, comme nous le montrent ces deux éminents historiens, toujours sur le point de se voir absorbée par ses puissants voisins, abandonnée de ses suzerains les ducs d'Autriche, tiraillée à l'intérieur par deux partis opposés, l'un voulant à tout prix rester

¹⁾ *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*, tome V, 1893.

fidèle à la maison d'Autriche, l'autre tournant plutôt ses regards vers la Savoie alliée de Berne, obsédée par les plaintes tumultueuses de ses sujets et des paysans censitaires, accablée sous le poids d'une dette énorme de 40,000 puis de 100,000 florins, convoitée par Berne qui nourrissait l'espoir de se l'assujettir, ne trouva pas d'autre issue pour se libérer de sa dette et sortir de l'impasse où elle se trouvait que d'accepter la suzeraineté de la puissante maison de Savoie (1452). Cet acte, dont le loyalisme peut se discuter, mais qui se justifie par l'abandon dans lequel la laissait son souverain légitime, était, pour ainsi dire, la carte forcée. Dans tous les cas, il procura à la ville de Fribourg quelques années de repos et une sécurité relative malgré la situation un peu fautive résultant de ce nouveau vasselage. Cette situation équivoque se manifesta surtout lors de la participation des Fribourgeois aux différentes phases de la guerre de Bourgogne.

Pour revenir à la période qui nous occupe, elle se place entre les années 1448 et 1452. La ville était épuisée par la lutte inégale qu'elle venait de soutenir, et la campagne avait souffert plus encore des dévastations et de tous les maux de la guerre. Les campagnards, pressurés par les seigneurs censiers, dont un certain nombre occupaient les hautes charges de la cité, ayant en outre à supporter des tailles et des impositions considérables, menaçaient sans cesse de se soulever et ne se lassaient pas d'adresser leurs réclamations au duc Albert VI et à son successeur Sigismond.

Après la visite peu courtoise d'Albert d'Autriche et de son lieutenant Thüring de Halwyl en octobre 1449 et la déposition de tous les magistrats favorables à la Savoie, ceux-ci et nombre de leurs partisans, ne se trou-

vant plus en sûreté dans l'intérieur de la ville, se réfugièrent à Morat et y entretenrent un foyer d'agitation. Le nombre de ces réfugiés, au dire de Daguet, se monta bientôt à 80.

A la suite de diverses péripéties, la ville recouvra cependant le droit de nommer ses magistrats, droit qui lui avait été enlevé par le duc, et le parti savoyard reprit le dessus.

Mais la tension entre la ville et la campagne s'accroissait de plus en plus et les scènes violentes entre les deux factions opposées se multipliaient. Les paysans, fidèles partisans de l'Autriche et surtout leurs chefs, les anciens bannerets Uli Techtermann et Elpach, le grand sautier Strausack et d'autres encore, qui entretenaient constamment des relations avec le duc, accusaient le gouvernement et principalement les réfugiés de Morat de vouloir livrer la ville à la Savoie. C'est pour prévenir ce danger et pour maintenir Fribourg sous l'entière sujétion de l'Autriche qu'un complot se forma pour s'emparer de la ville par surprise, mettre à mort les magistrats et les principaux membres du Conseil favorables à la Savoie, et les remplacer par des partisans déclarés de l'Autriche. C'est le récit de cette conjuration qui nous est donné par M. le prof. Dr Büchi, dans les *Geschichtsblätter*, XIII^{me} année, sous le titre : *Die Verschwörung gegen die Stadt Freiburg im Winter 1451-1452*. Nous en donnons ici la traduction, avec l'autorisation de l'auteur.

Dans le courant de l'automne 1451, Kuno Grauser de Bärswyl avait été chargé par les paysans de se rendre à Rheinfelden vers la St-Martin pour y apporter une copie de la sentence du 12 mai 1451 à l'ancien banneret, Uli Techtermann surnommé Bärfisher, et au grand

sautier Strausack, tous deux chefs principaux des paysans fribourgeois, qui s'étaient enfuis du pays pour s'être refusés à payer la taille. Techtermann était, lors de la guerre de Savoie (1447-1448) banneret de l'Auge en même temps que Elpach. Nous le trouvons également parmi les délégués qui appelèrent l'intervention du duc Albert VI d'Autriche ; c'était aussi lui qui poussa les paysans à faire entendre leurs fameux griefs (Klageartikel) et qui fut élu dans le Conseil par le duc Albert. Mais l'année suivante déjà, il fut déposé de nouveau et mis en prison à cause d'une échauffourée qui eut lieu en septembre 1450. Toutefois il fut délivré par les campagnards. Bärfisher demeurait en l'Auge et, d'après le recensement de 1444, était marié et père de trois enfants. Le 9 novembre, Grauser était arrivé à Rheinfelden et fut présenté par Bärfisher au chevalier Guillaume de Grünenberg. Il y rencontra aussi Pierre Kottler, Beringer, l'avoyer Dietrich de Monstral, Häsli Strausack, Nikli Alwan, Häsli Ulrichs de Buntels. Il s'acquitta de sa mission en présence de tous ces personnages, puis Guillaume de Grünenberg lui demanda s'il n'avait pas autre chose à dire. Sur sa réponse négative, de Grünenberg doit lui avoir dit : « Si vous nous aidez nous vous aiderons à notre tour ; cela ne sert de rien de circuler avec des lettres, nous devons agir et nous défendre avec nos bras et je m'y emploierai moi-même. » De même Thüring de Halwyl se déclara prêt à payer de sa personne et à contribuer de toutes ses forces au succès de l'entreprise. Pour cela ils voulaient passer par les terres du comte de Neuchâtel, déguisés en marchands, et s'introduire clandestinement sur le territoire fribourgeois par petits groupes de deux à quatre hommes. Arrivés là ils se diviserait en quatre groupes de cent hommes qui se

présenteraient aux quatre portes de la ville (la porte de Berne, celle de Montorge, celle de Morat et celle de Lausanne). Les campagnards devaient arriver aussi au nombre de 40 à 50 pour chaque porte qu'ils devaient occuper. Là-dessus les Autrichiens pénétreraient dans la ville, déploieraient les petits drapeaux autrichiens qu'ils auraient apportés et égorgeraient les conseillers et les soixante qu'ils rencontreraient. Seuls, ceux qui se réfugièrent sous les drapeaux auraient la vie sauve, jusqu'à ce que le coup de main ait pleinement réussi, après quoi ils passeraient en conseil de guerre. On saisisait alors les biens des bourgeois pour payer la dette au duc de Savoie, de sorte que les paysans n'auraient plus d'impôts à payer. On promit à Kuno Grauser, pour sa participation, l'exonération de son domaine, la plus belle maison de la ville à son choix avec tout ce qu'elle contenait ; une récompense analogue était promise à son fils et à tous les participants de l'insurrection. Le jour de l'attaque on ne laisserait entrer personne en ville jusqu'à ce que le coup ait réussi. Là-dessus, comme Grauser cherchait des faux-fuyants pour se soustraire à cette mission, on lui adjoignit Hänsli Ulrichs et Schacher pour porter la missive aux paysans fribourgeois. Ils firent route ensemble jusqu'à Berne ; là ils se séparèrent le vendredi 12 novembre.

Grauser engagea Heini Lüdin et Pierre Bechler, ce dernier probablement ressortissant bernois, à l'accompagner à Vogelshaus, propriété écartée de la commune de Bösingen, et d'y amener leurs partisans. Là se rencontrèrent aussi, le même jour, outre les prénommés, Pierre Füllistorf, Cuntzi Bechler du Struss, Hänsli Molli de Buntels, surnommé aussi Hänsli Apollonis, Hänsli Möri de Villarsel, le fils de Hänsli de Litzistorf, Hänsli Thomis de Pierrafortscha, Kunz Sturny, Jacki Bechler, les frères

Tossi, le tailleur Hegelmann de Buntels, Willi Moser de Buntels, Uli Buri de Tinterin, Pierre Egger, Pierre Praderwan, Nicolas Gerhart, Conrad Buri, Uli Schmutz, Michel Krummo. C'était presque tous des campagnards qui avaient déjà des motifs de se plaindre du conseil de la ville et des seigneurs censiers auprès du duc Albert, ou qui avaient pris résolument en mains les intérêts des populations rurales dans les troubles des années qui suivirent la guerre et dans les réclamations formulées contre le dit conseil ; ce devait être les hommes de confiance des paysans. Il se trouvait donc là en tout environ seize conjurés pour délibérer sur les propositions qu'on leur apportait de Rheinfelden. Le coup de main devait s'exécuter un mercredi soir par une nuit sombre et sans lune. Tous paraissaient d'accord ; seul d'entre les conjurés le fils de Hänsli de Lizistorf éleva quelques objections en rappelant l'issue malheureuse de la ligue oberlandaise de l'année 1447 dont les chefs, déclarés traîtres, furent livrés au bourreau et écartelés. Son beau-frère Hans Ulrichs et Pierre Bechler cherchèrent à calmer ses appréhensions et enjoignirent aux assistants d'exprimer leur adhésion par un vote à main levée. Néanmoins il paraît que les craintes qui s'étaient manifestées firent une certaine impression, car les conjurés se séparèrent ce soir-là sans avoir pris de décision.

Le lendemain, samedi 13 novembre, ils se réunirent de nouveau à Vogelshaus et y passèrent la nuit, mais en l'absence de Grauser qui avait jugé à propos de se tenir à l'écart. Le dimanche, 14 novembre, ils partirent de là ; dix à douze d'entre eux se dirigèrent d'abord vers Tavel pour y prendre Grauser, les autres passèrent par Guin. Mais Grauser s'excusa, prétextant la maladie grave de deux de ses enfants. Les conjurés alors s'acheminèrent

sans lui vers Fribourg et tinrent conseil dans le grenier de Kunz Bechler sur la Planche pour savoir la réponse qu'ils feraient au message de Rheinfelden. Pendant ce temps Grauser avait averti les conseillers de Fribourg et leur avait dévoilé tout le plan du complot. D'autres initiés encore, comme Uli Buri, Hänsli Tossi, n'étaient pas sans appréhension et pensaient qu'on devait faire connaître la chose au conseil et se dégager de toute participation. Mais les instigateurs, tels que Pierre Bechler et Thomis de Pierrafortscha imposèrent silence à ces timides et firent voter le complot en menaçant de mort les traîtres. Ils rejetèrent la proposition de faire le coup dans la nuit du mardi, mais promirent leur participation à toute heure dès que le duc leur aurait adressé un écrit muni de son sceau, leur ordonnant de s'emparer de la ville. Porteurs de cette décision, Hänsli Ulrich et Schacher se rendirent de nouveau à Rheinfelden.

Une autre fois que les conjurés étaient de nouveau réunis à Vogelshaus, Uli Techtermann s'y trouva et s'efforça de vaincre les hésitations des indécis en prétendant que les citadins avaient l'intention de massacrer les paysans et que, si l'on ne prévenait pas le coup, ceux-ci seraient perdus. Il conseilla d'entrer en ville un samedi (jour de marché), de se répandre dans les cabarets par groupes de 30 à 40 hommes et ensuite de lever la herse du Gotteron, aux troupes arrivant de Rheinfelden.

Sur l'ordre de Pierre Fühstorf, Grauser se rendit entre temps à Rheinfelden, le 24 décembre, pour redemander la copie de la sentence du 12 mai qu'il avait remise en novembre. Evidemment, il entreprit ce voyage non seulement au su du conseil de Fribourg, mais encore avec son autorisation, pour le tenir au courant des plans et des autres pourparlers des conjurés. Le dimanche 26

décembre, il arriva à Rheinfelden et Bärfisher le présenta à Pierre Kotttrer chez lequel il trouva aussi Dietrich de Monstral et Häsli Ulrich. Ceux-ci n'avaient aucun soupçon sur le rôle de traître joué par Grauser et Kotttrer le chargea de demander aux conjurés de la campagne fribourgeoise s'ils étaient en mesure de tenter l'entreprise, et de le lui faire savoir à Rheinfelden, car il était autorisé par le duc à lui faire tenir à ce sujet une lettre munie du sceau ducal.

A son retour, Grauser transmet ces renseignements à quelques conjurés auxquels la chose parut traîner un peu en longueur et s'ébruiter tant soit peu. Il fit en outre part aux conseillers de ce dont on l'avait chargé à Rheinfelden, croyant qu'il était de son devoir de le faire. C'est sur le lundi 14 février que l'attaque était projetée. Thüring de Hallwyl, Guillaume de Grünenberg, Beringer et d'autres capitaines autrichiens voulaient en prendre personnellement la direction. Le duc Sigismond s'était également rapproché et le 8 février il se trouvait à Constance, occupé à rédiger sa missive. Pour lors le moment semblait venu de mettre fin à la conjuration et de prévenir l'agression qui se préparait. Au moyen de deux conjurés, Pierre Pradervan et Nicolas Gerhart, mis à la torture, on avait des aveux complets, et précédemment déjà, connaissance du plan de la conjuration et confirmation des renseignements fournis par Grauser. Toute la trame du complot étant ainsi mise au jour, le conseil procéda, le 13 février 1452, à l'arrestation des autres conjurés. Tandis que les instigateurs et les principaux conjurés, Pierre Fülstorf, Häsli Mollis, Heini Lüdi, Cuntz Sturni du Seeli, Häsli Tomis, Cunz Bechler, Häsli Möri et Jacki Bechler, étaient saisis et incarcérés, le conseil convoqua les jurés de la campagne et leur fit

juger leurs compatriotes. Les conjurés furent déclarés coupables d'avoir violé le traité de paix et, le mardi de carnaval, 15 février, ils eurent la tête tranchée par le glaive devant l'hôpital, près de la fontaine de St-Georges; deux d'entre eux ont été enterrés au cimetière de St-Pierre. Pierre Pradervan et Nicolas Gerhart étaient déjà morts en prison, probablement des suites de la torture qui devait leur arracher leurs aveux. Dornhalter, qui avait prêté sa maison en l'Auge aux chefs des paysans pour leurs réunions pendant les troubles de l'année 1450, fut mis en prison, puis relâché sur les instances d'amis influents, et aussi parce qu'il n'était pas impliqué dans le complot, tandis que Cornu parvint à s'échapper de la porte de Morat. Huit autres s'étaient enfuis du pays, mais étaient rentrés en ville, grâce à un sauf-conduit de huit jours, que leur avaient délivré le conseil des soixante et les deux cents, sur la demande des gens de Planfayon, pour venir se justifier. Mais les chefs principaux, Bärfischer et Strausack, avaient échappé à la justice fribourgeoise.

Le 24 février 1452, les fugitifs Pierre Egger, Pierre Tossi, Hänsli Sleti, Willi Moser, Uli Burri et Hänsli Tossi parurent devant l'avoyer, les conseillers et les bannerets à l'Hôtel-de-Ville de Fribourg. Ils ne nièrent pas, il est vrai, leur participation aux conciliabules des conjurés, mais ils cherchèrent à rejeter la faute sur les auteurs et instigateurs du complot; ils demandèrent pardon et s'engagèrent pour toujours à servir fidèlement la ville. Le grand conseil des deux cents les condamna à une amende de 1000-500 livres parce qu'ils n'avaient donné aucun renseignement au conseil sur la conjuration.

Ainsi avorta la dernière tentative pour conserver la ville de Fribourg à l'Autriche. Le peuple des campagnes, privé de ses chefs les plus capables et les plus audacieux,

ne put pas se libérer du joug que la ville faisait peser sur lui et s'abandonna à son sort avec une sourde résignation. Le conseil, après sa victoire, s'empressa de réaliser ce qu'il projetait depuis longtemps. Sous le coup de l'exécution sanglante des chefs du peuple qui, à vrai dire, étaient tombés comme représentants du principe de la légitimité, personne n'osa plus s'opposer aux projets des conseils. Au bout de trois mois, la Savoie prit la place de l'Autriche qui ne fit plus aucune tentative sérieuse pour faire valoir ses droits sur Fribourg. L'annulation de la Landbrief par les nouveaux maîtres de la ville enleva pour toujours aux paysans la base juridique de leurs revendications. La tranquillité fut rétablie, mais le feu couvait sous la cendre, jusqu'à ce que la grande commotion des guerres de Bourgogne vint détacher Fribourg de la Savoie pour l'incorporer à la Confédération et mettre fin à ses luttes intestines. E. F.

Du même.

Biclet qui n'a mangé que des haricots dans son village arrive au restaurant. On lui présente la carte. Comme il ne sait pas lire, il indique du doigt une ligne du menu.

Naturellement il tombe sur les haricots. Dépité, il observe son voisin en se disant : — Ce qu'il demandera, je le demanderai. Pendant que Biclet achève son plat de haricots, le voisin dit au garçon : — Du même.

On lui apporte une tranche de gigot : — C'est mon affaire se dit Biclet. Et il commande : Du même !

Le garçon lui apporte une seconde platée de haricots.

LE TESTAMENT DU SOLDAT

L'Almanach catholique de 1913 a vivement intéressé le public fribourgeois en remémorant, par la plume autorisée de monsieur le bibliothécaire Ducrest, la belle conduite des régiments suisses dans la campagne de Russie.

On ne redira jamais trop, surtout à notre époque d'égoïsme, combien ces braves soldats ont porté haut et loin le renom de bravoure et de fidélité des troupes suisses, combien ils comptaient peu leurs fatigues et leur sang quand le *Devoir* était en cause.

Monsieur Ducrest a relaté la mort héroïque du géant fribourgeois, capitaine de grenadiers Joson de Müller, tombé le 18 octobre 1812 devant Polotsk.

Qu'il soit permis à un arrière-petit-neveu du héros de le faire connaître d'un peu plus près en publiant simplement son testament.

On verra par là que cet officier, bien qu'ayant quitté son pays dès sa prime jeunesse, ayant vécu ensuite la vie agitée des camps ou celle plus dangereuse des garnisons, n'avait cependant oublié ni sa petite patrie ni la religion de sa jeunesse.

Le capitaine Joseph de Müller, onzième et avant-dernier enfant du banneret Georges-Joseph-Conrad de Müller et de Marie-Françoise d'Odet d'Orsonnens, était né le 26 février 1767. En juin 1785, il entra comme sous-lieutenant au régiment de Diesbach, dans lequel se trouvaient déjà deux de ses frères, Antoine et Albert, lesquels sont rentrés au pays en 1786 et 1790.

Antoine fut le grand-père d'Antonin (Gonion) Muller, commissaire, et Albert le père de Marcel Muller du

Sonnenberg, deux personnes dont bien des Fribourgeois doivent se souvenir encore.

Le capitaine Josen de Muller a écrit son testament à Marseille, au moment de s'embarquer pour la guerre d'Espagne, 2 ans après il se faisait tuer au fond de la Russie ; Napoléon ne laissait guère de repos aux jambes de ses grenadiers.

Le domaine de Vuisternens que notre capitaine avait hérité de sa mère, de moitié avec sa sœur Françoise, épouse de Nicolas de Montenach, est encore connu dans le pays sous le nom de château Montenach. C'est la propriété de Kaisaz d'avaux, immédiatement au sud de Farvagny-le-Grand, appartenant actuellement à monsieur Joseph Marchon, greffier de justice de paix.

Le neveu favorisé et filleul du capitaine est le fondateur de la famille Muller de Naples.

Ces quelques renseignements donnés, nous reproduisons le testament dans sa teneur exacte et avec son orthographe de soldat :

Marseille ce 22 Août 1810.

Devant me rendre à l'armée d'Espagne, et n'ayant qu'un instant à moi, j'ai trouvé que dans ma position un simple écrit de ma main pouvait suffire pour disposer de mon petit Avoir, en suppliant mes parents de me pardonner toutes les peines que je puis leur avoir causées, en leur recommandant à leurs prières, si cet écrit dut leur parvenir, les priant en outre de ne pas avoir à mauvaise part de ce que je ne fais rien ici pour Eux, mais bien pour un petit malheureux, qui peut-être ne le sentira pas. Je donne mon ame à Dieu, et mon corps s'il se peut à la terre Bénite, et mes biens en général Meubles et autres, enfin tout ce qui m'appartient à mon neveu et filleul Josen de Muller, fils de mon frère

Balthasar, et s'il meurt sans enfant mâle, bien entendu légitime, tous ses biens qu'il aura de moi, c'est à dire la portion de Vuisternens et les argents prêtés à ma mort seront réversibles à ses frères *Colin, Tobie, Louis* et *Albert de Muller*. Item de plus que pendant sa jeunesse du dit Josen mes parents lui donneront pendant sa minorité un Curateur, mais non son Père. Quand à mes autres Parents pour qu'ils ne puissent en rien faire ôter le peu de Biens que je lègue à ces malheureux, je les invite à prier cinq Paters et cinq Avé, et pour leurs peines mon Héritier ou mes Héritiers leur donneront un Dîné à Vuisternens, bien entendu après une Messe, qu'ils feront dire à Montban pour le repos de mon ame le Prêtre sera du dîner et aura un petit Ecu pour sa Messe. Mon Héritier ou s'il est mort mes héritiers fourniront les voitures nécessaires de Fribourg à Vuisternens pour conduire mes frères, Beau-frères et sœurs ou Belles-sœurs qui voudront être de ce dîner, ainsi que Neveux et Nièces, sans cependant qu'on puisse les forcer à prendre plus de quatre voitures, si le nombre de mes parents qui désireront aller prier pour moi à la chapelle de Montban ne peut entrer dans quatre voitures la Jeunesse ira à pied. Madame Montenach sera chargée du Dîner pour ce jour seulement, et mes héritiers lui donneront un Ecu neuf par tête à la table des Maîtres, bien entendu que celle de son mari, Beaufrère, fils et fille seront aussi payé. Enfin toute tête mangeant à table des Maîtres sera payé un écu neuf, pourvu que ce soit frère, Beaufrère, sœur, Belle-sœur, Neveu et Nièce, le Prêtre ira par dessus. Quant au domestique, ma sœur fera l'arrangement qu'elle conviendra avec mes héritiers. Enfin tous mes parents ayant droits à mes Biens recevront à ce dîner chacun un petit Ecu, et les autres qui ne pourroient

pas s'y trouver, dix baches par tête. Je désire de plus que le dîner ne soit composé que de viande de Boucherie et des poulets de Vuisternens, point de vin Etranger, déffendu d'acheter du Gibié, mais bien celui que les Montenach, ou autre frère ou Beau frère pourront procurer. Fait à Marseille ce vingt-deuxième Aoust Mille huit Cent et dix, à dix heures du soir, pour être remis à notre Aumonier du Régiment, cacheté de mes Armes, en présence de deux Témoins qui seront signés sur l'enveloppe.

De Muller Joseph, Capitaine
dans le 2^e Régiment Suisse de Castella,
Vulgairement appelé Joston de Muller.

Pour extrait fidèlement conforme à l'original, par Vidimus et sans aucun préjudice, Fribourg le 14 janvier 1813.
Jean Carmintran Notaire.

Avant la visite de Monseigneur, pour la Confirmation, à ce que raconte le Volkskalender, on prépare fiévreusement les petits garçons pour le catéchisme. On instrumente le petit Peter: Lorsque Monseigneur te demandera: Crois-tu à Dieu le Père, tu répondras à haute et intelligible voix: — Oui! je crois. Et au petit Hans: Crois-tu à Dieu le Fils? tu dis distinctement: — Oui j'y crois; et ainsi de suite.

Arrive le grand jour. A l'examen, Monseigneur interroge d'abord Niklaus:

— Dis-moi, mon petit ami, crois-tu à Dieu le Père....?

Niklaus de sa plus belle voix prononce:

— Moi pas, je crois à Dieu le St-Esprit. C'est celui là derrière moi qui croit à Dieu le Père.

CHEMIN DE FER DES ALPES BERNOISES

L'achèvement de la ligne du Loetschberg est une étape glorieuse dans l'histoire du développement ferroviaire de la Suisse et du canton de Berne en particulier. C'est aussi la consécration, en lettres d'or, de l'énergie et de la persévérance du peuple bernois qui a vu ses efforts couronnés de succès après de longues années de lutttes et d'épreuves.

C'est encore une page élogieuse à l'adresse de l'entreprise générale du chemin de fer des Alpes bernoises. Aux prises avec des obstacles formidables, elle a déployé un effort de géant pour vaincre le génie de la montagne qui a été rejeté dans des contrées plus sauvages encore.

La fête d'inauguration, célébrée le 28 juin 1913, fut le digne couronnement de cette œuvre grandiose. Le nombre et le haut rang des personnalités qui y assistèrent, les toasts qui y furent portés sont une démonstration éloquente de l'importance du trafic international auquel est appelée la grande voie du Loetschberg.

La France et l'Italie se trouvent rapprochés de plusieurs heures. La France a si bien compris ses intérêts qu'elle a fourni les trois quarts du capital nécessaire. L'Italie, de son côté, disait du Simplon, lors de sa construction, que cette ligne n'aurait pour elle toute sa valeur que le jour où elle serait prolongée directement par une percée des Alpes bernoises. Elle serait alors digne de figurer parmi les grandes artères de l'Europe centrale.

Historique. — Nous allons passer à vol d'oiseau sur les années qui suivirent l'époque où l'opinion publique s'intéressa à cette ligne, afin de mettre en évidence l'im-

mense travail de préparation qu'exigea la mise au point de cette grande œuvre.

L'idée première d'une traversée des Alpes bernoises naquit vers 1857, à l'origine même des grandes lignes de chemin de fer. On parlait de rejoindre Thoune à Brigue en passant par la Gemmi, projet qui s'empara de suite de l'opinion du gouvernement bernois. Presque en même temps surgit le projet du Gothard qui était appuyé par l'Italie. La traversée du Grimsel par voie de chemin de fer avait précédé ces deux projets de quelques années et était très appréciée à l'étranger. Cependant le projet du Gothard prenait de l'avantage et le Grand Conseil bernois sacrifia ses propres intérêts pour ménager l'avenir du pays et subventionna le Gothard par 1 million de francs.

M. Teuscher, ancien conseiller d'Etat bernois, juge au Tribunal fédéral, fut le véritable promoteur de la traversée actuelle du Lötschberg. Il publia en 1888 une brochure, fruit de longues études, où il développait clairement le projet de la percée des Alpes bernoises par le Lötschberg. Il prévoyait un tunnel de 6800 m. partant de Gastern, au-dessus de Kandersteg. Le projet Teuscher, par ses avantages incontestables sur le projet de la Gemmi, qui était remis en avant vers la même époque par M. Ladame, ing., triompha complètement dans l'opinion publique bernoise. M. Teuscher modifia lui-même son projet par une variante adoptant un souterrain de 11500 m. débouchant près de la cluse de Gastern.

Le bruit que causa la brochure Teuscher fit surgir d'autres projets de raccordement de Bernè au Simplon. Il n'y avait pas de temps à perdre.

En 1890, M. Bütler, à Frutigen, conseiller national, fonda un comité d'initiative qui entreprit très activement

la réalisation du projet Teuscher. En 1891, il obtenait la concession d'une ligne à voie normale Spiez-Viège. Il s'attacha au Spiez-Frutigen, considéré alors comme une première section du Lötschberg. En 1897, les chantiers de la ligne Spiez-Frutigen étaient en pleine activité et le 24 juillet 1901 cette ligne était ouverte à l'exploitation. Vers la même époque commençaient les travaux de percement du Simplon.

En 1893, alors que le projet Teuscher laissait derrière lui tous ses concurrents, un nouveau projet de traversée des Alpes bernoises entraînait en lice, le tracé du Wildstrubel. Il resta jusqu'au dernier moment un rival redoutable du Lötschberg. L'idée en fut lancée par l'ingénieur Stockalper, de Sion.

En novembre 1899, l'Etat de Berne racheta la concession de la ligne du Lötschberg. Il chargea les ingénieurs Imfeld, Hittmann et Greulich d'étudier les conditions techniques du tracé et d'établir une étude comparative du projet du Wildstrubel. Le résultat fut affirmatif pour le Lötschberg et le coût évalué à 70,000,000 de francs. Pour affronter une entreprise aussi gigantesque, il était nécessaire que l'Etat augmentât sa participation financière.

Soumis à la votation populaire le 4 mai 1902, le nouveau projet de loi fut adopté par 43,000 voix contre 18,000 et l'Etat s'engageait à verser une subvention de 17 $\frac{1}{2}$ millions pour la ligne du Lötschberg.

En 1897 déjà, en vue de la construction du Spiez-Frutigen, la loi sur la participation financière de l'Etat aux entreprises de chemin de fer avait été l'objet d'une première modification et le peuple bernois s'était déclaré favorable par un scrutin de 50,000 voix contre 16,000.

En 1903, le projet Hittmann-Greulich était soumis,

pour plus de sécurité, à l'appréciation de spécialistes étrangers, MM. Colombo, Garnier et Pontzeu. Un nouveau tracé Stockhorn-Wildstrubel figurait également à l'examen. En établissant que la ligne devait être complétée par le raccourci Moutier-Granges, l'enquête se prononça en faveur du nouveau projet Stockhorn-Wildstrubel.

La situation était critique. Sur un rapport de M. Thormann, ing. à Zurich, qui comparait le Löetschberg à traction électrique avec les autres projets, le tracé du Löetschberg dérouta définitivement ses concurrents.

Le 2 juin 1906, la commission d'initiative passait un contrat avec la banque Loste & C^{ie} à Paris, le syndicat des banques françaises de province et trois banques suisses en vue de financer l'entreprise par 89,000,000, dont 37,000,000 pour le grand souterrain à simple voie.

Le 27 juillet, la compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises était constituée. Le 15 août, le syndicat des entrepreneurs français, sous le nom d'Entreprise générale du chemin de fer des Alpes bernoises, était chargé de la construction de la ligne.

Cependant le programme financier dut être étendu à plusieurs reprises. L'achat de la ligne Spiez-Frutigen par la compagnie en 1907 et son électrification entraînèrent une dépense de 5-7 millions.

Le 24 septembre 1907, les Chambres fédérales contribuaient à l'établissement de la double voie dans le grand tunnel par une subvention à fonds perdu de 6 millions, et dans ce même but la compagnie empruntait 8 millions. Le 2 décembre 1911, la compagnie entreprit d'exécuter le raccourci Moutier-Longeau et contractait à cet effet un nouvel emprunt de 23 millions. D'autre part, la préparation de la double voie sur les rampes et des modifications de tracé obligèrent la compagnie à

emprunter une nouvelle somme de 19 millions dont l'Etat de Berne s'engagea à garantir les intérêts.

Description technique. — Une description générale de la ligne a déjà été faite maintes fois. Nous ne redirons pas ici la beauté de ces ponts audacieusement jetés au travers de gorges sauvages et profondes, de ces doubles lacets donnant au voyageur d'étranges illusions de paysage, de ces pentes vertigineuses que l'œil contemple avec effroi et parcourues sans méfiance par le train à grande allure, de tout cet ensemble de constructions qui font de cette ligne une merveille de technique. Nous essayerons de donner une idée générale de la marche des travaux et des difficultés énormes qui entourent l'ingénieur dans de semblables entreprises et dont la nature seule a le secret. Cet exposé s'attachera surtout à la rampe nord de Frutigen à Kandersteg, que nous connaissons mieux pour y avoir fait plusieurs campagnes.

La ligne a une déclivité maximum de 27 ‰ et des rayons minimum de 300 m. Son développement total est de 60,136, dont 20,180 m. reviennent à la rampe nord, 25,420 m. à la rampe sud et 14,536 m. au grand tunnel. Sur le versant nord on dut adopter le double lacet de Mitholz pour vaincre la différence de niveau de 420 m. entre Frutigen et Kandersteg. Sur le versant sud, en revanche, on n'eut pas besoin de recourir à un développement artificiel de la ligne.

La double voie est établie définitivement de Kandersteg à Goppenstein. Les deux rampes ont été projetées avec préparation pour la 2^me voie. Tous les ouvrages d'art sont établis pour la simple voie et les fondations sont exécutées en vue de la double voie. Les tunnels des deux rampes sont à simple voie avec préparation pour la seconde voie. La voûte est complète, un piédroit

est maçonné et un entablement rocheux occupe l'espace de la double voie. Ce type a été suivi autant que le permettait la nature de la roche. Il est regrettable que ces tunnels n'aient pas été établis directement pour les deux voies. On a été guidé par le motif d'économie, mais la traction électrique sera une source de grosses difficultés dans l'élargissement pour la seconde voie. Les expropriations de terrain ont été aussi prévues pour la 2^{me} voie. Chaque gare a reçu une installation de distribution d'eau en vue d'une traction à vapeur éventuelle. La voie est constituée par du rail anglais à double champignon de 46 kg. par m., au contraire de nos voies suisses. Le rail est introduit dans un coussinet de fonte muni de 2 machoires et serré par un coin en bois. Le coussinet est fixé à la traverse en bois par 3 tirefonds. Ce système de voie offre les seuls avantages de la solidité, d'un roulement silencieux des voitures et d'un changement rapide des rails. Il présente, par contre, de gros désavantages. Le rail ne peut pas être retourné comme le rail anglais ; les aiguilles sont en rail à patin Vignole, ce qui nécessite des éclisses de raccordement spéciales. L'adjonction du contrerail de protection sur les ponts métalliques réclame aussi l'emploi du rail Vignole. Enfin c'est une voie coûteuse dans son établissement et dans son entretien. Sauf quelques essais sur la ligne Spiez-Frutigen, cette voie n'avait pas encore reçu d'application en Suisse.

Les locomotives électriques ont été tournées par les maisons CERlikon, Brauwn et Boveri et la fabrique de locomotives de Winterthour. Ce sont de puissantes machines d'un type spécial, munies de deux moteurs-série monophasés, développant chacun une force de 1250 HP, sous une tension de 15,000 volts. Elles pèsent 310

tonnes et atteignent une vitesse maximale de 75 kilomètres à l'heure.

Des relevés tachéométriques sérieux de la rive droite de la Kander précédèrent l'étude du tracé. Celui-ci a subi plusieurs modifications au cours des sondages pratiqués successivement dans le terrain.

L'entreprise générale, chargée des études, avait adopté un tracé sensiblement différent du tracé actuel. Au sortir de Frutigen, en particulier, la ligne ne s'élevait pas si rapidement et le grand viaduc de la Kander (fig. 1) gardait des dimensions très réduites. Mais la compagnie ne partagea pas cet avis. Le terrain, sur tout le parcours Frutigen-Kandersteg, est constitué géologiquement par des amas de moraines, d'éboulis et un rocher schisteux, friable. On trouva rarement le calcaire compact.

Les travaux de la rampe furent divisés en 9 lots adjugés à 7 entrepreneurs différents et commencèrent successivement de l'automne 1910 au printemps 1911.

Cette contrée paisible ne tarda pas à se peupler de colonies italiennes et des baraquements s'élevèrent un peu partout.

Les matériaux naturels pour les maçonneries furent extraits sur place. De grandes carrières s'ouvrirent à Mitholz et à Kandersteg qui donnaient un calcaire de bonne qualité. Le sable et le gravier furent extraits des éboulis glaciaires à Kandersteg où un grand chantier de lavage de sable s'éleva qui fournissait jusqu'à 200 m.³ de sable et gravier par jour. Les transports s'effectuaient par la voie de service qui parvint à grand-peine à alimenter tous les chantiers. Mais celle-ci ne permettait pas l'accès direct à chacun des lots. Des funiculaires électriques, appelés plans inclinés, avec point de départ sur la voie de service, hissaient les matériaux à pied-d'œuvre.

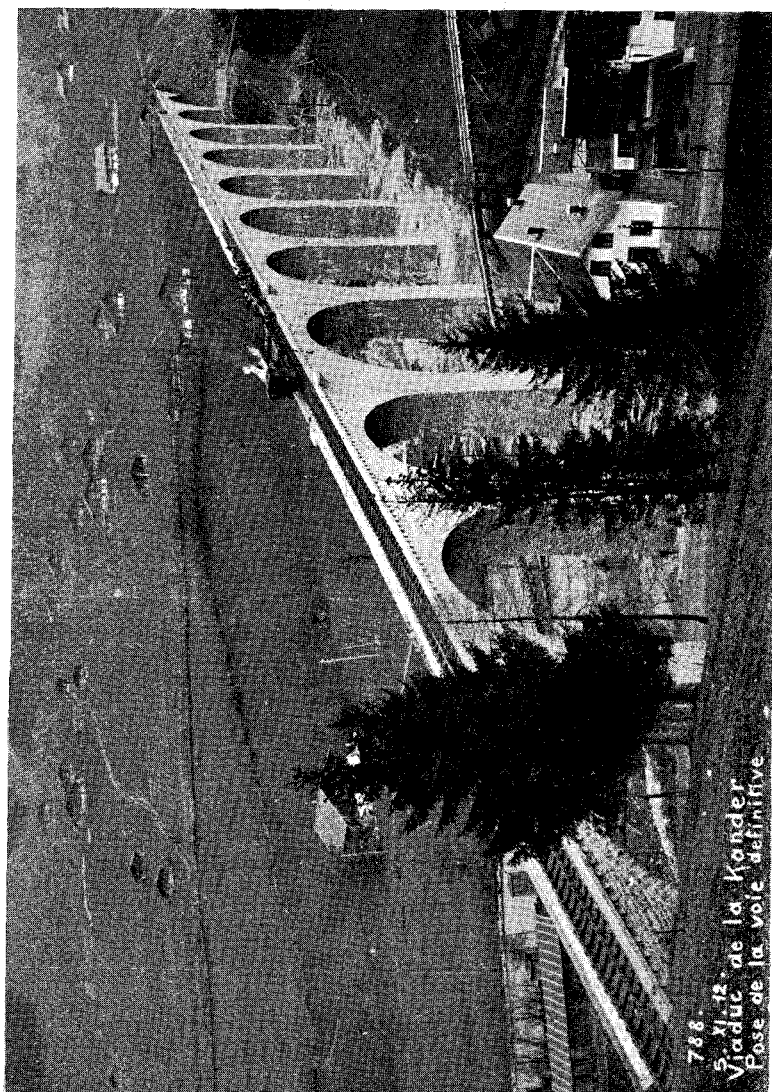


Fig. I. — Le grand viaduc de la Kander.

La construction des viaducs de Furten et de Felsenburg (fig. 2), traversant, l'un au-dessus de l'autre, une pente vertigineuse, demanda de grandes précautions. A cet endroit la ligne se superpose en 3 étages. Au pied, le tunnel de Furten de 520 m. de long; au-dessus, le viaduc de Furten, hissé sur la paroi de rocher. Tout en haut, le pont de Felsenburg domine fièrement la vallée.

Les ouvrages d'art avaient été, pour la plupart, prévus en maçonnerie, tant pour la simplicité de la construction que pour sauvegarder l'unité harmonieuse de la ligne dans son cadre alpestre. Mais, en raison de la mauvaise nature des fondations, allant parfois jusqu'à 15 m. de profondeur, on adopta quelques ouvrages métalliques dont le plus important est la traversée du Sarengraben avec une poutre parabolique de 70 m. de portée.

Pour le revêtement de la voûte des tunnels on employa avantageusement des moellons artificiels, en béton de ciment.

La configuration géologique instable de la roche provoqua dans les tunnels des surprises fâcheuses. Des éboulements locaux se produisirent, de faible importance, mais d'autant plus dangereux qu'on ne pouvait que difficilement les prévoir. Le petit tunnel d'Hemligen, traversant un promontoire d'éboulis, fut à lui seul un gros souci. On constata, en effet, que l'axe subissait une déviation vers l'aval, indiquant un glissement général du terrain. Par un renforcement du piédroit amont de la voûte, on parvint à arrêter à temps le glissement. Là aussi, l'entreprise générale avait proposé à la compagnie de tenir la ligne plus à l'intérieur de la montagne. Le tunnel hélicoïdal, de 1653 m., fut attaqué à ses deux extrémités, mais ne fut continué que par la partie infé-



Fig. -- 2. Construction des viaducs de Furten et de Felsenburg.

rieure. Le tunnel du Riedschuk, de 1536 m., fut attaqué par ses deux extrémités et par trois fenêtres. Il traverse une grande zone d'avalanches.

En automne 1911, les terrassements étaient en grande partie terminés. Au printemps 1912, les bâtiments des gares commencèrent à s'élever. Cependant l'été 1912, avec ses pluies persistantes, est venu briser quelque peu l'élan général et a tailli retarder la date d'achèvement. En juillet 1912, les ateliers mécaniques de Vevey élevaient l'échaffaudage du pont du Sarengraben (fig. 3). En septembre commençait le montage et à la fin de janvier 1913 le pont était terminé.

A l'entrée du tunnel hélicoïdal, le terrain présentait une pente d'éboulis vertigineuse, très défavorable à la préparation pour la double voie. La compagnie hésita longtemps entre le choix d'un tunnel et d'un tracé à ciel ouvert. En automne 1912 seulement, elle décida par économie de maintenir la ligne à ciel ouvert sur une série de viaducs fondés à grande profondeur. Le tracé en tunnel, proposé par l'entreprise générale, offrait une sécurité parfaite et mettait la ligne pour toujours à l'abri des outrages du temps.

En juillet 1912 commença le montage des mâts pour la ligne électrique. Vers la même époque, le matériel de superstructure (voie de fer) arrivait en gare de Frutigen.

La pose de la voie fut commencée simultanément à Frutigen et à Kandersteg, en automne. A Frutigen, une locomotive à voie normale amenait à l'avancement le matériel de voie. On arriva ainsi à poser 500 m. de voie par jour. Le chantier de Kandersteg était approvisionné par la voie de service. En même temps on posait la première voie dans le grand souterrain. La pose de

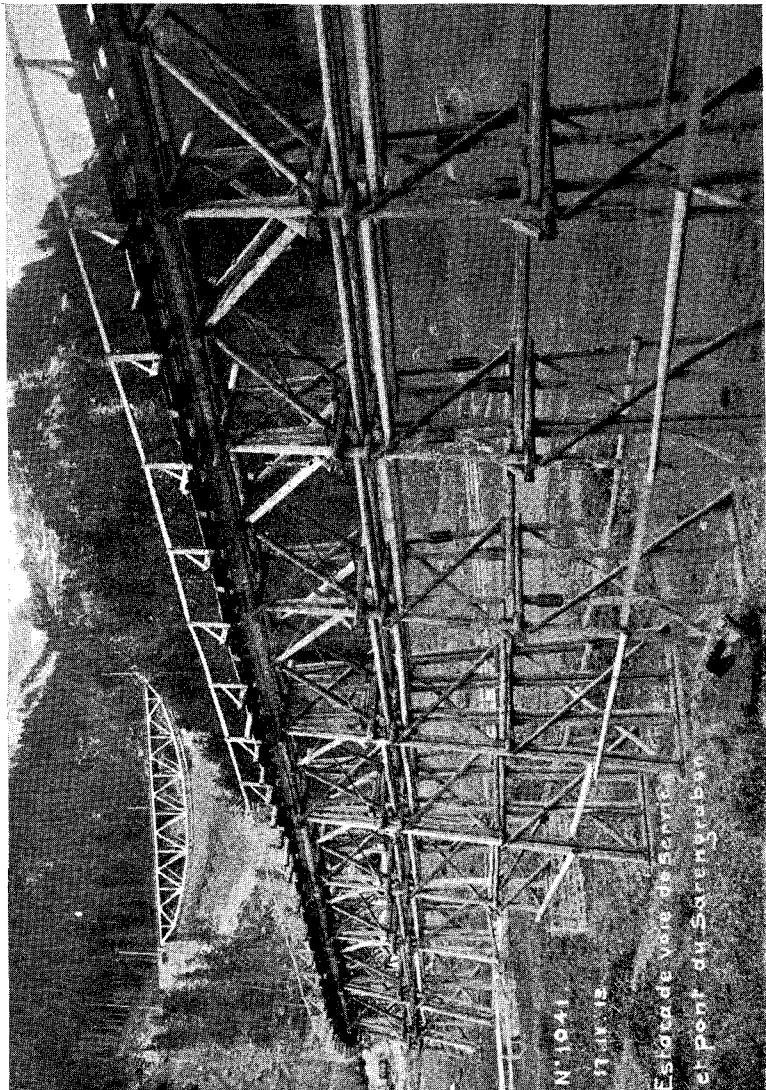


Fig. 3. — Echafaudage du pont de Sarenggraben.

la voie était en pleine activité au cœur de l'hiver, malgré le froid parfois intense et la neige qui atteignait 80 cm. d'épaisseur à Kandersteg. Les conditions étaient difficiles. Mais le délai d'achèvement approchait. Les deux chantiers de pose se rencontrèrent sur le pont du Sarengraben, le 2 février 1913, et la première locomotive à vapeur circulait sur la voie définitive de Frutigen à Kandersteg le 5 février.

Un gros travail restait à faire, le ballastage de la voie. La plus grande partie du ballast fut fabriquée à l'aide de concasseurs mécaniques, installés simultanément à Frutigen, à Kandergrund et à Kandersteg.

Le concasseur de Frutigen utilisait les cailloux provenant des terrassements de la nouvelle gare. Celui de Kandergrund était établi dans le cône de déjection des déblais du tunnel hélicoïdal. A Kandersteg, 4 concasseurs (fig. 4) furent élevés au pied de l'immense dépôt granitique formé par les déblais du grand souterrain ; ils donnèrent un rendement maximum de 500 m.³ de gravier par jour. Ces 4 concasseurs étaient servis par 3 locomotives à voie de 75 cm. Le ballast était transbordé directement dans les wagons à voie normale à l'aide d'estacades de transbordement.

Enfin, le 1^{er} mai, la première voie était achevée pour les travaux compris dans le contrat de l'entreprise générale et la compagnie procédait à la réception de la ligne. Seuls quelques parachèvements et la seconde voie de Kandersteg à Goppenstein restaient à terminer.

L'entreprise générale avait tenu sa parole. Elle était au bout de sa tâche, après avoir fourni un labeur énorme, en raison du temps restreint dont elle disposait.

La compagnie, de son côté, ne restait pas inactive. Les essais de traction électrique se poursuivaient jour-

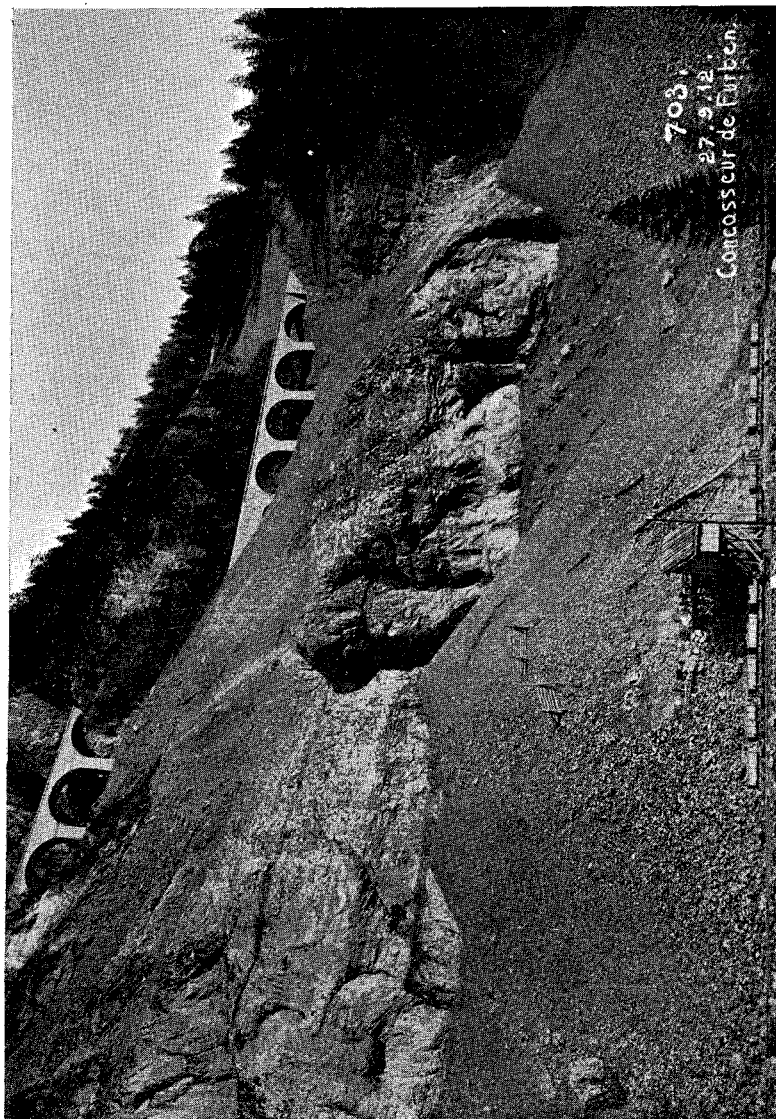


Fig. 4. — Concasseur à Kandersteg.

nellement, par étapes successives de Frutigen à Brigue. Le 20 mai, les locomotives électriques arrivaient pour la première fois à Kandersteg. Un service régulier de trains fut établi pour la compagnie et l'entreprise générale.

Grand souterrain. — Les travaux du grand souterrain précédèrent de 4 ans ceux des rampes. Le premier coup de pioche fut donné du côté nord le 15 octobre 1906.

Pendant ce temps, on travaillait activement à l'établissement des voies de service sur les deux rampes. Celle de la rampe nord suivit un tracé complètement indépendant de la ligne définitive. Elle se développait en maints lacets pour atteindre Kandersteg après un trajet de 14,200 m. Par ses nombreux ponts en bois (fig. 5) d'une grande hardiesse et offrant à l'œil une absolue confiance, elle a toujours fait l'admiration des voyageurs. Commencée en hiver 1907 la ligne fut ouverte le 17 août 1907 et son service se poursuivit très intense jusqu'en février 1913. Avec un écartement de 75 cm., la voie avait une déclivité max. de 60 ‰ et des rayons min. de 50 m. Sur le versant sud, la voie de service put être construite dans le voisinage constant de la ligne future, grâce à la topographie du terrain. Elle avait un développement de 28 kilom. et fut achevée en août 1908.

Les vastes installations pour la perforation mécanique, la traction à air comprimé et la ventilation du grand tunnel furent établis à proximité des portails. On disposait à cet effet de chaque côté de 2500 chevaux de force fournis, au nord, par l'usine de Spiez des « Bernische Kraftwerke » et, au sud, par l'usine de la Lonza.

Le grand souterrain traverse successivement du nord au sud du calcaire jurassique, du granit et des schistes. Les altitudes du grand tunnel sont de 1200 m. au portail

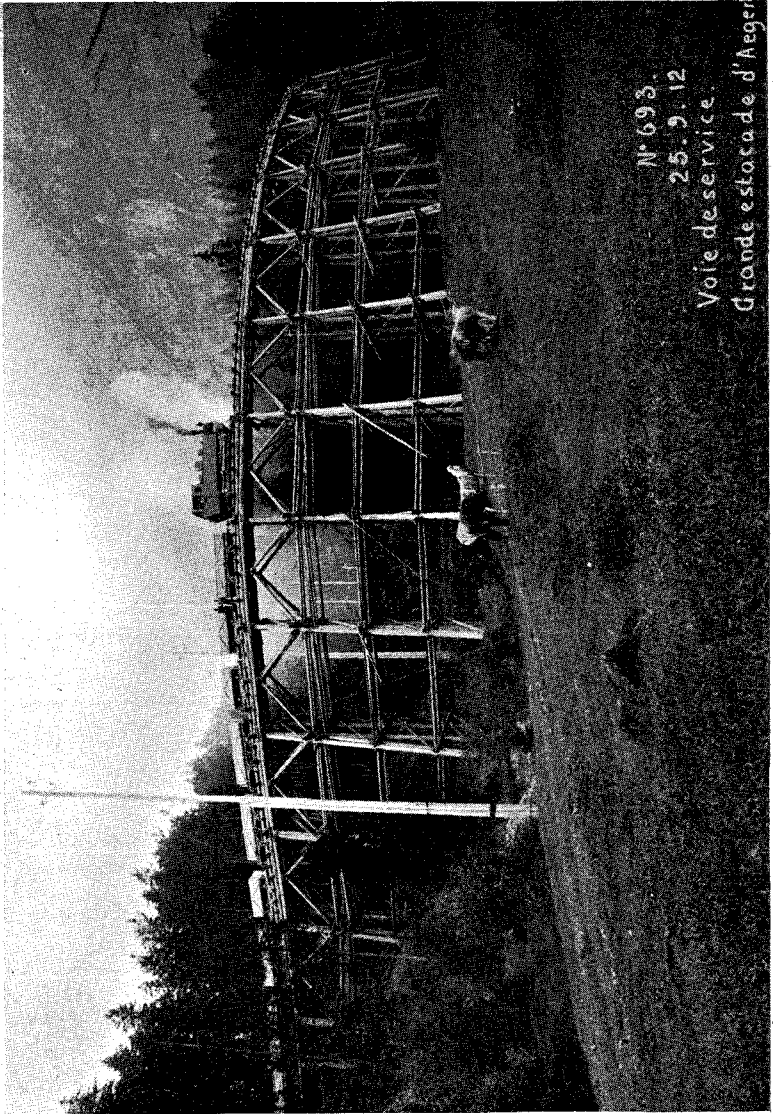


Fig. 5. — Un des ponts en bois.

nord, de 1243 m. au point culminant et de 1220 m. au portail sud. Pour le choix du tracé, prévu d'abord en ligne droite, on ne se basa malheureusement que sur les prévisions des géologues qui prétendaient que la vallée de Gastern ne descendait pas à une telle profondeur. Leur opinion ne fut d'ailleurs pas unanime. L'affreuse catastrophe du 24 juillet 1908 prouva qu'on s'était trompé. Le front d'attaque, du côté nord, était au kilom. 2675, lorsqu'à 2 h. du matin un coup de mine livra passage à un torrent de boue qui, en un instant, obstrua la galerie sur une longueur de 1500 m., formant une masse de 7000 m.³. 25 mineurs italiens furent ensevelis à tout jamais.

La perforation mécanique fut interrompue pendant 8 mois. Des sondages furent pratiqués dans la vallée de Gastern à une très grande profondeur, et l'on décida de modifier le tracé primitif, depuis le kilom. 1200 jusqu'au portail sud. La longueur en fut ainsi augmentée de 800 m. L'année 1908 avait douloureusement éprouvé l'entreprise générale. Le 29 février déjà, une avalanche puissante surprenait à Goppenstein le personnel de l'entreprise pendant le souper. L'hôtel était emporté et 12 personnes trouvèrent la mort.

Du côté nord aussi, le portail fut plusieurs fois bloqué par la neige. La compagnie décida, à la suite de ces sinistres avertissements, de prendre des mesures de protection contre les avalanches. On éleva, au nord sur la Fisialp et au sud sur la Fedumalp, à des altitudes de 2000 à 2300 m., d'innombrables murs à sec, et les pentes furent reboisées.

Les nouvelles perforatrices Meyer et Ingersell réalisèrent des avancements considérables. Du côté nord, où les travaux dirigés par M. Rothpletz, étaient poussés

avec une extrême rapidité, on a atteint l'avancement mémorable de 13 m. par jour.

Enfin, le 31 mars 1911, à 2 h. du matin, le fleuret de la perforatrice rencontra le vide. Le tunnel était percé. On ne s'en aperçut qu'à 3 h. 50 du côté sud, après l'évacuation des déblais. L'enthousiasme fut indescriptible et Kandersteg fêta copieusement l'heureux évènement. Avec un écart de quelques centimètres, les deux galeries se rejoignirent à 7352 m. du portail nord et à 7183 m. du portail sud. Le revêtement de maçonnerie fut achevé le 22 avril 1912. Le 15 novembre 1912, la première voie était posée et à la fin de mai 1913 les deux voies étaient achevées.

Nous indiquerons encore, pour terminer, que les déblais sur les deux rampes s'élevèrent à 3 millions de m.³ et l'ensemble des maçonneries à 650,000 m.³. On y a brûlé 1 1/2 million de kg. d'explosifs. Le nombre des journées employées à la construction du Loetschberg atteint 8,7 millions et on y a occupé jusqu'à 10,000 ouvriers à la fois. Les ressortissants italiens ont envoyé dans leur pays plus de 9,000,000 de francs.

La tâche accomplie est immense. L'entreprise du Loetschberg était un beau terrain pour le développement des qualités de l'ingénieur. Il faut le reconnaître, chacun a eu sa part d'angoisses devant la difficulté, depuis les grands chefs jusqu'au dernier ouvrier. Chacun a ressenti aussi l'orgueil intime devant l'œuvre achevée. La belle part a été enlevée aux malheureux qui sont tombés sur la brèche ; mais le Loetschberg est leur pierre tombale et leurs noms font partie de son histoire.

E. W.

BANQUE de L'ÉTAT de FRIBOURG

AGENCES:

Bulle, Châtel-Saint-Denis, Romont, Cousset,
Estavayer, Morat et Tavel

Capital versé 21 millions

GARANTIE DE L'ÉTAT

(Agence de la Banque Nationale Suisse)

Crédits sur hypothèque, nantissement, et sur gage du bétail, etc.,

Paiement et Emission de chèques, de Mandats et de lettres
de Crédit,

Change de monnaies étrangères,

Ordres de bourse et valeurs de placements,

Gérance de fortunes et Renseignements,

Encaissement de coupons et de titres remboursables,

Dépôts ouverts de titres avec contrôle de tirages,

Souscription aux émissions,

Location de casiers dans ses coffres-forts (Safes) construits par
la maison Fichet de Paris, à partir de 3 fr. par trimestre et de
7 fr. par an.

Comptes courants créanciers, à vue à 4 %

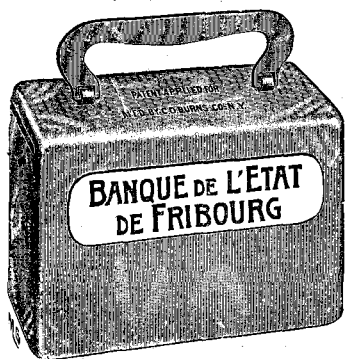
Comptes courants créanciers, à échéance fixe, à 4 1/2 %.

Obligations de 1 à 5 ans au porteur ou nominatives, au
taux de 4 1/2 % avec coupons payables auprès de toutes les
Agences de la Banque de l'Etat et auprès de toutes les Banques
cantonales suisses.

Elle prend en paiement au pair des Obligations d'autres
banques remboursables dans une année.

La Banque de l'Etat de Fribourg

à Fribourg et dans ses Agences de Bulle, Châtel-St-Denis, Romont, Cousset, Estavayer-le-Lac, Morat et Tavel, continue à recevoir



les Dépôts
en carnet
d'épargne

avec ou sans

tirelire,

au gré des déposants,
à partir de

1 franc

au taux de 4 $\frac{1}{4}$ ‰

Tirelires gratuites pour dépôts à partir de 3 fr.

Garantie absolue de l'Etat

Les versements peuvent se faire sans frais sur son compte de chèques postaux N° 49 II. a dans tous les bureaux de poste.

Demander le bulletin spécial.

LA VILLE DE FRIBOURG

(extraits de compositions d'élèves
de 5^{me} classe primaire)

La ville de Fribourg est divisée en deux parties : la Haute et la Basse. Moi, je suis venu au monde dans la Basse, mais maintenant je suis dans la Haute ; je loge à la ruelle des Maçons.

La ville est partagée en quatre. A n'un bout il y a l'Auge, où il y a les Augustins pour enfermer les voleurs. Plus loin, je vois le marché des cochons et la vallée du Gottéron qui va se jeter dans la Sarine. Dans le temps il y avait par là-bas des fabriques en abondance, mais les Bernois qui sont les ennemis de Fribourg ont tout saccagé.

A la Neuville ouisque je suis né il y a une belle maison d'école et la Correction de l'autre côté. Il y a aussi le Barrage qui est une promenade et qui fait marcher l'électricité. Dans la Neuville il y a la Sarine qui coule, et les gosses vont souvent se noyer dedans surtout en hiver. Pour grimper Lorette on passe par le marché aux vaches.

Dans le quartier du Bourg il y a saint Nicolas avec sa tour et les orgues fabriqués par M. Moser. Un facteur qu'on nomme M. Wolf les a retapées l'année dernière et maintenant elles jouent très bien.

Près de l'église il y a la Banque d'Etat, mais c'est pour les riches ; moi, je suis jamais été dedans.

Plus en ça, à côté de chez Delley, devant les arbres, il y a le B. P. Girard qui était un grand saint et qui

a beaucoup converti à Fribourg. Nous s'amusions souvent autour.

Au coin de chez Schmidt-Bauer il y a le Tilleul de Morat qui a été planté par un soldat qui est mort parce qu'il était trop essoufflé. On voit toujours des gendarmes à côté pour le garder parce qu'il est très vieux et qu'on a voulu le mettre bas.

Tout près il y a encore la Police ousqui faut toujours aller payer l'impôt et la gendarmerie où l'on met les soulons au clou.

Au Varis je vois les Abattoirs où les paysans vont mener leurs vieilles vaches. Dessus il y avait les Allemands qui allaient à l'école.

Les curiosités des Places c'est les brasseries ousqu'il y a mon père qui travaille. Il y a encore un musée Marcello, les bains à Galley, le séminaire où ils se font curés, le bazar Knopf, l'Hôpital et le baromètre à Yantz qui a été démonté une nuit par un vaurien, mais par bonheur le bon Père Hubert l'a rapporté.

A Pérolles il y a le Teck, un moulin Grand, l'Académie et l'engrais chimique. Près de la scierie les députés parlent toujours de faire un pont mais mon père dit que ceux du Bourg n'en veulent rien parce que le quartier deviendrait une seconde basse.

Il y a encore le quartier de Beauregard où il y a une grande carrière, mais c'est plein d'Italiens.

A Fribourg on parle la langue française et allemande, la religion est les $\frac{3}{4}$ catholique et le $\frac{1}{4}$ protestante.

A ceux de Fribourg on leur dit les Bolzes. Quand nous allons grapiller du bois en campagne on nous crie quelquefois: sales Bolzes; mais nous on leur répond: Paysans.

Fribourg est une ville honnête, car il y a beaucoup

de couvents. Elle amène en été beaucoup d'étrangers. Exemple: don Jaime.

Ce qui est dommage c'est qu'à Fribourg il y a point de fosse aux ours comme à Berne et point de parc aux singes comme à Neuchâtel; nous avons qu'une volière à côté de chez Dossenbach et encore elle n'est pas très bien garnie.

J'aime quand même bien Fribourg parce que je suis venu au monde ici et parce que je suis bourgeois. Quand on est malade on entre à l'hôpital et ça coûte rien; quand on vient vieux on peut aller se reposer et il faut rien payer non plus et en hiver quand on a rien à faire la commune trouve toujours moyen de donner quelque chose à gagner.

J'ai dans l'idée de ne jamais abandonner Fribourg. C'est pas moi qui voudrais aller dans un endroit où l'on donne rien et où les riches regardent les pauvres de travers.

J'ai oublié de dire que Fribourg a été bâti il y a déjà très longtemps par un duc d'Allemagne qui allait souvent à la chasse du côté de Dirlaret. Il a très bien fait de faire cette ville parce que les seigneurs se cachaient dans les châteaux et lui faisaient beaucoup de colères. On pourrait bien lui lever une statue devant la Poste.

Nous devons être très fiers d'habiter une ville comme Fribourg.

La route de « demain » et le sentier de « tout à l'heure » conduisent toujours au château de « rien du tout »

(Proverbe espagnol.)

LA DISPARITION DES OISEAUX ET LES RÉSERVES ORNITHOLOGIQUES

En étudiant le livre classique du grand Naumann (un ouvrage de 2600 pages in-fol. sur les oiseaux de l'Europe centrale), on est frappé d'y trouver la description de toutes sortes d'engins meurtriers, destinés à capturer en masse les petits oiseaux utiles. Le célèbre ornithologue trouve tout naturel qu'ils servent de nourriture à l'homme et raconte, sans rougir, les heures délicieuses qu'il a passées dans sa hutte d'oiseleur à Ziebigk dans l'Anhalt. C'est là qu'il s'adonnait à ce qu'il appelle le « Meisen-tanz ». Il passait à travers le bec d'une mésange un fil, long d'un ou deux mètres, attaché à l'extrémité d'une longue branche flexible. En faisant des efforts désespérés pour se dégager, le malheureux supplicé attirait toute la gent emplumée du voisinage. Charbonnières, nonnettes, mésanges noires et bleues, mésanges à longue queue et même les jolis rouges-gorges, poussés par leur curiosité, approchaient à tire d'ailes et venaient percher sur les lacets et les gluaux perfides, placés à leur intention.

Naumann assure qu'un oiseleur un peu expérimenté prenait facilement, lors du passage du mois de septembre, 5 à 6 « schock », c'est-à-dire 300 à 360 mésanges d'une matinée. Dans un bois de 8 acres (environ 400 ares), propriété de la famille Naumann, il y avait trois de ces « Vogelherd » ; quatre autres se trouvaient chez les voisins, tout près de là, et presque tous les villages de l'Anhalt en possédaient un ou plusieurs. Les mêmes massacres se produisaient un peu partout dans toute

l'Europe. Naumann certifie néanmoins que la faune était si extraordinairement riche qu'elle pouvait, sans pâtir, supporter de pareilles hécatombes.

Cependant, dès le début du XIX^{me} siècle, on peut constater un peu partout une diminution constante de tous les oiseaux, mais surtout des migrateurs. Naumann lui-même fut forcé de le reconnaître. L'année de sa mort (1849), il écrivait entr'autre dans la « Rhea » que c'étaient surtout les mésanges dont le nombre avait si rapidement diminué, et continuait de diminuer malgré la protection absolue dont elles jouissaient depuis tantôt 20 ans dans l'Anhalt et d'autres Etats de l'Allemagne. Déjà alors les « Vogelherd » avaient disparu les uns après les autres, non pas parce qu'il n'y avait plus d'oiseleurs, mais parce qu'il n'y avait plus assez d'oiseaux, bien qu'il fut encore permis de prendre les alouettes, pinsons, verdiers, merles, grives et tous les oiseaux de passage. Naumann fut le dernier à abandonner son cher « Vogelherd », en 1833, parce que, comme il le dit lui-même, ses peines et ses débours n'étaient plus rétribués. Et depuis lors, malgré la disparition des « Vogelherd », les oiseaux n'en ont pas moins diminué d'une manière constante et régulière. L'Ornis de la vieille Europe marche à sa ruine... à moins que l'homme omnipotent veuille enfin consentir à se départir de son coupable et phénoménal égoïsme, et sacrifier sur l'autel de la Nature quelques-unes de ses exigences et ses prétentions.

Nous avons déjà exprimé l'opinion que la diminution des oiseaux de l'Europe n'est pas le résultat des captures et des tueries de l'homme. Cette diminution a des causes multiples, complexes et variées, mais surtout la destruction des sites, des conditions d'existence des espèces par la culture intense et la civilisation. De ce fait on a con-

sidérablement réduit la possibilité d'existence de la faune en général et des oiseaux en particulier.

Partant, les plus grands ennemis des oiseaux sont les pionniers de la civilisation, l'ingénieur et surtout l'agriculteur auquel l'oiseau rend tant de précieux services. C'est lui qui arrache chaque buisson, chaque bout de haie, enlevant toute possibilité d'établissement et de séjour aux verdiers, aux rossignols, aux gracieuses et si utiles fauvettes. La suppression des terrains incultes, la coupe des foins pratiquée à une époque toujours plus précoce cause la destruction de milliers de nids et souvient les ciseaux de la faucheuse lacèrent et tuent la couveuse sur ses œufs. En automne, après les récoltes, la campagne est rasée, dénudée comme la toundras sibérienne ; pas un brin de mauvaise herbe ne perce la nappe de neige, fournissant aux oiseaux en détresse protection et nourriture. Il faut donc mourir ou s'exiler !

Des centaines de milliers de volatiles périssent dans leurs pérégrinations nocturnes en se heurtant contre les fils télégraphiques, contre les conduites électriques. D'autres s'acharnent à voler pendant des nuits entières autour des grands phares dont la lumière éblouissante les aveugle, jusqu'à ce qu'ils tombent d'épuisement et deviennent la proie des hommes et des carnassiers.

Voilà, à notre avis, les causes primaires et principales de la diminution continuelle des oiseaux de nos pays !... Ce qui n'empêche pas de constater que les tueries des Italiens, des Espagnols et aussi des Français achèvent d'exterminer ce que les progrès de l'économie agricole ont épargné. La prestation annuelle imposée sur la gent emplumée, au moyen de brescianelle, roccoli, passate, copertoni, des panuzze, archetti et lacci, est, vu l'énorme réduction du nombre des individus pour les

raisons que nous venons d'énoncer, excessive et doit finalement provoquer la ruine de l'avifaune européenne.

Et, quoique depuis cinquante ans, des milliers de roccoli aient été abandonnés, parce que, malgré l'augmentation du 100 % du prix des uccelli, ils n'étaient plus lucratifs, la quantité des petits oiseaux capturés pour le service de la cuisine est simplement effrayante.

Par exemple, à Colico, sur le lac de Como, un oiseleur prenait encore, en 1883, facilement 2000 oiseaux par jour, quelquefois 5000. Du 15 septembre au 15 décembre 1890, Vallon a compté sur le marché d'Udine 620,496 oiseaux de différentes espèces, principalement des insectivores. Seulement en octobre 1889, l'octroi de Brescia a enregistré l'importation de 423,800 de nos protégés ailés. D'après Henicke, il y a à Madrid 5000 cabarets où l'on mange en moyenne, pendant 4 mois de l'année, 5 douzaines d'uccelli par jour. Il en faut donc 45,000,000 pour suffire à leur consommation. En France, par où passent les petits migrateurs provenant de la Suisse et de l'Allemagne, ceux-ci ne sont pas mieux traités. [Cunisset Carnot racontait dans le *Temps* qu'il avait, dans le Médoc, rencontré des jardiniers, des vignerons, des ouvriers qui se vantaient d'avoir fusillé qui 200, qui 300 oisillons d'une journée. Dans la Crau, on a pris et tué 3,000,000 d'hirondelles d'une saison (de Varigny, Chronique scientifique du *Journal des Débats*). En parcourant le relevé de plusieurs gares du Médoc, du Perien de Larsan en conclut qu'en quelques mois elles avaient expédié 28 tonnes de petits oiseaux. Enfin, la Côte d'Argent envoie à Paris, chaque jour pendant le passage, un wagon de bergeronnettes enregistrées sous le nom de « coullics ».

Assez de cette lugubre énumération de massacres,

de tueries pratiqués par des brutes, des irresponsables, voyons plutôt s'il n'est pas possible de trouver un remède au mal et de conserver à la nature un de ses beaux joyaux, à l'agriculture ses plus utiles collaborateurs. Il s'agit de sauver d'une extinction totale l'avifaune de tout un continent ! Dans ce but, beaucoup de propositions ont été formulées, dont quelques-unes sont déjà appliquées.

On essaya d'abord de relever l'état des oiseaux en réduisant les captures. Presque tous les Etats de l'Europe promulguèrent des lois sur la protection des oiseaux et sur l'exercice de la chasse. Le 19 mars 1902, on signait à Paris, avec un pompeux appareil protocollaire, entre les diplomates d'une douzaine de pays, dont la France, une convention internationale pour la protection des oiseaux utiles. Malheureusement, les gouvernements de l'Espagne et de l'Italie déclinèrent d'adhérer aux propositions de la conférence et en France, au moins dans le sud, maires et préfets préfèrent, pour des raisons d'opportunisme, fermer les yeux et tolérer tous les abus, tous les massacres. Dans nombre de départements, la convention signée par la France est absolument lettre morte et nos subtils diplomates aiment mieux discuter le statu quo de la Turquie d'Europe que de rappeler la noble France à la stricte observation de la convention et au respect de la parole donnée.

Ayant constaté que les restrictions imposées par la législation n'étaient qu'un palliatif qui nulle part n'avait amené une augmentation appréciable du nombre des oiseaux, on essaya une autre méthode qui paraissait plus rationnelle. C'est le baron de Berlepsch qui a frayé cette nouvelle voie. Il a réussi à en démontrer l'énorme valeur par des essais nombreux, pratiqués sur sa propriété de Seebach (arrondissement de Langensalza).

De Berlepsch croit aussi, comme Naumann, que la disparition des oiseaux est l'œuvre de l'économie forestière et agricole moderne qui supprime les sites protecteurs nécessaires à l'établissement et surtout à la nidaison. Il s'efforce donc de trouver des moyens destinés à mitiger ou à réparer les méfaits de l'agriculture moderne. Sa méthode tend ainsi à relever le nombre des oiseaux, moins en réduisant la mortalité qu'en favorisant, en augmentant la possibilité de reproduction, de propagation.

Comme on abat partout, avec un soin jaloux, les vieux arbres creux qui servent de berceau aux mésanges, pics, torcols, huppés, étourneaux, etc., de Berlepsch inventa le nichoir artificiel, copié sur la nature et qui porte son nom. Les résultats de ses efforts furent concluants. Nous ne citons que deux exemples : Sur 2500 nichoirs placés à Seebach, le 90 %, sur 9300 placés dans les forêts de l'Etat de Hesse le 100 % étaient occupés au bout de deux ans.

Encouragé par ses succès, de Berlepsch voulut que son expérience profitât aussi aux petits oiseaux si utiles qui nichent dans les haies. On sait que les fauvettes et les rossignols craignent les arbres noirs et confient le berceau de leur progéniture aux parfums d'une branche d'aubépine ou aux roses tendres de l'églantier. De Berlepsch fit planter à Seebach plusieurs haies larges de 5 à 6 m. et composées d'arbustes supportant bien la taille, qui par l'épaisseur de leur ramure et l'acuité de leurs épines empêchaient l'intrusion des maraudeurs bipèdes et quadrupèdes. L'établissement de ces haies exige passablement de soins pendant 6 à 8 ans. Mais alors combien de Berlepsch fut-il récompensé de ses peines et de ses débours !

Plusieurs de ces haies étaient littéralement garnies

d'oiseaux, l'une d'elles en avait un pour chaque $1 \frac{1}{2}$ mètre carré !

Des peupliers assez élevés et plantés en allée, aussi à Seebach, furent taillés pendant plusieurs années consécutives, selon les instructions de de Berlepsch, dans le but d'aménager autant de branches que possible pour l'établissement des nids. Résultat : une centaine de nids de litornes, beaucoup de nids de petits oiseaux et trois de crécerelles !

Une révision du parc et des haies de Seebach démontra qu'en huit ans le nombre des oiseaux nicheurs s'était décuplé, si bien que les environs du château ressemblaient plutôt à une immense volière qu'à un terrain ouvert. En 1906, il y avait dans le parc de 5 hectares 43 espèces d'oiseaux et plus de 500 nids !

Le résultat pratique de cette agglomération extraordinaire de chasseurs d'insectes ne se fit pas attendre. Lorsqu'une terrible invasion de nonnes dévasta les forêts de l'Anhalt, le territoire de Seebach et autour de lui une ceinture de un ou deux kilomètres de largeur restèrent indemnes.

Des résultats aussi éclatants forcèrent même les plus sceptiques d'ouvrir les yeux. On finit enfin par reconnaître l'importance économique des travaux de v. Berlepsch et de son école. Peu à peu le château de Seebach devint un lieu de pèlerinage assidûment fréquenté, non seulement par les ornithologues de marque et les amis de la nature, mais par nombre de personnages officiels qui voulaient que leurs propres pays bénéficient des méthodes, des découvertes de v. Berlepsch.

Un peu partout il se forma des sociétés pour la protection des oiseaux, souvent subventionnées par les gouvernements et les communautés. On plaça dans les

vergers des particuliers, dans les forêts des grands propriétaires et de l'Etat des nichoirs artificiels par milliers. On établit un peu partout en Allemagne, en Suisse, près de Bâle, de Zurich, de Berthoud, des réserves ornithologiques.

La protection des oiseaux est devenue une science moderne qui caractérise l'esprit, les tendances du XX^{me} siècle.

Nous ne voulons pas que notre vieux Fribourg reste en dehors de ce mouvement général. Si nous avons pris l'initiative de transformer l'étang du Jura en réserve ornithologique, c'est que nous croyons pouvoir compter sur la sympathie, l'intérêt, la coopération de tous les citoyens. Les autorités cantonales et communales ne nous ont pas ménagé leur précieux concours. Le Conseil d'Etat a daigné déclarer l'étang et ses alentours ban de chasse pour une période provisoire de 5 ans. Le Conseil communal a entouré la nappe d'eau d'une haie artificielle, a fait planter des arbres, des roseaux, a reconstruit l'île, indispensable à l'établissement des palmipèdes. Et ceux qui sont le plus directement intéressés, les oiseaux eux-mêmes, ont déjà répondu à notre invitation. Ainsi, une paire de poules d'eau (*gallinula chloropus*) et de grèbes castagneux (*podiceps minor*) se sont installés dans l'île au commencement et à la mi-août. Un couple de fauvettes, dont le mâle chantait la nuit, ont mené à bien leur progéniture.

Quoique les commencements de notre réserve soient modestes, nous n'espérons pas moins que la large haie vive qui garnira le bord méridional et occidental de l'étang deviendra aussi peuplé de nids et d'oiseaux que le parc de Seebach !

D^r L. PITTET.

CONDAMNATIONS A MORT A FRIBOURG AU XVIII^{me} SIÈCLE

Nous publions ici une page d'histoire fribourgeoise inédite. Elle est écrite avec du sang. En la lisant, on ne dira plus seulement : « Raide comme la justice de Berne », mais « comme la justice de Fribourg ! » Ces « tranches de vie » feront maudire à certaines gens le régime draconien fribourgeois du XVIII^{me} siècle. A vrai dire, elles nous font mieux comprendre ces bouillonnements des masses populaires qui tendaient, comme l'insurrection gruérienne de Chenaux en 1781, à renverser l'autocratique gouvernement patricien de l'époque. Mais il est notoire que chaque siècle a sa physionomie particulière, sa couleur. Il y a cent cinquante ans, les grincheux de chez nous voyaient tout en rouge, comme ceux d'aujourd'hui voient tout en noir.

Sans doute, nous avons de la peine à nous faire à l'idée qu'on ait jadis pendu certains criminels, et qui plus est, des femmes, pour avoir volé quelques douzaines d'écus, qu'on les ait mis à la torture, tirés à la corde, désarticulés en leur suspendant aux jambes des poids d'un quintal, qu'on leur ait coupé les mains, les pieds ou les oreilles, marqués au fer rouge, condamnés à l'éperon d'Espagne, au carcan, aux tenailles de fer ou à d'autres abominables supplices qui nous font frémir. Notre sentimentalisme édulcoré réproouve ces genres de sport ! Mais ils étaient en usage partout ; toutes les législations des peuples civilisés les admettaient dans leurs codes.

La Révolution française, qui a soi-disant apporté au monde le progrès, la lumière et la liberté, n'a pas fait

disparaître entièrement ces abus séculaires. Il est certain, en effet, que non seulement à Fribourg, mais à Berne, à Zurich, à Lucerne, et ailleurs, on a encore torturé certains malfaiteurs pendant les premières décades du XIX^{me} siècle. Aujourd'hui, époque d'humanitarisme et de civilisation raffinée, tout cela est aboli, fort heureusement sans doute. Mais franchement a-t-on beaucoup gagné à ce changement ? Il est prouvé par de nombreuses statistiques que le nombre des crimes est infiniment plus grand en proportion maintenant qu'aux siècles écoulés. Et à tout prendre, ces soi-disant siècles d'horreur sont-ils plus coupables, plus haïssables que le nôtre, avec ses théories lombrosistes qui tendent à faire passer tous les criminels pour des inconscients, des déséquilibrés ou des fous, c'est-à-dire pour des gens irresponsables de leurs actes ?

Chez nous c'est à la Mauvaise Tour, située autrefois au bas du Varis, entre l'abattoir et la Préfecture, tour démolie vers 1850, que se trouvaient les instruments de torture. Les séances duraient parfois quelques heures, et même se renouvelaient, toujours aggravées, plusieurs jours de suite. Le bourreau ou ses valets en atténuaient ou accentuaient la cruauté selon leur bon plaisir. Afin de se soustraire à la souffrance, le malheureux avouait complètement, pour finir, les crimes qu'on lui imputait. Alors on l'exécutait, mais avec moins de barbarie. Après avoir été ainsi le jouet de ses tortionnaires, le navré avait souvent les membres brisés ou le corps couvert de plaies : il fallait alors faire appel au médecin, et quelquefois la mort ou le suicide s'ensuivait à brève échéance. On verra, dans les pages qui suivent, que nous n'exagérons pas.

Le tribunal chargé des causes criminelles, appelé

aussi Conseil privé, se composait essentiellement, à Fribourg, de trois personnages : le grand sautier, le bourgmestre et le secrétaire civil. S'il portait une sentence de mort, le Conseil des Deux-Cents, ou Grand Conseil, prononçait en dernier ressort et pouvait accorder la grâce ; ainsi, un individu qui devait être pendu était simplement décapité. Si on lui laissait la vie, inévitablement il était condamné au carcan et à un emprisonnement plus ou moins long, ou à être fouetté publiquement, marqué au fer rouge et banni pour un temps ou à perpétuité, ou encore à être envoyé aux galères de France. Si les Deux-Cents confirmaient la peine de mort, le criminel était amené depuis les prisons de Jaquemart, situées au haut de la rue de Lausanne, ou depuis la salle des Deux-Cents à l'Hôtel cantonal, jusque sous la tille, où l'avoyer président du gouvernement lui signifiait sa dernière heure en lui brisant une baguette sur la tête. L'exécution avait toujours lieu le samedi, jour de marché, afin de remplir de la sainte frayeur du même châtiment le plus de gens possible. La potence se trouvait près du sommet du Guintzet. Avant d'y monter, le criminel allait s'agenouiller quelques instants dans la chapelle, bien nommée, de Miséricorde.

La peine du carcan consistait à être attaché à un poteau au moyen d'un collier de fer. A Fribourg, le carcan, appelé en patois *curlá*, se trouvait à la Grande garde, près du poste central actuel de gendarmerie. Il a subsisté jusqu'en 1830. On y voyait deux chaînes de fer, au bout desquelles était un collier que l'on passait étroitement serré au cou du prisonnier. On lui plaçait encore sur la poitrine un écriteau portant son nom et la cause de sa condamnation. L'exposition durait souvent plusieurs heures ; elle avait lieu aussi autant que

possible le samedi matin, pour servir d'exemple aux campagnards accourus au marché. A un moment donné, généralement vers 10 heures, on détachait le prisonnier et on le conduisait à travers la ville. Le plus souvent, on ne lui faisait faire que le *petit tour*, soit la Grand'-Rue tout entière, la rue du Pont-Suspendu et le Pont-Muré; d'autres fois, on lui faisait parcourir toute la ville. On le déshabillait jusqu'à la ceinture; un valet de ville le précédait en sonnait de la trompette, pendant que le bourreau ou son aide cinglait les reins du malheureux de coups de fouet. On le ramenait ensuite au carcan; on lui remettait le collier de fer, puis, ordinairement vers midi, on le reconduisait en prison. En hiver, quand il faisait bien froid, on le laissait grelotter, les pieds dans la neige, sans pitié. Il n'était cependant pas rare de voir des âmes compatissantes lui prêter quelque habit, même lui glisser dans la main ou dans les poches quelques pièces de monnaie, l'obole de la charité.

La peine de mort était généralement, pour le voleur, la pendaison; pour l'incendiaire, le faussaire, le parjure, l'adultère et l'homme de mauvaise conduite, la décapitation. On réservait aux sorcières la peine du feu. On avait toujours bien soin de faire préparer le criminel à la mort; cette tâche incombait aux Pères Jésuites ou Capucins, parfois au curé de ville ou à son coadjuteur. Lorsqu'il n'était pas catholique, on le convertissait, de gré ou de force.

Le nombre des exécutions dont le récit nous est fourni pour la période de 1730 à 1806 est d'environ 66. Nous avons pu constater que la liste n'est pas complète. Les bourreaux s'appelaient Pierre Heiny et son fils Guillaume: on faisait quelquefois venir des bourreaux

du dehors, de Berne, de Neuchâtel, de Lausanne. Il n'est pas rare d'en voir quelquefois cinq ou six assister à une exécution ; il y eut des cas particulièrement répugnants où l'épée du maladroit opérateur dut se reprendre jusqu'à trois et même cinq fois pour faire tomber la tête mutilée et sanglante au fond du panier destiné à la recueillir.

L'écrivain qui nous a donné le récit de ces exécutions est un ecclésiastique qui ne manquait pas d'une certaine culture, dom Jean-François-Pierre-Lucas Gobet, qui fut premier chapelain du prieuré de St-Pierre à Fribourg, en même temps que chapelain de St-Nicolas, de 1739 à 1781. Il a eu un continuateur dont nous ignorons le nom et qui a fait des annotations jusqu'à l'année 1812. Dom Gobet a laissé plusieurs cahiers de notes manuscrites sur les événements de son temps, cahiers qui sont conservés à la Bibliothèque cantonale et aux archives de l'Evêché. Celui d'où nous avons extrait ce qui suit a pour titre : *Ce livre contiendra les vols, meurtres et criminels, avec les accidents des incendies arrivés dans la ville et canton de Fribourg depuis le 9 juin 1737 que j'ai commencé d'écrire très fidèlement tous les fâcheux événements avec effets de grêle et tonnerres et autres pour l'usage et utilité d'un chacun..., fait et écrit avec toutes les circonstances quelles qu'elles puissent avoir été.* Le chapelain Gobet a été spectateur ou auditeur immédiat des faits qu'il raconte ; il les a transcrits pour ainsi dire le jour même qu'ils sont arrivés. Sa véracité ne saurait être mise en doute ; il est cependant parfois trop naïf. Mais son témoignage, en général, a de la valeur et ses récits sont une source abondante pour l'histoire de Fribourg au XVIII^{me} siècle. Il ne faut pas chercher dans son style la correction grammaticale ; mais il a de la vie et de la

couleur. Nous l'avons respecté servilement, tout en rectifiant certaines phrases et expressions par trop étriquées ou peu intelligibles et en adoptant l'orthographe moderne. Voici ce lugubre récit.

Samedi 15 septembre 1731. Supplice d'une sorcière. On a brûlé proche les potences une certaine nommée Catillon Repond de Villarvolard, fille de Sulpice, laquelle s'était donnée au diable proche la chapelle de St-Théodule hors de la porte de Morat. Elle faisait des œufs et les vendait. Elle a donné pour ainsi dire mal à beaucoup de personnes, et aussi à deux pères Jésuites qui ont été curieux d'aller en sa maison à Villarvolard et y prendre de ses drogues. En un mot, elle fut condamnée d'être brûlée. Avant de la brûler, on lui attacha un sac d'environ quelques livres de poudres au cou et par là elle fut étouffée. Mais du reste du corps, elle fut réduite en cendres. Elle a donné quelques marques de repentir, mais on ne peut pas ajouter foi, car elle était fort simple et idiote. Je lui avais souventes fois parlé et prêté des terrines pour aller chercher de la soupe aux couvents ¹⁾.

¹⁾ Nous atténuons la crudité d'une expression ou l'autre relative aux pratiques supersitieuses de la Catillon. L'histoire du procès de cette malheureuse est racontée dans Dr Berchtold, *Les sorcières*, Emulation 1846, p. 116-124, avec supplément du même dans Archives Soc. d'hist. Fribourg I, p. 513. On trouvera un récit plus détaillé encore dans N. Peissard, *Histoire de la seigneurie et du bailliage de Corbières*, Archives Soc. d'hist. Frib., IX, p. 492-507. Dom Gobet fournit à son tour des renseignements inédits. Il est intéressant de constater que lui-même, qui l'avait connue de près, la tenait pour « fort simple et idiote ». M. Peissard ne peut dire si l'exécution a eu lieu à Corbières ou à Fribourg. D'après dom Gobet, elle a eu lieu à Fribourg « proche les potences ».

Samedi devant Carnaval 1732. Meurtre ou homicide.

Un jeune garçon de Vinevill (Wünnewil), village éloigné de 3 lieues de Fribourg, a été décapité, à l'âge de 22 ans, pour avoir tué un homme par rapport à une coupe de pois noirs.

Le 5 septembre 1733, vol sacrilège à Hauterive, chez les PP. Bernardins, par un jeune garçon de Lorraine, âgé de 24 ans, nommé Jean Baly, de chasubles et autres ornements de la valeur de 600 écus, pour avoir les galons et les brûler. Il fut attrapé par M. Gaspard Butty, châtelain d'Hauterive à Neyruz et notaire de Fribourg. Il a été conduit à Fribourg par huit soldats par devant Son Exc. Mgr l'avoyer-président Pierre-Emmanuel Fégely, mis en prison, soumis à la torture et condamné à mort. Exhorté à la mort par M. le curé Adam et les PP. Capucins, tout était prêt pour son exécution. Mais LL. Souv^{nes} Exc^{ces} des Deux-Cents lui ont accordé grâce par l'intercession de Son Illustrissime R^{me} Evêque Claude-Antoine Duding et de Mgr son grand'vicaire de Boccard, recteur de l'église de Notre-Dame, qui furent devant le suprême Sénat pour obtenir grâce. La grâce obtenue, on l'a saigné et conduit hors de Fribourg par la porte de Romont; c'est l'officier Casper Helfer qui l'a conduit. Tout le monde se pressait de lui donner l'aumône, habits, bas, souliers, argent. Il reçut plus de 100 écus. La cause de la grâce a été pour préserver et garantir Messieurs d'Hauterive d'irrégularité et d'interdiction, car ils ont été un peu de la cause de sa prise de corps.

Samedi 3 octobre 1733, vol et incendie, décapitation.

Pierre Liard et sa sœur de Zervelle (Chevrilles) dit Gyffers, ont par ensemble volé et mis le feu à trois ou quatre maisons de Gyffers et à leur propre maison, afin que l'on ne doute pas d'eux. LL. Souv^{nes} Exc^{ces}, pleines de

compassion de voir ces deux jeunes personnes si contrites et humiliées, leur ont obtenu grâce de seulement être décapitées.

Samedi, 10 juillet 1734, supplice de décapitation d'un notaire de La-Roche, âge de 83 ans, de la famille et nom de Scharz, pour avoir écrit cinq ou six fois fausement avec préjudice de plusieurs personnes. On a décapité aussi en même temps un témoin qui était de consort avec le dit notaire.

Huit jours après, *samedi 17 juillet*, on a décapité aussi un homme d'Ueberstorf pour avoir plusieurs fois volé à Belfaux et autres lieux. Le même jour, on a aussi banni un homme de Farvagny qui était de consort avec le prénommé d'Ueberstorf.

4 juillet 1739. On a mis à mort Françoise Huguenot de Fribourg, femme d'un boucher, née Schouvey, de Corbières. Pendant sa jeunesse, elle était fidèle et sage, puis elle a servi les bouchers de Fribourg longtemps, ce qui a été la cause qu'elle est devenue ivrogne; et de l'ivrognerie elle a commencé à voler d'abord de petits vols, et pour ces vols, elle a été bannie cinq fois, une fois fouettée à l'ordinaire par le petit tour, la seconde fois fouettée par toute la ville et l'oreille coupée. Il advint qu'après son bannissement elle retourna à Fribourg malgré son serment de ne plus jamais rentrer; elle fut reprise, et mise au public pour être exécutée, le 14 avril 1736, l'échelle de la potence étant déjà mise. Cependant, on la pardonna encore et on la bannit de nouveau pour toujours. Après quelques années, la pauvre femme, ne sachant que faire, retourna encore à Fribourg, elle fut prise le 1^{er} juillet par l'officier Gaspard Offleter et décapitée le 4 juillet par le bourreau Peter Heiny. Elle fut assistée à la mort par le curé Adam et les Pères Capucins

Abundy et Pantli. Ses vols tous ensemble n'ont pas dépassé 15 écus, mais c'est qu'elle a faussé son serment, et a été infidèle et rebelle à son prince. Elle a été enterrée à la chapelle de Miséricorde.

Martin Techtermann était bourgmestre, Jacques Zollet Pelon grand sautier, et Xavier Gottrau secrétaire civil. Son Excellence d'Alt a rompu la vergette selon la coutume sous la tille quand elle a été menée au supplice.

Exemple pour les femmes adonnées à l'ivrognerie ! Cette pauvre femme a eu un fils et une fille.

27 avril 1740, mardi, jour ordinaire du marché de la ville de Romont, du temps de la préfecture du très honoré seigneur baillif de Romont Emmanuel Vonderweid, fils de feu Son Excellence (l'Avoyer) et par sentence souveraine de Leurs Souveraines Excellences de Fribourg, on a coupé les mains à deux voleurs français qui avaient volé aux églises de Surpierre, Montet et autres, puis on les a pendus à la potence de Romont. Deux messieurs du clergé de Romont, Fracheboud et Brayer, les ont exhortés. L'un des voleurs a donné des marques de contrition, mais l'autre, qui était fort grand et gras, n'a donné aucune marque de repentance extérieure. Ces deux insignes voleurs avaient avec eux deux jeunes garçons pour apprentifs du vol ; on les a tous les deux conduits pour voir pendre leurs maîtres et on les a bannis du canton.

20 juillet 1743, vol de cheval, condamnation à mort. N. Brunisholtz, de la paroisse de Praroman, fermier en ce temps-là rière le canton de Soleure, vient à son pays pour avoir de l'argent. Ne le pouvant avoir, il se met à voler un cheval à son filleul et va le vendre à Berne à un modique prix. Il est attrapé et conduit en prison à Berne, puis à Fribourg. A Fribourg, il a été mis à

la torture ; il a soutenu les cordes à la Mauvaise Tour. Condamné à mort par le Conseil, préparé à la mort le samedi ci-dessus, il a obtenu grâce de Leurs Souv^{es} Exc^{es}.

Le 28 septembre 1743, a été décapitée une femme de la paroisse de Zervely (Gyffers, Chevrilles) de la famille des Zahno pour avoir volé pendant l'espace de 20 ans aux marchands les jours de foire et de marché. Elle avait été délaissée par ses parents, morts lorsqu'elle était encore très jeune.

18 avril 1744. Petrus Jacobus Josephus Débieux, né à Chavannes, demeurant à Fribourg, notaire juré de Fribourg, ayant négligé son protocole et n'ayant pas écrit en règle, suivant son serment et statut, les actes d'obligation et de contrat, par négligence et par malice, et à cause de son ivrognerie et de sa gourmandise, et ayant souventes fois fait de faux écrits, a été conduit en prison à Jacquemart lorsqu'on a connu ces faits ; il y est resté pendant deux mois, entre autres pendant la Semaine Sainte et la fête de Pâques. Puis le Conseil privé l'a condamné à mort. Lorsqu'il apprit sa sentence, il tomba malade, nonobstant on a mis les échelles comme de coutume à la potence. En un mot, tout était préparé pour son supplice.

Mais les médecins donnèrent attestation au Suprême Sénat qu'il ne pouvait pas subir le supplice. L'exécution fut donc suspendue pendant huit jours, jusqu'au samedi suivant. Pendant ce temps, la justice divine l'a jugé de toutes ses pensées, actions et omissions, car il est mort en prison. Avant de mourir il reçut les saintes huiles et fut administré à Jacquemart par M. le coadjuteur Nicolas Wuilleret ; et moi Gobet, je l'ai aussi exhorté le samedi soir. Les PP. Cordeliers l'ont assisté à sa mort. Etant mort par la permission des puissants Messieurs les Soi-

xantes, on l'a porté depuis Jaquemart à la maison qui était sur le Pont Mouret (Pont Muré) à Fribourg, là où est aujourd'hui la maison de Zablé marchand, et on l'a enterré depuis sa maison sur le cimetière des PP. Cordeliers. Il était de la Congrégation latine, mais la Grande Congrégation n'a pas voulu lui rendre les honneurs dus à un congréganiste, et a refusé d'aller au convoi, car il était exclu de la Congrégation par ses forfaits. Les uns voulaient, avec Mgr l'évêque ; mais les PP. Jésuites ne l'ont pas voulu. Cependant on a dit une messe privée pour lui sur la salle.

Sa femme qui était une Perriarde, fille d'une Lombarde, de bonne famille de Fribourg, est allée à Notre-Dame de Bulle en béquilles pour implorer son pardon ; ses deux fils et la fille sont allés se mettre à genoux devant Leurs Souveraines Excellences pour intercéder pour leur père, mais en vain.

La même année, le même mois d'Avril 1744, un certain Gaillard, d'Avry-devant-Pont, banneret en charge au bailliage de Farvagny, a été mis en prison à la Mauvaise Tour pendant environ un mois, aussi pendant les fêtes de Pâques, pour avoir fait faire un faux cautionnement au prédit notaire Débieux demeurant à Fribourg, et pour d'autres raisons connues de LL. EE. Il a été banni pour dix ans et condamné à aller au service d'un capitaine de Fribourg dans les nouvelles compagnies de MM. Reyff et Weck.

1^{er} février 1745. Crime d'incendie arrivé à Hauteville, bailliage de Corbières. La malheureuse Marguerite Schouvey d'Hauteville, a mis le feu à onze maisons du village du bas, paroisse d'Hauteville, le jour des Saints Rois. Non contente d'être incendiaire, elle a été intentionnée de tuer son propre curé, Claude Pettolaz, curé très zélé,

apostolique et Doyen ; elle voulait le tirer avec un fusil, et après le curé, elle voulait tirer encore d'autres, mais cela n'est pas arrivé. C'était du temps où Jean Antoine Vonderweid était baillif à Corbières. Pour ces mauvaises intentions et ces crimes, LL. Exc. ont jugé et condamné que la dite Marguerite fusse étranglée par le bourreau Heiny et de là jetée au feu. A la requête et par les instructions de Monsieur le curé de Corbières et des PP. Capucins de Bulle, elle donna des marques de contrition et repentance.

7 Août 1745. *Supplice de décapitation.*

Un certain Hans Techtermann, charpentier, de la paroisse de Tavel, demeurant à Mengevill (Menziswil) proche Tavel, venant de Tavel le soir de la fête de S. Jacques le Majeur, donna des coups de couteau. A ce sujet, les instruments des homicides furent réparés, mais LL. Exc. lui ont accordé grâce pour des raisons à eux connues. M. Maurice Ræmy grand sautier lui a fait une exhortation à l'édification de tous les assistants. M. le curé Adam l'a accompagné au lieu du supplice avec les PP. Capucins Blanchard et Chatton, tous les deux de Tavel.

(A suivre.)

A Estavayer, en l'an 1700

Les personnes riches faisaient encore porter le pain bénit à l'office paroissial du dimanche par la servante de la maison. Celle-ci le mettait sur sa tête recouvert d'une toilette de baptême. La maîtresse la précédait en portant un cierge allumé.

Que diraient les maîtresses de maison de 1900 si elles devaient se conformer à cet usage?....

UN MIRAGE

La petite apprentie est morose aujourd'hui.
Le ciel est bleu pourtant ; pourtant, le soleil luit,
Un clair soleil de mars, flambant neuf, qui vous brûle,
Comme pour se donner des airs de canicule,
Et qui fait à l'envi roucouler les pigeons,
Pépier les moineaux, éclater les bourgeons,
Béatement s'ouvrir plus d'une violette.

Son grand carton au bras, elle va, la fillette,
Perdue en quelque songe étranger et lointain,
 Qui la rend, ce matin,
 Nonchalante....

Et triste... sans raison.
Tout marche à la maison ;
Le père est jardinier, — c'est la bonne saison
Qui pour lui recommence, — et la mère est contente,
Et toute la nichée, enfin, est bien portante !

 Alors ?.... Rien !....
 Tout va bien....

Très bien ! — Elle soupire. —
Excessivement bien, voilà !.... C'est encor pire,
Avoir le cœur chagrin sans cause, sans motif,
Si ce n'est.... combien vague, et flottant, et furtif,
Un sentiment nouveau, fort inconnu la veille,
Mais qui, soudainement, en son âme s'éveille :
« Etre pauvre et penser qu'on le sera toujours ! »
Toujours, oui, dans les bons et dans les mauvais jours,
 Toujours ! elle en est sûre,
Demain comme aujourd'hui.... C'est navrant, savez-vous,
En dépit du soleil qui donne rendez-vous

Aux oiseaux et qui fait chatoyer la verdure.
Navrant, malgré le goût qu'elle a pour la couture,
Pour chiffonner un nœud ou plisser un satin,
— Car on lui reconnaît du talent, c'est certain,
On l'a dit.... on l'a dit encore ce matin. —
« Où? » La plus merveilleuse, exquise fiancée,
Pour qui jamais fut faite une robe, tissée
Oh! sans doute en rayons, tant c'était vapoureux
Et brillant à la fois.

Il est des gens heureux,
Auxquels tout est plaisir, auxquels tout est bien-être,
Qui ne se sont donné que la peine de naître!
— Bon! la voici jalouse à présent, c'est complet!
Jalouse et malveillante.... — Et pourquoi, s'il-vous-plait?
Pour avoir vu là-bas trop de splendides choses,
Trop de frères lilas, de myrtes, trop de roses,
Trop de bijoux surtout, trop d'écrins grands ouverts,
Où, sur les velours blancs et sur les velours verts,
Des perles, des saphirs s'étaient; d'autres pierres,
Qui vous faisaient fermer à demi les paupières,
Si vif était l'éclat de leur rayonnement.

L'enfant riche et cruelle, — oh! très naïvement, --
Dans un geste gentil de grâce familière,
A fait tout admirer à la jeune ouvrière:
Le bracelet, serpent ondulant, fabuleux,
Dont le corps est d'or souple et dont les yeux sont bleus;
Le pendentif avec ses opales tremblantes,
Gouttes d'eau qu'un rayon rend tout étincelantes;
Les bagues aux chatons fulgurants, le collier....

La vision de rêve, encor, dans l'atelier
Poursuit l'enfant, l'obsède, attirante, implacable,

A tel point que, soudain, sur sa petite table,
Là, près de la fenêtre entr'ouverte où l'attend
L'ouvrage commencé tout-à-l'heure en chantant,
Elle voit.... ou croit voir.... d'étranges pierreries,
Aux reflets d'arc-en-ciel, et de flammes pétries,
Un essaim de bijoux, mirifique, étonnant,
Pour elle posé là, pour elle rayonnant!

.

Toute sa bonne humeur, dans un éclat de rire,
Reparaît aussitôt!....

Qu'est-ce donc qu'elle admire?
Comment à son chagrin ne songe-t-elle plus?
Quels sont donc ces bijoux qui lui sont dévolus?

Ce n'est rien, rien du tout, que du soleil qui brille
Et qui fait flamboyer ses ciseaux, son aiguille,
Son humble dé d'acier, oh! bien usé déjà,
Mais qui reluit autant qu'un brillant de rajah!

Ce n'est rien, si ce n'est un rayon, un mirage,
Qui lui rend, et la joie, et le cœur à l'ouvrage;
Un fol espoir trompeur!....

Trompeur? l'est-il vraiment,
Ce clairvoyant soleil? Va-t-on dire qu'il ment,
Le soleil du bon Dieu, lui qui vient d'apparaître,
A cet instant précis et par cette fenêtre,
Pour qu'une pauvre enfant — oui, tout exprès peut-

[être —
Sache que lorsqu'on peut travailler, en effet
L'on n'est ni malheureux, ni pauvre tout-à-fait!

EUGÉNIE VICARINO.

Trouvé dans des notes que Dom Grangier d'Estavayer a prises l'année de sa mort, 1817.

Il y a toute apparence que l'emplacement où est la cure de Marens était très anciennement occupé par une maison de campagne de quelque grand personnage romain. En labourant, on trouve souvent des fondements de muraille autour de la cure actuelle. M. le curé Curty dit qu'en agrandissant son jardin il a trouvé une quantité de pierres et de cailloux reliés par un ciment très difficile à démolir. Il a aussi trouvé plusieurs morceaux assez considérables de marbre bâtard poli, de la qualité de celui du comté de Neuchâtel : un de ces morceaux était travaillé en façon de corniche. A côté de son étable, il a trouvé à peu de profondeur un pavé posé sur de petits cailloux, tout composé d'une espèce de mastic. Tout cela annonce la maison d'un personnage riche. Celle-ci était sans doute entourée de murailles, puisque la ville d'Estavayer possède non loin quelques seytorées de prés, qu'on appelle encore : « Derrière les murs ». En défonçant la terre pour agrandir son jardin, M. le curé a trouvé tant de pierres qu'il en a revendu pour 20 écus. Les tuiles trouvées dans ce terrain sont très grandes et de la même forme que celles que l'on rencontre sur le terrain de l'ancienne Avenches.

Remparts d'Estavayer

Notre Conseil communal qui, depuis plusieurs années, avait pris la résolution d'abaisser nos murs de ville de passé la moitié et qui, il y a environ 12 ans, avait déjà commencé à le faire pour ceux de la place de Che-

naux, vient pour donner aux pauvres le moyen de gagner quelques journées, d'ordonner d'abattre depuis la Tour de l'Ecureuil jusqu'à la porte Vucheret, tout ce qui serait plus haut de 12 pieds. On y emploie les prébendaires vieillards, à qui on donne à chacun 6 batz par jour, et de jeunes garçons de 12 à 14 ans, à qui on donne 3 batz par jour. On a commencé l'ouvrage les premiers jours de Mars 1817. — L'intention du Conseil est de continuer chaque année cette démolition, afin que les murs de ville, qui étaient d'au moins 30 pieds de haut, se trouvent tous réduits à 12 pieds, ce qui en diminuera considérablement l'entretien.

En ce temps-là le Heimatschutz n'était pas encore inventé !

La scène se passe dans un cabaret à La Roche. M. le député X. avec deux notables de l'endroit entrent dans la salle à boire et le député avisant un client occupé à lire la Feuille officielle l'interpelle en patois :

— Hé, Colin dou Caro que tint la Follie offichielle et cha pa lière.

— Vo vo trompadé bin, monchieu le conchilié, y liéjé djustamin vothrè discou au Grand Concheille.

Tout le monde rit à l'exception du député.

* * *

Une autre fois dans le même cabaret un gaillard de réputation discutable interpellait un consommateur et lui disait :

— Té faut no dre otié que ne chi djémé jau de.

Et l'interpellé de répondre immédiatement.

— Hé bin t'y on brav homo.

UNE FEUILLE D'ANNONCES DU XVIII^{me} SIÈCLE

Nous devons à l'obligeance de M. C. Bonny, imprimeur, communication d'un spécimen de la Feuille des avis officiels de Lausanne du mardi 1 mars 1763. C'est un petit in-4° de 16×19 cm.

La page est de 46 lignes de 10 1/2 cm. de longueur. L'impression en est très nette et fait honneur à l'atelier du sieur Abraham Louis Tarin en St-Jean. Le feuillet que nous avons sous les yeux est intitulé :

*Annonces et avis divers. IX^{me} feuille périodique
Lausanne du Mardi 1 Mars 1763*

et au haut de la page la mention :

Par permission requise approuvée de Leurs Excellences.

Nous trouvons d'abord à cette première page une série d'annonces les plus diverses, numérotées de 1 à 20 et placées à la suite sans autre indication et sans aucun titre en vedette. En voici quelques-unes qui ne manquent pas d'une certaine saveur.

« 1. On offre à vendre un habit complet de Camelot bleu avec un petit galon en argent, fait en Angleterre, à très bas prix. On pourra le voir au présent Bureau. »

« 3. On trouvera chez Monsieur Struve dans la maison de Monsieur le Controleur Secretan du bon Café des Isles à 9 baches la livre en en prenant cinq livres à la fois. »

« 4. Un Ratelier d'acier pour pendre les armes. On pourra le voir au Bureau d'Avis. »

« 7. Un Haut-bois neuf de bois des Indes garni

en argent où l'on peut jouer toutes sortes d'airs en Musique et autres, à un prix raisonnable. On peut le voir au présent *Bureau.* »

« On trouveras chez le Sr. Louis Séchaud un Assortiment pour le Thé et Café en bois des Indes garni en argent doré, à peu de chose au dessus de la valeur de l'argent ; Item de rencontre des Nécessaires de Poches en argent, entr'autres un en Cailloud d'Egypte garni en Pinschbec doré pour pendre devant soi. »

« 15. On trouvera chez Monsieur Creux à la Palud du grand vin Servagnin de la Bordonnette, de même que d'autre vin vieux et nouveau de Pallaire ; Item de la Compeaute très bonne, des Pommes de Terre et autres Jardinages ; de plus du beau fruit, Pommes, Poires de toutes sortes et à très bon compte. »

« 16. [Un Habit de velour noir presque neuf, très beau, avec une Veste de Drap en or à un prix raisonnable. On peut le voir au présent *Bureau.* »

« 18. Une Bible Grecque en deux tomes à un prix raisonnable. On les peut voir au *Bureau d'Avis.* »

« 20. Des Toiles rousses par pièces lesquelles sont propres pour draps de lits de domestiques et autres usages. On s'adr. au *Bureau.* »

Plus loin nous trouvons l'annonce d'une loterie de la ville de Coire en faveur des inondés des Grisons et l'indication des vendeurs de billets. Cette annonce est ainsi conçue :

« 1. On donne avis que l'on pourra avoir jusques au quinziesme du Mois de Mars courant chez les Sieurs Samuel Barthélemi Paschoud et fils négocians au Bas de la Rue du Bourg à Lausanne, des Billets de la Loterie de la respectable ville de Coire, capitale du pays des Grisons, qui se fait en faveur des pauvres inondés du

pays sous la direction et garantie du Louable Magistrat de la dite ville, et sous l'Approbation de Leurs Excellences Nos Souverains Seigneurs de la Ville et République de Berne ; ceux qui souhaiteront de voir le Plan de la susdite Loterie pourront s'adresser chez les Collecteurs susnommés, et le Billet pour la mise de toutes les 3 Classes coute en tout soixante huit baches valeur de Berne.»

Une autre annonce nous donne une idée de la facilité et de la rapidité des communications il y a deux siècles. Une personne de Lausanne, qui voulait se rendre à Zurich, faisait insérer dans la Feuille d'avis les lignes que voici :

« On souhaiterait trouver pendant le courant d'environ trois semaines une place dans une Voiture pour Zurich. On s'adr. au Bureau. »

Comme on le voit, les trains éclairs n'étaient pas encore inventés à ce moment-là

Une des données les plus intéressantes contenues dans les quatre pages dont nous venons de fournir quelques extraits est la petite mercuriale de la dernière page où se trouvent les prix de quelques denrées telles que blé, pain, viande, vin. Nous reproduisons cette mercuriale intégralement :

Vente des bleds, pain et vin

Le Froment s'est vendu Samedi dernier le quarteron 12 à 13 batz et demi.

Le Moitié le quarteron 8 et demi à 10 batz et demi.

Les Poisettes » 8 à 9 batz.

L'Avoine » 4 et demi à 5 batz et demi.

Le pain blanc 3 Cr.

Pain de l'Evêché 2 Cr. et demi.

Pain moyen 2 Cr.

Taxe de la viande.

Le Bœuf la lb. à	5 Cruches.
Le Mouton à	5 Cr.
Le Veau taxé à	4 Cr.
<hr/>	
Vin vieux le pot en détail	6, 7 à 8 Cruches.
Vin nouveau	6, 7 à 8 Cruches.

Cette mercuriale est suivie de la statistique des pintes présentée de la façon suivante :

Nombre des pintes de chaque Rue.

La Cité	3	Au Pont	5
La Mercerie	2	St-François	3
La Palud	5 ¹⁾	Bourg	2
La Magdelaine	3 ¹⁾	St-Pierre	3
St-Laurent	5	Extra	3
St-Jean	2	Rue du Prez	4

En tout 40

Le bas de la dernière page contient l'indication suivante imprimée en italique :

« On distribue cette Feuille tous les Mardis. On s'adr. chez Duret au Pont tirant contre St-Jean. On payera 4 Francs par année. »

« Pour avoir la Feuille sans souscription coute 1 batz. Pour la lire dans le Bureau d'Avis 1 Cr. On payera suivant la grandeur des Articles. »

« De l'Imprimerie d'Abraham-Louis Tarin. »

¹⁾ Ces chiffres ne sont pas absolument sûrs ; le papier en cet endroit étant fortement endommagé et troué, il est difficile de trouver des vestiges suffisants pour pouvoir les reconstituer d'une manière certaine ; cela n'a du reste pas une énorme importance.

LA FÊTE DES ÉCOLES A FRIBOURG

Au matin du 16 juillet 1913, tous les gamins de notre ville se levaient anxieux. La veille et les jours précédents avaient été pluvieux, de cette vraie pluie, fine, serrée, continue, qui a l'air innocente et bénigne, mais qui filtre partout, pénètre tout, salit tout, empêche tout, qui « mouille » enfin. Quel pouvait donc être le lendemain de pareilles journées? La fête scolaire aurait-elle jamais lieu?

De gros nuages grisâtres couraient de l'Ouest à l'Est, et tous les *bolx* savent quel mauvais présage c'est. Le coup de canon définitif, introducteur de la festivité, rentrait-il à midi? Je montais le Varis en soufflant un peu quand j'entendis des garmements, postés sur les hauteurs où s'élève la nouvelle école du Bourg, s'écrier: « Ça y est! », en même temps qu'un grondement sourd roula le long des falaises tortueuses de la Sarine.

« Oui, ça y est! » grommelai-je « entre moi-même », comme on dit à Fribourg. « Mais le soleil, lui, en sera-t-il? Après tout, pourquoi pas? M. le président Bettin, quand il joue avec la chance, gagne toujours! » M. le président a gagné, mais à bon escient, car il a interrogé tous nos augures météorologiques, avant de se prononcer, ceux qui consultent les cartes de pression atmosphérique, ceux qui tapotent le baromètre, ceux qui observent les bêtes domestiques, ceux qui ressentent des rhumatismes. Et, sur la foi de la Science, qui en impose toujours au vulgaire dont nous sommes, le canon a tonné quatre fois au mépris des nuages gris et sâles qui couraient encore sans interruption aucune de l'Ouest à l'Est.

Bien avant une heure et quart, la gent trote-menu envahit les Grand'Places. Des collégiens importants et affairés s'empressent sans but, inquiets d'avoir vacances. M. le Recteur, harcelé, a consulté, en l'absence du Di-



On va partir

recteur de l'Instruction publique, M. Savoy nouvellement nommé conseiller d'Etat et suppléant de ce Département. Celui-ci a voulu mettre tous ses actes en ce domaine sous de favorables auspices en faisant des heureux par sa première décision : il a dit oui. Tout le monde est content, tout le monde est prêt ; on peut partir.

On part. Une escouade de commissaires au brassard bleu et blanc escorte la longue colonne et veille au bon ordre. Les rues sont fleuries et pavoisées. Les curieux et les parents se pressent sur les trottoirs, se penchent aux fenêtres : chacun guette le passage d'un nœud coquet dans des cheveux en cascade, du bras fièrement tendu de quelque minuscule et triomphant porte-étendard.

En tête marchent quatre tambours qui tapent avec entrain et cadence leur bruyante peau d'âne. Puis s'avancent les tout petits des deux seules classes frœbéliennes que la ville possède encore. Viennent ensuite les écoles de filles. La première élève de chaque classe porte la hampe garnie de fleurs et de feuillage; la seconde et la troisième en tiennent les rubans. Les classes des garçons font flotter à leur tête des drapeaux qui claquent au vent

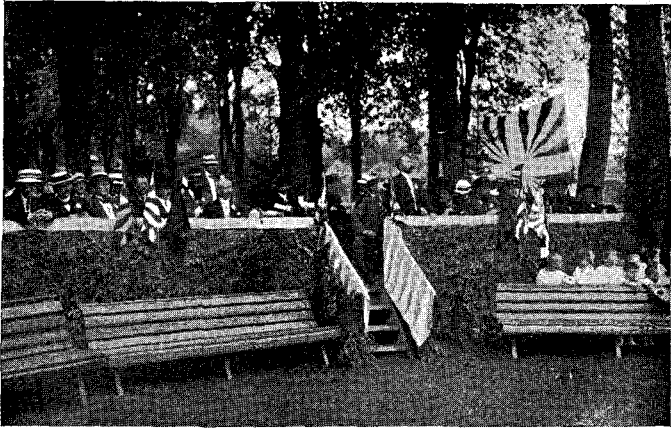


Les autorités défilent

aigre, celui de la Confédération au milieu, celui du canton à gauche, celui de la ville à droite. « Et qui donc saura que je suis le premier? » protestait un bonhomme infirme à qui son institutrice, de crainte de le fatiguer, ne voulait pas confier le drapeau rouge et blanc. Filles et garçons, tous ceux qui portent les insignes — les trois premiers — ont revêtu l'écharpe large et flottante aux couleurs de la cité, blanche et bleue. Et tous les parti-

cipants, grands et petits, ont arboré sur leur cœur une gentille églantine de soie.

Les trois fanfares de notre ville, l'*Union instrumentale*, la *Landwehr*, la *Concordia*, coupent et entraînent le cortège enfantin des Places à St-Nicolas, à l'Hôtel-de-Ville, puis au travers de la rue de Morat. La *Landwehr*, au centre, marque le pas de son mieux devant les autorités qui, ayant sans doute un peu négligé les exercices de gymnastique, perdent le rythme à maintes reprises, avouons-le, puisqu'un photographe incivil a surpris



M. le président parle

cette faiblesse. En tête marche le représentant de l'Etat, M. Emile Savoy, accompagné de M. Ernest Weck, syndic de Fribourg. Viennent ensuite le Conseil communal, la Commission des écoles, la Chambre des Scholarques, les inspecteurs, l'un des « physiciens de ville » avec le médecin scolaire, quelques invités.

A l'arrivée au sommet du Palatinat, les 1700 écoliers

se groupent avec ordre dans le vaste triangle formé par les trois routes de la Haute-Croix, cependant que les trois fanfares exécutent un morceau d'ensemble. D'un côté se dresse la tente de toile grise de la Croix-Rouge, où des Samaritains sont prêts à remédier aux petits accidents et aux malaises momentanés; de l'autre, une



Les écoliers écoutent

buvette offre au public nombreux des restaurations solides et liquides de premier choix. Et, sur son piédestal de verdure, le buste du bon Père Girard paraît encore sourire aux enfants qu'il a tant aimés et présider leur fête de fin des classes.

Sur l'estrade centrale, décorée de branches de sapin et de draperies blanches et bleues, les autorités ont pris place. Massés en face, les enfants sont attentifs, plus qu'en classe, semble-t-il, si on en croit la gravure, car M. le président Bettin parle de sa voix nette, vibrante, qui sait se faire écouter. Il esquisse un aperçu de l'acti-

vité de l'année scolaire, remercie les autorités cantonales et communales, le corps enseignant et, s'adressant aux élèves :

Vous célébrez par vos chants, par vos productions, la patrie suisse et la patrie fribourgeoise. Tout à l'école ne vous parle-t-il pas de la patrie ? Vos maîtres et maîtresses ne sont-ils pas des exemples de vrai patriotisme ? Notre histoire nationale, dans la trouée sanglante de Sempach, vous fait apprécier la bravoure de nos ancêtres. En géographie, vous apprenez à connaître nos glaciers et nos montagnes, nos lacs enchanteurs et nos sites merveilleux. La patrie vous demandera à tous, qui que vous soyez, riches ou pauvres, de la servir. Vous la servirez sous les armes et les drapeaux. Vous la



Le ballet

servirez surtout par vos principes de travail, d'honnêteté, de droiture. Oui, mes chers enfants, que vos jeunes cœurs s'enflamment pour la patrie ! En voyant flotter le drapeau rouge à la croix blanche et le drapeau noir et blanc, que vos têtes se découvrent, que vos cœurs battent plus fort et que vos voix innocentes s'écrient avec moi : Patrie suisse, patrie fribourgeoise, nous vous saluons en ce jour ! Nous vous aimons de toutes nos forces ! Pour vous, nous voulons vivre et mourir !

Peu s'en est fallu, un moment, que ce discours ne passât au-dessus d'une forêt de parapluies en champignons. Le vent secoue les arbres d'un brusque frisson ; quelques gouttes tombent ; des mamans forcent la haie pour revêtir d'un manteau leurs frères rejetons. Mais les experts météorologistes ont eu assez d'influence pour conjurer les nuées. Les parapluies se replient un à un.

Les classes allemandes entonnent le *O Vaterland*,



La collation

wie lieb' ich dich, les françaises le *Cantique suisse* et toutes ensemble jettent vers le ciel un opportun *Reviens, reviens, soleil!* qui, hélas, ne parvient point à fléchir l'astre récalcitrant. Décidément, M. Alphonse Galley peut bien manier à son gré les voix et les cœurs des petits qu'il fait chanter depuis trente ans, mais son pouvoir sur le soleil est moins ensorcelant.

Devant l'estrade, le grand carré enceint de cordes s'emplit cependant de fillettes qui pirouettent en gracieux

ballets, puis de garçons musclés qui exécutent des exercices avec cannes, accompagnés à la fois par la fanfare et par les chants de leurs camarades.

Mais les petits vont s'impatienter. Le signal de la collation retentit à temps et toutes les classes s'éparpillent à la recherche de la place qui leur est assignée; les filles sous les ormes gigantesques de la belle allée qui mène au château de M. de Graffenried, mise par celui-ci chaque année bien gracieusement à la disposition du comité de fête; les garçons, sous les ombrages de la Haute-Croix. On goûte de sirop, de chocolat, de petits pains. Et l'on reprend les bons vieux jeux qu'on pourra jouer toutes les vacances sans souci de devoirs ni de leçons, rondes, colin-maillard, le chat et la souris, Henri qui passe, la corde tirée et lâchée, la main chaude et combien d'autres. Un tir au flobert est même organisé pour les garçons, où chacun peut brûler cinq cartouches. Mais la grande hâte des tireurs fait manquer bien des coups.

Vers les six heures, les fanfares sonnent la retraite. Les dernières salves retentissent. Maîtres et maîtresses dénombrent leurs effectifs. Quelques mamans viennent chercher elles-mêmes leur progéniture pour les emmener. Et bientôt, par les allées ombreuses du Palatinat, les écoliers rentrent en chantant; et le soleil, boudeur tout le jour, fait mine d'apparaître enfin, prometteur, — hélas! fallacieux, — de beaux jours pour les vacances commençantes.

E. D.

Si petit pommier que l'on soit, du moment qu'on porte des pommes, il faut s'attendre à recevoir des coups de gaule dans ses branches.

A. DUMAS.

UN CONFLIT ENTRE LE CLERGÉ ET LA VILLE DE ROMONT AU XVII^{me} SIÈCLE

En 1642, un poste étant devenu vacant au sein du clergé de Romont, ensuite du décès de dom Guillaume Monod, il fut repourvu à ce poste par la nomination de dom Claude Clément. Selon l'usage établi, le titulaire avait été présenté au Conseil de la ville par dom Antoine de Maillard, doyen et curé. Mais la présentation ainsi faite ne fut pas agréée par le Conseil de la ville qui la considéra comme une atteinte à ses droits. Il aurait voulu : 1^o que le clergé le reconnût pour *patron* et *collateur*, 2^o que désormais on lui présentât plusieurs sujets afin qu'il en pût avoir le *choix* et l'*élection*.

C'est contre cette prétention que le clergé de Romont se récria. De là conflit entre ces deux autorités. Le litige fut porté, en l'absence de l'évêque Jean de Wattewil, devant son vicaire général Jaques Schueler qui, après avoir examiné les titres du clergé, débouta le Conseil de sa demande (1643). Celui-ci ne se tint pas pour battu. Il recourut à Leurs Excellences de Fribourg qui prirent parti pour le Conseil de Romont et prièrent l'évêque de se rendre dans cette ville afin d'examiner à nouveau la sentence portée par son vicaire général. L'évêque chercha un terrain de conciliation et proposa un arrangement qui devait être accepté par les deux partis, mais, si nous devons en croire un mémoire rédigé en ce temps-là, ce projet était plutôt en faveur du pouvoir civil et contredisait la sentence portée par le vicaire général. De sorte

que le clergé, tout en se soumettant à la décision de l'évêque, protesta vivement et se plaignit de l'atteinte portée à ses droits et privilèges. Dans un mémoire non signé et dont nous avons sous les yeux une copie faite dans les années 1775 à 1777 par les soins de M. le chanoine Cordey, procureur du vén. clergé de Romont ¹⁾, il est fait un plaidoyer dans toutes les formes et d'une documentation très abondante pour défendre le point de vue du clergé de Romont.

Malheureusement, nous ne savons pas quelle a été l'issue de ce procès et si la décision de l'évêque qui avait été approuvée par le nonce, Mgr Gavatus, a été modifiée plus tard. Le dictionnaire des paroisses du P. Apollinaire ne fait aucune mention de cet incident bien qu'il parle de conflits assez fréquents qui se sont élevés soit entre le clergé et la bourgeoisie de Romont, soit au sein du clergé lui-même qui formait autrefois un corps assez important par le nombre de ses membres.

Il est assez curieux de voir comment le mémoire en question établit les droits du clergé au point de vue du patronage et avec quelle chaleur ces droits et privilèges sont défendus. Le plaidoyer commence par faire en ces termes l'histoire de l'établissement du clergé de Romont :

« L'Établissement du V. Clergé de Romont est remarquable par son antiquité; si on sçait que les immunités, les Privilèges, dont on parlera plus amplement dans son lieu, accordés aux Eglises et aux Ecclésiastiques par les Empereurs et les Roys, furent en 1404 renouvelés en sa faveur, confirmés en 1412 par Amédée VIII

¹⁾ Cette copie a été mise obligeamment à notre disposition par M. Léon Remy, l'intelligent et infatigable collectionneur de tout ce qui a trait aux choses fribourgeoises.

duc de Savoie, on ne sçait pas précisément l'année de son commencement.

« Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il peut se glorifier du Titre de son Fondateur : Quatre Curés des Paroisses de Mézières, de Villaraboz, de Billens et de Lengtigni auxquels furent dans la suite joints le Curé de Romont et son Vicaire et dont les quatres premiers desservoient les Chapelles fondées dans l'Eglise Paroissiale de Romont, s'unirent ensemble, firent un Corps sous le Titre d'une Congrégation de Prêtres, posèrent pour fondement des Fiefs, les Dixmes, Vignes, Maisons, Granges, Censes directes, dont ils avoient fait l'achat de leurs propres deniers, et dont les revenus font aujourd'hui la subsistance des membres qui le composent : *Certum est* : dit un ancien manuscrit *quod Congregatio Presbyterorum Venerabilis Cleri Rotundimontis seipsum collatio Symbolis, et certâ pecuniarum Summâ fundaverit et dotaverit.*

« Pour affermir à perpétuité cet Etablissement, on fit un Statut, qui obligeroit tous les nouveaux élus à avancer 25 écus des revenus du bénéfice, dont ils prendroient possession et dont l'usage seroit appliqué aux réparations des Bâtimens et à subvenir aux autres nécessités. »

Après avoir exposé ainsi l'origine de la constitution de cette congrégation d'ecclésiastiques qui a formé le clergé de Romont, le mémoire en déduit le droit de patronage, en vient au procès qui a surgi à propos de ce droit et en décrit comme suit les péripéties :

« Cette Congrégation de Prêtres s'étant fondée par le moyen de leurs biens patrimoniaux ou des revenus de leurs bénéfices, dont ils étoient selon l'opinion la plus comune et la plus probable, des vrais propriétaires devroient conformément *au Chap: pia mentis, quicumq. filiis*

16, 17, au chap: *Nobis de juram: patron: et au Concil de Trente chap XII de la session 24. De reform: seuls jouir du droit de Patronage, comme anciennement elle en jouissoit selon le témoignage que des vieux écrits nous en donnent, certum est, disent-ils, quod semper hactenus eadem Congregatio (presbyterorum) libera sub nullius juris patronatus dependentia constituta fuerit, et imperturbati in possessione libertatis fuerit.*

« Cependant on voit ce droit de patronage divisé depuis la sentence de l'année 1644 rendue par Monseigneur l'Evêque de Lausanne, alors Jean de Wattewil abbé de la Charité de l'ordre de Citeaux.

« C'étoit autrefois un patronage Ecclésiastique, et il est devenu Laïc: c'était un patronage solidaire, et il a été changé en alternatif, lorsque dans le cas d'une première vacance par la mort, ou résignation d'un membre du clergé, celui-ci en présente **un**, et dans le cas d'une seconde vacance il en présente deux au Noble Conseil, dont le plus capable doit être élu par la pluralité des suffrages.

« D'ou est donc venue cette division? les écritures du Procès nous apprennent que Mr. Jeaque Schueler Grand Vicaire de Monseigneur de Lausanne ayant examiné les titres sur les quels le clergé appuyoit son droit de Patronage, convaincu qu'il le possédoit solidairement, sententia l'année 1643 contre le noble Conseil de Romont, et le débouta de sa Demande. »

Le mémoire nous raconte ensuite l'intervention du gouvernement de Fribourg, puis celle de l'évêque et fait à ce sujet les réflexions que voici :

« Monseigneur l'Evêque non contens d'envisager la justice, il veut encore faire attention aux suites qui pourroient en résulter, il prévoyoit les scandales, les dissen-

tions, qui naitroient infailliblement entre l'ecclésiastique et le séculier, la disgrâce du Souverain dans la quelle le clergé étoit déjà tombé, puisqu'il l'avoit menacé d'un exil et d'un bannissement.

« Toutes ces circonstances portèrent, en faisant abstraction de toute justice, l'Evêque à une amiable composition. pour un bien de paix il format un projet qui seroit accepté des deux parties litigantes et qui tendoit à la division, et à faire d'un patronage solidaire, un alternatif, comme on a dit.

« Ce projet fut effectivement reçu des parties litigantes, mais différemment. L'une l'accepta volontier, parcequ'elle y remarquoit une grace, qu'on lui faisoit, une complaisance que l'Evêque avoit pour elle. L'autre l'accepta forcé par la crainte d'un exil dont on l'avoit menacé préférant la paix à la justice qu'elle voyoit exilée. C'est dans ce sens que Monseigneur Gavatus Nonce Apostolique résidant à Lucerne confirma cette composition amiable : *ad dirimendas, dit-il, lites, controversias, evitanda scandala et pro bono pacis dictam compositionem per Rdmum Dom: Episcopum Lausanensem confectam auctoritate apostolica tenore presentium approbamus et confirmamus.* Quoi Nous dirat-on ? pourra-t-on jamais se persuader qu'un Conseil d'une qualité si élevée, de toutems composé de personnes distinguées par leur sagesse et leur prudence, zélées pour la défense de la justice et de l'équité, aye suscité un proces, formé une demande sans l'apuyer sur des raisons et un fondement solide ? pourrat-on jamais se persuader, qu'il ait poursuivi ses prétentions avec tant de chaleur et d'opiniatreté sans autre avantage qu'un honneur imaginaire, qui loin de mettre à l'abri sa conscience des remords et des troubles dont elle doit être agitée dans les élections alternatives qui en sont insépa-

rables ? il faut l'avouer cela paroitroit incroyable, si des monuments authentiques nous permettoient d'en douter, si les écritures faites dans ce temps la ne rendoient témoignage de la réalité du fait. »

Comme on le voit, cette sorte de querelle des investitures en miniature était arrivée à un degré d'acuité assez prononcé et le diapason de la controverse s'en ressent. Nous n'entrerons pas dans le détail de l'argumentation touffue sur laquelle s'appuie le clergé de Romont pour revendiquer son droit exclusif de patronage. Il y est fait mention de la cession qui lui a été faite de ce droit par les ducs de Savoie, entre autres par Charles III qui lui abandonna le droit de patronage des églises de Romont et de Cudrefin en 1516. Puis viennent les arguments tirés du droit canon, puis l'historique de l'union des cures d'Attalens, de Siviriez, de Villaz et les conditions auxquelles ces unions ont eu lieu, et le mémoire en tire de nouvelles preuves en faveur du droit du clergé de Romont.

Un chapitre assez curieux du mémoire est celui qui est intitulé : Eloge du contredisant au proces. Citons-le intégralement et nous terminerons ainsi l'analyse de cette pièce intéressante.

« On ne sauroit terminer cette longue discussion sans faire mention de ces intrépides défenseurs de la vérité et des sacrés canons, de ces autres qui ont été les généreuses victimes de la Puissance et de la force majeure : Les Premiers sont les Seigneurs Nonces apostoliques un Farneci qui a vû le commencement de la litige commencée par le Noble Conseil contre le V. Clergé, un Gavatti son successeur qui a vû la consommation, mais toujours porté à soutenir les droits de l'église.

« Après la sentence rendue par le Souverain, qui

donnoit gain de cause au Nob: Conseil et condamnoit le V. Clergé ses députés firent le voyage de Lucerne afin de lui en porter des plaintes: Il en fut frappé particulièrement qu'un Prince séculier eut osé attaquer les immunités de l'Eglise, le privilège du for accordé aux Ecclésiastiques par les Empereurs et les Roys mêmes.

« Il en avertit, le menace, de faire fulminer l'excommunication *cænæ Dni* qu'il avoit encourue, le presse, le sollicite de rétracter sa sentence, et n'acquiesça à la sollicitation, qu'on lui faisoit de confirmer celle, que l'Evêque de Lausanne avoit rendue, qu'après qu'on lui fit entendre, que cette ratification étoit le seul moyen de pacifier les parties litigantes.

« Entre les Seconds Jaques Schueler Grand Vicairé actuel de Mgr l'Evêque de Lausanne s'est fait admirer. En vain est-il sollicité par son Evêque et par les députés du Souverain de changer son sentiment, de révoquer sa sentence, il y persiste constamment, et préfère sa déposition à la rétractation de ditte sentence, qu'il avoit rendue en premier lieu en faveur du Clergé et de laquelle le N. Conseil en appela au Souverain; écoutons le en gémir et s'en plaindre dans une lettre adressée à Mr le Doyen et Curé de Romont et aux autres Chapelains *O tempora ô mores s'écrie-t-il; dum causam clarissimi juris defendimus, violentia laicorum oppressi, causâ et officio excidimus.... Pupilli facti sumus sine Patre, Rdmo nostro à parte Laicorum stante et contra suam propriam sententiam in ludibrium et perniciem sui vicarii totiusque Cleri pugnante.*

« Les autres défenseurs des droits du V. Clergé, et qui ont été forcés de céder à des Puissances majeures sont R. D. Antoine Maillard Doyen et Curé de Romont, Noble Jean Maillard, D. Jean des Cloux, D. Pierre

Cottin, D. Nicolas Blanc, et D. Claude Clément, Tous malgré la longueur du proces, qui a duré depuis 1642 jusqu'à 1644 malgré les grands frais, les quatre louis livré à l'Evêque pour son voyage, malgré les menaces d'un exil et bannissement, ils persistèrent fermes et se-crierent tous : *Sortons vuidons plutot le Pays, que de con-sentir, qu'on viole nos droits et privileges.* » . E. F.

Bebel et Bebeli

(De la *Gazette de Francfort*)

« Qui n'a pas vécu dans les cercles ouvriers allemands ne peut se faire une idée de l'effet que produisaient sur les esprits ces simples mots : Bebel vient. Electrisés, les compagnons ne songeaient plus à aucun autre événement et se laissaient aller à la joie en attendant la venue du grand homme.

Il y a une douzaine d'années, à Bâle, le comité de l'Union ouvrière allemande soupait, quand le président, un brave ébéniste badois reçoit un télégramme ne contenant que ceci : Bebel vient. Ce fut comme si une bombe était tombée dans la soupe aux nouilles. Tous se levèrent de table, comme un seul homme, et coururent à la gare avec la bannière et tous les affiliés recueillis en route.

Voici le train. Les compagnons groupés autour du drapeau déployé se disposent à acclamer le député Bebel. Mais Bebel ne se montre pas. Le président ne reconnaît parmi les voyageurs que sa femme revenant de vacances. — Qu'est ce que c'est que cette cérémonie ? demande la bonne dame en considérant le drapeau et l'air important des compagnons. — Nous attendons Bebel, répond le mari en lui montrant la dépêche.

— Mais ce n'est pas une dépêche de Bebel, fait madame la présidente, ne vois-tu pas qu'il y a : Bebeli kommt.

Bebeli était le petit nom de Barbara, la femme du président. Ce dernier avait mal lu.

Tout d'abord vivement désappointés, les membres de l'Union ouvrière partirent d'un vaste éclat de rire quand ils surent la méprise de leur président. »



NÉCROLOGIES

M. le curé Péquignot. — Le 26 novembre 1912 est décédé à Barberêche M. l'abbé Emilien Péquignot, curé de cette paroisse pendant 44 ans.

Le défunt, originaire de Noirmont (Jura bernois), était né à La Chaux-de-Fonds le 12 juin 1837 et fut ordonné prêtre le 28 juillet 1861. Il fit ses écoles primaires dans le grand village et travailla dans l'horlogerie. Mais il se sentit appelé à la vocation ecclésiastique et son père, quoique de confession réformée, lui laissa toute liberté de suivre son inclination. Il fit donc ses études classiques, puis sa théologie. Puis après son ordination il fut envoyé comme vicaire à Lausanne. En 1863 il fut nommé préfet de l'internat au collège St-Michel, poste qu'il occupa pendant deux ans pour retourner à Lausanne comme vicaire jusqu'en 1863, où il fut appelé au poste de curé de Barberêche où il devait rester jusqu'à la fin de sa carrière, pendant quarante-quatre ans.

Excellent prêtre dit la *Liberté*, à qui nous empruntons cette notice, il se fit aimer de ses paroissiens par sa bonté paternelle. Jamais une misère physique ou morale ne le laissèrent insensible. Esprit cultivé et enjoué, caractère franc et cordial, M. le curé Péquignot sera vivement regretté non seulement par ses paroissiens, mais par les membres du clergé et tous ceux qui l'ont connu.

M^{lle} Mélanie Perret. — Mardi 17 décembre 1912, est décédée à Bulle, dans 72^{me} année, M^{lle} Mélanie Perret, ancienne institutrice des classes supérieures de la ville de Bulle. Les funérailles de la modeste institutrice ont pris l'ampleur d'un deuil public avec en plus l'expression d'une sympathie unanime et sans réserve. Les quelques lignes qui vont suivre suffiront à expliquer cet hommage public de gratitude rendu à la mémoire de la défunte.

Née à Bulle le 31 décembre 1840, M^{lle} Perret achevait donc sa 72^{me} année ¹⁾). Vouée de bonne heure à l'enseignement, elle fit toute sa carrière à Bulle où elle passa quarante années de sa vie à la tête des classes supérieures. C'était une institutrice hors ligne, sous tous les rapports, cultivant simultanément l'intelligence et le cœur de ses élèves. Les nombreuses générations qui ont passé à son école parlent encore de leur ancienne maîtresse avec une respectueuse admiration. Elle était la justice même et son dévouement à ses élèves était sans bornes ; aucune différence pour elle entre les enfants des pauvres et les enfants des riches, même bienveillance, même sollicitude.

Rétirée de l'enseignement officiel il y a une quinzaine d'années, elle fonda à son modeste domicile une école enfantine qui fut de suite très appréciée et qu'elle dirigeait encore une dizaine de jours avant de succomber à la maladie qui la minait depuis quelque temps. Elle apportait à sa modeste école enfantine les mêmes hautes qualités d'éducatrice qu'aux écoles supérieures publiques. C'était une bonne fortune pour les parents de pouvoir confier en de telles mains l'éducation première de leurs enfants.

M^{lle} Perret est morte dans la pauvreté volontaire

¹⁾ Du journal le *Fribourgeois* du 20 décembre 1912.

comme elle avait vécu ; les économies réalisées au cours de sa longue carrière de l'enseignement ont servi au fur et à mesure à soulager des infortunes, elle se privait souvent du nécessaire pour soulager d'autres misères.

Toujours levée de bon matin, elle commençait sa journée par l'assistance à la messe, rentrée à la maison, elle s'occupait tour à tour de son école enfantine, de leçons particulières données chez elle ou à domicile, de travaux d'écriture ou de correspondances pour des pauvres, la plupart du temps, et enfin des soins du ménage et de deux frères âgés qui habitaient avec elle et dont elle était le soutien.

Le décès de M^{lle} Perret, disait le *Fribourgeois*, est un évènement pour Bulle où sa mémoire demeurera en bénédiction. L'exemple de sa foi, de ses vertus et surtout de sa charité pratiquée à un degré héroïque est le plus bel héritage qu'elle puisse laisser à la population de cette ville.

Le Père Albéric Monney. — Le lundi 3 février le couvent des RR. PP. Capucins de notre ville perdait un de ses religieux les plus méritants, le Père Albéric Monney, après une carrière courte, mais bien remplie. C'est en automne 1894 qu'il entra comme novice au couvent des Capucins de Lucerne et en 1900 qu'il reçut la prêtrise.

Le Père Albéric était originaire de Besencens. Au sortir des classes primaires, il fit ses études littéraires au Collège de St-Maurice, à l'issue desquelles il obtint son diplôme de bachelier. Attiré par la vie religieuse, il commença, comme nous l'avons dit, son noviciat en 1894 et l'année suivante il prononça ses vœux. Il continua ensuite ses études à Sion, à Fribourg, à Soleure, à Zoug et à Schwytz. En 1900, il revenait dans la

Suisse romande et en terre fribourgeoise où il séjourna successivement à Bulle, à Romont et enfin à Fribourg qui fut sa dernière étape.

Dans ces quatre dernières années, il s'est dépensé au-delà de ses forces comme missionnaire et auprès des malades. Hautement apprécié et aimé de ses confrères, il emporte les regrets de sa communauté et des nombreux amis qu'il comptait dans notre ville et partout où il a passé en faisant le bien.

M. Philippe Clément. — Le 3 février 1913, est mort à Romont, dans sa 85^{me} année, M. Philippe Clément, expert forestier, ancien syndic de Romont. C'était une des notabilités les plus en vue de la cité glânoise, sa culture, son commerce agréable, son dévouement à la chose publique pendant les nombreuses années passées au service de la commune, soit comme syndic, soit comme administrateur de l'important domaine forestier de la ville de Romont, l'ont mis au bénéfice d'une popularité du meilleur aloi. Sa bonne humeur, son talent de chansonnier et de musicien le faisaient rechercher dans les réunions et festivités politiques ou autres qu'il savait animer de sa verve originale.

M. Philippe Clément fit ses classes littéraires à Romont, classes dirigées alors par l'éminent abbé Lhoste. Il fit sa philosophie au collège des Jésuites de Fribourg. Il se rendit ensuite en Allemagne pour y suivre les cours de sylviculture. Ses études forestières terminées, il obtint avec grand succès son diplôme d'ingénieur forestier. En 1848, le gouvernement radical le nomma inspecteur des districts de la Glâne et de la Veveyse et plus tard il se voua tout entier à l'aménagement des belles et grandes forêts de la ville de Romont. Il fit également, sans interruption, partie du conseil communal de Romont qu'il

présida longtemps comme syndic. Dans toutes ses fonctions publiques, il se distingua toujours par sa probité et son désintéressement. Pendant un demi-siècle, il fit bénéficier sa ville de Romont de son activité intelligente et dévouée.

M. Léon Muller. — Le 5 février 1913, est décédé en notre ville, à l'âge de 74 ans, M. Léon Muller-Guidi, ancien directeur de la Caisse hypothécaire.

Avec lui disparaît une de ces figures connues et sympathiques dont l'absence fait un vide dans le cercle des amis et connaissances et surtout parmi les indigents et les nécessiteux. Il était secourable à tous les malheureux qui avaient recours à son appui, mais c'est surtout à l'orphelinat de St-Loup qu'il avait voué la meilleure part de sa sollicitude. Dans sa dernière maladie, on lui apportait encore chaque semaine des nouvelles de son orphelinat qui était sa constante préoccupation et auquel il a laissé une bonne part de sa fortune.

Léon Muller, originaire de St-Sylvestre, est né à Fribourg le 21 août 1839. Son père était secrétaire du Conseil de l'Intérieur ¹⁾. En 1851, il commença ses études commerciales à l'Ecole cantonale de Fribourg, puis fit un apprentissage de commerce à Bâle, il fut comptable dans une entreprise de commerce à Horgen et en 1862 comptable de l'*Etal fribourgeois*, sorte de boucherie coopérative créée dans notre ville.

En mai 1862, il fut appelé comme aide temporaire à la Trésorerie d'Etat et tôt après il fut chargé spécialement de la comptabilité du service de la Dette publique et en février 1868 le Grand Conseil le nommait chef de la Trésorerie en remplacement de M. Grivel qui venait d'être nommé directeur de la Caisse d'amortissement.

¹⁾ *Liberté* du 6 février 1913.

Enfin, en 1878, le Conseil de surveillance de la Caisse hypothécaire l'appela au poste de directeur de cet établissement en remplacement de M. Frédéric Vicarino lequel venait de donner sa démission. Ce fut la dernière étape de sa carrière financière, mais celle-ci devait durer vingt-quatre ans. En 1902, sa santé et ses forces déclinant, il résigna ses fonctions et prit définitivement sa retraite. Il ne s'occupa plus dès lors que d'apporter son concours aux œuvres de bienfaisance et d'utilité publique. Il put se livrer en toute liberté à son œuvre de prédilection, l'orphelinat de St-Loup.

M. Léon Muller faisait partie du Cercle de l'Union dont il était membre assidu, dont il fut président et dans le comité duquel il fonctionna à maintes reprises. A la dernière agape du Cercle, une adresse émue et enthousiaste lui fut envoyée à son domicile où il était retenu par la maladie dont il ne devait pas se relever.

De cet homme on peut dire en toute sincérité :
Transiit bene faciendo.

M. Edmond de Gottrau. — Le 9 février dernier, dans sa 91^{me} année, s'est éteint M. Edmond de Gottrau, ancien inspecteur cantonal des forêts. Il avait conservé jusqu'à la fin toute sa lucidité d'esprit et sans infirmité il portait allègrement le poids d'un âge qu'il n'est pas donné à beaucoup d'entre nous d'atteindre.

Edmond de Gottrau est né en 1822. Il était fils de François-Philippe-Titus de Gottrau et d'Antoinette de Roll de Bernau. Il fit ses classes littéraires au Pensionnat des Jésuites de Fribourg, à la suite desquelles il se voua à l'étude de la sylviculture qu'il commença à l'université de Fribourg en Brisgau et à Giessen, et après un stage en Bavière et en Bohême, il revint au pays en 1847. On était à la veille de la guerre du Sonderbund, nous

voyons Edmond Gottrau attaché comme sous-lieutenant d'artillerie aux troupes fribourgeoises qui couvraient la ville en avant de la porte de Morat. La campagne, moins meurtrière que celle des Balkans, se termina, comme l'on sait, par la capitulation de Fribourg, l'entrée des troupes confédérées et l'établissement sommaire du régime radical de 48.

En 1849, le nouveau gouvernement offrit à M. Gottrau, malgré son jeune âge, le poste d'inspecteur en chef des forêts, celui-ci accepta et il remplit ces fonctions jusqu'en 1852. C'est à cette époque que le gouvernement exigea de tous ses fonctionnaires un serment de fidélité sans réserve ; mais la prestation de ce serment fut interdite aux catholiques par Mgr Marilley, alors exilé à Divonne ; aussi Edmond de Gottrau donna-t-il sa démission.

En 1856, à l'avènement du régime libéral-conservateur, il fut rappelé et fonctionna dès lors sans interruption jusqu'en 1893 avec un dévouement et une compétence reconnus de tous. En cette année-là, le terme légal de ses fonctions étant expiré, il ne fut pas réélu après quarante et plus de loyaux services. Moralement et financièrement le coup lui fut sensible, d'autant plus que rien ne justifiait cette brutale mesure. M. Edmond de Gottrau rentra dans la vie privée sans récrimination d'aucune sorte et ne s'occupa plus dès lors que des œuvres de charité avec une bienveillance discrète envers les malheureux, qui doublait la valeur de ses bienfaits.

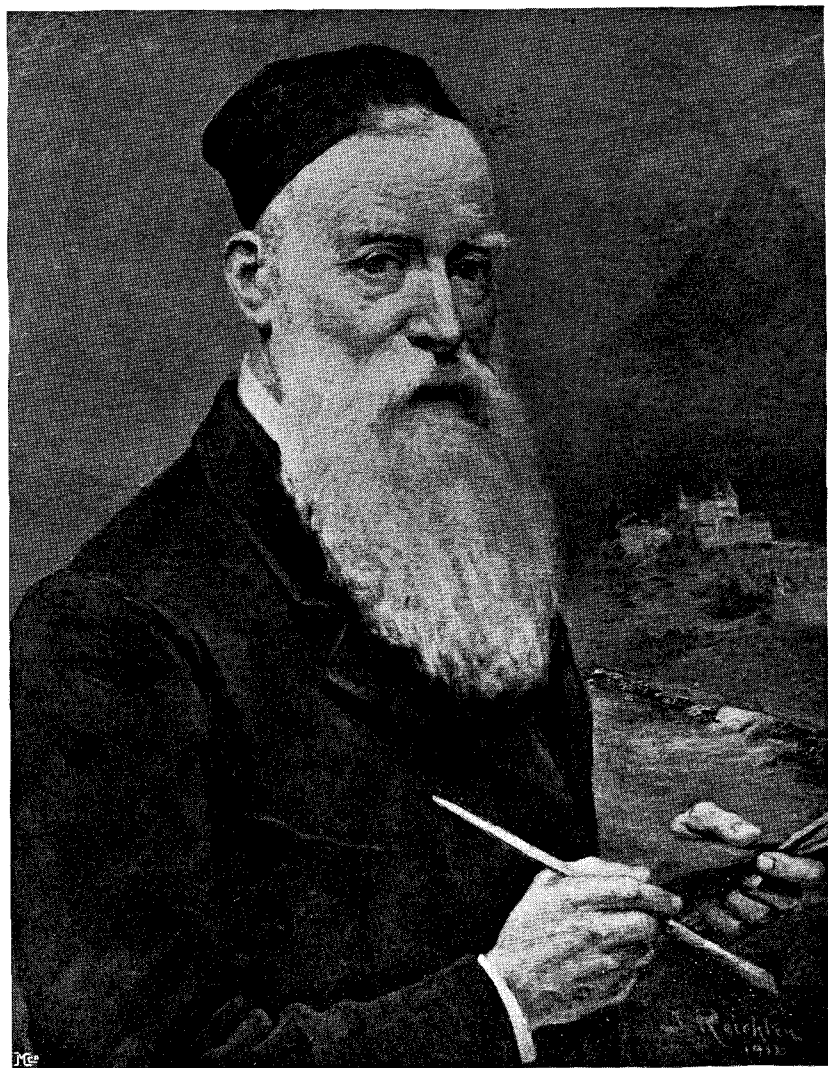
M. le chapelain Zbinden. — Le 5 mars 1913, s'est éteint à St-Loup, dans la 91^{me} année de son âge et dans la 65^{me} de son sacerdoce, M. le chapelain Zbinden, doyen d'âge du clergé fribourgeois.

L'abbé Zbinden, originaire d'Oberried, paroisse de Planfayon, eut une carrière mouvementée. Très jeune,

il quittait le toit paternel pour venir commencer ses études au Pensionnat des Jésuites à Fribourg. Il fit ses années de théologie à l'époque du Sonderbund et c'est en 1848 qu'il fut ordonné prêtre et qu'il dit sa première messe dans la chapelle du Séminaire. Il fut nommé immédiatement vicaire à Dirlaret, où il s'occupa activement à la fondation et au développement de l'institut de bienfaisance de la Gauglera dont il fut le premier et l'un des plus insignes bienfaiteurs. Il fut 13 ans vicaire de Dirlaret. C'est pendant cette période qu'il fonctionna comme aumônier du bataillon 39.

En 1861, il était nommé curé de l'importante paroisse de Tavel, et là comme à Dirlaret il donnait essor à son esprit de généreuse initiative en jetant les fondements de l'hôpital de Tavel dont il fut l'un des principaux bienfaiteurs. En 1872, il résigna ses fonctions de curé pour ne garder que le poste de chapelain de Tavel. Enfin, en 1880, il se retira définitivement dans la chapellenie de St-Loup. Il fit restaurer à ses frais l'intéressante chapelle et l'orphelinat de St-Loup fut l'objet de sa constante sollicitude. Jusqu'à la fin de sa longue carrière ce sont les œuvres de charité qui ont absorbé la bonne part de ses soins et de son activité.

M. Aloys Bossy. — Le 12 mars 1913, est mort d'une crise cardiaque, à Vevey, où il était en séjour, M. Aloys Bossy, ancien conseiller d'Etat. Sa carrière s'est passée presque toute entière dans l'administration cantonale dont il a fait partie jusqu'à sa retraite qui eut lieu en mai 1906. Après avoir terminé ses classes littéraires au collège St-Michel, il alla apprendre l'allemand à Stuttgart, puis il se voua à l'enseignement et fut pendant une dizaine d'années professeur au collège St-Michel; il fut ensuite appelé au poste de préfet de la Veveysse. Le

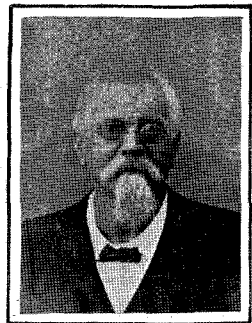
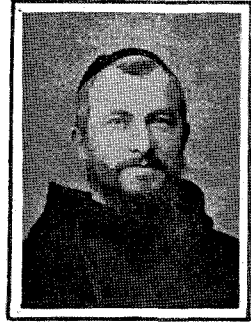
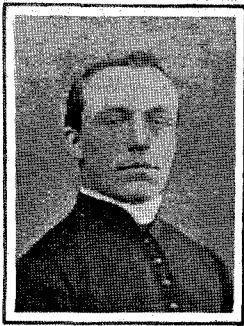


JOSEPH REICHLIN

ARTISTE-PEINTRE

1846 - 1913

Peint par lui-même



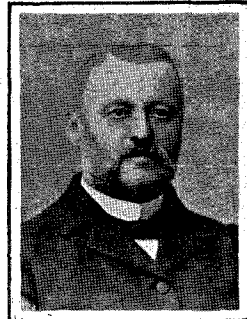
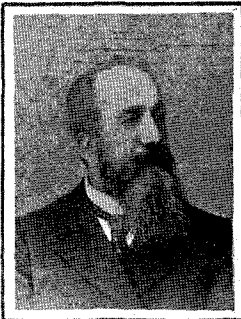
M. le curé Péquignot

M. Philippe Clément

Le Père Albéric Monney

M. Léon Muller

M^{lle} Mélanie Perret



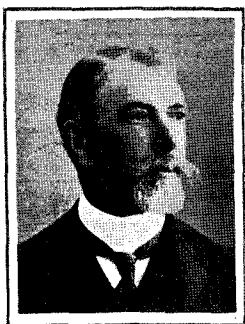
M. Léon Glasson

M. Edmond de Gottrau

M. Léon Bullet

M. Aloys Bossy

M. le chapelain Zbinden



M. Castella, curé-doyen de Romont

M. Albert de Castella

M. l'abbé Paul Landrieu

M. l'abbé Emmanuel Théraulez

14 mai 1880, le Grand Conseil l'élut conseiller d'Etat. Il reçut en partage la Direction de l'Intérieur qui comprenait en ce temps-là l'important Département de l'agriculture. Il avait prévu dès le commencement tout un plan pour le développement de l'agriculture, spécialement pour l'élevage du bétail et la production laitière. C'est ainsi qu'il avait encouragé quelques jeunes gens à faire des études spéciales dans la partie agricole. Il fit de grands efforts pour obtenir la station laitière et il y réussit malgré tous les obstacles. Il employa aussi tout son dévouement à la fondation des sociétés d'agriculture et des syndicats agricoles dans les districts.

Il fut aussi le promoteur de l'instruction professionnelle et de l'école des arts et métiers (Technicum).

Il prodigua son temps à l'assistance qui faisait partie de son Département et ils sont nombreux ceux qu'il a sauvés de la misère par sa sollicitude et ses conseils. Il s'occupait aussi beaucoup des institutions hospitalières, l'asile de Marsens, et poussait de tout son pouvoir à la réalisation de l'institution de l'Hôpital cantonal aménagé d'après toutes les ressources de la science médicale pour le soulagement des pauvres, des malades. Il faisait beaucoup de propagande pour amener l'opinion publique à cette œuvre de charité et quand elle sera enfin réalisée, les indigents et les deshérités lui devront une part de reconnaissance due aux promoteurs.

Lorsque M. Bossy se retira de la vie publique, il y avait 25 ans qu'il était député au Grand Conseil et 22 ans qu'il représentait à Berne le peuple fribourgeois. Il fut d'abord député aux Etats, puis il fut élu conseiller national en 1898. A Berne, M. Bossy fut un des membres les plus actifs de la droite; il prenait souvent part aux débats parlementaires, et l'universalité de son esprit et

sa compétence particulière dans les questions agricoles et économiques lui valurent d'être fréquemment appelé à siéger dans les commissions.

M. Aloys Bossy a été enterré le 15 mars 1913 dans le petit cimetière de Givisiez, dans le tombeau de sa famille.

D.

M. Léon Bullet. — Vendredi 11 avril 1913, est décédé à Estavayer M. Léon Bullet, directeur du Crédit agricole et industriel de la Broye. Une attaque d'apoplexie avait, quatre mois auparavant, mis sa vie en danger et depuis lors sa santé était demeurée chancelante. Le dénouement fatal était prévu.

Le défunt a tenu une place honorable et en vue dans la vie publique de son district.

Né en 1842, Léon Bullet, après ses classes primaires terminées, passa ses années de collège successivement à Besançon, puis à Fribourg en Brisgau. Il suivit ensuite les cours de l'école de droit de notre ville et obtint en 1868 la patente de notaire. Dès le 3 décembre 1871, les électeurs de la Broye lui confiaient le mandat de député au Grand Conseil, mandat qui lui fut conservé jusqu'à sa mort, soit pendant quarante années consécutives. En mai 1873, il était nommé juge au tribunal de la Broye et quelques années plus tard vice-président du même tribunal. En 1885, il était élu conseiller de la paroisse d'Estavayer et, en 1886, à la mort de son frère Charles Bullet, le conseil d'administration du Crédit agricole de la Broye l'appela au poste de directeur de cet établissement financier.

M. Bullet était, en outre, membre du comité directeur de la navigation sur les lacs de Neuchâtel et de Morat, juge suppléant près le Tribunal cantonal et membre du conseil d'administration de la Banque d'Etat à Fri-

bourg. En dehors de ces multiples fonctions officielles, M. L. Bullet trouvait encore le temps d'apporter son concours efficace à la fondation de l'hospice de la Broye et de contribuer pour une large part au développement de cette institution charitable.

Cette sèche énumération nous indique à elle seule la notable place qu'occupait le défunt dans le district de la Broye et son chef-lieu, aussi les funérailles qui lui furent faites témoignent-elles de la part prise par la population d'Estavayer à la perte de cet homme de bien.

M. Léon Glasson. — Le 21 avril 1913, après une douloureuse maladie, est décédé, à l'âge de 72 ans, M. Léon Glasson, ancien directeur de la Banque cantonale.

M. Glasson, né le 9 mai 1841 à Bulle, fréquenta l'école primaire et secondaire de cette ville, puis l'école cantonale de Fribourg. Il fit ensuite un apprentissage de commerce à Lenzbourg et passa quelque temps dans une maison de commerce à Bâle.

En 1862, il reprit à Bulle un commerce de fers et en 1876 il se voua au commerce des fromages. Mais en dehors de sa carrière commerciale, Léon Glasson prit une part active aux affaires publiques, c'est ainsi qu'il remplit pendant une période, de 1876, les fonctions de conseiller communal de Bulle ; il fut membre du conseil d'administration et pendant plusieurs années président de la Banque populaire de la Gruyère. Il fut pendant 40 ans membre du conseil d'administration du chemin de fer Bulle-Romont.

En 1885, il vint à Fribourg pour venir occuper le poste de directeur de la Banque cantonale, vacant par la mort de son ancien titulaire, Jules Moosbrugger. Il fut pendant quelques années aussi membre du conseil d'administration de la Caisse hypothécaire ; président de la

société anonyme des papeteries de Marly fondée en 1906 ; reviseur des comptes de la fabrique de chocolat de Villars.

Au milieu de ses multiples occupations, notre regretté Léon Glasson trouvait encore le temps de nous fournir pour les *Etrennes fribourgeoises* d'intéressantes notices sur des sujets variés. Fervent alpiniste, un des membres fondateurs de la section du Moléson, il avait été amené par l'étude des cartes de nos Alpes à un goût très prononcé pour la cartographie. Il a exécuté même plusieurs reliefs remarquables et s'était constitué une collection de cartes depuis les premières connues jusqu'à nos jours, qui constitue un ensemble de valeur.

Il appartenait au parti radical et, dans ses jeunes années, membre militant, mais modéré. Droit et honnête, il était estimé de tous ceux qui l'ont connu.

M. l'abbé Emmanuel Théraulaz. — Dans le courant de mai dernier, est survenue, à Lucerne, la mort de M. l'abbé Théraulaz, fils de M. Théraulaz, ancien conseiller d'Etat.

M. l'abbé Théraulaz occupait à Lucerne le poste de professeur dans une des sections du collège où il s'était fait vivement apprécier tant par ses élèves que par la direction de l'établissement et par ses collègues.

Né en 1866, M. Théraulaz avait suivi les écoles primaires de notre ville et fait ensuite ses classes littéraires, y compris la philosophie, au collège St-Michel. Décidé à embrasser la vocation ecclésiastique, il fit toutes ses études théologiques à la faculté d'Innsbruck. Il acquit ainsi une connaissance suffisante de la langue allemande pour occuper indifféremment des postes dans les parties allemandes ou françaises du pays. Son premier poste fut donc celui de vicaire à Tavel où il fut envoyé aussitôt après qu'il avait été ordonné prêtre, en 1894. Le curé

de Tavel était alors M. Badoud, actuellement Rd Doyen du Vénéralble Chapitre de St-Nicolas.

Mais l'année suivante déjà, soit en 1895, il était envoyé comme vicaire à Lausanne, d'où il revenait en 1906 pour remplir les fonctions de coadjuteur du Chapitre de St-Nicolas. Il eut ici le temps de se faire apprécier comme digne auxiliaire du regretté curé de ville, feu M. le Rd chanoine Perriard. Pendant ces quatre années, c'est-à-dire jusqu'en 1900, il eut le temps de faire apprécier ses brillantes qualités de prédicateur, son zèle comme catéchiste, dans les visites des malades et tout ce qui concerne, en un mot, les multiples devoirs de pasteur des âmes.

Malheureusement, déjà en 1900, il était appelé ailleurs, comme curé à Moudon et en 1905 à la cure de Nyon. Cependant les fatigues de la pastoration avaient peu à peu miné sa santé et il se décida, en 1906, à accepter le poste de professeur dans une des sections du collège de Lucerne. C'est là qu'il a terminé sa carrière. Il s'est éteint lentement, miné par la maladie qui ne pardonne pas, au milieu des regrets de tous les siens, de ses amis et de ses collègues.

M. Albert de Castella. — Le samedi 14 juin est mort subitement à Lyon, où il était fixé depuis quelques années, M. Albert Castella, bien connu dans notre ville, où il comptait encore une assez nombreuse parenté.

Le défunt, né à Bulle en 1856, était le fils aîné de M. le docteur Ernest Castella-Ardieu. Il avait fait ses classes littéraires au collège de Sarnen, puis à celui de Fribourg, et ses études de droit à Lausanne, Strasbourg et Fribourg. Après un stage dans l'étude de M. l'avocat Wuilleret, à Fribourg, il fit ses études de notaire en 1884 et fut cantonné dans la Singine. Il occupa ensuite

pendant deux ou trois ans le poste de greffier substitut du Tribunal cantonal ¹⁾.

Il ne poussa pas plus loin l'exercice des fonctions publiques auxquelles l'état de sa santé ne lui permettait pas de se vouer complètement. Il se fixa dans la suite à Lyon après son mariage avec M^{lle} Rendoz, fille de M. Rendoz, membre de l'Institut. De fréquents voyages l'amenaient en Suisse, c'est ainsi qu'il venait chaque année passer une partie de la saison d'été à Chamblon près Yverdon. Il remplissait à Lyon les fonctions de chancelier du consulat d'Autriche-Hongrie qui lui furent confiées en souvenir de son oncle, le général de Castella, lequel avait été longtemps au service de l'Autriche.

Albert Castella avait conservé à Fribourg de nombreuses relations de parents et d'amis qui garderont un bon souvenir de cet homme aimable et bon absolument sympathique à tous ceux qui l'ont connu.

M. Joseph Reichlen. — Le samedi 9 août 1913, s'éteignait doucement à la clinique du D^r Clément, où il était en traitement, un des représentants les plus marquants de l'art fribourgeois, M. Joseph Reichlen, peintre. Voici les principales dates de cette existence modeste, laborieuse et toute imprégnée d'une affection profonde du sol natal, de notre terre fribourgeoise et gruyérienne.

Né le 29 octobre 1846 à La Tour-de-Trême, J. Reichlen fréquenta les écoles primaires de Bulle où il montra déjà un goût inné pour le dessin. C'est aussi à Bulle qu'il débuta comme professeur de dessin. Dès 1866, il se lia d'amitié avec le peintre genevois Lugardon qui avait apprécié hautement le talent du jeune professeur. Ces liens d'amitié la mort seule de l'artiste genevois par-

¹⁾ *Liberté* du 16 juin 1913.

vinrent à les rompre et ils eurent une heureuse influence sur la carrière artistique de notre peintre.

En 1868, M. Reichlen fut appelé à enseigner le dessin à l'école normale d'Hauterive et en 1869 parurent les premières livraisons du *Chamois*, modeste publication autographiée et dont la collection est aujourd'hui rare et recherchée. En 1870, il fit partie du jury de l'exposition scolaire de Neuchâtel, groupe du dessin artistique.

Désirant se perfectionner dans son art, il se rendit, en 1872, à l'école des Beaux-Arts de Stuttgart, puis il reprit momentanément son enseignement à Hauterive. En 1874, il fut admis à l'école des Beaux-Arts de Paris, où il fréquenta l'atelier du célèbre peintre Cabanel. Dans un concours des places (Cours d'Yvon) il fut classé le 26^m sur environ 300 concurrents. En octobre 1879, il partit pour Rome, y séjourna huit mois, y fit quelques copies et envoya même quelques correspondances au *Chroniqueur suisse* qui paraissait à Fribourg. Il retourna à Paris, en 1882, et y peignit entr'autres un portrait de M. Victor Tissot qui figura au salon de 1883 et une grande toile pour l'église du Sacré-Cœur à Montmartre.

Il ne tarda pas à rentrer au pays et fut engagé comme dessinateur par la maison Orell-Füssli de Zurich pour les Guides illustrés du Valais et de Chamonix. C'est dans le dessin qu'il a surtout excellé. En 1886, la Charreuse de la Valsainte lui confia quelques travaux et, en 1889, il exposa à Genève une de ses meilleures œuvres : *Minet aux aguets*, tableau de genre qui se trouve au musée Rath. Nommé professeur de dessin au collège St-Michel, en 1890, il occupa ce poste jusqu'à sa mort.

En 1892, il exécuta le beau portrait du R. P. Berthier, qui figura à l'exposition cantonale de Fribourg. Cette œuvre magistrale est actuellement la propriété de M. le D^r Clément.

Enfin, ces dernières années, il fit partie de la commission fédérale des Beaux-Arts et en cette qualité il alla à Munich et à Rome étudier les expositions qui y étaient organisées.

Nous n'avons pas la prétention d'énumérer toutes les œuvres de notre artiste, qui sont nombreuses, car M. Reichlen était un grand travailleur. Ses peintures religieuses se trouvent dans plusieurs églises de notre canton, entr'autres celles de la Valsainte, de Bulle, de La Tour-de-Trême, de Guin. Notre musée possède de lui plusieurs études, entr'autres une nature morte d'une très bonne facture. Chacun connaît les bons portraits si consciencieusement exécutés qu'il exposa souvent aux vitrines de quelque magasin et qui se trouvent maintenant dans les familles ou les locaux de sociétés. Il avait une prédilection pour les têtes de vieillards aux traits fortement accusés et sillonnés de rides : il les rendait avec une fidélité scrupuleuse. Les figures de femmes et d'enfants ont moins heureusement inspiré son pinceau. Mais ce qu'il peignait surtout avec amour c'étaient les paysages de Gruyères et des environs immédiats. Il avait pour cette vieille cité et le manoir des anciens comtes un véritable culte. Nous avons dit que M. Reichlen excellait comme dessinateur et nous avons pu également apprécier son enseignement, ayant suivi avec énormément de plaisir plusieurs de ses cours particuliers de dessin d'après la brosse et du paysage d'après nature.

Mais l'activité de notre artiste ne se borna pas à l'exercice de son art, elle s'étendit encore à des publications illustrées avec grand soin et qui toutes avaient trait aux choses du pays et principalement de sa chère Gruyère. Ce sont, outre le *Chamois*, l'*Album fribourgeois*, *Fribourg-pittoresque*, la *Gruyère illustrée*, *Chansons et rondes*, etc., etc.

Obligé et modeste, simple et accueillant, M. Reichlen aimait à répandre autour de lui le goût des arts du dessin. Il portait aussi un grand intérêt aux choses du passé, aux vieux usages, aux vieux costumes, aux meubles anciens et à tout ce qui rappelait l'histoire de notre petite patrie.

On peut voir par cette courte notice la place très honorable que tenait dans l'art fribourgeois ce peintre laborieux et si profondément patriote qu'était Joseph Reichlen.

E. F.

M. l'abbé Paul Landrieu. — Le matin du 29 août dernier, on apprenait le décès subit, survenu dans la nuit, du méritant coadjuteur de la paroisse de St-Nicolas, M. l'abbé Paul Landrieu. Ce n'est que depuis l'année 1908 que l'abbé Landrieu remplissait les fonctions de coadjuteur, mais déjà alors il avait pu faire apprécier son zèle apostolique, le charme de sa prédication, sa bienveillance et sa parfaite urbanité.

M. Paul Landrieu, né à Lheure (Somme) le 14 juin 1868, fut ordonné prêtre à Amiens en 1893. Il avait dû, après quelques années de ministère dans cette ville, se rendre, sur l'ordre des médecins, dans le Midi. Ce fut en Algérie qu'il séjourna pendant quatre ans. Là il se lia d'amitié avec les Pères Blancs du cardinal Lavigerie. L'un d'eux lui vanta le bon air de la Suisse et les beautés naturelles du pays. Il se décida à venir et le hasard des circonstances l'amènèrent d'abord à Belfaux où il remplit avec zèle les fonctions d'auxiliaire du curé de cette importante paroisse.

La manière distinguée dont il occupa ce poste provisoire, dit la *Semaine catholique*, lui valut l'avantage d'être nommé coadjuteur du Chapitre de St-Nicolas. A peine installé, il se montra tout à la fois plein de docilité

envers ses supérieurs, d'amabilité avec ses confrères, de dévouement à l'égard des paroissiens et de zèle pour toutes les œuvres qui sollicitaient son bienveillant concours.

Parmi ces œuvres nous mentionnerons entr'autres un patronage de jeunes gens très bien organisé et qui était en voie de faire beaucoup de bien.

La foule nombreuse et recueillie accourue aux funérailles de cet homme de bien fut un dernier témoignage de la sympathie et de la reconnaissance qu'il s'était acquises dans son trop court passage dans notre ville.

M. Castella, curé-doyen de Romont. — Le 20 septembre dernier, est décédé à Romont, à l'âge de 65 ans, le Rd doyen de Romont, M. Castella, qui fut pendant trente ans à la tête de l'importante paroisse. C'est une perte des plus sensibles pour le clergé du diocèse, pour la paroisse de Romont, pour les nombreux amis qu'il comptait dans les milieux cultivés comme au sein des populations rurales.

M. l'abbé François Castella, frère de M. le professeur Castella au Séminaire diocésain, est né en 1850 à Albeuve, Haute-Gruyère. Il suivit des cours de latin dans une école privée au sortir desquels il fut admis à la classe de rhétorique au collège de St-Maurice. Il fit la philosophie et la physique au collège de Fribourg et ses quatre années de théologie au Séminaire diocésain. Il fut ordonné prêtre avec dispense d'âge le 29 décembre 1872.

Il inaugura son ministère à Châtel-St-Denis comme vicaire de feu M. le curé Comte. En 1874, Mgr Marilley l'envoya occuper le poste de curé à Cerniat où il demeura cinq ans. En 1879, il fut nommé chanoine à Romont et, en 1884, il succéda à M. Badoud comme curé de la paroisse de Romont et plus tard comme doyen du décanat.

En dehors de ses fonctions sacerdotales proprement

dites, M. Castella s'est distingué dans l'enseignement pour lequel il possédait des aptitudes remarquables. Il était versé également dans les sciences naturelles, en particulier dans la botanique où il fut un digne continuateur du botaniste éminent qu'était l'abbé Cottet. Il faisait du reste partie de la commission de nos musées scientifiques. Il possédait également, nous disent ses biographes, une science théologique très étendue. Il faisait partie de l'importante commission des *Consultores diocessani*. Il occupait, en un mot, une situation très en vue dans notre clergé diocésain. Très aimé de ses confrères pour sa grande cordialité, il était vénéré et aimé de ses paroissiens pour son dévouement, sa bienveillance et sa grande charité.

La présente feuille était à l'impression lorsque sont survenus, à peu de distance les uns des autres, les décès successifs de **M. Nicolas Spæth**, facteur des sels, à Fribourg, ancien caissier de la Société d'horticulture, décédé à l'âge de 80 ans; **M. Jean Bardy**, conseiller communal, à Fribourg; **M. Edouard Sattler**, intendant des bâtiments, et **M. Hyacinthe Schmitt**, chef de gare, à Fribourg, pendant trente-cinq ans, toutes personnalités très connues dans notre ville et jouissant de l'estime et de la considération générales. Le temps nous a manqué pour rassembler le matériel nécessaire à la publication des portraits de ces regrettés défunts.



LA PÊCHE ET LES PÊCHEURS

L'immense légion des lignards — c'est le nom que l'on donne aux gens de toutes classes qui font de la pêche leur sport de prédilection — se divise en une infinité de catégories se différenciant les unes des autres soit par le genre de pêche qu'elles pratiquent, soit par le caractère même des divers types dont elles se composent.

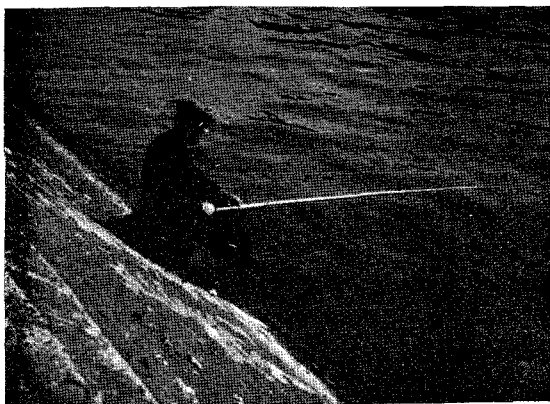
D'une manière générale, on peut distinguer deux espèces de pêcheurs :

1° Les *sédentaires* ou les stationnaires, c'est-à-dire ceux qui se fixent à la place qu'ils ont choisie, sur la rive d'un fleuve ou d'un canal, afin d'y pêcher la carpe, la brème, le gardon, le goujon et toute la menue blanchaille que leurs amorces y attirent ;

2° Les *marcheurs*, c'est-à-dire les amateurs du lancer et de la pêche à la mouche artificielle, les hardis poursuivants de la truite et du saumon, les pêcheurs de perches qui, entre deux eaux, offrent à ce poisson vagabond l'appât d'un ver rouge frétilant en cheminant le long d'un cours d'eau, les pêcheurs de chevennes à la volée, enfin les pêcheurs de brochets qui promènent sur des berges embuisonnées leurs lourdes lignes garnies d'une amorce vive.

Les sédentaires sont le grand nombre. C'est dans cette division que se classent, à côté de l'amateur de pêche en eau profonde qui amorce son « coup » avec des ruses de praticien et d'expert, le pêcheur gastronome voué au culte des fritures, grand taquineur de goujons et d'ablettes, mais que les belles pièces ne tentent pas ;

le fantaisiste qui ne voit dans la pêche qu'un prétexte pour aller dévorer gloutonnement une matelotte dans les guinguettes du bord de l'eau ; le loustic bruyant des parties de pêche dominicales, qui accroche ses hameçons et ses bas de ligne aux branches de tous les buissons ; le pêcheur Robinson qui va camper dans une île avec une smalah d'enfants et s'aménage une maison faite de



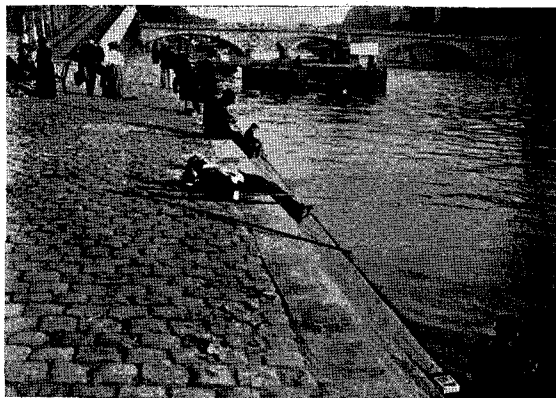
Le pêcheur solitaire

branches et de feuillage sous les grands arbres auxquels il suspend des hamacs et des cordages d'escarpolette ; il y a aussi le pêcheur qui ne pêche pas, le philosophe qui aime le silence et laisse distraitemment tomber dans la rivière des lignes qu'il a oublié d'amorcer ; le poète perdu dans le rêve, qu'amusement infiniment les insectes dansant sur l'eau et les belles libellules au corps d'émeraude qui se posent familièrement au bout de son roseau.

Pêcher le fretin à la surface, ce fretin qui accourt si curieusement et témérairement au moindre grain de blé qu'on lui jette, est assurément un plaisir médiocre

si on le compare à celui qui est le lot des praticiens de la pêche de fond. Mais voyez quelle joie exubérante cet exercice facile suscite dans le clan des pêcheurs qui s'amuse. Chaque prise est saluée par des acclamations triomphales et il semble que le petit poisson participe lui-même à cette fête tant il met de bonne volonté à se laisser prendre. Voici, à ce sujet, un témoignage intéressant :

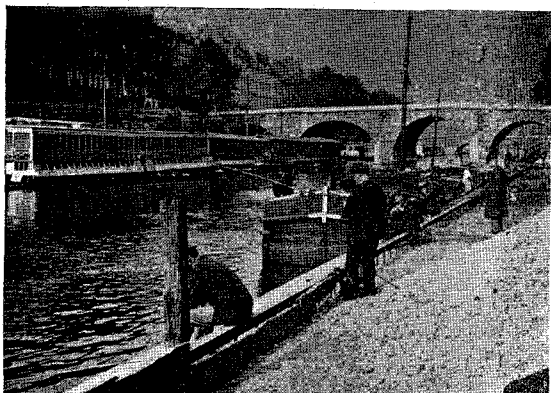
Le docteur Jonathan Franklin, cherchant un jour à repeupler à coups de ligne l'aquarium qui lui servait à observer les mœurs des poissons, prit un minuscule goujon qu'il rejeta dans la rivière ; un instant après, son flotteur



Quai de la Mégisserie ; le pêcheur endormi

enfonce de nouveau et il retira de l'eau le même petit cyprin qu'il avait déjà piqué. Comme il se trouvait en veine de clémence, il laissa une seconde fois échapper le goujon. Environ un quart d'heure plus tard, la ligne recommençant à s'agiter, le savant retrouva encore accroché à l'hameçon l'insatiable convive dont il avait par deux

fois déjà épargné la vie. Le récidiviste menaçant d'éterniser son jeu, le pêcheur le prit et le plaça dans son aquarium où ce goujon entêté mourut des suites de ses blessures. On croirait que ce poisson veut être pris, tellement il se précipite avec rage sur l'amorce qu'il rencontre.



Les pêcheurs du Pont-Marie

On le pêche, comme on sait, à plusieurs hameçons armant des bas de ligne qui doivent trainer de 10 centimètres sur le fond. Souvent l'on tire ainsi de l'eau du même coup deux ou trois goujons. Les fritures de goujons sont très recherchées des gourmets dans la banlieue de Paris, où ce poisson se trouve en abondance. Les amateurs vont en faire de prodigieuses dans les sables d'Orly, au-delà de Choisy. Pendant le siège de Paris, deux taquineurs de goujons payèrent de leur vie leur goût pour ce genre de friture.

Ils étaient sortis des lignes prenant le mot de passe et se mirent à pêcher bravement sous le canon des forts.

Ils avaient déjà recueilli force perches et goujons lorsque survinrent inopinément plusieurs soldats prussiens qui les conduisirent à leurs grand'gardes.

— Livrez-nous le mot de passe et nous vous accorderons la vie, leur cria un officier.

Ils refusèrent et moururent la poitrine trouée de balles. Ce fut l'officier qui mangea leur friture. Guy de Maupassant a fait de ce drame du siège une émouvante nouvelle. On peut être pêcheur à la ligne, on n'en est pas moins bon patriote.

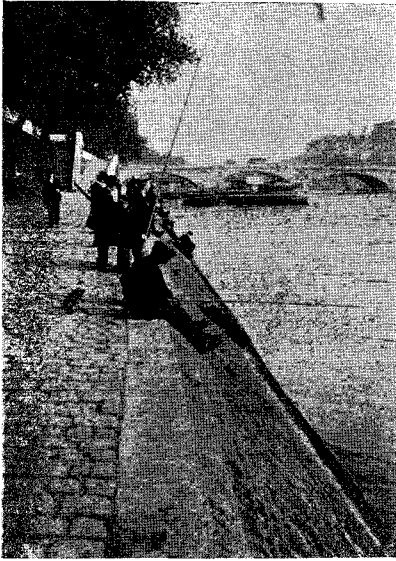
Des deux genres de pêche que je viens de définir, l'un veut la douce quiétude, l'apaisement du vent transformé en caressant zéphir et ridant à peine la surface des eaux, jolie comme un miroir, afin que le moindre mouvement du flotteur qui soutient l'hameçon et son èche (l'appât) soit perçu du pêcheur.

L'autre, la pêche au lancer, exige un déploiement de force bien différent et ne redoute ni le vent ni l'averse. L'équipement de celui qui la pratique dénote une tactique plus hardie. Armé de sa seule lance qu'il brandit comme un fouet, le pêcheur à la volée se rit des bagages de toutes sortes que le pêcheur stationnaire traîne avec lui ; il n'a besoin d'aucune amorce et ne perd pas une minute à composer les brouets de terre glaise et de son agrémentés de blé et de pain de chènevis qui, disposés au fond de l'eau, servent à rendre fructueuse la pêche au « coup ». Il n'admet dans son léger et pimpant attirail ni les vers de vase qui ensanglantent les mains, ni les lombrics gluants, ni les asticots aux relents de sentine. Son jeu est tout artifice. Il se contente d'offrir au poisson pour l'attirer à la surface de l'eau l'image des insectes dont il est friant.

Une mouche artificielle qu'il a fabriquée lui-même

ou qu'il a achetée chez le marchand qui en tient collection, voilà le seul appât auquel il a recours. Et cela suffit.

Il guette ainsi les hôtes les plus convoités de nos rivières : le fugitif saumon qui remonte les fleuves pour aller habiter près de leurs sources ; la succulente truite à la robe constellée de rubis ; l'intelligent chevenne qui



refuse avec effronterie les appâts suspendus au bout des gaules et qui se laisse prendre au trompe-l'œil de la mouche artificielle, laquelle, projetée au loin, semble naturellement tombée du ciel où il la voit voltiger.

Et son panier s'emplit de proies superbes, après de vigoureuses et

Au Pont-au-Change. Vienne un coup de soleil
les pêcheurs affluent

longues luttes où ses hameçons anglais, ses lignes de choix, sa canne extraordinaire, véritable objet d'art, ont répondu à la confiance qu'il avait placée en eux.

Le grand sport, le voilà !

Il a ensorcelé depuis près de deux siècles nombre d'Anglais.

En France, quelques pêcheurs distingués seulement

l'ont pratiqué en ces dernières cinquante années, depuis que Kretz, le célèbre fabricant d'articles de pêche, fut chargé de l'enseigner aux fils de Louis-Philippe et depuis que Charles de Massas (1852) en a révélé par des pages enthousiastes les joies et les agréables surprises.

Mais aujourd'hui que la pêche à la mouche artificielle a gagné d'importants adhérents parmi nos hommes de sport, elle tend à se propager et à devenir à la mode. Ils sont quelques centaines, nos gens du monde que la mouche artificielle a convertis en passionnés de cette halieutique spéciale. Je citerai parmi les plus connus MM. Paul Caillard, G. Albert Petit, un haut magistrat, le colonel Gibert, les comtes de Ganay, de Galliffet, de la Roche-Aymon, le marquis de Breteuil, MM. Hottinguer de Girodon, Paul Gervet, le grand tireur Gallet, John Lecocq, Thiébaud le fondeur, le marquis de l'Aigle, le Dr Wurtz, etc.

Plusieurs de ces sportsmens vont en Ecosse tout exprès pour y faire la pêche du saumon ou en Norvège pour y pêcher la truite. Le pêcheur à la mouche artificielle est naturellement grand voyageur. Il sillonne la France en tous sens en quête de nouveaux champs d'expériences. A l'Est, les petits lacs des Vosges, les eaux claires et froides de la Meuse et de la Semoy, où abondent avec les truites des saumonets qui ne dépassent pas la grosseur d'une sardine ; au Sud-Ouest, l'Ain dont le lit caillouteux plaît à l'ombre et à la truite, les lacs de Genève et de Savoie ; plus près de nous, les affluents de la Loire et les rivières normandes, ces affluents de la Seine qui s'appellent l'Epte, l'Andelle, la Risle, où les truites sont saumonées ; au Nord, la Somme et les sources de l'Escaut attirent nos pêcheurs à la mouche qui louent maintenant de différents côtés des rubans de rivière comme d'autres louent des territoires de chasse.

Moins aristocratique, moins dispendieuse aussi, est l'antique pêche sédentaire pour laquelle on ne se sert ordinairement que du bambou à peine dégrossi ou de l'humble et léger roseau de Provence. Ce dernier, cependant, ne manque pas de qualité lorsqu'il est choisi avec soin. Le pêcheur méridional, qui est bien placé pour



Ma place de pêche à Noisy-sur-Oise

faire ce choix, s'approvisionne de roseaux mâles de trois ans, qu'il a, en quelque sorte, gardés à vue pendant leur croissance. C'est pour lui la canne idéale dont le bout, à la flexibilité de la baleine, sauvegarde le frêle engin contre les violentes secousses du barbeau ou du chevenne. Elle a, de plus, l'avantage de ne rien coûter ou presque rien.

Elle se prête, du reste, aussi bien que la canne de dix louis, aux stratégies savantes et aux ruses de guerre. Le praticien émérite qui, un jonc de dix sous au poing, préside aux péripéties de la lutte avec les gros poissons de fond, ne déploie pas moins de sagacité et n'éprouve

pas moins de plaisir que l'allègre et sémillant sportsman qui chasse un gibier plus rare.

La lutte est autre, voilà tout, mais combien palpitante et passionnante pour celui qui l'entreprend ! Affaire d'habitude et de sentiment : le stationnaire ne troquerait pas sa gaule grossière contre le précieux *greenheart* du coureur de truites.

C'est un spécialiste, lui aussi, et sa science n'est pas moins éprouvée que celle de son élégant rival.

Sans doute il ne manipule pas toujours des amorces d'agréable contact, et les odeurs qui se dégagent de sa boîte d'asticots peuvent répugner singulièrement à son organe olfactif. Mais avec quelques précautions, il sait parer à ces ennuis. Il n'arme d'ailleurs pas toujours son hameçon d'animalcules vivants. Les pâtes, le blé, la fève, les morcelets de pain de chènevis font également partie de son arsenal d'appâts.

Quelle pêche plus amusante et plus active, plus féconde en surprises et en bonnes prises que la pêche au blé !

C'est ici vraiment que le stationnaire triomphe et que l'on peut dire de lui que sa grandeur l'attache au rivage, car il se ménage par de libérales amorces une suite ininterrompue de succès. Les gardons pullulent sur le « coup » qu'il a préparé. Avant la prise même, il les reconnaît à leur façon franche de mordre à l'hameçon. Une approche plus douce lui signale l'arrivée d'un gros hottu. Mais combien plus vive sera la défense de ce poisson qui se révolte et se cambre sous l'aiguillon.

Alerte ! alerte ! Voici que le flotteur, deux fois ébranlé, se relève subitement et suit le courant de l'eau. C'est une brème qui, après avoir happé le grain de blé sur le fond, soulève l'hameçon et en même temps les

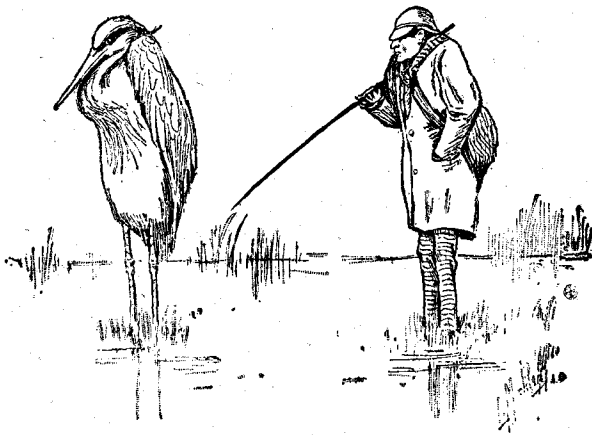
plombs qui retenaient le bouchon de liège. Puis la bête, affolée par la piqûre de l'acier barbelé, fuit ; le flotteur plonge : le moment est venu de ferrer. Un coup de poignet, et le large poisson aux écailles d'argent se débat lourdement, faisant d'inutiles efforts pour éviter l'épuisette que le pêcheur lui tend.

Nouvelle alerte ! Cette fois, une piquée brutale tire la ligne vers le fond ; le corde se tend et coupe l'eau comme un archet ; le roseau plie en faisant entendre des craquements inquiétants. Puis tout à coup, une détente se produit ; c'est le crin qui rompt ; une carpe a emporté tout le bas de ligne.

Mais le désastre est vite réparé et la pêche recommence, toujours coupée d'incidents imprévus.

Il faut en convenir : le pêcheur sédentaire qui sait se ménager de telles aubaines n'a pas choisi la plus mauvaise part et le lanceur de mouches peut souvent lui envier ses bonnes fortunes.

HENRI FLAMANS.

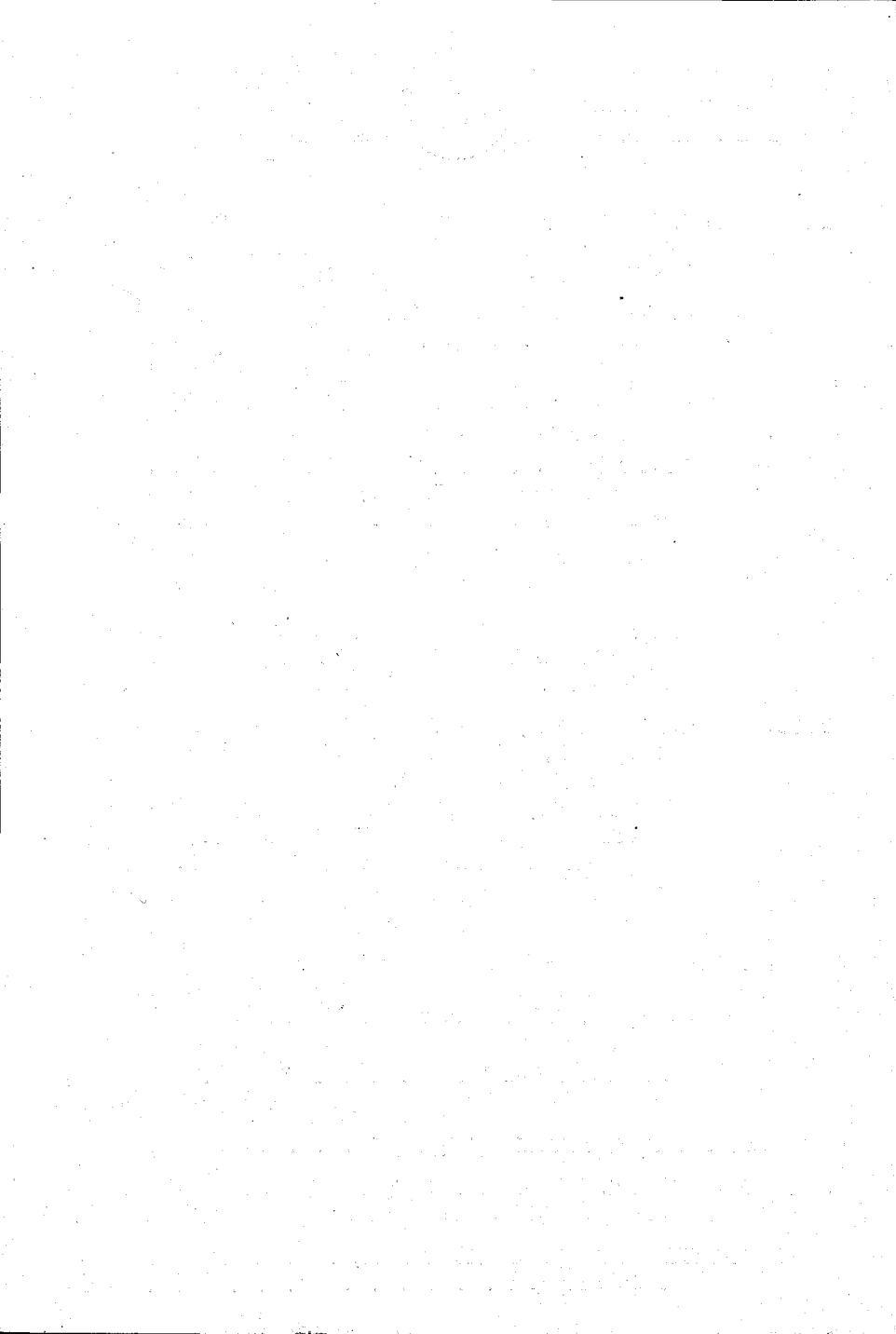


LE THÉÂTRE D'ESTAVAYER

Il y a onze ans déjà, le théâtre d'Estavayer ouvrait pour la première fois ses portes et dans une série de tableaux animés déroulait sous les yeux des spectateurs charmés tout le passé de l'intéressante cité moyenageuse. Nous avons donné en son temps un aperçu de cette heureuse évocation des âges disparus qui attira d'emblée à son auteur toutes les sympathies du public fribourgeois. Cette œuvre nouvelle et d'une si gentille originalité n'a laissé, il faut le dire, que des impressions favorables et qu'on a plaisir à se rappeler. Ce premier essai, qui était un coup de maître, a si bien stimulé la verve du docteur dramaturge que, depuis lors, les productions dramatiques se sont succédées presque sans interruption sur la modeste scène du Casino d'Estavayer, tantôt avec une grande exubérance de mise en scène et un étourdissant fourmillement de personnages et de figurants, tantôt dans une note plus sobre et avec une plus grande simplicité de moyens. C'est ainsi que nous avons eu successivement : *Alcool et petite ville*, *Les Transplantés*, *Jésus et le centenier*, une sorte de mystère de la Passion. *Chalamala*, comédie lyrique, *La Krotzeranna*, et enfin *La Corde cassée* et *Mouille-Boille*. Ces deux dernières œuvres ont été exécutées dans le courant de l'été 1913 et il convient d'en dire un mot, car elles forment avec la *Krotzeranna* un groupe spécial exclusivement dramatique et ne sont pas seulement une série de tableaux rattachés les uns aux autres par une trame parfois assez ténue. L'action en est simple et naturelle, et le nombre des personnages est limité au strict nécessaire.



- M. BESSON** : Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne et Sion, et leurs premiers titulaires jusqu'au déclin du VI^{me} siècle, 1906, grand in 8^o épuisé.
- **Contribution à l'histoire du diocèse de Lausanne, sous la domination francque**, 1908, gd in 8^o épuisé.
- **Revue Charlemagne**, consacrée à l'archéologie et à l'histoire du haut moyen âge (illustrée) in 8^o. Années 1911 et 1912, par année Fr. 10.—
- **L'Art Barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne**, (Ouvrage couronné par l'Institut) 1909, gd in 4^o richement illustré) » 20.—
- **Antiquités du Valais (V^{me}-X^{me} siècle)** 1910, gd in 4^o (Edition de grand luxe richement illustrée). » 40.—
- **MONASTERIUM ACAUNENSE**, Etudes critiques sur les origines de l'abbaye de St-Maurice en Valais, 1913, gd in 8^o » 8.—
- ANNALES FRIBOURGEOISES**, Revue fribourgeoise d'histoire, d'art et d'archéologie, 6 fascicules par an forment un volume d'environ 300 pages (illustré).
- Le numéro 6, 1913, inaugure la publication d'une collection de planches coloriées représentant nos anciens costumes militaires fribourgeois.**
- Abonnement annuel » 4.80
- Etranger » 5.—
- SUISSE LATINE** Revue suisse de culture générale, paraissant le 15 de chaque mois. Chaque numéro contient un minimum de 48 pages. Collaboration de nos meilleurs auteurs catholiques.
- Abonnement annuel » 9.—
- Etranger » 10.—
- E DEVAUD** : Précis de méthodologie générale » 0.80
- E. de VEVEY et Ant. BERSSET** : Botanique agricole. Manuel de botanique spécialement à l'usage des agriculteurs » 3.80
- NOUVELLES ETRENNES FRIBOURGEOISES**, Almanach des villes et des campagnes » 1.—



Mouille-Boille est un drame tiré de notre vie rurale en même temps qu'une étude de mœurs ne manquant pas d'intérêt; l'intrigue en est assez ingénieusement menée. C'est l'histoire d'une famille de paysans, composée du père, riche campagnard ambitieux, mais point méchant, de sa fille, d'un domestique astucieux et canaille, et d'une brave servante dévouée à ses maîtres. Deux jeunes gens briguent la main de la jeune fille: l'un, Victor Duc, honnête garçon sans fortune, qui est aimé de Marguerite, l'autre, Basile, fils du syndic, qui recherche la jeune fille pour son argent, agréé par Gourod (le père de la jeune fille) à cause de sa fortune et aussi par arrière-pensée politique, le syndic étant un personnage influent qu'il importe de se rendre favorable. Le mauvais génie de la famille est le domestique Schmucki, lequel, connaissant les faiblesses de son maître, lui suggère l'idée de s'enrichir par des manœuvres frauduleuses, entre autres en ajoutant de l'eau au lait qu'il livre à la fruiterie. Gourod, qui au fond n'est pas criminel, a des révoltes d'honnêteté et regimbe de temps en temps contre la canaillerie de son domestique. Mais celui-ci a en mains les moyens de le tenir dans sa dépendance et de le faire marcher à sa guise.

Schmucki en veut à Victor car il a aussi des vues sur la fille du patron et pour se débarrasser de son rival il trouve le moyen de frauder clandestinement le lait que Victor porte à la laiterie et cela juste le jour de la vérification du lait par l'inspecteur. Gourod, au courant des projets de son domestique, se récrie d'abord et lui fait une scène violente, mais finit par laisser faire, grâce au chantage dont Schmucky use habilement. A sa grande surprise, Victor est accusé d'avoir fraudé son lait et malgré ses dénégations et ses protestations d'innocence, plainte

est portée contre lui et le tribunal (dont fait partie Gourod) le condamne à la prison. Le pauvre garçon déshonoré devient un objet de mépris pour les gens du village qui lui jettent à la figure l'infamante épithète de *Mouille-Boille*. Désespoir de la jeune fille, remords de son père, complice de cet acte criminel et juge prévaricateur. Il n'a plus de repos, ses affaires périclitent, il vend l'une après l'autre ses propriétés. Basile, le prétendant intéressé, se retire petit à petit à mesure que la fortune de Gourod diminue. Pendant ce temps Schmucki prépare ses batteries pour s'emparer de ce qui reste des biens de son patron et va jusqu'à prétendre à la main de Marguerite qui le repousse avec dégoût. Un gros lot lui échoit à un tirage de valeurs à lots de l'État et il prend alors des airs de triomphateur. Mais le *deus ex machina* survient sous la forme de Victor qui, après sa sortie de prison, s'était engagé dans la légion étrangère où il se distingue par un coup d'éclat. Il est blessé et obtient un congé. Il en profite pour revenir au pays trouver sa bien-aimée. Gourod, ruiné et désespéré, s'est suicidé. Victor débrouille la trame infernale de Schmucki et force celui-ci à avouer son forfait et à quitter le pays.

Telle est à grands traits la donnée de la pièce qui est bien conçue et l'action menée rondement. On se prend seulement à regretter que le dénouement en soit rendu si pénible par le suicide du père qui, tout en étant grandement coupable, excite plutôt la pitié.

L'autre pièce, *La Corde cassée*, est encore plus poignante. C'est, comme dans la *Krotzeranna*, le drame du remord. La scène se passe dans un village des montagnes valaisannes. Deux familles étaient voisines, composée chacune du père, de la mère et de deux enfants, un garçon et une fille. Karl, fils du guide Imfang, était

fiancé de Gretel, fille de l'aubergiste Zurbühl, et Franz, fils de ce dernier, l'était d'Anni, fille du premier. Le premier acte nous montre les fiançailles des deux couples et se termine par l'annonce d'une ascension à laquelle doivent participer les deux jeunes gens et le père Théodule Imfang.

Au deuxième acte tout le bonheur entrevu a fait place au deuil et à la tristesse. Une catastrophe a mis fin aux doux rêves caressés par les fiancés. La caravane conduite par les deux Imfang et le fils Zurbühl est tombée dans les rochers et Franz Zurbühl, fiancé d'Anni, y a trouvé la mort. Les deux Imfang ont survécu, la corde s'étant rompue entre eux et le reste de la caravane. Mais le père Imfang n'est plus le même. Un mystère plane sur ce drame de la montagne et le vieux guide est en proie à des hallucinations, à des obsessions terrifiantes. Karl, son fils, est aussi devenu sombre et taciturne ; il évite sa fiancée et ce changement inexplicable ne peut pas avoir pour cause uniquement le chagrin causé par la catastrophe. Il y a quelque chose que l'on n'ose pas dire. Le mystère se dévoile petit à petit. Il se vérifie que le père Imfang, voyant qu'il allait être entraîné avec son fils, a coupé la corde pour sauver son fils et c'est le remord de cet acte criminel, que l'amour paternel seul a dicté, qui tourmente le pauvre guide jusqu'à la folie. Après une explication douloureuse avec son fils, il s'échappe, hors de lui, et dans un accès de délire il va se précipiter dans un torrent au pied de la paroi de rochers où a eu lieu la catastrophe.

Zurbühl, de son côté, est inconsolable de la mort de son fils et commence à s'adonner à la boisson. Ses affaires ne marchent plus, il s'endette et en fin de compte, dans un moment d'ivresse, il met le feu à son auberge

pour toucher la prime d'assurance et pour laisser quelque chose à sa fille. Mais des témoins l'ont vu et le gendarme vient l'arrêter et le conduire en prison au grand désespoir de sa fille.

Au troisième acte, le terrible secret se dévoile tout entier. C'est la mère Imfang qui le fait connaître. Karl, que la honte avait éloigné de sa fiancée, se rapproche de Gretel, la fille de l'incendiaire, pensant que cette sorte d'égalité, de situation pénible, aura au moins pour effet de les unir enfin. Mais Gretel, décidée à s'expatrier, ne peut s'y résoudre, bien qu'elle aime encore Karl sincèrement. « Le bonheur n'est pas pour nous, dit-elle ; il y aura toujours Franz et Anni entre notre amour ». Et le rideau se baisse sur ce cri déchirant de Karl : « Mère, qu'avez-vous fait ?... Vous aussi, pour me sauver, vous avez coupé la corde ! »

Comme on le voit, à part le premier acte, ce ne sont que scènes de larmes, de douleur et d'angoisses du commencement à la fin. On en est littéralement suffoqué. Il faut bien reconnaître que l'auteur est parvenu à nous intéresser à un haut degré dans ce drame intime du remord et que les âmes sensibles en particulier ont dû y trouver une source inépuisable d'émotions. On pourrait même dire, qu'à ce point de vue-là, il y a presque « *des Guten zu viel* ».

L'interprétation a été digne du bon renom des acteurs staviacois et tous les rôles ont été tenus de façon remarquable pour un personnel d'amateurs. Leur jeu sobre et naturel a bien mis en relief les scènes saisissantes de ces deux belles œuvres dramatiques.

En adressant à l'auteur des félicitations et des remerciements bien mérités, nous ne pouvons que lui dire :
« Vivat sequens ».

E. F.

Histoire curieuse de certains mots et de certaines locutions

Braconnier. — Ce mot était loin d'avoir, jadis, le sens défavorable qu'on lui donne de nos jours ; la preuve en est dans le roman du douzième siècle de Garin-le-Loherain où le roi Pépin est montré créant un *maître-braconnier*. Il serait original qu'un roi conférât la charge de détruire clandestinement le gibier de ses chasses à l'un de ses sujets.

Tout grand chasseur, en ce temps-là, avait des faconniers ou porteurs de faucons ; des louvetiers, chargés spécialement de la conduite des chiens dressés pour la chasse aux loups ; des loutriers, des perdrisseurs et des *braconniers*. Ces derniers étaient des valets chargés de soigner les braques, ces fameux chiens d'arrêt de race auvergnate, dont le flair et les excellentes qualités de quête, de docilité et de vigueur, sont encore appréciées de nos jours par les bons chasseurs en plaine.

Les braconniers abusèrent probablement de la facilité qui leur était offerte de chasser à leur profit sur les terres du seigneur et le sens primitif du mot s'altéra. Le braconnier, bientôt, ne fut plus l'agent de vénerie chargé du soin des chiens d'arrêt, mais un malfaiteur qui chasse en temps prohibé ou avec des engins défendus sur les terres d'autrui.

La législation actuelle n'est pas tendre à l'égard de ces personnages peu délicats, mais la législation ancienne avait des rigueurs beaucoup plus grandes encore. Il est dit, textuellement, dans une ordonnance de François I^{er} : « Ceux qui chasseront aux grosses bêtes, et icelles prendront, seront condamnés pour la première fois à une

amende de 250 livres tournois (246 francs environ); ceux qui n'auront pas de quoy payer, seront frappés de verges jusqu'à effusion du sang; la seconde fois seront battus de verges autour des forest et garennes où ils auront délinqué et bannis, sous peine de peñdaison, à quinze lieues de distance desdites forest et garennes; la troisième fois, seront envoyés aux galères, ou battus de verges et bannis perpétuellement de notre royaume et leurs biens seront confisqués. »

Comme on le voit, on ne badinait pas autrefois avec les braconniers et il fallait véritablement avoir l'amour de la chasse chevillé au corps pour récidiver et se livrer une seconde ou une troisième fois à ce dangereux exercice.

Epagneul. — Le joli chien à long poil qui porte ce nom et qui est également apprécié par les chasseurs pour ses qualités en plaine et ses qualités d'attachement et de fidélité, appartient à une race originaire d'Espagne. Primitivement, on l'appelait « un chien espagnol », puis « un espagnol ». Rabelais écrit : « Avec un tiercelet d'autour, demi-douzaine d'espagnols et deux lévriers, vous voilà roy des lièvres et des perdrix pour tout cet hyver ».

Plus tard, on prononça « espagneul ». On voit ce mot écrit ainsi dans d'Aubigné. Enfin l's tomba et, par contraction, on dit « épagneul ».

Isabelle. — Ce mot, employé fréquemment pour désigner la couleur café au lait, a une singulière origine. C'est l'archiduchesse d'Autriche, Isabelle, fille de Philippe II, qui en fut la marraine. En 1601, son mari, l'archiduc Albert, mit le siège devant Ostende. La ville se défendit héroïquement pendant trois ans et 10,000 hommes des deux camps restèrent sur le champ de bataille. Or, pendant le siège, l'archiduchesse, enflammée

d'un zèle ardent, fit le vœu singulier de ne changer de chemise que lorsque son auguste mari serait entré triomphant dans la ville. La reddition d'Ostende ne fut peut-être pas aussi prompte que l'archiduchesse l'aurait souhaité, et sa chemise prenait une teinte tirant sur la couleur de la bure. Les courtisans bannirent le blanc de leur costume et, par galanterie, ne portèrent plus de lingerie qui ne fut teinte bise, ce qu'on appela la couleur Isabelle. Comment ces courtisans connaissaient-ils la couleur de la chemise de leur souveraine ? La légende ne le dit pas ; il faut croire qu'ils l'appréciaient au jugé, à tout hasard. Peut-être même, par obséquiosité, imitèrent-ils l'archiduchesse, ce qui dut provoquer la désolation des blanchisseuses du temps.

Etre sur les dents. — Cette expression, fréquemment employée pour exprimer que l'on est accablé de fatigue, est une allusion à ce geste des chevaux extrêmement fatigués qui appuient leurs dents sur le mors.

Mauvais garnement. — En parlant de Charlemagne, le chroniqueur de Saint-Gall dit : « Il se vêtait à la manière des Francs et portait l'hiver un garnement foré de peaux de loutre et de martre. » Le garnement était donc un vêtement, c'est-à-dire ce qui revêt, ce qui garnit ; on disait, du reste, primitivement, un *garniment*. Jadis, comme aujourd'hui, on jugeait les hommes sur la mine ; on critiquait le mauvais garniment ou garnement d'un homme mal vêtu et cette expression finit par désigner un drôle.

CLAUDE MONTORGE.

— Vous êtes charmante d'être venue.... et votre mari, nous ne le verrons pas ?

— Non, non.... C'est toujours moi seule qui fais les corvées.

Les fantaisies du style.

V. le 5 XI 1912.

Mademoiselle l'Inspectrice,

Je viens d'apprendre que vous êtes passée dans la contrée aujourd'hui dans l'après midi. C'est avec un grand regret que je n'ai pas pu vous voir car j'aurais bien voulu pouvoir vous revoir.

Je crois que vous aurez aussi bien regretté de ne pas pouvoir me voir, du moment que vous étiez dans la contrée pour cela. Quant à moi je regrette beaucoup de ne pas avoir eu le plaisir de vous revoir car j'aurais eu quelque chose à vous demander.

Cependant je termine dans l'espoir de vous revoir avant trop longtemps.

Agréez mademoiselle, l'Inspectrice mes bonnes salutations.

A. D.

* * *

Au moment de la montée à l'alpage, la commande d'une petite clochette pour génisse est adressée dans la forme suivante à un marchand de fer de notre place.

E..... le 27 Mai 1913

Monsieur S. B. marchand de fer à Fribourg,

Auriez vous la bonté de remettre au porteur un petit Chamouniz, pour une génisse de 2 à 3 frs. Vous le noterez sur mon compte, s. v. p.

Mes meilleures salutations

C. A.

* * *

Au même un autre client écrit:

Monsieur,

Veillez m'envoyer un masque à cartouches pour abattre le bétail en laiton.

Aux examens de fin d'année des écoles primaires.

M. l'inspecteur. — Hé bien, dites moi, Eugénie B., dans quel paradis se trouvaient Adam et Eve avant le péché?

— Adam et Eve... Adam et Eve étaient... au Paradis des Dames.

* * *

Dans une autre classe, au hasard d'une lecture on rencontre le mot *oisillon*, diminutif de substantif oiseau. On explique ce que c'est qu'un diminutif, on cite d'autres exemples.

— Et maintenant, Pierre, indique moi le diminutif de *bois*.

— Un boiton, msieu.

Deux ménagères parlant de leurs affaires en viennent sur le chapitre des étudiants.

— Le vôtre, dit l'une, me paraît bien rangé. Je le vois tous les jours entrer le matin à l'université.

— Hé bien! on peut se tromper, paraît-il, en bien comme en mal. Le gaillard en effet entre bien tous les jours par la porte de devant de l'université, mais c'est pour en ressortir immédiatement par la porte de derrière. Ce passage lui abrège de moitié le chemin qui le conduit à la brasserie. C'est là qu'il passe le meilleur de son temps en joyeuse compagnie.

Deux statisticiens et un mathématicien se trouvent ensemble à la chope du soir. La conversation roule en général sur des sujets plutôt sérieux. Ainsi l'un d'eux déclare :

— Il y a de singuliers rapprochements et des coïncidences bien bizarres dans la vie. Exemple :

Si je prends la date de ma naissance, que je la multiplie avec mon numéro de téléphone et si du total je soustrais l'âge de ma belle mère j'obtiens comme résultat le Numéro de ma maison. Expliquez moi ça, si vous pouvez.

C'était pendant la saison chaude, moment de l'année où la paternelle police de Fribourg défend de se baigner dans la Sarine; c'est pourquoi quelques habitués jouissaient avec béatitude des délices du bain de rivière à la Mottaz.

Parmi eux se trouvait un gaïçonnet de 12 à 13 ans, lequel s'étant aventuré dans l'eau un peu au-delà de ses forces, à un moment donné s'enfonça après avoir poussé un cri.

Sauter à l'eau, plonger et ramener le gosse sur le bord fut pour un des baigneurs l'affaire d'un instant, mais cet instant suffit pour que le petit naufragé ait déjà perdu connaissance.

Quand il revint à lui, ses premières paroles furent:

— Ah! que je suis content, si je serais été noyé c'est mon papa qui m'aurait fichu une engueulée! *(Authentique.)*

Un gendarme aperçoit une affiche non timbrée. Sans s'inquiéter du contenu de l'affiche, l'honorable serviteur de la loi fait rapport à la Préfecture. Celle-ci, voulant compléter ses renseignements, renvoie le rapport au gendarme avec la question suivante: « Quelle était la teneur de l'affiche? »

Réponse du gendarme: « Avec une ficelle. »

(Authentique.)

Deux copains, originaires de Rueyres-les-Prés, s'étant fourvoyés, — ensuite de quelles aventures, nous ne savons, — au service des Indes Hollandaises, se trouvaient, vers le temps de Pâques, cantonnés dans une bourgade éloignée.

— Faudra voir à faire ses Pâques, dit l'un d'eux, il y a justement un capucin par là.

— Oui, ça tombe bien, dit l'autre, mais ça m'embête quand même un peu.

— Pas tant d'histoire, nous allons nous confesser en patois, comme ça on aura vidé son sac et du diable si le bon Père y comprendra un mot.

Ainsi dit, ainsi fait. Les deux y passent et quand le second eut fini, le confesseur lui dit:

— Ithé vo ran de Friboâ vo dou?

La pot aux roses

Dans une question de succession, où les intéressés se trouvaient en désaccord, une dame de notre connaissance écrivait à son chargé d'affaires pour l'engager à redoubler de vigilance vis-à-vis de ses copartageants :

Veuillez voir, cher Monsieur, si dans telle ou telle direction il n'y aurait pas moyen de découvrir enfin le *pot* *aux roses* !

Deux hommes à l'hôpital se trouvaient dans la même salle, tous deux pour une jambe perclue de rhumatismes. Le masseur venait chaque jour masser consciencieusement les deux *guibaules* malades. L'un des deux navrés pendant l'opération gémissait de douleur, alors que l'autre fumait sa pipe en rigolant.

Le masseur parti, le premier malade dit :

— Sacrédié, ce que ça fait mal ! comment fais-tu toi pour rire pendant le massage ?

— Oh ! moi, je présente simplement l'autre jambe.

Deux gamines de la même classe primaire se rencontrent dans une promenade publique. L'une d'elles est pétulante de gaité, l'autre lui demande ce qu'elle a qui la met en joie.

— Non ! c'est trop farce, figure-toi que mon papa m'a battue et en même temps il a renversé tout un encrier sur le beau tapis neuf de la salle à manger. Hé bien ! celui là va voir quelque chose quand maman rentrera à la maison.

Du Figaro.

— Un de nos jeunes éditeurs est depuis la semaine dernière père d'un superbe garçon.

La carte par laquelle est annoncée la bonne nouvelle à la famille et aux amis représente un bébé dont le petit corps est entouré d'une bande sur laquelle ont lit :

Vient de paraître.

Entre hommes d'affaires.

— Que dites vous de X ; Monsieur mon collègue, vous avez fait des affaires avec lui ?

— Oh ! épatant, le gaillard. Jamais de réclamations sur la marchandise, jamais il ne trouve trop cher. Quand on va chez lui, il vous reçoit avec une amabilité.... mais.... il ne paye pas.

Petites annonces.

A vendre une charrette appartenant à M. D.... dont le derrière, repeint à neuf. peut s'ouvrir à volonté.

En coupé de chemin de fer, un Monsieur se trouve avec une dame seule. Comme il *brule* d'envie d'en *griller* une il se décide à ouvrir son porte-cigarettes en s'inclinant respectueusement devant la dame : — Oserais-je vous prier, madame ?

— Mais pourquoi pas, très volontiers, et elle s'empare de la dernière cigarette qui restait dans l'étui.

Deux auteurs dramatiques se rencontrent sur le boulevard. — A propos dit l'un deux quel accueil a-t-on fait à la pièce que tu viens de faire jouer au théâtre de.... J'ai été absent jusqu'à hier et je n'en ai pas entendu parler.

— Hé bien voici, dit l'autre, il y a eu du bon, mais il y a eu du mauvais aussi ; au premier acte la moitié de la salle a applaudi. Au deuxième acte l'autre moitié de la salle a sifflé. Au troisième acte la salle était vide.

— Il y a au moins trois mois que cette poussière est sur le piano.

— Je ferai remarquer à madame qu'il n'y a que trois semaines que je suis chez madame !

— Elle doit te coûter pas mal d'argent ta toquade de gramophone pour l'achat de toutes ces plaques...

— C'est ce qui te trompe, mon bon. Pas un sou, tout à l'œil. Au commencement je n'avais qu'une plaque qui a marché du matin au soir, pendant quinze jours. Pendant ce temps tous les voisins sont venus l'un après l'autre m'apporter les leurs pour faire varier un peu leur cauchemar. Et le tour est joué.

Délit de pêche.

— Un gendarme interroge Boquet, pris en flagrant délit de pêche, sans permis.

— Votre nom ?

— Boquet Jean Oscar.

— Où êtes-vous né ?

— A Allaman.

— Vous êtes marié ?

— Oui avec une femme.

— Vous connaissez donc des gens qui ne soient pas mariés avec une femme ?

— Mais oui.

— Qui donc ?

— Ma sœur.

(Conteur Vaudois).

— Oui, dans son temps, disait Monsieur le professeur, j'ai fait l'éducation de ma fiancée; pendant trois ans, je lui ai appris ou fait apprendre à fond tout ce que je souhaitais que sache ma future femme. Tout a été prévu.

— Et votre élève a réalisé tous les points du programme ?

— Absolument! tous... sauf un. Elle est devenue une mère de famille et maîtresse de maison distinguée, seulement... elle en a épousé un autre que moi.

Jusque dans l'armoire

La reine Wilhelmine de Hollande visitait dernièrement un restaurant populaire d'Amsterdam. Elle entra même dans les cuisines et avec une infinie bonne grâce, souleva les couvercles des marmites, inspecta le contenu des casseroles et goûta d'un ragout qu'elle jugea délicieux. On devine l'ineffable béatitude de la cuisinière, une grosse commère d'âge mûr.

Mais, interrogea la souveraine, où rangez-vous la vaisselle? — Ici, Majesté et le digne cordon bleu de se précipiter vers une armoire qu'elle ouvre à grand fracas. Tous regardent. Horreur! un homme est caché là. Comme bien on pense, la cuisinière fut aussitôt soupçonnée d'avoir une conduite qui n'était plus de son âge. Elle avait beau jurer et tempêter, tous restaient incrédules. Enfin, l'intrus parla et en un langage très distingué expliqua qu'il était le *reporter* d'un grand journal d'Amsterdam, et que, ayant appris l'intention de la reine, il n'avait rien trouvé de mieux que de se dissimuler où l'on sait.

A cette révélation inattendue sa Majesté ne put s'empêcher de rire, et tendant la main à l'audacieux journaliste, le pria de ne pas manquer de lui adresser un exemplaire du numéro du journal où il raconterait sa joyeuse aventure.

Pour ceux qui les aiment.

— Tout le monde voit-il la différence qui existe entre une locomotive et une gare?

— La Locomotive se rend d'un lieu à un autre et ne demeure pas toujours au même endroit. La gare demeure et ne se rend pas.

Charade

Mon premier forme mon entier
Qui souvent se met à chanter
Comme l'indique mon premier.

Enigme

On me respire et l'on m'écoute,
On me sent sans m'apercevoir
Et je suis la nouvelle route
Qu'aux audacieux on fait voir.
Je pénètre partout sans peine,
Je suis plus léger qu'un duvet,
Je me hâte sans perdre haleine
Et pèse bien plus qu'un boulet.

Mot carré

Surnom fribourgeois — Chargé de dettes — Une
des Hébrides — Choisit — Cloison de noix.

Anagramme

Rivière connue — Mesure — Replace — Extrémité.

Solution des problèmes de 1913

Le mot de l'énigme est *miroir*, celui de la charade : *Sarine*. Les mots de l'anagramme sont : *Sarine, aniers, aniser, ariens, inséra, iséran, nieras, raines, renais, renias, résina, serina*. Les mots Janus sont : *ara, non, gog, ere, sis, eue, tot, sus, aga, ici, nan, têt, ses*.

La phrase du rébus est : *Il faut s'entraider, c'est la loi de la nature.*

Le mot carré est :

Z U G
U R I
G I N

Le second grand mot carré en croix est :

VILLA—C—ABRAS
IDEAL BRED A
LEYDE RENOM
LADIN SAMAR
C I
ABRAS ACHAT
BEIRA CLARA
RITOM HARDI
AROSA ARDON
SAMAR—I—TAIN E

TABLE DES PRINCIPALES MATIÈRES

contenues dans ce volume.

Première partie.

	PAGES
Autorités fédérales.....	XXXI
Autorités législatives.....	XXXII
Autorités exécutive et admin., Conseil d'Etat.....	XXXV
I. Direction de l'Instruction publique... ..	XXXVI-XXXVII
II. » de la Justice, des Cultes, etc.	XXXVII-LI
III. » des Finances.....	LII-LV
IV. » de l'Intérieur, de l'agricul- ture, etc.	LV-LIX
V. » des Travaux publics.....	LIX-LXI
VI. » de la Police, de la santé pu- blique et du commerce..	LXI-LXIV
VII. » militaire	LXIV-LXV
Syndics du canton	LXV-LXXI
Pouvoir judiciaire, Tribunaux, Just. de paix	LXXII-LXXXIII
Commune de Fribourg	LXXXIII-LXXXIX
Etablissements de crédit public	LXXXX-LXXXXII
Officiers d'état civil	LXXXXII-LXXXXIII
Postes et télégraphes.....	LXXXXIV-LXXXXVI

Seconde partie.

	PAGES
La conjuration de Vogelshaus, 1451-52 (E. F.)	1
Le testament du soldat.....	11
Chemin de fer des Alpes bernoises (EDMOND WEBER, ingénieur civil).....	15
La Ville de Fribourg (<i>Extraits de compositions d'élèves de 5^o classe primaire</i>).....	33
La disparition des oiseaux et les réserves ornitholo- giques (D ^r L. PITTET).....	36

	PAGES
Condammations à mort à Fribourg au XVIII ^m siècle (<i>Extraits des cahiers d'annotations de Dom Gobet</i>) (FRANÇOIS DUCREST).....	44
Un mirage (EUGÉNIE VICARINO).....	56
Trouvé dans des notes que Dom Grangier d'Estavayer a prises l'année de sa mort, 1817.....	59
Une feuille d'annonces du XVIII ^m siècle.....	61
La fête des écoles à Fribourg (E. D.).....	65
Un conflit entre le clergé et la ville de Romont au XVII ^m siècle (E. F.).....	73
Nécrologies :	
M. le curé Péquignot — M ^{lle} Mélanie Perret — Le Père Albéric Monney — M. Philippe Clément — M. Léon Muller — M. Edmond de Gottrau — M. le chapelain Zbinden — M. Aloyse Bossy — M. Léon Bullet — M. Léon Glasson — M. l'abbé Emmanuel Théraulaz — M. Albert de Castella — M. Joseph Reichlen — M. l'abbé Paul Landrieu — M. l'abbé Castella, curé-doyen de Romont. — M. Nicolas Spæth — M. Jean Bardy — M. Edouard Sattler — M. Hyacinthe Schmitt (LAUR. FRAGNIÈRE).....	81
La pêche et les pêcheurs (HENRI FLAMANS).....	100
Le théâtre d'Estavayer (E. F.).....	110
Histoire curieuse de certains mots et de certaines locutions (CLAUDE MONTORGE).....	115
Fantaisies du style — Anecdotes nuithonniennes, bons mots, etc. — Enigmes, charades, etc. . .	118



PIANOS DROITS

MUSIQUE
HARMONIUMS
INSTRUMENTS

à
CORDES

et à

VENT

et

ACCESSOIRES
GRAMOPHONES
PHONOLAS
ORCHESTRIONS

INSTRUMENTS
en tous genres

LIBRAIRIE
musicale

ABONNEMENTS

LIBRAIRIE
théâtrale

PIANOS A QUEUE

Le plus GRAND CHOIX

F. F. F.
FOETISCH FRÈRES

A. S.

Maison de l'Enseignement musical
et

Magasin général de Musique
à LAUSANNE, à VEVEY et à NEUCHÂTEL

PRIX MODÉRÉS



CONSERVATOIRE et ACADÉMIE DE MUSIQUE DE FRIBOURG

ÉTABLISSEMENT OFFICIEL

Directeur: M. ANTOINE HARTMANN.

CORPS PROFESSORAL

PIANO:

M^{mes} Alber; Gicot-Favre; Gloggner-Fæssler; MM. Haas, Hartmann;
M^{mes} Lombriser-Stöcklin; Villard; Wilczek-Renevey.
M^{lle} Ochsenein.

ORGUE ET HARMONIUM:

MM. Haas, Hartmann.

VIOLON:

MM. Galley, Stöcklin, Hegetschweiler.

VIOLONCELLE: MM. Marmier, Plomb.

BOIS ET CUIVRES.

CHANT: M. Litzelmann.

CHANT GRÉGORIEN: M. l'abbé J. Bovet.

DICTION: M. A. Charpine.

SOLFÈGE: MM. Galley, Hegetschweiler.

ACCOMPAGNEMENT: MM. Hegetschweiler, Marmier.

HISTOIRE DES FORMES: M. Hartmann.

HARMONIE ET CONTREPOINT: M. Hartmann.

PÉDAGOGIE: M. Hartmann.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'administrateur:


M. Eric de Henseler,

176, Place de Notre-Dame, Fribourg.



Pharmacie Ernest Golliez & Cie, Morat

Spécialités pharmaceutiques.

 40 ans de succès.

COGNAC FERRUGINEUX,

en flacons de fr. 2.50 et 5.—.

Sirop de brou de noix ferrugineux,

en flacons de fr. 3.— et 5.50



Alcool de menthe et camomilles,

en flacons de fr. 1.— et 2.—.

EXTERNUM AMÉRICAIN,

en flacon de fr. 1.—.

A avoir dans toutes les pharmacies et PHARMACIE GOLLIEZ & Cie., à MORAT.

 Nous fournissons aussi toutes les spécialités suisses et étrangères franco de port et emballage pour commandes de 5 frs. 

pour combattre l'anémie, la chlorose, les pâles couleurs.

Dépuratif excellent pour toutes les personnes qui souffrent de maladies provenant d'un mauvais sang.

Cordial hygiénique et stomachique par excellence contre les étourdissements, maux de cœur, mauvaise digestion.

Friction contre les points de côtés, torticoli, rhumatismes.

Tisane Française des Anciens Moines

Tel est le nom de cette découverte scientifique destinée à révolutionner l'art de guérir.

Tous les malades désespérés et découragés trouveront, dans ce remède merveilleux, un moyen certain pour se guérir sans drogues funestes, sans poisons qui fatiguent le corps, épuisent les nerfs et délabrent l'estomac.



La Tisane Française des Anciens Moines procure Force, Vigueur, Santé. C'est une Tisane concentrée ne renfermant que des Extraits et Sucrs de plantes régénératrices qui réparent les forces, fortifient l'organisme et purifient le sang. Elle guérit tous les vices du sang et des humeurs, dartres, eczémas, rhumatismes, goutte; maladies de l'estomac, du cœur et du foie, anémie, faiblesse, mauvaises digestions, migraines, constipation, etc. Des milliers de guérisons attestent son efficacité merveilleuse. Approuvée, par la Société d'Hygiène de France. Dépuratif végétal. Le meilleur Reconstituant.

Le flacon (avec brochure explicative) 4 fr. 50; par 3 flacons, 12 francs. En vente dans toutes les pharmacies ou écrire à M. DEROUX, pharmacien à Thonon-les-Bains (Haute-Savoie) qui expédie franco à domicile. Dépôt à Fribourg: Pharmacie Cuony, Avenue de la gare.

FRICTION ANTIRHUMATISMALE

Remède souverain contre les douleurs lombaires, torticolis, contusions, rhumatisme articulaire, sciatique.

PRIX : 1 FR.

Dépôt : Pharmacie CUONY

Avenue de la Gare, 29, FRIBOURG (Suisse)

INSTITUT DE LA TUILERIE

Ecole ménagère et cours professionnels
PENSIONNAT DU SACRÉ-CŒUR

ST.-MAURICE (VALAIS) LIGNE DU SIMPLON

Situation éminemment salubre — Installation moderne.

Cours classiques conformes aux programmes français et suisse. — Langues vivantes. Arts d'agrément. Travaux à l'aiguille. Broderie d'art.

Cours spéciaux pour les élèves de nationalité étrangère.

Médaille d'or Genève 1896

SIMON CRAUSAZ

Ingénieur et Géomètre du registre foncier

FRIBOURG et BULLE



ÉTUDES DE

Distributions d'eau, canalisations

Assainissements

Utilisation de forces motrices

*Plans, rapports, devis, direction des travaux, etc.,
pour communes et particuliers*

Opérations géodésiques et cadastrales

Remaniements parcellaires

CONSULTATIONS, EXPERTISES

Médaille de vermeil Fribourg 1892
La plus haute récompense

PIANOS

PIANOS A QUEUE -- HARMONIUMS

de toute provenance et à tous prix

**Choix énorme,
envir. 100 instruments**

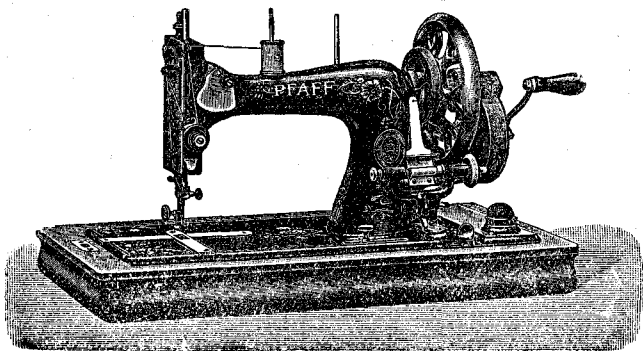
Vente, location, échange, réparations,
accordages

F. PAPPÉ-ENNEMOSER

54, Grand'Rue, BERNE

Maison de confiance fondée en 1872

Fers de construction **IULT**. Tuyaux en fer étiré. Verre à vitres belge. Machines agricoles, faucheuses américaines Mc. Cormik. Buanderies. Fourneaux en tous genres. Potagers à pétrole. Seul représentant de Monsieur G. M. Pfaff à Kaiserslautern. Chaque machine à coudre Pfaff est un chef-d'œuvre de mécanisme.



Machines à calandrer, machines à essorer, grand choix d'ustensiles de cuisine en acier, fer battu, émaillés, en laiton, en aluminium pur. Services de table fins et ordinaires. Machines à hacher la viande, machines à saucisses, machines à raper, machines à glace. Presse fruits américains. Machines à nettoyer les couteaux, machines à couper le pain. Petites barattes en verre de 1 à 4 litres. Grillages galvanisés. Ronces artificielles. Meubles de jardin. — Cafetières, théières, sucriers, plats à servir. — Outils et bois à découper.

==== Traîneaux, pour enfants. — Patins. ====

E. WASSMER, FRIBOURG

Des lavages journaliers

de la

POITRINE

et du

DOS

avec le



SAVON AUX FLEURS DE FOIN DE GROLICH

à Bruenn, favorisent l'activité des poumons et fortifient les poumons faibles. Prix : fr. 0.65 le pain. Se trouve dans les pharmacies, drogueries, épiceries et chez les coiffeurs.

Méfiez-vous des contrefaçons !

SI VOUS SOUFFREZ DE:

Abattements _____
Douleurs dans la poitrine _____
Douleurs diverses et passagères _____
Irritabilité _____
Insomnie _____
Hypocondrie _____
Lassitude _____
Mauvaise humeur _____
Maux de tête fréquents et violents _____
Mélancolie _____
Sentiments d'angoisse _____
Tressaillements nerveux _____
Troubles digestifs _____
Tremblement des membres _____
Vertiges _____

ou si vous constatez des symptômes de l'un ou l'autre de ces états maladiés, c'est que vous souffrez de neurasthénie ou faiblesse nerveuse qui peut avoir des conséquences des plus funestes et qui souvent mènent à la folie.

Vous pouvez

éviter et guérir

la Nervosité le plus efficacement par une Cure avec le célèbre produit

NERVOSAN

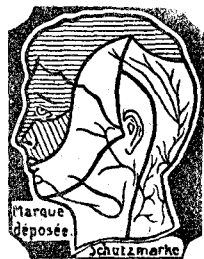
Le « Nervosan » est une préparation scientifique qui fut d'abord essayée avec succès par le Prof. d'Université Dr von Kraft-Ebing dans son sanatorium pour maladies nerveuses de Mariagrün près Graz. Le Nervosan est un régénérateur du sang et du cerveau, de la moëlle épinière. Il améliore l'état mental, rend la force et l'énergie d'une façon remarquable et fortifie le sang.

Le Nervosan est agréable à prendre; il stimule l'appétit et apporte en peu de temps un bien-être inespéré.

Prix Fr. 3.50 et 5.—

Dépôts à Fribourg: Pharmacie L. Bourknecht et Pharmacie G. Lapp; à Lausanne: Pharmacie Morin et Cie, place Palud; à Neuchâtel: Pharmacie Bourgeois; à Vevey: Pharmacie St-Martin, et dans toutes les pharmacies à la Chaux-de-Fonds et dans toutes les autres pharmacies de la Suisse.

Refusez des imitations et des produits offerts en remplacement et demandez expressément le «NERVOSAN» avec la marque déposée reproduite ci-contre.





**IMPRESSION
D'IMAGES MORTUAIRES**

avec portrait du défunt d'après photographie

Très grand choix de sujets religieux

(reproduction de tableaux de maîtres)

Portraits en phototypie

ou simili-gravure

Collection très riche d'échantillons

et prix-courant à disposition

FRAGNIÈRE FRÈRES

IMPR.-ÉDITEURS, FRIBOURG (SUISSE)



CAISSE HYPOTHÉCAIRE

DU

CANTON DE FRIBOURG

SOCIÉTÉ ANONYME

instituée par la loi du 3 décembre 1853 et administrée avec le concours
et sous la surveillance de l'Etat

Capital social : Fr. 6,000,000

entièrement versés

dont l'intérêt 4 % est garanti par l'Etat de Fribourg.

Réserve au 1 ^{er} janvier 1913 . . .	Fr.	850,000.—
Prêts hypothécaires	»	39,585,510.69
Obligations hypothécaires émises par l'Etablissement	»	33,628,384.80

Prêts hypothécaires dans le canton de Fribourg seulement par obligations remboursables par amortissement annuel du $\frac{1}{2}$ % au moins et du 10 % au plus ou par obligations sans amortissement à terme de trois ans.

Emission d'obligations de Fr. 100 au moins à terme de trois ou de cinq ans non dénonçables pendant la première période et d'obligations de Fr. 500 ou de Fr. 1000 à longs termes, aux conditions les plus favorables.

Les coupons des obligations foncières à longs termes sont payables sans frais à Fribourg, Berne, Genève, Lausanne et Zurich.

En vertu de l'art. 80 de la loi du 3 décembre 1853 sur l'établissement de la Caisse Hypothécaire du canton de Fribourg, les tuteurs, curateurs et, en général, toutes les personnes morales soumises à la surveillance de l'Etat, peuvent placer, sans autorisations spéciales, les capitaux dont ils ont la gérance, en actions et en cédulas de la Caisse Hypothécaire.

Disposant de caveaux, la Caisse Hypothécaire se charge de la garde de titres et de tout objet précieux, ainsi que de la gérance de valeurs à des conditions très favorables. Elle met en location des compartiments de coffre-fort.

LA DIRECTION.

BANQUE
H. BETTIN & C^{IE}
56, Grand'Rue, 56, rez-de-chaussée
FRIBOURG

===== **ESCOMPTE** =====

de billets à ordre, traites acceptées, bonnes valeurs.

===== **ENCAISSEMENT** =====

de coupons, effets de change, titres remboursables, etc.

===== **TRAITES & CHÈQUES** =====

sur toutes les places suisses et étrangères.

===== **ORDRES DE BOURSE** =====

sur toutes les places principales suisses et étrangères,
aux meilleures conditions.

===== **GÉRANCES** =====

d'immeubles, de propriétés, de titres, tenue de rentiers,
garde de valeurs, cassettes, etc.

===== **CHANGE** =====

monnaies étrangères, billets de banque.

===== **AVANCES** =====

sur retenues de garantie.

===== **VALEURS A LOTS** =====

achat et vente de toutes valeurs à lots, consortium, etc.

===== **RENSEIGNEMENTS** =====

===== **ACCEPTATION DE DÉPÔTS :** =====

Comptes-courants disponibles à vue.

Comptes-courants moyennant dénonciation réciproque de 3-6-12 mois, suivant la dénonciation et l'importance du dépôt.

Obligations (Bons de caisse) nominatives ou au porteur, avec coupons semestriels. Coupures de 500, 1000, 5000, timbre à notre charge.

Aux conditions les plus favorables.

Téléphone N° 4.15.